



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
24 è 25 d'APRILE di u 2025**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
24 et 25 AVRIL 2025**

1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée



1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
24 è 25 d'APRILE DI U 2025
 1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2025
 24 et 25 AVRIL 2025

SUNTA di GHJOVI u 24 d'APRILE di u 2025
SOMMAIRE du JEUDI 24 AVRIL 2025

Présidence de séance : M. Hyacinthe VANNI	
M. Hyacinthe VANNI	14
Minute de silence en hommage au Pape François	
Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 23	
<u>QUISTIONE URALE</u> / <u>QUESTIONS ORALES</u>	
Question n° 2025/O1/022 - Hausse des taxes et normes extérieures à la Corse en matière de transport aérien et maritime , posée par M. Don-Joseph LUCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	15
Réponse de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse	16
Point d'ordre de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	19
Question n° 2025/O1/020 - Précarité en Corse , posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	20
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	22
Droit de réponse M. Pierre POLI	25
Droit de réponse du CE Mme Bianca FAZI	26

Question n° 2025/O1/018 - Valorisation énergétique de l'Hôtel de Région et des bâtiments publics régionaux , posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	27
Réponse de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif	28
Question n° 2025/O1/023 - Rénovation de l'éclairage public , posée par M. Hervé VALDRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	31
Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	32
Question n° 2025/O1/021 - Projet éducatif et de formation , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	34
Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation Professionnelle	35
Question n° 2025/O1/019 - Réactivation de la Commission « Pêche » , posée par Mme Santa DUVAL au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »	40
Réponse de M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	41
Ouverture de la séance publique à 11 h 20 Secrétaire de séance : Mme Anna Maria COLOMBANI, appel nominal des conseillers	
Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	44
<u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 113 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di marzu di u 2025 Rapport n° 113 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 mars 2025 Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse	48
VOTE rapport	48

BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ

Raportu n° 085 : Determinazione di i tempi d'ammurtita di l'immobilizzazione

Rapport n° 085 : Détermination des durées d'amortissement des immobilisations

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif en charge du Budget et des Finances de la Collectivité de Corse

49

Avis Favorable de la Commission des Finances et de la Fiscalité

49

VOTE rapport

50

TRASPORTI / TRANSPORTS

Raportu n° 108 : Missione affidata à l'Uffiziu di i Trasporti di Corsica pè fà studii d'upurtinità à scopu di mette in opera servizii regulari trasfruntalieri, per aria è per mare, trà a Corsica, a Sardegna, a Toscana, a Liguria è u Laziu

Rapport n° 108 : Missionnement de l'Office des Transports de la Corse pour la réalisation d'études d'opportunité afin de mettre en œuvre des dessertes transfrontalières régulières sur les plans aérien et maritime entre la Corse, la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie et le Latium

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse

51

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O1/08) par M. Louis POZZO DI BORGO

56

Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O1/015) par M. Jean-Paul PANZANI

57

Lecture du rapport de la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes (rapport n° 2025/O1/003) par Paula MOSCA

59

Prises de paroles :

M. Paul QUASTANA

60

M. Romain COLONNA	61
M. Alexandre VINCIGUERRA	63
Mme Charlotte TERRIGHI	64
M. Jean-Michel SAVELLI	65
M. Paul-Félix BENEDETTI	67
M. Don-Joseph LUCCIONI	69
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	70
M. Jean-Christophe ANGELINI	72
Réponse pour le Conseil exécutif de M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse	73
M. Jean-Michel SAVELLI, explications de vote	80
Réponse, M. Jean-Félix ACQUAVIVA	81
Mme Valérie BOZZI, explications de vote	82
M. Paul-Félix BENEDETTI	82
VOTE rapport	82
Suspension à 12H57 / Reprise à 15H15	
M. Paul-Félix BENEDETTI, rappel au règlement	84
M. Hyacinthe VANNI	84
<u>SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>	
Raportu n° 101 : Attualizazione di a pulitica d'ingeneria finanziaria Rapport n° 101 : Actualisation de la politique d'ingénierie financière Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse	86
Lecture avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O1/014) par Mme Nadine NIVAGGIONI, <i>présidente</i>	95
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O1/009) par M. Louis POZZO DI BORGO, <i>président</i>	95
Lecture de l'avis du CESEC par M. Hyacinthe VANNI	97

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul QUASTANA	97
M. Paul-Félix BENEDETTI	98
Mme Christelle COMBETTE	100
M. Romain COLONNA	103
M. Jean-Christophe ANGELINI	106
M. Jean-Michel SAVELLI	110
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	110
M. Jean-Paul PANZANI	113
M. Gilles GIOVANNANGELI, en réponse aux interventions	116
VOTE rapport	119
<u>PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI - EUROPA E</u>	
<u>INTERNAZIUNALE / PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS -</u>	
<u>EUROPE ET INTERNATIONAL</u>	
Raportu n° 102 : Cunvenzione di delegazione di travagli à l'Agenza di Sviluppo Economicu di a Corsica (ADEC) pè a messa in opera di i strumenti finanziari di u Programma FEDER-FSE+ Corsica 2021-2027	
Rapport n° 102 : Convention de délégation de tâches à l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) pour la mise en œuvre des instruments financiers du Programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	120
Lecture du rapport commun de la Commission des Finances et de la Fiscalité et de la Commission du développement économique, du numérique, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (rapport n° 2025/O1/009) par M. Hyacinthe VANNI	121
Lecture avis de la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes (rapport n° 2025/O1/001) par Mme Paula MOSCA	121
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Christelle COMBETTE	122
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux interventions	123
VOTE rapport	127

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 100 : Di l'impurtenza d'intensificà u sustegnu à l'espurtazione di l'intraprese Corse : Raportu relativu à a firma d'un pattu addizionale à a cunvenzione trà à Culletività di Corsica ripresentata da l'Agenza di Svilupp Economicu di a Corsica è Business France

Rapport n° 100 : De l'importance d'intensifier le soutien à l'export des entreprises Corses : Rapport relatif à la signature d'un avenant à la convention cadre entre la Collectivité de Corse représentée par l'Agence de Développement Économique de la Corse et Business France

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse

128

Lecture de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O1/013) par Mme Nadine NIVAGGIONI, *présidente*

132

Lecture de l'avis du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O1/010) par M. Louis POZZO DI BORGO, *président*

132

Prise(s) de parole :

Monsieur Don Joseph LUCCIONI

132

Madame Christelle COMBETTE

135

Monsieur Alex VINCIGUERRA

136

Monsieur Jean-Christophe ANGELINI

137

Monsieur Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux intervenants.

140

VOTE rapport

141

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 092 : Raportu d'infurmazione in quantu à a sparghjera è a commercializazione di u retale di a Fibra pè a Corsica

Rapport n° 092 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	142
Prise(s) de parole :	
Monsieur Jean-Michel SAVELLI	147
Madame Nadine NIVAGGIONI	148
Monsieur Saveriu LUCIANI	150
Monsieur Jean-Marc BORRI	151
Monsieur Pierre GHIONGA	151
Monsieur Hyacinthe VANNI	152
PRISE d'ACTE	154
Raportu n° 094: Dumanda di finanziamentu di l'operazione di cuntrolli è di valutazione di u retale di a Fibra pè a Corsica in u quattru di u prugramma corsu FEDER-FSE 2021-2027	
Rapport n° 094 : Demande de financement des opérations de contrôles et d'audits du réseau très haut débit de la Corse au titre du programme corse FEDER-FSE 2021-2027	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	154
Lecture de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O1/018) par Mme Nadine NIVAGGIONI, <i>présidente</i>	154
Lecture de l'avis du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O1/014) par Monsieur Louis POZZO DI BORGO, <i>président</i>	155
M. Hyacinthe VANNI, avis CESEC	155
VOTE rapport	155
Raportu n° 097 : Raportu d'infurmazioni relativu à u Spaziu Numericu di Travaddu LEIA	
Rapport n° 097 : Rapport d'information relatif à l'Espace Numérique de Travail LEIA	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	155

<i>Prise(s) de parole :</i> Madame Nadine NIVAGGIONI	157
PRISE d'ACTE	158
Raportu n° 093 : Dumanda di finanziamentu cunghjuntu pè a messa in opera di u Spaziu Numericu di Travagliu LEIA pè u periodu 2024-2028 à titulu di a priorità 1 è di l'uggettivu specificu R501.2 di u programma FEDER-FSE+ Corsica 2021-2027 Rapport n° 093 : Demande de cofinancement concernant la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail LEIA pour la période 2024-2028 au titre de la priorité 1 et de l'objectif spécifique RSO1.2 du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	158
Lecture de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O1/017) par Mme Nadine NIVAGGIONI, <i>présidente</i>	159
Lecture de l'avis du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O1/013) par Monsieur Louis POZZO DI BORGO, <i>président</i>	159
M. Hyacinthe VANNI, avis CESEC	159
<i>Prise(s) de parole :</i> Monsieur Paul-Felix BENEDETTI	159
Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	159
VOTE rapport	159
Raportu n° 098 : Dumanda di finanziamentu di u retale di a Fibra per l'EPLE in u quattru di u programma corsu FEDER-FSE 2021-2027 Rapport n° 098 : Demande de financement du réseau très haut débit des EPLE au titre du programme corse FEDER-FSE 2021-2027 Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	160

Lecture de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O1/020) par Mme Nadine NIVAGGIONI, <i>présidente</i>	161
Lecture de l'avis du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O1/016) par Monsieur Louis POZZO DI BORGO, <i>président</i>	161
M. Hyacinthe VANNI, avis CESEC	161
Prise(s) de parole : Madame Nadine NIVAGGIONI	161
VOTE rapport	161
Raportu n° 099 : Raportu d'infurmazioni in quantu à u bilanciu d'attività di a stinzioni Internet .corsica par l'annata 2024 Rapport n° 099 : Rapport d'information relatif au bilan d'activité de l'extension Internet .corsica sur l'année 2024 Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	162
Prise(s) de parole : Madame Nadine NIVAGGIONI	163
Monsieur Jean-Michel SAVELLI	164
Monsieur Hyacinthe VANNI	165
M. le Président Gilles SIMEONI, <i>en réponse.</i>	165
PRISE d'ACTE	165
Raportu n° 095 : Dumanda di finanziamentu cunghjuntu in u quattru di u prugramma FEDER-FSE+ Corsica 2021-2027 pè a messa in opera funziunale è u sviluppu di l'estensione Internet .corsica Rapport n° 095 : Demande de cofinancement au titre du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 pour la mise en œuvre opérationnelle et le développement de l'extension Internet .corsica Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	166

Lecture de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O1/019) par Mme Nadine NIVAGGIONI, <i>présidente</i>	166
Lecture de l'avis du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O1/015) par Monsieur Louis POZZO DI BORGO, <i>président</i>	166
M. Hyacinthe VANNI, avis CESEC	166
VOTE rapport	166
Raportu n° 096 : Raportu d'infurmazioni in quantu à l'uparazioni Digital Factory in Paesi Rapport n° 096 : Rapport d'information relatif à l'opération Digital Factory in Paesi Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	167
Monsieur Hyacinthe VANNI donne lecture du rapport du CESEC	172
Prise(s) de parole : Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI Mme Danielle ANTONINI Monsieur Romain COLONNA	172 172 174
PRISE d'ACTE	176
<u>SUCIALE È SALUTE</u> / <u>SOCIAL ET SANTÉ</u>	
Raportu n° 083 : Cunvenzione plurianninca di finanziamentu cù u Gerontupolu di Corsica 2025-2027 Rapport n° 083 : Convention pluriannuelle de financement avec le Gérontopôle de Corsica 2025- 2027 Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, <i>Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé</i>	177
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O1/010) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	178

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O1/011) et lecture avis du CESEC par Monsieur Hyacinthe VANNI	180
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Madame Frédérique DENSARI	180
Madame Cathy COGNETTI-TURCHINI	182
Monsieur Pierre GHIONGA	183
Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en réponse	184
VOTE rapport	185
Raportu n° 091 : Pianu di sustegnu à l'investimentu (PSI) di i stabilimenti è servizii di u medicusuciale 2022-2026 - Bilanciu è evuluzione di u dispositivu	
Rapport n° 091 : Plan de Soutien à l'Investissement (PSI) des établissements et services du médico-social 2022-2026 - Bilan et évolution du dispositif	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, <i>Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé</i>	185
Lecture de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O1/011) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	188
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/O1/012) et lecture avis CESEC par Monsieur Hyacinthe VANNI	188
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA	188
Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en réponse	190
VOTE rapport	190
Raportu n° 103 : Approvu di a dumanda di finanziamentu FSE+ per l'accompagnamentu rinforzatu, di i beneficiarii di u RSA da una parte, di i minori isolati è giovani adulti da l'altra parte	
Rapport n° 103 : Approbation de la demande de financement FSE+ relative aux accompagnements renforcés, d'une part des bénéficiaires du RSA, et d'autre part des mineurs non accompagnés et jeunes majeurs	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, <i>Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé</i>	191
Lecture de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O1/012) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	193
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité, par M. Hyacinthe VANNI	193
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Muriel FAGNI	194
Mme Françoise CAMPANA	195
Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en réponse	196
VOTE rapport	197
Raportu n° 104 : Raportu d'esecuzione di u cuntrattu di privenzione è di prutezzione di a zitellina trà a Cullettività di Corsica è u Statu pè u 2023	
Rapport n° 104 : Rapport d'exécution du contrat de prévention et de protection de l'enfance liant la Collectivité de Corse et l'État sur 2023	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, <i>Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé</i>	197
Lecture de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/O1/013) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	199
Lecture de l'avis du CESEC par Monsieur Hyacinthe VANNI	199
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Françoise CAMPANA	199
Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en réponse	201
VOTE rapport	201
DEROGATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU SGAC - VOTE	202
Suspension à 20h30	

La séance des questions orales est ouverte à 10 h 20 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Salute à tutte è à tutti !

Je voudrais dire deux mots, premièrement, pour excuser la présidente Maupertuis et pour la féliciter aussi car elle a été élue présidente de la Commission des îles, donc il me revient la responsabilité de présider l'Assemblée aujourd'hui. Demain, ce sera ma collègue et amie, Nadine Nivaggioni qui le fera.

Vous dire en deux mots le déroulé très rapide, avant les questions orales. Il y aura un mot pour accueillir la nouvelle conseillère et vous dire les changements au sein du groupe « Fà populu in seme », ensuite, si vous en êtes d'accord, on aura une minute de silence pè Papu Francescu, ben intesa, è dopu cumincieremu e nostre questione à bocca.

Donc, duie parolle pè felicità à Elisa Tramoni, qui nous rejoint aujourd'hui et vous souhaiter la bienvenue dans le groupe « Fà populu in seme »

Bien entendu, rendre hommage au jeune retraité, Jean Biancucci, è ben intesa resta un militante appassunatu, è sò sicuru chì ci fideghja oghje, stamane, da Cuttuli.

Donc bien entendu, bienvenue à Elisa Tramoni, una giovane militante ingagiata, chì oghje raghjunchje u gruppu « Fà populu in seme ». Donc bien entendu, on se réjouit de cette arrivée. Une jeune dame aujourd'hui qui, bien entendu, mettra tout son talent pour porter les idées de celles de « Fà populu in seme » et, bien entendu, de l'Assemblée de Corse aujourd'hui.

Duie parolle dinù per felicità à Rumanu Colonna, qui a été désigné président du groupe « Fà populu in seme ». Dunque felicitazione à Romain, chì vo cunniscite tutti ! Et je vous demande, puisque c'est formel de prendre acte de ces changements, de ces arrivées, de la nomination du nouveau président du groupe « Fà populu in seme ».

Et si vous en êtes d'accord, nous allons observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle en hommage au Pape François.

À ringrazià vi. Nous pouvons commencer les questions orales.

DUMANDE À BOCCA / QUESTIONS ORALES

Question orale N° 2025/O1/022 déposée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : HAUSSE DES TAXES ET NORMES EXTERIEURES A LA CORSE EN MATIERE DE TRANSPORT AERIEN ET MARITIME.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, o Sgiò Prisidenti.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le 14 avril dernier, à l'occasion du Conseil d'administration de l'Office des transports de la Corse, son Président Jean-Félix Acquaviva a dénoncé l'impact des hausses de taxes et de normes extérieures à la Corse en matière de transports aérien et maritime.

Les décisions législatives et réglementaires d'augmenter les taxes aériennes, subies par la Corse et les Corses, auront des conséquences directes sur le prix du billet d'avion, y compris pour les résidents corses.

Pour rappel, à titre non exhaustif : la surtaxe adoptée récemment a fait bondir la taxe de solidarité d'environ 5 euros à 14,80 euros, pour un vol aller-retour en bord-à-bord (Nice, Marseille) ou sur Paris, à laquelle s'ajoutent notamment les autres taxes étatiques aéroportuaires.

Cette situation, niant la réalité objective du fait insulaire et dénaturant l'esprit même de la continuité territoriale, porte atteinte au tarif résident hors taxes dont le montant a considérablement diminué sous l'impulsion des majorités territoriales et conseils exécutifs successifs depuis décembre 2015.

Au-delà de cette fiscalité inadaptée, les normes européennes sur les émissions de CO2 auront des incidences lourdes dans le coût du transport aérien mais aussi dans le maritime s'agissant du fret.

Nous le savons tous, la conjugaison de l'ensemble de ces mesures constitue une bombe à retardement économique et sociale : diminution du pouvoir d'achat des ménages et des entreprises corses, risque de ralentissement de l'activité économique à l'export et, au-delà du service public, perte de compétitivité de la destination touristique corse.

Cet état de fait est d'autant plus grave qu'il intervient dans un contexte de grande précarité, alors que la dotation de continuité territoriale, figée à 187 M€ depuis 2009, ne permet plus de compenser des coûts d'exploitation qui explosent.

Face à ces risques majeurs, nous n'avons pas d'autre choix que de mener collectivement le combat politique et démocratique.

Il y va de l'intérêt vital de la Corse et du peuple corse.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, quelles initiatives comptez-vous prendre afin de préserver les intérêts de la Corse, une fois de plus menacés dans le secteur stratégique des transports extérieurs ?

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla à l'Esecutivu.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziau, Presidente.

Vi ringraziau, o Sgiò Cunsigliere, d'avè postu sta quistione.

Cari cunsiglieri esecutivi è cunsiglieri territoriali,

Oui, cette hausse des taxes et des normes, décidée extérieurement à la Corse, touche à l'intérêt vital de l'île sur le plan social et économique. C'est une évidence qu'il faut affronter aujourd'hui, car nous ne pouvons pas laisser la Corse prise entre le marteau et l'enclume sur cette question.

Je rappelle brièvement ce qu'a accompli la Collectivité territoriale de Corse depuis 2015, dans les domaines où nous avons compétence, c'est-à-dire sur le périmètre du service public maritime et aérien, notamment d'un point de vue tarifaire, la capacité d'agir sur le tarif hors taxes, et uniquement hors taxes.

Je rappelle que nous avons assaini la question de la continuité territoriale dès 2015-2016, en réalisant d'importantes économies :

- 32 M€ économisés en 2016, là où il y avait gabegie avant 2015,
- 23 M€ en 2017.

Grâce à ces premières baisses, nous avons agi tout de suite, notamment sur le tarif du fret maritime pour les biens de consommation. Nous sommes passés 46 € H.T. à 40 € H.T., soit une baisse de 13 %. Nous avons également baissé le tarif à l'export pour les entreprises corses, passant de 46 à 20 euros, voire 15 euros ; des baisses donc très conséquentes de 56 % à 67 %. Baisse considérable donc pour développer l'export.

Et depuis lors, depuis 2017, les entreprises corses, avec d'autres dispositifs portés par l'ADEC, par Alex Vinciguerra et notre politique par ailleurs, en cumulant les dispositifs, ont pu développer leur capacité à l'export de manière très importante.

Je prends l'exemple des clémentiniers : durant la saison 2024-2025, leurs exportations ont augmenté de 26 % par rapport à l'an dernier, atteignant 46 000 tonnes exportées, ce qui est un record, grâce notamment aux effets leviers créés depuis 2017. C'est le produit d'une politique assumée. Mais ça, c'est sur notre domaine de compétence.

Je rappelle aussi qu'ensuite du maritime, nous avons également baissé les tarifs aériens de manière conséquente dès 2020 :

- un aller-retour Paris-Corse qui coûtait 180 €, est passé à 132 € HT.
- 85 € sur le bord à bord, on est passé à 47 € H.T.

Donc, des baisses très conséquentes qui sont aujourd'hui mises en péril par la hausse des taxes extérieures.

Un petit exemple : depuis 2022, sur le vol Paris-Corse, les taxes sont passées de 72 à 99 €, soit une hausse de 38 %. Je rappelle que dans le même laps de temps, la taxe sur les transports en Corse n'a pas bougé depuis 30 ans, 9,14 € aujourd'hui, soit l'équivalent de 40 F à l'époque.

Toutes les autres taxes ont, quant à elles, augmenté d'environ 30 % :

- taxe de sûreté de l'État,
- taxe TSBA,
- taxe supplémentaire votée par le gouvernement (de 5,26 à 14,80 € par billet).

Donc, sur un aller-retour Paris, on passe désormais à 231 €, contre 132 € HT auparavant.

C'est encore plus criant sur le « bord à bord », qui est évidemment très occupé, en termes de places, par le médicalisé malheureusement, où nous avons :

- 47 € HT,
- environ 80 € de taxes, soit 66 % du prix total en taxes sur le bord à bord.

S'agissant des normes, notamment des quotas payants sur les émissions de gaz à effet de serre, nous partageons tous ici la nécessité de réduire les émissions. Sauf que les carburants durables ne sont pas disponibles ; mais lorsqu'ils sont disponibles, ils sont beaucoup plus chers que la norme à payer par les compagnies.

Dans le maritime, par exemple, cela représente 66 M€ à payer par les compagnies délégataires, qui seront répercutés sur le fret, augmentant le tarif hors taxes de 7,51 € : on passera donc de 40 à 47 €, et de manière similaire sur le tarif à l'export.

Tout cela est inacceptable, d'autant que nous demandons depuis longtemps une indexation de la dotation de continuité territoriale (DCT) sur la croissance de la TVA recouvrée en Corse. Ce qui est par anticipation une logique d'autonomisation fiscale naturelle, qui permettrait non seulement de répondre à l'explosion des charges d'exploitation de carburants qui ont été objectivées dans les contrats depuis l'après Covid et depuis la guerre en Ukraine. D'ailleurs, cela a été reconnue par l'État et l'Union européenne, qui ont validé les contrats, sous l'impulsion du président du Conseil exécutif, mais aussi nous permettrait de prendre en charge une partie des normes.

Cela n'exonèrera pas l'État de pouvoir répondre à l'exemption de taxes, notamment pour les passagers résidents, car nous ne sommes pas autonomes, nous ne disposons pas de l'autonomie fiscale, ni du pouvoir d'exemption.

Je serais tenté de dire CQFD.

Donc, dans cette matière, sur l'indexation de la dotation de continuité territoriale, pour préserver notre capacité à l'export des entreprises, pour préserver le pouvoir d'achat des Corses, pour permettre de garantir des tarifs des tarifs qui permettent aux personnes malades de se déplacer normalement, la liberté d'aller et de venir pour les insulaires, nous allons prendre l'initiative, en lien avec le président de l'ADEC, de l'ODARC, et de l'Agence du Tourisme de la Corse, car, vous l'avez dit, les lignes touristiques sont impactées aussi au-delà des compagnies délégataires, les autres compagnies sur les lignes commerciales

seront impactées, pour créer les conditions très rapidement une table ronde sur les transports en Corse.

C'est une question politique, fiscale, institutionnelle et on voit bien qu'il y a un lien entre la question de l'autonomisation fiscale via l'indexation de la DCT, l'évolution institutionnelle, le pouvoir d'achat, la capacité d'export des entreprises, mais aussi la question du sanitaire en Corse.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Avete a parolla, Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vulia fà rimarcà cùn surrisu chì cù u Cunsigliu Esecutivu, emu circatu à fà passà a cunsigna chì ci vole à rispettà u tempu di risposta di u Cunsigliu Esecutivu.

Circheremu à fà la, hè un ingaggiamentu publicu, ne prufittu chì a Presidente ùn sia ancu à ghjunghje. Ma a saperà.

M. Hyacinthe VANNI

Serge chronomètre ! Simu ind'è i tempi, Serge.

Dunque, à ringrazià vi.

Question orale N° 2025/O1/020 déposée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu » : PRECARITE EN CORSE.

M. Pierre POLI

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La Corse est la région la plus pauvre de France métropolitaine. Plus de 18 % de la population insulaire vit sous le seuil de pauvreté.

Cette statistique touche toutes les catégories d'âge de notre population mais particulièrement les personnes âgées ; indicateur alarmant dans un contexte d'évolution démographique vieillissante.

Les actifs ne sont pas épargnés, puisque 12 % des ménages insulaires dont le travail est la principale source de revenus sont pauvres. La moitié de ces ménages se compose d'au moins un enfant. Le monde rural est plus impacté.

Par exemple, le taux de ménages d'actifs pauvres s'élève à plus 20 % sur le territoire de l'Oriente.

En outre, la Corse est sur le podium des territoires les plus chers de France concernant les produits de consommation et les services basiques tels que le carburant, le panier de courses ou les assurances.

Ces surcoûts pèsent grandement sur les finances des insulaires, d'autant plus sur des individus ou des ménages déjà budgétairement fragiles.

A cela, nous pouvons aussi ajouter les difficultés d'accès au foncier et au logement du fait d'une spéculation prégnante, les difficultés liées aux mobilités, à l'accès à l'emploi, à l'accès aux soins...

Pour beaucoup des nôtres, survivre est un quotidien et s'en sortir devient de plus en plus compliqué. Les conséquences néfastes sur notre société sont nombreuses, trop pour toutes les énumérer.

Vous l'aurez compris, la lutte contre la précarité est un défi majeur d'actualité sur notre territoire.

C'était déjà le cas auparavant et nous en étions collectivement conscients.

Le 30 mars 2017, nous adoptons dans cet hémicycle, c'était encore la Collectivité territoriale de Corse non fusionnée, le plan de lutte contre la précarité.

Le 14 janvier 2019, la conférence sociale se tenait à Bastia, provoquée essentiellement par la mobilisation du mouvement dit des gilets jaunes. Des pistes de réflexion concernant la cherté de la vie et les moyens de l'atténuer y étaient avancées et des espoirs suscités.

La suite, ce sont des épisodes de crise, la pandémie, la guerre en Ukraine, l'inflation galopante... des préoccupations qui ont donné un certain coup d'arrêt à la dynamique engagée.

Quelques années plus tard, la situation s'est dégradée. Il nous faut reprendre ce travail, afin d'apporter des réponses concrètes aux Corses les plus précaires et ceux qui le deviennent jour après jour, sur les problématiques de leur quotidien.

Nous vous avons régulièrement alerté sur le sujet, notamment à travers mes diverses prises de parole devant cette Assemblée.

Pouvons-nous, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, débattre, dans un format à définir de session de l'Assemblée de Corse dédiée ou de nouvelle conférence sociale, de ce sujet et engager des solutions concrètes sur cet enjeu social et sociétal ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque a parolla à l'Esecutivu.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Caru Cunsigliere è Caru Pierre,

Je vous remercie pour votre question, qui me donne l'occasion de rappeler ici à quel point nous œuvrons pour améliorer le quotidien des Corses... contrairement à ce que certains voudraient laisser croire...

Vous l'avez dit, en 2017, nous adoptions le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, afin de donner à chacune de nos politiques publiques les fondements de notre projet de société fondé sur les solidarités.

Je vous rappelle quelques chiffres : depuis 2018, notre budget consacré aux politiques sociales et de santé représente plus de 10 % des dépenses de la Collectivité, soit plus de 220 M€ cette année. Il a augmenté de plus de 30 % depuis 2018, et même de 100 % pour la seule protection de l'enfance.

A titre d'exemple, dans le cadre de la contractualisation avec l'État, pour la période 2019-2027, l'effort de la Collectivité de Corse s'élève à plus de 11 M€ pour financer des mesures nouvelles, volontaristes et innovantes, dans les domaines suivants :

- le soutien social de proximité,
- l'insertion professionnelle,
- la lutte contre l'isolement,
- l'accès et le maintien dans le logement,
- l'alimentation,
- et l'égalité des chances dès le plus jeune âge.

Je souligne que la contribution de l'État dans ces conventions ne représente qu'un tiers du montant mobilisé.

Notre investissement se caractérise par une détermination à relever des défis souvent méconnus ou peu pris en compte, mais pourtant essentiels :

- lutter contre la précarisation,
- l'illettrisme,
- l'illectronisme,
- le manque de modes de garde (avec par exemple l'achat de berceaux),
- les troubles de la santé mentale,

- ou encore les problèmes de mobilité.

Bref, nous travaillons à lever tous les freins à l'inclusion sociale.

Je rappelle que la crèche Laetitia est devenue une crèche préventive, en soutien à la parentalité et à l'accès à l'emploi. Dommage que vous ne nous ayez pas accompagnés dans cette démarche.

En matière d'accès et de maintien dans le logement, nous prenons en charge les factures d'énergie et d'eau pour les foyers les plus précaires, via le Fonds de solidarité logement.

Un investissement marqué également par une volonté de soutenir, même quand cela ne relève pas de nos compétences, notamment lorsqu'il s'agit de la très grande pauvreté, de la lutte contre les violences faites aux femmes ou de l'accès aux soins.

À titre d'exemples :

- + 70 % d'aide alimentaire depuis 2018,
- soutien au projet Paese di Legnu, pour les personnes en grande précarité,
- soutien à A Barcella, porté par la FALEP dans l'extrême sud, pour la mise à l'abri des femmes.

Je citerai également E case medicale, qui va bientôt ouvrir dans le quartier des Padule, portée par le Dr Pernin et la CLE.

Nous avons mis à disposition nos locaux pour lutter contre le non-recours aux soins.

Dans le rural, nous avons notamment financé, via le Comité de massif, l'ouverture de 8 maisons de santé, dont la dernière ouvrira en Casinca en 2025, afin de lutter contre les déserts médicaux.

Citons encore :

- le scanner installé à l'hôpital de Corti, pour le Centre corse,
- les projets de rénovation énergétique des bâtiments, notamment les logements sociaux.

J'en oublie certainement et j'oublie certaines associations.

Malgré ces efforts considérables, vous avez raison, nous ne pourrions pas enrayer les phénomènes de polarisation sociale, sans faire évoluer de façon significative nos politiques calquées sur un système français inadapté aux enjeux spécifiques de la Corse.

Quelques données à l'appui :

- Entre 2014 et 2020, la population a augmenté de plus de 20 %, contre 0,3 % en moyenne nationale. Elle augmente presque trois fois plus vite qu'ailleurs.
- Le taux de logements sociaux en Corse n'est que de 9,6 % des résidences principales, contre plus de 17 % sur le continent.
- La spéculation foncière prive les plus précaires et les jeunes d'un accès au logement.
- Et le vieillissement de la population, couplé à l'insularité, complexifie encore l'accès aux soins.

Nous devons donc faire évoluer ce modèle. C'est pourquoi nous agissons résolument sur les causes de la précarité.

Depuis 2018, nous avons renforcé de façon significative notre politique de prévention des inégalités sociales et territoriales dès le plus jeune âge. C'est une politique de long terme, et j'aurai encore l'occasion de présenter au cours de cette session des rapports qui l'illustrent concrètement.

Nous devons endiguer les mécanismes de reproduction sociale de la pauvreté, selon le modèle de James Heckman, prix Nobel d'économie en 2000. Celui-ci, dans le cadre de travaux novateurs, a révélé la nécessité d'investir dans la petite enfance pour avoir un impact réel et une efficacité maximale dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Enfin, vous le rappelez, la conférence sociale, instaurée en janvier 2019 en réponse au mouvement des « gilets jaunes », pour s'assimiler aujourd'hui à une force de démocratie participative. Elle est une instance pertinente de dialogue.

Entre 2019 et 2022, elle s'est réunie à plusieurs reprises. Malheureusement, la série de propositions concrètes transmises aux gouvernements successifs, qui visaient à intervenir de manière très concrète sur les surcoûts des prix pratiqués en Corse (carburants, alimentation, pouvoir d'achat), toutes les propositions qui nécessitaient une modification législative ou réglementaire ont été rejetées.

Nous n'abandonnerons pas notre volonté d'évolution du statut institutionnel de notre île vers l'autonomie.

Pour tout vous dire, nous poursuivons, au sein du Conseil exécutif, une réflexion sur la démocratie alimentaire, qui pourrait être un des enjeux abordés lors d'une prochaine conférence sociale.

En conclusion : la Corse aujourd'hui risque de voir ses inégalités se creuser, sous l'effet d'un apport de capitaux souvent étrangers, au service d'une économie non-productive, souvent spéculative.

Le ruissellement est un mythe. Si vous partagez ce constat, je vous invite à travailler avec nous pour une société plus inclusive, plus solidaire et plus égalitaire.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Essayons de rester dans les temps de parole. Normalement, vous avez dépassé, mais je vous laisse deux secondes.

M. Pierre POLI

Sinon, je me mets à crier moi-aussi !... Juste une minute.

M. Hyacinthe VANNI

Il n'y a pas de problème, je vais vous laisser la parole, mais je rappelle de respecter les temps de parole.

M. Pierre POLI

Je vous promets d'être très rapide.

Mme la Conseillère exécutive, je ne mets pas en doute votre volonté de lutter contre la précarité, mais quand je reprends le budget primitif que nous avons voté et que je vois « Santé et action sociale – lutte contre la précarité », nous avons, en 2023, 2 M€, nous n'avons plus que 1 M€ en 2025 ! Vous pouvez m'expliquer beaucoup de choses, mais ce sont des faits, ce sont des chiffres.

En investissement, « lutte contre la précarité », 30 000 €. Si avec tout ça, on peut régler le problème des Corses, je pense que je suis en droit d'en douter.

Je vous remercie, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Je rappelle à tout le monde que le temps est affiché, après, ùn emu micca da fà e cumedie, tuttu u mondu sà quant'ellu mette pè pone una questione, donc si vous dépassez les 2'30, à la vue de tout le monde, vous n'aurez pas de droit de réponse.

Je rappelle aussi à l'Exécutif de rester dans les 3 à 4 minutes ; exception faite pour le Président de l'Exécutif.

Tout le monde connaît les règles, je vous demande de rester dans les règles, sinon on va discuter et on va arriver à des situations que personne ne veut.

Donc, tout le monde sait, le temps est affiché, tout le monde peut le regarder.

M. le Président Gilles SIMEONI

Président, l'Exécutif a droit à une réponse à l'intervention, c'est le règlement.

Mme Bianca FAZI

Cher Conseiller, vous avez extrait deux chiffres d'un budget mais qui n'ont rien à voir.

Je viens de vous le dire : + de 11 M€ sur la précarité à proprement parlé, qui n'est pas de notre de compétence, je le rappelle. Nous avons contractualisé avec l'Etat et nous avons 5 mesures.

Si cette année, il y a 1 M€, c'est parce que les actions ont été faites auparavant. Et vous le savez, au quotidien, nous affinons et nous adaptons à chaque fois, selon les postes, que ce soit sur la petite enfance, sur le vieillissement de la population. Donc, ce ne sont pas les vrais chiffres que vous avez extraits, vous avez extraits uniquement deux chiffres.

Si vous voulez, nous en discutons tout à l'heure.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On passe à la question suivante.

Question orale N° 2025/O1/018 déposée par Mme. Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » : VALORISATION ENERGETIQUE DE L'HOTEL DE REGION ET DES BATIMENTS PUBLICS REGIONAUX.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Nous visons l'autonomie énergétique pour 2050, un objectif réaffirmé lors du vote de la PPE en mars 2023, avec une part prépondérante accordée à la maîtrise de l'énergie – 200 M€ affectés à ce chapitre – au bénéfice des logements sociaux, de l'habitat collectif et des établissements scolaires, lesquels appartiennent à notre collectivité.

Alors, le cordonnier étant souvent le plus mal chaussé, est-il prévu que le siège de notre collectivité, l'Hôtel de Région, bénéficie d'opérations de maîtrise de l'énergie ? Un diagnostic a-t-il été réalisé pour déterminer les besoins et travaux à effectuer ?

Le déploiement des ENR d'ici 2050 doit nécessairement se traduire par une augmentation de la part du photovoltaïque dans le mix énergétique.

Des restrictions comprises dans le PADDUC notamment, limite les installations sur le foncier agricole, même si on peut espérer que les canopées, qui sont les panneaux mobiles à 5 mètres au-dessus des exploitations, soient une voie d'avenir combinant agriculture et ENR ; le principe même de l'agrovoltaïsme.

En attendant la révision du PADDUC, dont la version actuelle privilégie l'installation de panneaux dans des friches industrielles, qui restent rares dans une île qui n'a jamais été aussi peu industrialisée, la couverture des toitures individuelles est encouragée par les pouvoirs publics et par les fournisseurs d'électricité pour l'autoproduction et la revente d'énergie produite.

La Collectivité, avec le foncier bâti et administratif dont elle dispose, pourrait être un modèle en la matière, à commencer par l'Hôtel de région.

Peut-on envisager des installations sur la surface du toit ?

Qu'est-ce que ça représenterait en économies d'énergie par rapport à la facture d'électricité pour nos dépenses de fonctionnement ?

Dans le même état d'esprit, dans dix ans, en 2035, la réglementation européenne prévoit que les véhicules thermiques ne pourront plus être commercialisés. Alors que le nombre de bornes de recharge augmente dans l'île, la Collectivité devrait être équipée avec, comme dans les parkings publics, des places réservées dans chacun des parkings, 2 sur celui aérien, 2 sur celui souterrain par exemple. De plus en plus d'élus ou d'administratifs ont fait le pari de l'avenir et sont déjà passés à l'électrique. La collectivité gagnerait à s'engager dans cette voie.

Il serait logique que les bâtiments publics territoriaux, à commencer par l'Hôtel de Région qui est en quelque sorte la vitrine de notre institution, soient un exemple en la matière.

Vi ringraziau. J'étais dans les temps !

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez légèrement dépassé...

L'Exécutif a la parole.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziau, Presidente è Cunsigliera.

C'est moi qui m'exprime sur le sujet, suite au remaniement du Conseil exécutif, une délégation m'a été confiée en matière de politique immobilière, bâtimementaire et de foncier. Cette délégation, que je vais exercer, se réalisera, en transversalité avec l'Agence d'Urbanisme, l'ADEC et l'ATC selon les sujets, puisque la Collectivité de Corse est un grand propriétaire public et compte bien investir ce terrain, à la fois pour l'optimisation foncière et immobilière et ses coûts de fonctionnement, et on va parler de l'énergie, mais aussi pour des logiques de projet de développement au service de l'économie et des territoires.

Vous posez, Madame la Conseillère, une question pertinente, mais vous ne serez pas surprise d'apprendre que la Collectivité de Corse s'est déjà emparée du sujet. On s'est déjà inscrit dans cette démarche écologique de maîtrise des ressources, des énergies et un projet de rénovation énergétique, puisqu'on parle du Gran' Palazzu, a bien été mis à l'étude.

À ce titre, concernant le Gran' Palazzu, un audit énergétique global de l'Hôtel de Région a été lancé. Il a permis d'identifier quatre scénarii possibles, dont le coût des travaux varie entre 7,9 M€ et 10,8 M€ H.T.

Ce projet fait aujourd'hui l'objet d'une réflexion approfondie interne au sein du Conseil exécutif, sur la question d'optimisation des moyens pour atteindre ces objectifs, entre PPE, voire même autres outils, et je pense au PTIC notamment.

De manière générale, lorsque les contraintes techniques et urbanistiques le permettent, la Collectivité de Corse a engagé une réflexion sur l'installation de dispositifs photovoltaïques sur ses bâtiments qu'elle construit ou réhabilite. Ce n'est pas nouveau.

Vous avez rappelé évidemment qu'un site doté d'une installation photovoltaïque en autoconsommation peut consommer en priorité l'énergie produite et la réinjecter sur le réseau, si le besoin est inférieur à la production ; ou bien prendre de l'énergie sur le réseau si la consommation est supérieure à la production. C'est bien cette logique qui est appliquée par rapport à l'autoconsommation.

Et je voudrais rappeler quelques exemples récents.

Les directions techniques de la Collectivité de Corse ont initié des travaux de solarisation des toitures dans le cadre de constructions neuves, ça a déjà été le cas.

Par exemple,

- le collège du Stilettu à Aiacciu, livré en 2021 par la Direction des Infrastructures d'Enseignement, a vu sa toiture équipée de panneaux photovoltaïques, laissés en concession à un exploitant, générant un loyer annuel de 30 000 € pour la Collectivité.

- La Direction de la Construction et de la Réhabilitation des Bâtiments a solarisé plusieurs toitures de bâtiments administratifs et techniques :

- Le site du Ricantu : requalification d'un ancien amphithéâtre en bureaux, avec 115 m² de toiture solarisée ;
 - La Pépinière de Castellucciu : démolition/reconstruction avec 30 m² de toiture équipée ;
 - Le site de maintenance mécanique de Baleone : 200 m² solarisés sur les bâtiments livrés ;
 - La base d'exploitation routière de Sotta : projet en cours ;
 - Et d'autres projets à l'étude sur des toitures de 600 à 650 m².

Dans chacun de ces cas, il est envisagé un revenu locatif ou une participation en capital pour accélérer la marche vers l'autonomie énergétique. Ce sont donc des actions en cours.

De manière plus générale, je reviendrai prochainement devant cette Assemblée, après débat en Conseil exécutif, sur deux plans majeurs :

1. Un plan de diagnostic approfondi de l'ensemble du foncier détenu par la Collectivité, afin d'optimiser son usage, y compris en mobilisant la PPE pour réduire la facture énergétique.
2. Un plan de valorisation foncière par projet, en lien avec des objectifs stratégiques tels que l'autonomie énergétique, le développement touristique ou économique, en fonction de la nature des sites concernés.

Voilà ce que je souhaitais porter à la connaissance de cette assemblée.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. 3'30, vous êtes dans les temps.

Cathy a 10 secondes, puisqu'elle a utilisé 2'40.

Très bien. On peut passer à la question suivante.

Question orale N° 2025/O1/023 déposée par **M. Hervé VALDRIGHI** au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : **RENOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.**

M. Hervé VALDRIGHI

Merci, o Sgiò Presidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La rénovation de l'éclairage public représente aujourd'hui un enjeu stratégique pour les communes, confrontées à des impératifs de sobriété énergétique, de préservation de la biodiversité, de réduction des dépenses publiques et de lutte contre la pollution lumineuse.

Alors que l'éclairage public constitue souvent l'un des premiers postes de consommation électrique d'une collectivité, sa modernisation offre des perspectives majeures en termes d'économies d'énergie, de baisse des émissions de CO₂, mais aussi d'amélioration du cadre de vie et de protection du ciel nocturne.

Dans ce contexte, l'AUE joue un rôle central en accompagnant les communes dans la modernisation de leur parc d'éclairage.

Monsieur le Président, pourriez-vous nous préciser les modalités concrètes de cet accompagnement, ainsi que les résultats obtenus jusqu'à présent en termes de points lumineux rénovés et leur impact sur les économies d'énergie ?

Enfin, comment l'AUE prévoit-elle de poursuivre et d'amplifier cette action dans les prochaines années, notamment pour atteindre l'objectif de rénovation des 70 000 points lumineux recensés en Corse ?

Vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla à l'Esecutivu.

M. Julien PAOLINI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, merci pour votre question.

Comme vous l'avez rappelé, l'éclairage public est au confluent d'enjeux stratégiques, tant sur le plan environnemental que financier. Il constitue un poste particulièrement lourd dans les budgets communaux, représentant parfois jusqu'à 50 % de leur facture énergétique.

Aussi, la rénovation de ces équipements participe à la baisse drastique des consommations d'énergie, contribuant à l'atteinte de notre objectif d'autonomie énergétique, mais également à la baisse des factures.

Dès 2016, nous avons engagé un travail d'envergure qui arrive aujourd'hui à son aboutissement. Cette opération a été portée principalement par l'Agence d'urbanisme et de l'énergie. Elle s'est déroulée en plusieurs phases.

Un diagnostic préalable a permis de recenser 60 000 points lumineux sur l'ensemble du territoire insulaire, pour une dépense annuelle, en 2016, d'environ 4,5 M€ à la charge des communes.

Un appel à projets a ensuite été lancé afin d'encourager des rénovations exemplaires, en évitant les opérations de simple relamping, avec des exigences fortes et des critères de performance.

Dernière étape, l'accompagnement des bénéficiaires : les 2 syndicats d'énergie Cismonte et Pumonte, intercommunalités, communes. On les a accompagnés dans le montage des dossiers, afin de leur permettre d'atteindre des économies d'énergie allant jusqu'à 70 %.

Au-delà des économies, l'équité et la transparence pour tous les bénéficiaires ont été les maîtres mots de ce programme, comme on le fait systématiquement dans le soutien aux territoires.

10 ans après son lancement, le bilan est plus que positif :

Sur les 60 000 points lumineux recensés en 2016 50 000 ont déjà été rénovés ou sont en cours de rénovation (il en reste 10 000). Cela concerne 233 communes sur les 360 que compte la Corse.

La réduction de la facture énergétique pour l'ensemble des communes atteint 3 M€, donc très conséquente. C'est 70 M€, dont la quasi-totalité a bénéficié à des entreprises corses.

Grâce à l'appui technique de nos services, nous avons croisé les financements issus de divers fonds : 40 M€ de subventions ont été obtenus sur une assiette éligible de 60 M€, provenant du Cadre Territorial de Compensation (24 M€), du FEDER (environ 9 M€). Et nous avons dû faire un travail de conviction auprès de l'Union européenne pour maintenir dans la nouvelle programmation ces opérations d'éclairage public afin de finaliser l'opération. Des fonds propres de la Collectivité de Corse (7 M€). À cela s'ajoutent le Fonds Vert et le CPER.

Nous ambitionnons aussi que ce projet puisse contribuer à la mise en valeur du territoire, notamment à la transition écologique et à l'adaptation au changement climatique. C'est dans cet esprit que nous avons récemment présenté la candidature de la Corse au label international de Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RIS). Ce label distingue les territoires offrant une qualité de ciel nocturne exceptionnelle. Seuls une vingtaine de territoires dans le monde en sont aujourd'hui bénéficiaires, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande ou en Irlande.

Pour exemple, le Parc national des Cévennes, labellisé RIS en 2018, avait rénové 2 500 points lumineux. On envisage d'en rénover 60 000, sachant que 50 000 ont été rénovés.

Pour obtenir ce label, nous sommes en train d'élaborer une charte. Nous allons y associer l'ensemble des acteurs concernés : le bloc communal, les associations d'astronomie, de défense de l'environnement, les acteurs du tourisme vert, je pense notamment au travail en transversalité avec l'ATC.

Nous proposerons dans les prochains mois à l'Assemblée de Corse un projet de charte qui viendra formaliser cette stratégie qui devrait nous conduire à la labellisation de la Corse en qualité de réserve internationale de Ciel étoilé.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole est à Saveriu Luciani.

Question orale N° 2025/O1/021 déposée par **M. Saveriu LUCIANI**
au nom du groupe « Avanzemu » : PROJET EDUCATIF ET DE
FORMATION.

M. Saveriu LUCIANI

Madame la Conseillère, je pense que c'est à vous que s'adresse la question.

À la session de mars, j'évoquais une question d'actualité concernant les problèmes rencontrés par les lycées agricoles de Borgu et Sartè. Mon intervention se concluait par cette question : « Quelle initiative comptez-vous prendre pour régler ce problème de rentrée scolaire 2025 et surtout pour assurer la maîtrise par la Corse de ses choix pédagogiques en matière d'éducation ? »

Une parenthèse pour dire qu'au moment où on se félicite du succès des lycées corses de Balagne, du Fiumorbu et Laetizia in Aiacciu, qui nous rappelle aussi que nous ne sommes pas une périphérie en matière d'excellence, je crois que c'est important d'exposer aussi l'expression de nos inquiétudes en la matière, parce qu'on se retrouve encore avec une question qui, bien que l'ODARC ait répondu sur la partie agricole, qui était de notre part insuffisante. Donc, on ne peut pas se contenter ici de parler de dotation globale horaire d'un établissement du nord, du sud ou du centre, parce qu'on se mettrait dans une position très simple : celle d'être otage d'une vision comptable et simplement à négocier quelques nuances à une carte scolaire et des formations qui, de par la loi, devrait nous incomber en grande partie.

Or, notre pays n'a pas vocation à subir, à être passif et appliquer les décisions de Paris, au moment même nous tous ici aspirons à l'élargissement de ses compétences et, en clair, à l'établissement d'une véritable souveraineté, y compris en la matière.

Au moment où on nous parle d'une probable reprise de discussion avec l'Etat, et que l'on nous met l'autonomie sur la table comme un programme politique salvateur, l'entretemps se morfond et s'essouffle.

Certes, on a appris par la bande, passez-moi l'expression, que le rectorat va annoncer prochainement une dynamique immersive dans l'élémentaire pour la prochaine rentrée, où près de 40 classes immersives, ce qui est une réelle avancée.

Pour le reste, quid du CPER 2021-2027 ? Quid de la convention langue Corse depuis 2016 ? Et quid de la demande de mise hors-norme de l'Académie ? Et je ne parle pas du reste...

Motions et délibérations se suivent et se ressemblent, légitimes, unanimes, mais sans effet probant.

À l'aune de discussions qui reprennent avec l'État, dans cette course contre le temps et contre la mort, l'urgence passe peut-être par une concertation générale.

Avant de poser ma question, une remarque sur l'intitulé de la question « enseignement et formation », ce sont deux mots qui ne s'arrêtent pas aux portes d'une définition réductrice, mais bien au contraire deux enjeux qui se confondent et cette question, justement, interpelle à la fois l'avenir des compétences, et au-delà des compétences, justement l'exercice de notre souveraineté en la matière.

Quand comptez-vous engager ce chantier avec Paris, pour ancrer durablement cette question éminemment politique, vitale pour notre projet national, celle du projet éducatif et de la formation des hommes, ferments incompressibles et non-négociable de notre combat pour l'émancipation nationale corse ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Presque 4 minutes, vous ne pourrez pas répondre.

La parole est à l'Exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller,

Avant de vous répondre, je vous rejoins pour saluer le bon classement des établissements insulaires établi par le média l'Étudiant.

Pour revenir à votre question, vous connaissez bien ces sujets en tant que Conseiller depuis quelques années maintenant, mais également en tant qu'enseignant depuis plus longtemps.

Je souhaite me réengager sur la voie de la mise hors norme de la Corse sur le plan éducatif, comme nous l'avons évoqué en commission mercredi dernier.

Je comprends le militant que vous êtes, quand vous parlez de logiques comptables du côté de l'État, mais vous savez bien, pour avoir occupé cette place,

qu'en position de décisionnaire, c'est malheureusement la logique comptable et financière qui s'impose pour les moyens en effectifs attribués par l'Etat aux établissements et il faut une sacrée dose de conviction pour s'y opposer, ou plutôt pour faire cohabiter cette logique de responsabilité avec des objectifs politiques tout aussi pertinents, et j'allais dire tout aussi responsables vis-à-vis de nos jeunes.

Le projet éducatif que nous nous devons de construire doit offrir des formations adaptées pour une orientation et un parcours professionnel réussis. Nous devons dépasser ou savoir intégrer la logique comptable pour la mettre au service de notre projet politique.

Vous évoquez les dotations horaires du Ministère. Vous savez bien que ce dossier, et vous l'avez rappelé, a été mis en lumière avec la mobilisation pour l'enseignement agricole, et ce fonctionnement en réalité concerne aussi bien tous les établissements scolaires. Je ne dis pas qu'il est parfait, je ne me permettrai pas de dire qu'il peut être amélioré, car il ne dépend pas de nous, vous le savez bien.

J'entends les sujets que vous évoquez. Vous parlez de la formation, mais aussi de la langue corse. Sur ce dernier sujet, je ne peux que regretter que des Corses disent aujourd'hui que des années ont été perdues depuis l'arrivée des nationalistes aux responsabilités en 2015. Je suis sûre que cette idée qui s'entend doit avoir un goût amer pour vous aussi.

Pourtant des choses ont été faites et ce dès 2017, lorsque l'Assemblée de Corse a donné mandat au Président du Conseil exécutif afin d'engager des négociations auprès du ministère de l'Education nationale relatives à la mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique pour l'Académie de Corse, et effectivement cette discussion est menée dans le cadre du projet d'autonomie.

Mais l'entretemps ne se morfond pas pour autant et l'objectif de la Collectivité de Corse n'est pas celui de négocier des aménagements partiels ou transitoires sur une Dotation Globale Horaire d'un établissement du Cismonte, du Pumonte ou du Centru Corsica, et encore moins de subir les décisions de Paris.

L'objectif de la Collectivité de Corse est bien celui de construire un véritable schéma éducatif territorial de qualité dans le respect des compétences de chacun, en collaboration étroite avec les Ministères concernés, afin d'être en capacité de proposer à chaque élève un parcours éducatif cohérent, avant pendant et après l'école, du 1^{er} degré jusqu'à l'université, et ce sur la base d'une approche pluriannuelle et multidimensionnelle en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés par l'éducation, l'orientation et la formation, et en intégrant un véritable parcours du jeune.

D'ailleurs, un comité de gouvernance partagée a été mis en œuvre avec le Rectorat de Corse afin d'évoquer à échéance régulière les questions de politique éducative, de vie des établissements, de la place de la langue corse ou encore le projet académique « SCOLA 2030 » dont le premier des six axes est « d'Instituer la langue corse en savoir scolaire fondamental », mais j'y reviendrai.

Concernant plus précisément l'enseignement agricole, des mouvements sociaux ont eu lieu récemment, notamment dans le cadre de la dotation globale horaire, entraînant des inquiétudes concernant la qualité de l'enseignement et les conditions d'apprentissage.

La Collectivité de Corse soutient fortement les deux établissements agricoles et a engagé très rapidement un cycle de concertations nécessaire et indispensable avec le préfet de Corse et le ministère de tutelle. Les discussions sont toujours en cours.

Au-delà de favoriser la concertation, une volonté commune de conjuguer les efforts pour l'émancipation et la réussite des élèves, et de faire preuve d'intelligence collective et territoriale, un dialogue de gestion permanent est instauré avec l'ensemble des établissements de l'île.

Ainsi, les modalités de calcul des dotations globales de fonctionnement ont été revues et corrigées en 2022, et un rapport a été présenté lors de la session d'octobre de la même année.

Concernant la révision de la tarification et des modalités de fonctionnement des services de restauration et d'hébergement des collèges et lycées de Corse, le chantier est en cours et je ne manquerai pas de revenir devant votre Assemblée.

La Collectivité de Corse est aussi pleinement engagée dans la construction, la rénovation, la mise aux normes et l'entretien des 47 établissements scolaires de l'île.

Chaque année, plusieurs millions d'euros sont investis pour garantir des conditions d'accueil, d'enseignement et de sécurité optimales pour les élèves et les personnels. Ces investissements se traduisent par des travaux tels que la rénovation de l'internat de Corti, la création des pôles de sciences de la Cité de Montesoru, des collèges Orabona ou Baleone.

Pour l'année 2024, la Collectivité de Corse a investi plus de 16 M€. Les projets les plus ambitieux, par leur ampleur ou leur coût, nécessitent quant à eux une ingénierie financière spécifique, d'où notre volonté de mobiliser des financements dans le cadre du PTIC et de la PPE.

La Collectivité de Corse reste pleinement engagée pour offrir à notre jeunesse des infrastructures éducatives modernes, sûres et adaptées aux enjeux actuels.

Vous évoquez le développement de l'enseignement par immersion initié par le Rectorat, nous nous en félicitons. Néanmoins, il ne faut pas oublier que la Collectivité de Corse, dans le cadre des compétences qui sont les siennes, œuvre, et ce depuis 2022, au développement de la pratique immersive. En témoigne notamment le vote de cette Assemblée, le 30 juin 2022, approuvant le Rapport du Président du Conseil exécutif relatif à « l'immersion, une stratégie au service de l'apprentissage et la pratique de la langue corse ».

Vous m'interrogez sur le CPER 2021-2027, là encore et bien que celui-ci n'ait toujours pas été officiellement co-signé par l'Education nationale, mais nous avons proposé une maquette avec des investissements doublés et nous n'en sommes pas restés au stade de la maquette puisque depuis 2021, nous avons consacré 11 M€.

Je suis désolée, M. le Président, mais la question était très longue, donc j'essaye de répondre à tout.

Donc, 11 M€ à notre projet de CPER langue corse. CPER qui a fait le choix de soutenir l'enseignement par immersion et autre particularité, qui possède un volet sociétal dans lequel, là-encore, le choix de l'immersion est assumé.

Nous soutenons également la démarche Scola Corsa, nous accompagnons toutes les initiatives sérieuses en matière d'immersion linguistique.

Et si l'engagement de l'Education nationale est d'ouvrir 40 classes « immersives » ou plus dans le primaire sur tout le territoire, nous serons bien entendu présents et partenaires afin de développer l'enseignement et la formation par immersion dans l'Académie.

Vous m'interrogez enfin sur la convention langue corse, elle est discutée dans le cadre du comité de gouvernance partagée. Là également, le Président du Conseil exécutif va copiloter avec le Recteur l'axe 1 du projet académique « Instituer la langue corse en savoir scolaire fondamental », avec une réunion prévue le 7 mai prochain.

Je ne dis pas que la situation est idyllique en matière de « santé linguistique », mais je sais que nous ne restons pas immobiles malgré la difficulté liée à l'absence de statut de la langue et le cadre juridique extrêmement contraint.

Vous parliez de concertation et laissiez entendre que vous êtes prêts, votre groupe, à y prendre part, avec tous les acteurs concernés. C'est déjà cette piste de concertation que je vous ai proposé en commission la semaine dernière, pour travailler collectivement. Nous travaillerons donc avec les élus de la commission de l'éducation, de la culture, et celle des compétences législatives pour offrir à nos jeunes des formations adaptées comme cela est inscrit dans « U Pattu per a ghjuventù ».

Votre question orale me permet donc d'officialiser notre méthode.

Enfin, je pense que le projet éducatif et de la formation a tout de suite été engagé, dès 2015, d'abord avec Josépha Giacometti-Piredda, puis par Antonia Luciani, et également par vous-même sur le volet linguistique. Je ne vous rejoins donc pas quand vous demandez « *quand comptez-vous engager ce chantier ?* ». Si je vous rejoignais, ça serait faire offense à l'énergie que vous avez mise, tous les trois, dans ces dossiers, comme cela a pu être le cas avec la revendication de mise hors norme portée par Madame Giacometti-Piredda.

Toutefois, je vous confirme que je les porterai à mon tour, avec les mêmes idées et idéaux, car je pense que sur ces questions, nous nationalistes, nous rejoignons.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. 7'20 ! Je n'ai pas voulu vous couper, mais je pense que ce n'est plus possible des réponses à 7'20... Comme des questions à 4 minutes...

À ringrazià tuttu u mondu di fà un sforzu, sinò ùn ci avemu micca da sorte.

La parole à Santa Duval pour le groupe « Un soffiu novu ».

**Question orale N° 2025/O1/019 déposée par Mme. Santa DUVAL
au nom du groupe « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle pour la Corse » :
REACTIVATION DE LA COMMISSION PECHE.**

Mme Santa DUVAL

Merci, Monsieur le Président.

Avant de commencer, permettez-moi, au nom de notre groupe de souhaiter la bienvenue à Elisa, de féliciter notre amie et, puisqu'on en est aux félicitations, féliciter aussi notre président de groupe, Jean-Martin, qui vient d'être grand-père de deux petites filles.

Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller exécutif,

La pêche insulaire vit des moments difficiles.

Pour en avoir discuté avec les pêcheurs, je me rends compte que depuis la suppression de la commission « pêche », ils se sentent moins entendus, moins considérés, le ressenti d'être lâchés par les autorités territoriales.

J'ai observé les difficultés des pêcheurs, accablés par trop de contraintes administratives. Être marin pêcheur, ce n'est pas juste un métier, c'est une vocation, c'est passer près de 80 % de son temps en mer et ce, par tous les temps, pluie, vent, tempête, tout ça pour faire vivre leurs familles et pouvoir rembourser leurs crédits liés à l'achat des embarcations et du matériel nécessaire. Avec l'obligation d'être en conformité avec les normes européennes et nationales.

La colère et la lassitude grondent dans tous les ports méditerranéens, un phénomène amplifié en Corse, territoire insulaire qui doit faire face à davantage de difficultés que les professionnels exerçant ailleurs sur le continent.

Penchons-nous sur le nombre de licences en cours. On dénombre 151 licences de pêche dont 144 PMC (Petits métiers côtiers), 2 PML (petits Métiers du large), 5 chalutiers et 8 corailleurs. Ces chiffres montrent bien la baisse du nombre de pêcheurs, puisque les chiffres précédents dépassaient les 200 licenciés. La filière est clairement en berne.

Une parenthèse sur le rapport de gestion des ports de pêche voté l'an dernier où l'on a su trouver un plan d'investissement d'environ 7,5 M€. Ce qui m'a marqué, c'est que sur ces 8 ports, il y avait 41 postes à quai pour les pêcheurs, sur un total de 709 emplacements. Avec seulement 6 % de postes réservés aux pêcheurs, on est plus sur des ports de plaisance que des ports de pêche.

Je reste convaincue que nous devons rétablir la commission « Pêche » en proposant à tous les pêcheurs professionnels, toutes pêches confondues, d'y participer à nouveau comme précédemment, qu'ils y fassent part de leurs doléances pour qu'ensemble, nous puissions établir des propositions avant de rendre et soumettre ces conclusions à notre assemblée qui statuera ensuite sur la définition d'un plan d'action adapté.

Une initiative importante, si on veut maintenir ce secteur d'activité économique à flot.

Et je sais, en tant que fille et petite-fille de marin-pêcheur à quel point la pêche est une activité ancestrale, on pourrait même dire qu'elle appartient au patrimoine corse.

J'aimerais conclure en disant : non, la pêche, tout comme l'agriculture, ne relève pas du folklore. Leur travail, je dirais même de forcenés, est de nous nourrir nous et nos familles.

À ringrazià vi pè a vostra risposta.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque a parolla à l'Esecutivu, Guy Armanet.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Caru Presidente.

Cara cunsigliera, vi ringraziu per a vostra dumanda.

Vous l'avez dit et précisé à juste titre, la pêche professionnelle connaît partout des difficultés qui menacent effectivement sérieusement l'avenir du métier. Et cette situation constitue bien évidemment une préoccupation majeure pour le Conseil exécutif de Corse.

C'est pourquoi l'année 2024 a été marquée par un cycle de réunions qui, j'en suis convaincu, a créé une dynamique nécessaire à la réflexion collective attendue par l'ensemble de la profession.

En point d'orgue de cette démarche collaborative, permettez-moi de rappeler la séquence organisée, notamment le 6 mars 2024, par la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse, en votre présence d'ailleurs, ainsi que des représentants des groupes d'élus de l'Assemblée de Corse, des représentants des pêcheurs professionnels, du Comité Régional des Pêches, U Sindicatu pà a difesa di i pescadori corsi et les 4 prud'homies.

Le Conseil exécutif, et je le réaffirme, est tout à fait favorable à la réactivation de la commission ad hoc dédiée à la politique de la pêche en mer.

Toutefois, si cette commission pourra constituer un espace de dialogue institutionnel supplémentaire, il est à craindre qu'en l'état actuel du droit, elle soit confrontée aux freins qui oblitérent déjà le développement de notre pêche. Vous avez évoqué l'acquisition des bateaux et les moyens de les rembourser, ainsi que la difficulté que rencontrent les pêcheurs pour organiser cela. Simu d'accunsentu è travagliemu per chì l'Auropa pudessi stà à sente nant'à isse prublematichu.

Fort de son expérience dans la gestion des dispositifs financiers dédiés à la filière, renforcée tout au long de l'année dernière, je rappelle que nous avons acté dans cette Assemblée 1 M€ destiné à la pêche, et vous l'avez précisé.

Donc, en effet, pour rappel, les pêches professionnelles sont gérées dans un contexte juridique international, européen et national uniformisé.

À ce titre, pour répondre réellement aux besoins de nos pêcheurs, et j'en suis intimement convaincu, l'avenir du métier doit forcément s'inscrire dans une perspective qui concerne bien évidemment notre processus d'autonomie.

La Collectivité de Corse autonome devra défendre et promouvoir le principe d'une pêche réglementée, régionale, à l'échelle de l'île, et non pas au niveau de la façade méditerranéenne, et encore moins au niveau de l'Europe.

Aujourd'hui, via le Conseil maritime de façade de Méditerranée, qui comprend différentes typologies d'embarcations, souvent inadaptées à la réalité écologique et économique de la Corse.

Donc, pour conclure, Madame la Conseillère, si nous sommes favorables à la réactivation d'une commission pêche, je suis convaincu que l'avenir de nos pêcheurs dépend surtout de notre capacité collective à mener les chantiers structurants identifiés afin d'assurer un nouvel élan pour la filière.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque, avemu finitu e nostre questione à bocca.

Je félicite, à mon tour et au nom de l'Assemblée, notre collègue et ami Jean-Martin Mondoloni, babbone di duie zitелlette, Giulia è Alba Maria. Sò veramente felice per ellu, pè tutta a famiglia è pè l'arci-babbone dinò, M. Pellegrini.

Dunque felicitemu tutta sta famiglia pè sta gioia. Ci sò i mumenti di gioia è hè bè dinò di di là.

Emu da fà l'appellu, è dopu emu da apre a sessione.

Dunque a parolla à a nostra secretaria.

Mme Anna-Maria COLOMBANI, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

La séance est ouverte à 11 h 20 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi, dunque a sessione hè aperta, è passu a parolla à l'Esecutivu, à u so Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu Sgiò Presidente, care amiche è cari amichi, care elette è eletti.

Prima, e mo prime parolle saranu per e nutizie felice, per accoglie incù gioia Ghjulia è Alba-Maria. È felicità u so babbu a so mamma, babbone, mammane, arcibabbone è arcimammane è simu felici di sicuru per u nostru cullegu è amicu Ghjuvan-Martinu Mondoloni. Quessa hè a prima.

A seconda hè per felicità a nostra Presidente di l'assemblea di Corsica, postu chì oghje ùn hè micca quì perchè chì hà avutu à fà un viaghju un pocu luntanu, ma hè stata eletta à a Presidenza di a cummissione di l'isule. Ghjè impurtante per l'isule in generale è per a Corsica in particolare. Ramentu chì Jean Baggioni era statu u prima Presidente, tempi andadoni, è chì dopu aghju avutu l'onore d'esse elettu à u mo giru è chì avà tocca à a Presidente di l'assemblea di Corsica, è dunque sarà l'uccasione di rinfurzà è di purtà a voce di l'isule à u livellu europeu è più specificamente à u livellu mediterraniu per ciò chì ci tocca.

Dopu, una parolla forte per accoglie à Elisa Tramoni, una giuvanotta, simu fieri è felici d'accoglie la ind'è l'assemblea di Corsica. Face parte di issa generazione, di sta leva nova chì ghjunghje da tutte e parte è per noi ghjè impurtante postu chì emu fattu di a tramandera un inghjocu maiò di issa mandatura, di vede chì a giuventù piglia respunsabilità ch'ellu sia ind'è l'assemblea o à l'infora è ci tuccarà à creà e cundizione per ch'ella possi purtà tuttu ciò ch'ella ci pò purtà. A sapemu digià. È vogliu sottulineà quì -è ghjè dinò una manera di prisintà la- chì prima di dà ci a so decisione hà riflettutu assai. Perchè vulia riflette ella prima, incù a so famiglia, incù l'elette, eletti è militanti per sapè s'ella avaria u tempu è l'asgiu per raportu à a so vita persunale, prufessiunale chì ghjè ricca, chì sò ricche, d'assumà e so respusabilità. È à l'ultimu di issa riflessione hà fattu una scelta chì ci permette d'accoglie la oghje è per contu meiu sò particularmente fieru à tempu di l'andatura intellettuale chì hà cunduttu à sta decisione è po soprattutto di a decisione di risponde à favore di a vostra presenza. Dunque simu fieri è felice d'accoglie vi oghje è circaremu à prufittà di e vostre cumpetenze è di u vostru sguardu novu. Ci ramintemu per contu nostru, postu chì aviamu fattu a campagna elettorale insieme d'un discorsu nantu à u

ricusu di e svie maffiose è nantu à a vulintà cullettiva di a giuventù corsa di campà ind'è u so paese, di campà dinò di modu apartu nantu à u mondu, è di campà di u so travagliu, cantendu, ridendu, viaghjendu, è po fendu a scelta di custruisce a so vita in Corsica. È dunque a vostra affaccata oghje quì ind'è iss'assemblea è dinù un soffiu di speranza chì ci ralegra à tutte è à tutti.

Vogliu dinù cumplimentà à Rumanu Colonna, chì li tocca oramai à assumà a respunsabilità di a presidenza di gruppu, pensu dinù à Jean Biancucci chì ci deve guardà, è chì ci hà purtatu assai è ùn dubiteghju micca caru cullegu, caru amicu chè vo saparete truvà e forme ch'ellu sia ind'è e rilazione interne à u gruppu, ind'è e rilazione incù u Cunsigliu Esecutivu ma dinù di sicuru incù l'altri gruppi, trattendu di l'uppusizione. Hè una stonda impurtante per u nostru paese, a nostra stituzione in u mumentu induve si riapre, pè cunclude spergu di modu pusitivu issu prucessu chì ci deve purtà ver di una revisione custituziunale -a speremu- è ver di l'autonomia -a speremu dinù- pensu chì saparete esse un puntellu per issa dimarchja cullettiva chì ci deve purtà ver di ghjorni più appaciati, più sereni, è più felici.

Averemu l'occasione di parlà ne, ci sarà dinù di a parte di u Cunsigliu Esecutivu, unepoche di pruposte, per esempiu è per risponde à u nostru cullega è amicu Saveriu LUCIANI, nantu à l'affare di a lingua, aghju unepoche di pruposte à fà. Ùn vogliu micca fà le senza a presenza di a Presidente di l'assemblea di Corsica. Averemu l'occasione di riparlà ne di modu infurmale oghje è po dopu faremu una reunione di a cunferenza di i Presidenti per c'o vi possu sottumette e mo pruposte di manera specifica per a lingua po dinù à d'altri livelli. M'eru ingaggiatu à fà la è pensu ch'ellu hè più chè mai u mumentu.

Eccu ciò chì vulia dì, pè e bone nutizie.

Per e nutizie più triste, nanzu di dì qualchì parolla nantu à a sparizione di u Papa, vogliu ramintà chì emu avutu cum'è tutti i mesi a nostra parte di doli. Vogliu avè una pinsata per quelli chì travaglianu quì è chì anu persu à chì un babbu, à chì un figliolu o un fratellu è dì à tutte isse famiglie addulurite, chì simu à fiancu à elli.

Vogliu ramintà a mimoria di dui corsi, dui spurtivi di prima trinca, unu si n'hè andatu pensu sta mane, o qualchì ora fà, ghjè Jean-Pierre Giordani chì ghjera un attaccante di u sporting di qu'ella epica di a prima finale contr'à Marseglia in 72. Ghjucava à l'ala manca, qualchì volta à l'ala, qualchì volta à u centru, per contu meiu aviamu e figurine è ghjera a più ricercata in a corte di recreazione quella di Jean-Pierre Giordani, dopu ci hè statu di sicuru Džajić è Johnny Rep.

È po, di sicuru parlà d'Albert Vannucci, una figura aiaccina, vinia d'una famiglia famosa postu chì ci era u so fratellu Florent Fiorella in Bastia campione d'Auropa di tiru à u fucile, c'era Armand chì ghjera un tercanu di prima trinca è tutti quelli chì seguitanu a boxa s'arricordanu di u so cumbattu contr'à a Sugar Robinson chì ghjera à l'epica un poids moyen senza paru. È po ci era à Albert Vanucci chì hè statu un prufessiunale, chì hà purtatu l'ACA à u so primu titulu di campione di Francia di seconda divisione chì hà permessu di cullà in prima divisione. Hè statu internaziunale, postu chì hè statu ritinutu in squadra di Francia à duie riprese, è po dopu à a fine di a so carriera di ghjucadore hè statu intrenore in Aiacciu à u Gaz è dinù cum'è agiuntu à l'ACA è dunque tiniamu, postu chì u sport face parte di a nostra vita cullettiva, tinia à salutà a so memoria, sopra più chì ghjè u ziu per alianza di a nostra cullega, ghjè u ziu, a sapete di Stéphane VANNUCCI chì ghjè oghje u Presidente di a lega corsa di ballò.

Eccu, per i nostri, Papa Francescu dinù era u nostru, allora ùn allungaraghju micca l'umagiù ma pensu chì ùn pudiamu micca inizià issa sessione senza avè una pinsata cumuna è cullettiva, si n'hè andatu in pace, pensu chì simu più tristi cà ellu. Ellu hà avutu una vita di cumunione, una vita di sacrificiu, di ricchezza dinù, ricchezza murale, ricchezza intellettuale, religiosa, è si n'hè andatu in pace, prima un uchjata.

Un sò micca s'è vo avete avutu l'occasione di leghje u so testamentu. Hà vulsutu esse intarratu è chì a so tomba sia, citu u testu "priparratu nel locu della navata laterale di a cappella paolina" à Roma. Allora ghjè salus populi romani, ùn hè micca u nostru Paoli à noi ma di pinsà chì u Papa, chì hà fattu a so ultima visita in Corsica, per u so ultimu viaghju, à l'infra di Roma è di u Vaticanu, hà da esse inselpitu ind'a cappella paulina allora chì festighjemu i trecent'anni di Pasquale Paoli, hè forse un ultima uchjata ch'ellu ci hà vulsutu fà.

Di modu più seriu, scrive, è u scrittu hè di u 29-06-2022, "La sofferenza che si è fatta presente nell'ultima parte della mia vita l'offerta al Signore per la pace nel mondo e la fratellanza tra i popoli." In 2022 straziava digià, era straziatu da a malatia, è noi chì l'emu vistu, u 15 dicembre, emu vistu chì ind'è issa ghjurnata chì hè stata longa, trabalzata, cù assai ghjente, assai mondu, hà vulsutu esse dispunibile per tuttu ognunu rispundia à tutte è à tutti, basgiava è dava a benedizione à i ciucci, ma si vidia ch'ellu straziava, eiu, per contu meiu quandu l'aghju incuntratu prima incù a Presidente, à trè o quattru ore è po dopu capu à capu a sera, aghju vistu un omu chì era marcatu da a malatia è stancu assai. Ma firmava issu ochju è issu sguardu, issu sorrisu è issa intelligenza tamanta chì ci hà marcatu à tutti.

Allora, eiu vulia di semplicemente, quale fù u Papa, a diceranu megliu cà noi i specialisti di e religione, i teulugiani, i sturiani, giurnalisti, tutte è tutti quelli ch'anu qualità per cummentà a so opera. Era un Papa, era un omu dinù, po

un Sant'omu, un omu incù i so sbagli, cù e so mancanze, cù e so imperfezzione. Certi eranu d'accunsentu cun ellu, d'altri manc'appena, fù, mi pare, prima u Papa di i poveri, secondamente u Papa di i esclusi, di i straziati, di i migranti, di tutte quelle è quelli chì secondu à a parolla di Gabriel Garcia Marquez quellu per quellu saremu sempre à u so latu, perchè ùn anu nulla è si ricusa à elli sin' à a pace è a tranquillità di issu nulla.

Era u Papa di i populi marturiati, strirati da a pazzia di l'omi, è da a vulintà di praputenza religiosa, ecunomica o pulitica.

Era u Papa, ind'è a so vita religiosa, di a Vergine Maria, a Madre Universale ma era dinù u Papa di a Madre Natura è hè statu u primu Papa à mette l'eculugia à u core di e so riflessione.

Era u Papa di l'esigenza, quellu ch'un omu, una stituzione s'impone à ellu stessu, è omu tene à mente u discorsu ch'ellu hà avutu davanti à i cardinali.

Era u Papa di a tuleranza chì hà accittatu d'apre unepochi di dibattiti nantu à sugetti di sucetà forse cunsiderati da sempre cum'è tabù da a ghjesgia, pensu per esempiu à l'omosessualità.

Era u Papa di l'umiltà, aghju vistu un ritrattu d'ellu addinuchjatu è basgia i pedi di i dirigenti africani chì sò in guerra, è li basgia i pedi per chjamà li à fà e pace. È infine ghjera u Papa di a fratellanza trà l'omi è trà i populi, e so esequie saranu sabbatu matina, a Cullettività di Corsica sarà riprisintata, pensu ch'ellu hè nurmale, chè no siamu prisenti à traversu a persona chì ci ripresentarà per purtà l'umagiu publicu di a ricunniscenza è di l'amore di a Corsica è di u populu corsu per issu Papa. Si tratta assai di laicità, di religiosità, di religiosità popolare, eiu sò attaccatu assai à u fattu chì ci vole à spicà è à staccà u fattu publicu è a religione, ma a laicità, ùn hè micca a guerra contru à e religione, oghje i catolichi anu persi u so pastore, ma ghjè u mondu sanu, al di là di e religione, chì hà persi una figura tamanta, è sarà u sensu di a nostra presenza per l'esequie di Papa Francesco.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi, o Sgiò Presidente.

È dunque emu da cumincià i nostri cartulari, cù u prucessu verbale. L'aghju da mette à u votu, s'ellu ùn ci hè micca rimarche.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 113 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di marzu di u 2025

Rapport n° 113 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 mars 2025

M. Hyacinthe VANNI

Donc est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des non-participations ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi. Le procès-verbal est validé.

Donc, on peut passer quelques dossiers si l'exécutif, veut nous faire des propositions, on est prêts bien entendu à s'adapter.

Alors on peut passer le rapport 85, si vous voulez.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES -FISCALITÉ**

Raportu n° 085 : Determinazione di i tempi d'ammurtita di l'immubilizzazione

Rapport n° 085 : Détermination des durées d'amortissement des immobilisations

M. Hyacinthe VANNI

C'est le président Giovannangeli qui a la parole.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Un rapport technique et comptable, qui consiste à l'application de la nomenclature budgétaire comptable M 57 de la Collectivité et la mise à jour de la durée d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles conformément aux dispositions de ce référentiel.

Donc, je ne vais pas rentrer dans le détail, c'est une mise à jour du principe d'amortissement avec, à la fois, acter le principe habituel du prorata temporis et l'amortissement linéaire avec une durée d'amortissement qui est variable suivant l'utilisation et la durée des immobilisations.

Il y a un ajout sur cette délibération qui ne figurait pas précédemment, c'est le traitement des biens à faible valeur, simplement pour permettre, à la fois réduire la charge administrative, faciliter le recensement et améliorer la lisibilité de l'inventaire, ces biens à faible valeur pourront systématiquement être amortis sur une durée d'un an. Donc, les biens de moins de 1500 € pourront être amortis systématiquement sur une cette durée d'un an.

Voilà pour cette mise à jour, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un avis de la commission des finances.

M. Louis POZZO DI BORGO

Avis favorable, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Il n'y en a pas.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le groupe « Avanzemu ».

Qui ne participe pas ? Le groupe « Core in fronte ».

Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

À ringrazià vi. Si vous en êtes d'accord, on peut passer au rapport 108.

TRASPORTI / TRANSPORTS

Raportu n° 108 : Missione affidata à l'Uffiziu di i Trasporti di Corsica di fà studii d'upputinità à scopu di mette in opera servizii regulari trasfruntalieri, per aria è per mare, trà a Corsica, a Sardegna, a Toscana, a Liguria è u Laziu

Rapport n° 108 : Missionnement de l'Office des Transports de la Corse pour la réalisation d'études d'opportunité afin de mettre en œuvre des dessertes transfrontalières régulières sur les plans aérien et maritime entre la Corse, la Sardaigne, la Toscane, la Ligurie et le Latium

M. Hyacinthe VANNI

Monsieur le Président de l'Office des transports, vous avez la parole.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Vi ringraziau Presidente.

Caru Presidente, cari cunsiglieri esecutivi, cari cunsiglieri,

Eccu quì a presentazione d'una dumanda fatta da l'Uffiziu di i trasporti di a Corsica.

Dans la lignée d'une stratégie qui avait déjà été effectivement mise sur les rails dès notre arrivée aux responsabilités, nous reprenons cette feuille de route qui nous paraît aujourd'hui d'autant plus indispensable dans le contexte économique, social et culturel de la Corse, de pouvoir, par le missionnement, demander à cette Assemblée, à l'Office des transports de la Corse, traduire un cheminement juridique, économique, des priorités pour donner corps concrètement à la réalisation, quand je dis la réalisation, c'est essentiellement et surtout sous l'angle d'un service public maritime et aérien transfrontalier, donc sous le modèle d'une continuité territoriale transfrontalière, à la réalisation de cette continuité entre les régions précitées.

Alors bien sûr, l'ensemble de l'ère citée ouvre le champ des nécessités d'études économiques, juridiques à réaliser, mais dans le rapport, il vous est indiqué évidemment qu'il y a eu déjà du travail accompli qui permet d'améliorer notre vision sur la priorisation des enjeux.

Je rappelle qu'en 2017, nous avons déjà été missionnés, donc c'était sous ma présidence, nous avons été jamais été missionnés pour réaliser des

pré-études, par exemple sur le concept de métro aérien entre la Corse, la Toscane, la Sardaigne et la Ligurie. Donc cette pré-étude qui avait été réalisée par le bureau d'études de l'aéroport de Nice, nous avait permis déjà de définir une faisabilité en termes de types d'avions, en termes de fréquence, en termes d'horaires, en termes de tarifs. Nous étions sur un lien quotidien recherché, c'est pour ça qu'on parlait de métro aérien, de mémoire, nous étions sur 3 allers-retours jour, 6 jours sur 7 pour Pise, Bastia, Ajaccio reliées à Cagliari par exemple, qui conduisait à des résultats qui étaient intéressants puisqu'en termes de nécessité du service public, évidemment, il était aisé de démontrer qu'il y a une déficience du privé sur ces lignes.

Sur le dimensionnement de l'avion recherché, on était plutôt sur l'ATR 42 et sur le contenu financier nous étions sur une contribution globale d'à-peu-près 1,5 million d'euros de contribution de service public à l'année, étant entendu et étant précisé, ça sera le cas pour la suite, qu'on parle d'une contribution de service public qui est à mutualiser entre un groupement européen de régions partenaires et non pas simplement par la Corse, y compris avec des fonds européens dédiés dans le cadre d'une démarche proactive auprès de la Commission européenne. Il ne s'agit pas d'assumer sur fonds propres seul cette contribution.

Donc, on était déjà bien loin, comparativement évidemment, même si ce n'est pas la même fréquence, la même capacité, le même contenu, des dotations nécessaires pour le bord à bord français par exemple, ou pour le bord à bord aller-retour, ce qui permettait déjà d'identifier un certain nombre de choses.

Des démarches pour le groupement européen de coopération ont été initiées en 2017 puis en 2019 par Vanina Borromei qui a poursuivi ce dossier dans une communauté de vues. Il faut dire les choses comme elles sont et c'est indiqué dans le rapport, la principale source de blocage, pour l'avoir rencontré moi-même, était un blocage politique du côté de l'État. Je ne le dis pas pour se défausser, je le dis parce que c'est la réalité. Nous ne sommes pas autonomes, nous n'avons pas la compétence, et pour réaliser un groupement européen de coopération territoriale, il faut l'accord des deux états partenaires, même si les régions partenaires sont d'accord.

Or j'ai rencontré, nous avons rencontré des réticences fortes à permettre d'engager ce dossier, de constituer un groupement européen qui serait donc l'autorité concédante de l'organisation de la ligne aérienne. Et puis demain, dans le même objet de compétences à mettre à ce groupement, des lignes maritimes, y compris quand on priorise le sujet des lignes maritimes, je vais revenir dessus.

Donc ce blocage politique a été important. Il s'est détendu à partir du moment, à partir de deux objets qui sont venus, évidemment lisser les choses.

Premier objet, c'est la discussion sur le processus de Beauvau, sur l'autonomie de la Corse bien évidemment, et sur l'inscription méditerranéenne de la Corse dans ce contexte.

Le deuxième sujet, c'est enfin, la ratification du traité de droit public international France-Italie, dit traité du Quirinal qui est intervenu, après moult tergiversations, fin novembre 2021 qui, bien sûr, embrasse un champ beaucoup plus large que l'objet qui nous occupe aujourd'hui entre les deux pays, puisqu'on parle d'un partenariat structurel et d'un traité qui est l'équivalent du traité ou présenté comme tel dans le monde diplomatique, comme l'équivalent du Traité France-Allemagne d'Aix-la-Chapelle dans la relation entre la France et l'Italie. Donc on parle de défense, on parle de spatial, on parle d'aérien et on parle de transfrontaliarité, de comité transfrontalier.

C'est sous cet angle-là même, si la Corse n'était pas citée dans le traité, ce que nous avons revendiqué à la fois en tant qu'élus territoriaux et parlementaires, que nous avons essayé de faire du lobbying et ce lobbying a permis notamment en octobre 2023, lorsque nous étions représentés, le Président du Conseil exécutif et la présidente de l'Assemblée y étaient et j'y étais en tant que parlementaire, ce comité transfrontalier réuni sous l'angle du traité avec les deux ministres concernés, qui réunissait les villes et régions partenaires des deux côtés, a permis d'officialiser la Corse enfin comme région transfrontalière, ce qui n'était pas forcément le cas, quand je dis la Corse, c'est aussi la Sardaigne et les îles en général. Et aussi de mettre à l'agenda des comités de suivi du traité, la question des connexions aériennes et maritimes entre les îles et les continents respectifs.

Donc depuis lors, à chaque comité de suivi du traité, nous sommes sollicités sur l'avancée de nos travaux sur cette question.

Donc ce qui change le paradigme entre avant et aujourd'hui politiquement. Alors ça ne veut pas dire qu'il n'y aura pas encore des réticences dans certaines hautes administrations, mais en tout cas, il y a un basculement, un paradigme nouveau qui s'est opéré et il faut saisir cette opportunité et occuper cet espace à plein, d'où la nécessité évidemment de missionner l'Office des transports d'une part. Je vous rappelle que l'office des transports, à droit constant aujourd'hui dans le code général des collectivités territoriales évidemment, est chargé de s'occuper de l'organisation de la continuité territoriale française, de l'organisation des DSP, de l'affectation de la dotation entre les lignes. Mais il peut être missionné, sur sa compétence transports, sur d'autres objets dont le transfrontalier. C'est pour ça qu'il y a besoin de passer devant l'Assemblée de Corse pour se faire, pour prendre toutes les initiatives politiques et institutionnelles nécessaires évidemment, mais aussi pour finaliser les études de desserte et les schémas.

Dans le schéma, il y a quelques pistes, un petit peu de méthode qui vous sont proposées, qui sont de l'ordre de la réflexion mais qui sont de méthode.

D'une part, nous nous nourrissons évidemment des rapports de 2017, mais aussi en 2024, suite à la relance du traité, sous la présidence de Flora Mattei, des compléments sur le métro aérien qui ont été, à l'interne, réalisés par les services dans ce système. Mais nous nous nourrissons aussi des contextes maritimes. Évidemment que la priorisation dans le maritime aujourd'hui, c'est le sujet, Bunifaziu - Santa Teresa di Gallura qui, je le rappelle, est sous compétence de la région autonome de Sardaigne, aujourd'hui. Il y a donc la nécessité, évidemment, de parler de transitoire par rapport aux ruptures de charges que nous avons aujourd'hui, même si on ne maîtrise pas politiquement et institutionnellement les choses. Et puis il y a la nécessité de fonder dans les études rapidement, dans un temps court, les modalités de gouvernance institutionnelle nouvelle à travers cette coopération de la ligne Bunifaziu - Santa Teresa. C'est pour ça qu'il y a la question du GECT, voire éventuellement des hypothèses de sociétés publiques locales transfrontalières qui sont introduites par la loi 3DS aujourd'hui et qui peuvent faire l'objet d'une attention particulière en études, à la fois sur Bunifaziu - Santa Teresa di Gallura dans le maritime, mais qui pourraient faire l'objet aussi pour des initiatives à créer, à étudier, du même traitement pour, par exemple, Bastia – Portoferraio ou Piombino.

Et puis, il y a la question du groupement européen de coopération sur l'ensemble des autres objets, notamment l'aérien, en tant qu'autorité concédante, et des schémas aériens qui seraient peaufinés en termes quotidiens et hebdomadaires, puisque je reviens un peu en arrière, en 2017, il y avait des lignes quotidiennes proposées dans la première étude Ligurie-Toscane, Corse-Sardaigne. Et puis il y avait le côté hebdomadaire qui était proposé dans la relation à Rome. Mais depuis lors, il y a aussi l'initiative de la compagnie régionale qui aujourd'hui prend des initiatives sur Rome. Donc, c'est à l'aune de ces nouveaux contextes qu'il faudra réaliser les études, évidemment. Mais Rome fait partie, d'où la question du Lazio qui est citée dans le rapport, d'un axe à conforter.

Donc, une priorisation dans le maritime à organiser, une priorisation d'études juridiques entre GECT et GPL, avec les études de desserte, à réaliser, dans le contexte d'aujourd'hui évidemment du traité et de l'accompagnement dans le cadre de ce traité aussi pour l'obtention d'une obligation de moyens. L'obligation de moyens, c'est la mutualisation à proposer entre les régions partenaires qui doivent contribuer à cet effort de reconnexion aux côtés de la Corse, mais c'est aussi les fonds européens, notamment dans le secteur transport vis-à-vis de la Commission européenne. Si évidemment nous avons la validation politique institutionnelle de l'Assemblée Corse, des régions partenaires mais aussi des deux états dans le cadre du Traité, il est évident qu'il est beaucoup plus facile

d'obtenir les moyens de fonds européens nécessaires à l'organisation du service du moment qu'il aura été calibré maritime et aérien, que si nous étions dans une période d'hostilité totale et sans cadre institutionnel global international.

Donc voilà un petit peu de manière très générique, la présentation de ce rapport. Evidemment, je serai à même de répondre aux questions. C'est un enjeu qui est un enjeu stratégique et historique important parce qu'il ne s'agit pas de faire une reconnexion saisonnière. Il s'agit de reconnecter de manière quotidienne à la Toscane, à la Sardaigne, à la Ligurie et au Lazio, la Corse, c'est-à-dire un enjeu qui est annualisation touristique, un enjeu qui est commercial, un enjeu qui est diversification du fret, un enjeu qui est culturel, linguistique, qui est universitaire, qui est étudiant.

Donc, nous sommes là dans un domaine où les transports ne répondent pas qu'à un seul objet, mais à plusieurs objets de reconnexion entre les territoires et de reconnexion des territoires avec lesquels nous avons une très longue histoire, évidemment des valeurs communes, culturelles communes et où il y a nécessité, je rappelle quand même à titre d'exemple, que la Ligurie et la Toscane, c'est 20 millions de touristes à l'année sur 10 mois. Donc, nous avons un bassin de vie touristique international, japonais, américain et autres, de 20 millions de personnes qu'on pourrait reconnecter en annualisation effective à 20 minutes de vol et peut-être à 100 € aller-retour parce que c'était le prix de l'époque, nonobstant évidemment la question des taxes qui est un sujet que j'ai abordé tout à l'heure, qui pourrait s'appliquer là-aussi. Donc il faudra en discuter.

Voilà un petit peu la présentation générale que je voulais faire à cette Assemblée, sur cet enjeu qui nous paraît un enjeu primordial. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, il y a un rapport de la commission du développement. Si quelqu'un veut bien le lire, un membre de la commission de développement.

M. Louis POZZO DI BORGO

Vous voulez qu'on commence, peut-être, par la commission des finances ?

M. Hyacinthe VANNI

Oui, donc on lit le rapport de la commission des finances, Monsieur Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Monsieur le Président.

M. Jean-Michel SAVELLI, rappelant que ce rapport a été examiné lors du Conseil d'Administration de l'Office des Transports, a demandé des explications sur le montage de l'opération et dont l'étude, à priori, va permettre d'affiner le montage dont c'est l'objectif principal.

Il a souhaité savoir si l'on va vers des Obligations de Service Public (OSP) ou des appels d'offres, quels en seront les financements et si, dans le cadre du Traité du Quirinal entre la France et l'Italie, cette étude en vue de liaisons transfrontalières, se situe-t-elle dans cet esprit.

Dans ce traité où il est question de coopération transfrontalière sur des bassins de vie, il s'est interrogé sur l'existence d'un réel bassin de vie avec de la mobilité et des trafics quotidiens, en prenant l'exemple de Bastia et de Gênes.

Sur le financement, M. Jean-Michel SAVELLI, soulignant que le rapport prévoit que l'OTC puisse gérer cette opération dans le cadre de ses compétences principales et annexes, a rappelé que l'Office disposait d'une ligne budgétaire consacrée aux études, d'environ 1,5 M€, et qu'il conviendrait, par conséquent, de se servir de ces crédits pour financer ces études.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA, Président de l'Office des Transports de la Corse, a précisé que la majorité territoriale avait des hypothèses à privilégier, comme le Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), suite aux expériences de 2017 et de 2024.

L'étude a vocation à parcourir l'ensemble du sujet, comme la gouvernance juridique des appels d'offres, la détermination de la véracité du service public sur les lignes concernées, l'identification de la priorisation des lignes, que ce soit sur l'aérien ou sur le maritime, leurs montages, leurs fréquences et les capacités, ainsi que les compensations nécessaires ; elle a aussi vocation à déterminer les sources de financement et ces financements ne se feront que sous la forme d'une mutualisation partenariale des régions partenaires auxquels s'ajouteront des crédits européens dédiés dans le secteur des transports.

Le Président de l'Office des Transports a indiqué que, concernant la notion de bassin de vie, le maritime transfrontalier avait été reconnu par le Comité transfrontalier de Turin d'octobre 2023 comme un objet transfrontalier.

Le maritime transfrontalier ne concerne pas que la Corse puisqu'il s'étend jusqu'en Sardaigne et même en Sicile et les îles et les territoires ont été

explicitement inscrits à l'agenda de ce Comité comprenant les deux États partenaires, présidé par un préfet par pays à l'Ambassade des Affaires étrangères.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA a rappelé que cette opération s'inscrivait dans un cadre fixé et décidé, qu'elle a été insérée dans le Traité du Quirinal et qu'elle a été abordée lors du Comité de Nice.

Il a fait observer que pour les financements, il fallait, explicitement et juridiquement, une décision de mise en compétence donnée par la Collectivité de Corse, par son Assemblée délibérante.

Quant aux 1,5 M€ évoqués par M. Jean-Michel SAVELLI, le Président de l'Office des Transports a précisé qu'ils étaient liés aux Assurances à Maîtrise d'Ouvrage et que pour ce qui concerne cette étude, il convenait d'avoir une ligne budgétaire dédiée et accordée par la Collectivité de Corse, par délégation.

La commission des Finances a émis un avis Favorable sur le rapport. Non-participation des groupes « Un Soffiu novu » et « Core in fronte », absence du groupe « Avanzemu ».

Merci, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, Jean-Paul Panzani pour la commission de développement.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Président.

Observation des commissaires : à la question de la présidente Nadine NIVAGGIONI qui souhaitait connaître la durée des études, Messieurs Jean-Félix ACQUAVIVA et Jean-François SANTONI ont précisé qu'une fois déterminées les modalités de leur séquençage pour tenir compte notamment des priorités (exemple de la ligne Bunifaziu-Santa Teresa), les conclusions pourraient être connues en fin d'année 2025.

Après avoir observé que le projet d'échanges commerciaux liant la Corse à ses voisins méditerranéens constituait un projet ancien et une fois rappelées les incertitudes liées à un contexte économique international mouvant et incertain, Monsieur François SORBA s'est félicité du lancement des études qui interviennent à point nommé pour envisager enfin différents échanges commerciaux tant au niveau aérien que maritime.

Il a estimé que ces échanges ne manqueraient pas de bénéficier aux deux îles tant du point de vue économique que social et culturel.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a indiqué partager pleinement la vision de Monsieur SORBA soulignant la nécessité de poursuivre les efforts en matière d'échanges commerciaux pour s'inscrire dans le développement économique. Elle a salué l'initiative qui consiste à renouer avec un projet qui durant les dix dernières années a toujours été effleuré sans jamais se concrétiser et s'est ainsi réjouie de l'opportunité offerte par le contexte particulier du Traité du Quirinal.

Pour sa part, Madame Marie-Thérèse MARIOTTI a souhaité se voir préciser si les études consistaient à confirmer l'existence de besoins sur différentes lignes aériennes et maritimes et connaître le montage juridique, opérationnel et financier envisagé.

Monsieur Jean-Felix ACQUAVIVA, Président de l'Office des Transports de la Corse, a précisé que les études avaient vocation à déterminer la nature du GECT, d'une part, les lignes sur lesquelles il devra porter, d'autre part, en tenant compte de priorités déjà identifiées (métro aérien, liaisons maritimes Bunifaziu-Santa Teresa, notamment). Il a ajouté que les études intégreraient également les volets tarifaire, économique, juridique et financier tout autant que les questions liées à la fréquence, ou encore au type d'avions.

Sur la question du financement, il a indiqué que la mobilisation de fonds de coopération européenne seraient recherchés tout autant que la mutualisation des fonds propres des régions partenaires, la Collectivité de Corse n'ayant pas vocation à financer seule les lignes.

Monsieur Jean-Jacques LUCCHINI a tenu à féliciter le président de l'Office des Transports de la Corse pour l'initiative de relance du projet.

Il a souligné l'obligation d'agir, la question de son opportunité n'étant plus d'actualité comme en témoignent les échanges commerciaux existants avec la Sardaigne (achat de semence par exemple) ou encore l'existence d'une réelle demande dans le domaine de la formation, certains étudiants ayant fait le choix de faire leurs études en Sardaigne (études de médecine, vétérinaire). Il a indiqué voir dans ce qui est proposé une réelle réciprocité des bénéfices dans différents domaines et s'est dit particulièrement favorable à la conduite de ce projet.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participations des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu ». Absence du groupe « Core in Fronte » et de Madame Josépha GIACOMETTI-PIREDDA (non-inscrite).

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission des affaires européennes, Madame Paula Mosca.

Mme Paula MOSCA

À ringrazià vi.

A l'issue de la présentation du rapport par Monsieur Jean-Felix ACQUAVIVA, Président de l'Office des Transports, les commissaires ont formulé les observations suivantes :

Remerciant Monsieur le Président de l'Office des Transports pour cette proposition, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse a rappelé, concernant une île, l'importance de la connectivité, à défaut de laquelle, tous les projets portés en matière de coopération auraient de grandes difficultés à aboutir, qu'il s'agisse de mutualisation, d'ouverture internationale ou encore de tourisme.

Par ailleurs, elle a fait observer, dans le cadre des orientations récentes retenues par la Commission, que la question du transport était aussi importante et associée à une logique de décarbonation.

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS a également indiqué aux commissaires, que le comité de suivi des fonds européens de Cagliari avait pu procéder à des réallocations entre grandes priorités stratégiques du programme INTERREG MARITTIMO et précisé qu'à ce titre il sera possible de financer des études prospectives, notamment sur la question des transports, mais également des études à des fins d'analyse de gouvernance.

En réponse, M. le Président de l'Office des Transports de la Corse a souhaité remercier Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse sur la question des fonds dédiés éventuels, en ce qu'ils permettaient déjà de parler d'un projet avec les partenaires et de l'existence, tant sur les études opérationnelles que sur la question des gouvernances juridiques, d'un début de mise en œuvre grâce à un financement partagé lié au programme INTERREG.

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Avanzemu ».

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. J'ouvre le débat, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Paul.

M. Paul QUASTANA

Merci, Président.

C'est une très bonne vieille idée qui date depuis un bon moment et qui semblerait se concrétiser en ce moment.

Mais il y a plusieurs problèmes qui ont été évoqués, ils sont loin d'être réglés. Par exemple, on attend des études, est-ce que ces études vont permettre, je suppose que oui, de déterminer les taux de remplissage aérien à partir desquels on pourra déterminer un seuil de rentabilité, à partir desquels on pourra déterminer ce qui manque, qui sera prélevé sur la continuité territoriale, entre guillemets, internationale ?

Pareil pour le fret, étant bien entendu que pour le fret, on va être davantage une région importatrice qu'exportatrice, comme c'est le cas déjà avec le continent français et avec d'autres. Ensuite, se pose le problème du financement parce que là ce sont des financements de sources multiples, il y a l'Europe, il y a les régions concernées, il y a la Collectivité de Corse qui ne permettra pas à elle toute seule, et puis ce n'est pas souhaitable d'ailleurs, et qui n'a pas les moyens de financer ça.

Quand on voit les difficultés qu'on a avec l'enveloppe de continuité territoriale du bord à bord, je pense, ça va être un gros travail.

Alors, combien de temps ça va pouvoir durer, ce n'est pas une critique, c'est une question, combien de temps toutes ces négociations vont durer ? Est-ce qu'il est possible de trouver un arrangement, je n'en sais rien, entre les régions, l'État, l'Europe etc. ?

Donc je pense que c'est une très bonne idée, mais qu'il va falloir pas mal de temps pour régler tous ces problèmes. Donc, c'est un bon rapport, mais un certain nombre de problèmes ne sont pas réglés, et sur les études qui ne donnent pas encore les informations nécessaires, et sur les financements qui là sont encore loin d'être bouclés. Mais bon courage pour tout le monde, pas que pour vous.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Monsieur le Président.

Permettez-moi, en ma qualité de nouveau président de « Fà populu insemi », de saluer l'arrivée d'Elisa, de saluer l'ensemble des collègues vous remercier pour vos messages

È in particolare i presidenti di gruppu, pudete cuntà nantu à mè ch'ella sippii in grentu à a cunferenza di i Presidenti, o in l'altre istanze di a nostra stituzione, Lisa siate a benvinuta quì nantu à i banchi di “Fà populu insemi”. Nantu à issu sugettu, o sgiò vice presidente, vulia semplicemente dì, in lu prulugamentu di sò ch'ellu hà dettu u cunsigliu esecutivu Ghjuvan Felice ACQUAVIVA, ch'issu cartulare hà un impurtenza pulitica tamanta.

On a deux solutions, me semble-t-il, pour aborder ce type de dossier, soit on rentre par le biais technique et par le biais budgétaire et exclusivement technique et budgétaire et on va arriver à la conclusion qu'il y a des difficultés à surmonter et du coup, ces difficultés-là peuvent éventuellement entamer notre enthousiasme quant au fait de faire aboutir ce type de dossier.

Moi je crois que, et vous l'avez fait Monsieur le conseiller exécutif, il faut poser la question d'abord et exclusivement d'un point de vue politique, est-ce qu'il y a une opportunité politique à porter ce type de dossier-là pour la Corse, pour les intérêts de notre peuple, pour les intérêts des jeunes, il y en a beaucoup dans les tribunes aujourd'hui, pour leurs déplacements notamment ? On répond à cette question, oui ou non, est-ce qu'on a intérêt à ouvrir les lignes aériennes et maritimes de manière régulière au sein du bassin méditerranéen ? Si on répond oui à cette question, alors on doit techniquement, financièrement, décliner des solutions et non pas commencer par les possibles problèmes qui seraient devant nous.

Est-ce qu'on a économiquement intérêt à porter ce dossier ? Oui. Est-ce qu'on a culturellement intérêt à porter ce dossier ? Oui. Est-ce qu'on a linguistiquement intérêt à porter ce dossier ? Oui. Est-ce qu'on a universitairement intérêt à porter ce dossier ? Oui. Et on pourrait encore décliner les choses.

Donc à ce stade-là, d'ores et déjà, vous dire que nous, on vous accompagne tout à fait favorablement, au-delà du simple fait que l'on soit dans la majorité, parce qu'il y a une réelle plus-value politique à porter ce type de dossier.

Rappeler, pour toujours rester dans le champ politique du dossier, il y a encore quelques mois, je me rappelle quand on parlait du traité du Quirinal, il faut se rappeler quand même que la Corse n'était pas mentionnée dans le traité et était exclue du traité. Aujourd'hui, vous l'avez rappelé, Monsieur le conseiller, on a quand même un traité international d'une importance capitale qui mentionne spécifiquement la Corse comme une cheville ouvrière et un pont au sein de la Méditerranée, et ça, c'est sous l'impulsion notamment du président de l'exécutif, de la présidente de l'Assemblée et des députés dont vous étiez à l'époque sur ce dossier en particulier.

Donc, je crois que politiquement on ne se rend pas bien compte encore de l'importance capitale que revêt possiblement le traité du Quirinal.

Rappeler aussi les écritures constitutionnelles, alors qui n'ont pas encore été validées d'un point de vue parlementaire français, mais les écritures constitutionnelles consacrent quand même l'existence d'une communauté, en parlant du peuple Corse, avec des intérêts propres liés à son insularité méditerranéenne.

Donc à partir du moment où on a des intérêts propres liés à l'insularité et à la Méditerranée qui, je l'espère et on va tout faire pour, vont être consacrer au plus haut niveau de la loi française dans le texte constitutionnel, on peut difficilement ne pas envisager que la Corse ait des relations pérennes, durables et quotidiennes avec les îles méditerranéennes et le continent italien et demain, pourquoi pas, avec la Catalogne par exemple et avec l'Espagne, dans ce cadre-là.

Donc véritablement, nous nous félicitons de cet engagement et nous ne doutons pas une seule seconde de l'énergie que vous y mettrez pour porter à bien ce dossier. Il nous reste 3 ans de mandature, vous avez quelques mois pour mener les études et nous serons à vos côtés pour déjà avoir toutes les réponses qui viennent d'être posées et qui sont tout à fait essentielles, que vient de poser notre collègue Paul Quastana. Mais d'ores et déjà on voulait vous féliciter et vous encourager à mener à bien ce dossier-là.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Alex Vinciguerra, avete a parolla.

M. Alex VINCIGUERRA

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre président a insisté sur l'aspect très politique de ce dossier. Je voudrais rajouter un aspect peut-être plus économique et faire un lien d'ailleurs avec la question de notre collègue Pierre Poli sur la cherté de la vie.

Aujourd'hui, un des problèmes qui se pose à la Corse et aux consommateurs Corses, c'est d'être otage de systèmes d'organisation de la distribution, notamment de la grande distribution, qui font appel à des centrales d'achat continentales et des liens uniques entre le continent français et la Corse.

Plus nous ouvrirons nos lignes à la concurrence envers d'autres pays, plus les produits d'autres pays pourront venir être distribués en Corse. Ouvrir les lignes, c'est probablement un des actes forts de diminution des prix et d'ouverture à nos consommateurs d'autres produits. Ça, c'est le premier élément qui est un élément, à mon avis, fort de ce que préconise ce rapport.

Deuxième élément, ouvrir des lignes, c'est aussi ouvrir économiquement à nos producteurs la possibilité d'exporter. Je refais le lien avec la question orale de notre collègue Don Joseph tout à l'heure et sur la réponse qu'a fait le président de l'Office des transports. On a multiplié par 4 le volume des exportations depuis 5 ans, par 4 ! Et donc plus nous avons de lignes, plus nous pourrions exporter nos produits. Exporter nos produits, ça veut dire augmenter notre production locale, être moins dépendant et faire en sorte aussi que les produits en Corse soient moins chers que les produits ailleurs.

Enfin, bien sûr, il y a le lien avec le tourisme et le fait qu'être connecté à des hubs qui représentent plusieurs millions de touristes sur l'ensemble du bassin méditerranéen, permet aussi de mieux organiser notre tourisme.

Donc, cette étude qui sera lancée et sur laquelle des déclinaisons pratiques sont attendues rapidement, ça permet de construire des ponts et je crois que plus nous construirons des ponts, plus nous construirons la Corse de demain.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Madame Terrighi.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Président.

Nous avons là un rapport d'une grande importance puisqu'il touche les transports et pour une île, les transports c'est vital et il ne peut pas y avoir d'échanges intéressants dans tous les domaines tant que nous n'aurons pas résolu ce problème des transports.

C'est donc un rapport qui est indispensable. Il rejoint le traité du Quirinal qui concerne absolument tout le bassin méditerranéen et dont la Corse, bien évidemment, a toute sa place et toute son importance. Elle a besoin d'y rayonner, elle a besoin d'y trouver sa stabilité. Donc, c'est quelque chose qui nous paraît plus que plus que positif.

Ce rapport rejoint l'achat de flux pour lequel nous avons voté favorablement, qui est une innovation en matière de transport. Il devait être opérationnel en avril, voilà nous sommes en avril, ils ne le sont pas, peut-être pourriez-vous nous répondre pourquoi aujourd'hui ? Ceci dit, nous savons que le ministère des Transports lui-même a été fort étonné de cette belle initiative et en a été presque jaloux. Donc peut-être que le blocage vient de lui. Nous, on conclut que oui, cette petite île peut encore étonner le monde puisqu'on a eu là une idée très innovante.

Donc, c'est un rapport qui nous paraît très intéressant pour la place de la Corse, c'est un rapport qui nous paraît très intéressant pour les échanges, quels qu'ils soient, ils ont été mentionnés, culturels, universitaires, économiques, touristiques.

Par contre, moi je vais rejoindre Paul Quastana sur ces dires. Effectivement, ça manque un peu de précision sur la méthode, ces études vont aller jusqu'où, vont porter exactement sur quoi ?

On peut être aussi étonnés que vous ne mentionniez pas comme partenaire la chambre de commerce et d'industrie qui a déjà beaucoup travaillé sur tous ces sujets et qui a sûrement beaucoup d'éléments à vous apporter. Elle aurait d'ailleurs pu peut-être même vous apporter quelques finances pour vous aider à aller au fond de ces études, mais je suppose que vous ne les oublierez pas au moment de la conclusion.

Donc nous, nous attirons votre vigilance surtout sur les échanges économiques, un échange économique pour être positif, il doit être équilibré. Il est évident que nous avons un très grand retard par rapport aux régions du pourtour méditerranéen et notamment les régions italiennes.

La différence de prix qui est pratiquée est là pour nous prouver qu'il y a un gros, gros travail à faire pour que cet échange économique ne soit pas au détriment de nos commerçants et de notre industrie. Il faudrait être très, très vigilant sur ce point.

Mais on n'en est pas là puisque je suppose qu'on aura l'occasion d'en rediscuter. On est là aujourd'hui que pour voter pour vous donner la possibilité de lancer des études pour arriver à cet objectif.

Donc moi, je suis très partisane pour que la Corse trouve sa place en Méditerranée parce que nous savons que la géographie de la Corse va déterminer sa politique et son avenir, nous savons que les échanges sont vitaux et que l'isolement casse toute stabilité. Il est donc impératif que ces échanges se fassent, perdurent et trouvent une solidité.

Voilà ce que je voulais vous dire. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur Jean-Michel Savelli.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Président.

C'est un sujet qui effectivement anime les débats, on n'est pas tous forcément d'accord sur le détail. Moi je pense qu'il faut dissocier deux problématiques.

Il y a une problématique qui est prégnante, c'est la problématique des liaisons entre la Corse et la Sardaigne. Là on est face à du concret, des liaisons qui existent depuis des décennies, qui ont du mal à se développer pour une absence de marché parce qu'on sait qu'entre deux îles les marchés sont très réduits. Il y a des tentatives, il y a la ligne Bonifacio-Santa Teresa qui est la principale, où on connaît les interruptions de service qu'il y a eu depuis le début de l'année, avec des navires qui sont très anciens, qui ne sont pas forcément tout à fait équipés pour prendre la mer quand le détroit de Bonifacio se déchaîne un petit peu. Il y a aussi des initiatives privées, notamment entre Ajaccio et Porto Torres, entre Porto-Vecchio et Golfo Aranci qui ont du mal aussi à exister puisque ce sont des marchés qui sont extrêmement restreints.

Donc moi, je pense qu'il faut en priorité solutionner ce problème des lignes entre le sud de la Corse et la Sardaigne.

Pourquoi ? C'est du concret, on est à court terme, il y a un véritable besoin et, sur ce coup-là, on est vraiment dans la coopération transfrontalière au sens de l'Europe. Que dit L'Europe ? Que disent les textes européens sur la coopération transfrontalière ? Ils disent que c'est la coopération sur un certain nombre de services, d'échanges, etc., sur des bassins de vie et la notion de bassin de vie, elle existe en droit français, mais elle existe aussi au niveau de l'Europe. Bassin de vie, c'est quand on a des besoins au quotidien, des besoins récurrents au quotidien. On n'est pas dans le transport, on est dans la mobilité. C'est pour ça que comme on est dans l'esprit de la mobilité, parler transports, c'est pour ça qu'on ne parle pas d'aérien, que ce soit l'article 10 du traité du Quirinal, comme les textes européens, je n'ai pas trouvé l'aérien, et ce n'est pas que je n'ai pas cherché, je n'ai pas trouvé. On parle de mobilité et on ne peut pas dire que l'aérien soit de la mobilité. L'aérien c'est quand on a des distances de 300, 400 kilomètres, on n'est plus dans l'esprit de la mobilité, on est dans l'esprit de transport. Donc ça c'est le premier point.

Moi je pense, premièrement qu'il faut se focaliser sur ces lignes-là, Santa Duval est là, elle pourrait en parler elle aussi par rapport à la liaison entre Propriano et la Sardaigne. Donc il y a beaucoup de choses à faire.

Deuxième point, je l'ai déjà évoqué. Vous parlez d'OSP, je vais prendre un exemple, je vais forcer un peu le trait, je vais prendre notamment le cas de la Corse et la Toscane et notamment un Bastia-Livourne. Si demain vous arrivez à convaincre, ce qui est possible, vous avez une force de persuasion dont personne ne doute, mais si vous, demain, vous arrivez à convaincre l'Europe qu'il y a un besoin d'un service public entre Bastia et Livourne, qu'est-ce qui va se passer ? Vous allez ouvrir la boîte de Pandore. C'est très bien, ce sera une bonne chose. Si demain un Bastia-Livourne, quelle que soit la compagnie, peut être financé avec des fonds européens, il n'y a pas de problème. Mais j'attire votre attention sur ça parce que je pense que ça peut être un problème qui va vite de se poser.

Donc l'intention, je dirais, on ne va pas la critiquer parce qu'effectivement, de développer des lignes c'est toujours bon, mais il faut aussi penser que même si c'est financé, on est sur des marchés très réduits. Je crois que la première étude qui était de 2017, l'avait mis en évidence, il n'y a pas de marché entre des îles, et encore moins entre la Corse et l'Île d'Elbe. L'île d'Elbe, c'est 35000 personnes, dont la moitié de l'île se vide tous les jours pour aller travailler sur la terre ferme.

Donc il ne faut pas tout mélanger. Je pense qu'on a un vrai besoin, je répète, Sud Corse-Sardaigne et ensuite essayons de créer quelque chose, mais tout en restant dans l'esprit européen parce que sinon on ne va pas y arriver. Soyons un peu plus réalistes.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Paul-Félix BENEDETTI.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Les études, c'est bien, mais ça reporte et de report en report, on va arriver à une mandature qui va être plus dans la contemplation que dans l'action. Moi je suis favorable aux études, mais ce que je voudrais, c'est qu'on ait aussi la prise en compte de toutes les études antérieures qui concluent à des nécessités, entre autres, et je rejoins ce qu'a dit mon collègue Savelli, la priorité c'est la liaison Corse-Sardaigne aujourd'hui. Elle est à l'abandon, elle n'existe quasiment plus par défaillance de l'opérateur sarde. Je pense que la première des choses qu'on doit faire, c'est de ne pas attendre les conclusions à la fin de l'année 2025, d'un rapport dont on connaît avec certitude le contour, en tout cas les conclusions certaines, c'est de demander la validation du GECT et de ne pas perdre de temps. Pour faire l'exposé des motifs, cher Jean-Félix, je pense que vous avez très largement la compétence et la connaissance du sujet pour pouvoir le faire. On n'a pas à attendre l'année 2026 pour attendre la fin du rapport pour dire « on va faire les demandes, on va demander les décrets, on va les faire promulguer », sinon on va se retrouver encore dans un scénario bis repetita où l'État français, par opportunité ou par défaillance, va jouer le temps pour qu'on ne fasse rien.

Aujourd'hui, il y a des liaisons économiques qui ne se font pas, il y a toute une richesse qui est niée parce qu'on n'a pas d'échanges transfrontaliers et on doit en faire une priorité. On ne peut pas accepter que ce soit l'initiative privée qui en ce moment, avec Ichnusa, vous avez un collègue dans vos rangs majoritaires qui connaît bien la chose, qui se substitue à la défaillance de la Moby. On ne va pas attendre. Je pense qu'il faut même commencer à prospecter si on admet qu'il y aura un GECT validé, qu'il y aura un appel d'offres, c'est de commencer à prospecter où on va trouver le bateau parce qu'il faut 3 ans pour le construire. Ce sont des bateaux de niche, un bateau de 100 mètres qui peut être habilité Bonifacio ou Santa Teresa, ça ne court pas les rues. Donc, si on va faire un projet à 10 ans et dire on fera, oui, c'est « fera, fera, feront ». Mais à un moment donné, il faut qu'on rentre dans le concret.

Ensuite, toujours dans les liaisons transfrontalières maritimes, il y a eu un paquet d'études, il y a une logique que je voudrais vous opposer, ce sont les bateaux dormants que nous avons et que nous payons. A Bastia de 7 heures du matin à 18 heures le soir, il y a un bateau qui est à poste à quai à l'année. Pourquoi il ne va pas sur l'île d'Elbe et pourquoi il ne fait pas Piombino, pour faire au plus

court, pour être certain qu'il puisse faire l'aller-retour et revenir embarquer les camions à 16 heures l'après-midi ou à 17 heures ?

Pourquoi on a un bateau qui dort à Propriano, là, c'est 2, 3 jours par semaine seulement, à Ajaccio il y est tous les jours et on ne va pas à Porto Torres ?

Pourquoi on ne regarde pas avec les opérateurs aujourd'hui quelles sont les modalités pour expérimenter quelque chose, pour les inciter à le faire, pour trouver la clé de répartition pour que cette chose-là, qui n'a rien à voir avec la DSP pour laquelle on leur a accordé des subsides conséquents mais qui ont permis de payer ces bateaux ?

Un bateau, c'est fait pour naviguer, ce n'est pas pour rester à quai. C'est fait pour libérer des places de port, surtout en été où on dit que le port de Bastia et le port de Propriano sont saturés. Peut-être qu'on pourrait avoir, pendant le moment où ils s'en vont, un autre bateau qui arrive et avoir un peu plus de flux, que ce soit des flux de marchandises ou des flux de passagers. Tout ceci, moi, je veux bien l'étude, mais j'aurais aimé presque avoir un cahier des charges, savoir où on va, qu'est-ce qu'on fait.

Sur les avions, pourquoi Air Corsica a un ATR 42 qui fait du cabotage français entre toutes les bases d'Airbus Industrie ? Pourquoi on n'expérimente pas un cabotage insulaire, qu'on essaye de faire par exemple pour faire au plus court, très souvent une expérimentation sur quelques mois, sur un Figari-Olbia ? On ne fait pas un système de charter, on fait un système d'aller-retour avec des fréquences qui sont au moins biquotidiennes pour qu'on puisse créer et susciter des échanges commerciaux. Aujourd'hui, celui qui part en Sardaigne, il ne sait jamais quand il revient et il ne sait même pas quand il part. C'est la roulette russe.

Donc, Jean-Félix, les études oui, mais rapidement un GECT et une ligne, savoir où on va, qu'est-ce que vous voulez faire ?

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? S'il n'y en a pas...

Pardon, Don Joseph Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

Monsieur le Président, merci.

Monsieur le conseiller exécutif, chers collègues, rien à ajouter à ce qui a été dit par un certain nombre d'orateurs, notamment le président Colonna et Alex Vinciguerra.

On a conscience de la dimension stratégique de ce rapport, je ne reviens pas dessus. Simplement, on a d'un côté et c'est normal, un certain nombre de demandes et d'interrogations pour aller plus vite notamment dans la concrétisation d'un projet qui est un projet stratégique pour nous, mais sur lequel la majorité territoriale et les conseils exécutifs successifs depuis décembre 2015 sont irréprochables puisque c'est le blocage, vous l'avez dit Monsieur le conseiller exécutif, de l'État français en tant qu'État membre de l'Union européenne qui n'a pas signé le projet de GECT qui a conduit à une situation d'immobilisme. En la matière, la Collectivité de Corse et avant elle la Collectivité territoriale de Corse, ayant fait pour sa part, sa part du chemin. Premièrement.

Deuxièmement, on a un nouveau contexte. On a un nouveau contexte, vous l'avez dit, il y a ce traité du Quirinal qui est un traité de droit public international, qui a valeur certes, infra constitutionnelle mais supra législative, il est supérieur à la loi française et au plan du droit, ce n'est pas neutre. À cela s'ajoute, et ça a été dit par le président Colonna, le projet d'écriture constitutionnelle et on voit toute la nécessité d'une autonomie opérationnelle au service de la Corse et de ses politiques publiques, puisque lorsqu'on parle de l'insularité méditerranéenne et des intérêts propres du peuple Corse à travers notamment la communauté dans le cadre du projet de texte constitutionnel, on ouvre un certain nombre de voies dans la loi fondamentale qui est le sommet de la hiérarchie des normes françaises et donc qui peut générer un certain nombre d'effets leviers, y compris pour les politiques publiques en matière de transport.

Donc bien sûr, nous, nous vous accompagnerons, d'autant que le pas de temps est assez court pour les études, on est sur des délais de fin 2025 début 2026. Et par ailleurs, on a quand même besoin de ces études parce que notamment, il y a des inquiétudes, des interrogations d'un certain nombre de nos collègues, mais on a besoin des études justement pour comprendre, pour prioriser les besoins.

On partage l'urgence absolue sur certaines lignes, notamment avec l'isula suredda di Sardegna. Là aussi, il faut préciser, il faut être clair. La Corse, elle n'est pas compétente aujourd'hui au vu du code général des collectivités territoriales dans la liaison Corse-Sardaigne.

Il y a la région autonome de Sardaigne qui fixe un cahier des charges, il y a une délégation de service public. Il y a un certain nombre de défaillances connues de tous et par tous. Que la Corse priorise, notamment à travers ce projet, les besoins et les montages juridiques et financiers à venir, oui, mais sans les scinder parce qu'il ne faudrait pas prendre la question de la place de la Corse dans l'espace méditerranéen et européen uniquement sous le prisme Corse-Sardaigne. Bien sûr, il y a le prisme Corse-Sardaigne, bien sûr, c'est une urgence absolue, bien sûr, il y a une défaillance qui n'est pas imputable à la Collectivité de Corse, bien sûr, il faut la corriger, bien sûr, il faut prioriser, mais on est sur une problématique, Monsieur le conseiller exécutif, bien plus globale, bien plus large, qui touche non seulement au transport, parfois à la mobilité, mais aussi, vous l'avez dit, à tout ce qui est échanges culturels, universitaires, linguistiques, humains et commerciaux.

Donc, nous vous accompagnerons sereinement sur ce rapport où je crois que la Corse a fait sa part du chemin. Elle doit continuer à l'aune des études, des résultats qu'elles produiront, nous espérons, le plus tôt possible.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres demandes d'intervention ? Josepha, vous avez la parole.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

J'espérais qu'il y aurait d'autres demandes, le temps de reprendre mon souffle ! Je viens d'arriver.

Salute à tutti !

Sur la question de l'opportunité de ce rapport, je crois qu'on ne peut pas être opposés puisque c'est une revendication que nous avons portée, que nous avons portée lorsque nous étions dans la majorité puisque c'était une revendication qui est partagée par l'ensemble du mouvement national depuis bien longtemps puisqu'elle consiste à ancrer la Corse dans son espace euroméditerranéen, lui donner son vrai rôle central parce que la Corse, elle n'est pas une périphérie, elle n'est pas une périphérie de la Méditerranée, elle est bien en son centre, sauf que le rapport Corse-France a fait qu'on l'a développée comme une périphérie, et européenne, et méditerranéenne. Donc, bien évidemment, sur le plan économique, sur le plan des transports, sur le plan du fret, sur le plan des transports passagers, on ne peut évidemment qu'être favorable.

Là où bien entendu il y a une réserve, c'est qu'en lisant, et je vous ai tout de même écouté, j'ai écouté votre présentation en arrivant, nous en sommes encore au stade, ce n'est pas la question des études, mais nous en sommes encore au stade d'études d'opportunités, alors que bientôt nous en sommes à 10 ans de mandature nationaliste puisque j'ai rappelé au début de mon intervention que c'était une revendication partagée et une volonté partagée et que peut-être, il faut acter puisque vous avez fait mention de l'ensemble des opportunités législatives notamment qui étaient aujourd'hui offertes. Si elles le sont, actons qu'il faut aller vers un GECT, ne réouvrons pas ces discussions-là et allons le défendre, allons défendre cela. Dirigeons les études s'il en faut sur la faisabilité de celui-ci véritablement et sur la démonstration de sa faisabilité. Ne repartons pas encore, parchì sinnò hà da finisce per pruverbiu.

Et puis de plus, ce que je déplore un petit peu aussi, mais peut être me détromperez-vous, c'est que la voilure a été réduite puisque nous parlions justement de nous réinscrire dans un axe méditerranéen beaucoup plus large, qu'il y avait également la question de la Catalogne. Est-ce que c'est à plus long terme ou est-ce que c'est abandonné parce que je crois qu'il faut que nous nous réancrions de manière beaucoup plus globale dans la Méditerranée et que nous cassions par-là une logique de dépendance qui aujourd'hui, est encore trop présente dans le domaine des transports. Je sais que la référence a été faite notamment à la desserte avec la Sardaigne qui connaît, c'est peu de le dire, des difficultés majeures et elles se multiplient.

Sur la logique des transports de manière générale, nous connaissons des difficultés majeures et ça ne va pas aller en s'arrangeant. Donc, je crois qu'il faut aller plus droit au but dans les ambitions affichées parce que sinon, on va encore repartir dans des déclarations d'intention et dans des effets d'annonce qui ne porteront pas leurs fruits.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président. Salute à tutti.

L'essentiel, je pense, a été dit. Deux ou trois idées complémentaires pour notre groupe.

Alex Vinciguerra et d'autres ont employé un terme qui, selon nous, est un peu le terme clé : c'est le terme de marché. Tout ceci est bien sûr intéressant, Josepha vient de le rappeler, c'est un engagement ancien auquel on a naturellement contribué et souscrit en son temps.

Mais nous continuons de penser à « Avanzemu » et je crois qu'il n'y a pas d'antinomie ou d'opposition fondamentale à ce sujet entre les uns et les autres, que ce qui peut donner une profondeur de jeu et une durée véritable à tout ceci, c'est la viabilité du marché. Jean-Michel en a assez longuement fait état également. Bien sûr que nous sommes favorables à ce qu'il soit créé, bien sûr que nous sommes conscients de son impact sur un certain nombre de tarifs, de prix, etc. Je ne vais pas ici rappeler les prix qui sont pratiqués en Sardaigne, notamment dans un certain nombre de secteurs, mais qui conduisent beaucoup, beaucoup de mes concitoyens dans le territoire que je connais bien et d'autres, à s'approvisionner, à établir des relations commerciales durables, etc., avec cette même île.

Donc là, on a un marché a priori, on a un problème de liaison, ça a été dit par à peu près tous les groupes, on rejoint, et effectivement, peut-être faudrait-il, sans renier l'ambition qui est posée dans un souci de pragmatisme et d'efficacité, résoudre tout d'abord avec les moyens qui sont les nôtres et qui ne sont pas tous les moyens, on connaît un peu le dossier, l'équation posée. Donc oui, là il y a un sujet de marché.

Deuxièmement, on sait tous que l'Europe dans le maquis des tensions et des contraintes qui ne manqueront pas d'être posées, développera son regard et son approche, y compris relativement à un éventuel GECT sur la question de la durée. En d'autres termes, s'il nous fallait décider politiquement d'amorcer les choses et de financer une trajectoire de création de marché, nous, on est conscients du temps imparti, des efforts à réaliser et on n'y est pas opposés dans le principe. Ce que nous disons, c'est qu'il faut qu'on se dise entre nous d'abord ou concomitamment, de quelle durée on parle. Faut-il subventionner sur une durée longue, pareille trajectoire ? Si oui, mais l'étude le dira j'espère, on espère, de quel montant parle-t-on et de quelle durée est-il question ?

Pour nous, les sujets, ils sont là et c'est ce qui va nous permettre de savoir si oui ou non, ce qui était et reste un objectif des nationalistes, est quelque

chose d'économiquement viable dans la durée, on pense que oui, ou bien quelque chose qui ne peut pas fonctionner, ou en tous les cas pas sans argent public, à un rythme très soutenu et dans des proportions très importantes ?

Troisième et dernière idée. Effectivement, le GECT, ça a été dit, on adhère à l'idée, la liaison Corso-sarde à rétablir de toute urgence parce que correspondant à une nécessité impérieuse et à une logique de marché. Sur les études elles-mêmes, telles que vous les préconisez, je crois avoir compris qu'on serait sur un résultat à fin 2025. Il y a cette idée peut-être de préciser l'horizon et le moment de l'atterrissage des études avec ensuite, comme cela a été dit, une vision un peu plus fine des délais de mise en œuvre, même si on ne peut pas dans le même mouvement, commander une étude, préjuger de son résultat et définir les mesures qui vont en découler, sinon il n'y aurait pas d'étude.

Donc voilà quelques compléments d'informations et demande de précisions émanant de notre groupe. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a plus. Donc, je donne la parole à Jean-Félix Acquaviva.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Je vous remercie, Monsieur le président. Préalablement, je remercie l'ensemble des intervenants puisque ça a été un débat riche puisqu'il y a eu beaucoup d'interventions, ce qui prouve bien que le sujet est un sujet important. Ce n'est pas simplement un hobby, un hochet, c'est un sujet central par rapport à la vision que l'on a, chacun du point de vue d'où il se situe, de la place que doit avoir la Corse dans la Méditerranée, et globalement aussi cette amertume ou du moins cette non-acceptation du fait qu'on soit en rupture de liens historiquement, politiquement, économiquement, depuis des décennies, avec des territoires très voisins qui sont un potentiel.

Je vais bien sûr faire référence à chacune des interventions, mais je vois bien que se dessinent des lignes de questionnement sur lesquelles je dois amener des réponses.

La question de marché, par exemple, marché constitué ou marché à créer ? Vous m'excuserez, mais si je prends sous l'angle la Toscane avec 20 millions de touristes qui vont en Ligurie-Toscane et qui ne viennent pas en Corse à 20 minutes de vol, vous savez bien que c'est le calibrage du transport aérien, son tarif et sa continuité, sa fréquence et sa fiabilité qui va nous permettre de créer un marché voulu à annualiser puisque nous sommes tous à dire, selon les conseils

d'administration de l'Agence du tourisme de la Corse ou dans les offices du tourisme, dire qu'il faut diversifier les clientèles qui touchent la Corse.

Donc, on est bien sur une notion de marché à créer. La question, c'est l'obligation de moyens, la crédibilité de cette obligation de moyens pour permettre de créer ce marché. Vous m'excuserez, mais quand même à 20 minutes de vol, ne pas se poser la question de manière opérationnelle, c'est un manquement politique et historique que nous avons tous collectivement à partager, cette mandature et les mandatures précédentes.

Il y a quand même quelque chose qui insulte l'intelligence collective, quand même, malgré tout, ou quand on se lève tous les matins et qu'on voit l'île d'Elbe en face et qu'on a grandi, ça a été mon cas, en regardant l'île d'Elbe en face et d'attendre l'âge de 45 pour aller à l'île d'Elbe, voir que 1 million de touristes, je dis bien 1 million de touristes, chiffre avéré, touchent l'île d'Elbe notamment pour Napoléon, sur une île qui fait 25 000 habitants, je pense que là aussi, on touche un peu à l'atteinte à notre intelligence collective. On est bien dans le marché à créer, on n'est pas dans le marché constitué. La question c'est, voulons-nous ou pas se donner les moyens d'étudier les vrais cheminements opérationnels qui nous permettent de résoudre ce paradoxe insupportable.

Et après, il y a les marchés constitués, le lien avec la Sardaigne en est un. Je rappelle que les bonnes années des liaisons avec la Sardaigne, après qu'est-ce qu'on entend par bonnes années, mais dans les années 2002, 2003 pour m'être penché dessus sur les chiffres, la liaison passagers Corse-Sardaigne atteignait 500 000 passagers. 500 000 passagers, c'est la dernière année, certes mauvaise, de passagers de la SNCM entre Marseille et l'ensemble des ports corses. Donc, tout est relatif et tout est une question à la fois de volonté, mais aussi évidemment de crédibilité juridique et de moyens dont on se dote. Si on doit aller en Sardaigne en vol à 300 € l'aller-retour, je vais vous dire, c'est mort.

Donc, ça prouve bien que la réflexion opérationnelle qui doit être la nôtre et qui nécessite donc des études d'opportunité dans un temps court, c'est de se doter de l'obligation de moyens suffisante de résoudre la question entre la nécessité de créer des marchés sous l'angle économique et social, mais aussi des ponts culturels et de partenariats qui sont à portée de main quand on voit de ce dont on parle, parce qu'ils sont à portée de main et que s'il y a eu rupture, c'est bien pour des raisons politiques historiques. S'il y a eu une rupture qui fait qu'on a tourné le dos, ou qu'on nous a fait tourner le dos à la Toscane, à Roma, à la Sardegna, c'est bien pour des raisons de lourdeurs historiques qui ont fait en sorte qu'il n'y ait plus de marchés constitués. Ce n'est pas pour des raisons de bassin de vie, de démographie, de connexion internationale.

Donc, on est entre ces 2 niveaux et entre ces 2 niveaux, je n'opposerai pas, vous l'avez bien compris, et nous ne voulons pas notre côté opposer, si je prends ce terme-là, marché constitué ou marché à créer dans cette optique de construction, nous voulons les prioriser. Et on le dit déjà dans le rapport, mais on ne les abandonne pas parce que ce serait une faute morale, politique, culturelle et historique. Je dis bien une faute. Donc on va les organiser. On vous propose que les études les organisent ces notions de bassin de vie, de priorisation.

Ensuite, la deuxième question de fracture, c'est la question du GECT. Pourquoi on n'attaque pas ? Je reviens au rapport, on ne vous parle pas que des études dans le rapport, on vous parle de missionner l'Office des transports pour prendre des études et des initiatives.

Les initiatives, elles commencent demain matin parce que le dimensionnement du Groupement Européen de Coopération Territoriale dépend de qui veut être partenaire du groupement européen de coopération.

Notre intention politique affichée dans ce rapport qui vous est proposé, c'est de dire pour nous, ce groupement européen de coopération doit recouvrir l'ensemble des régions partenaires évoquées dans le rapport. Mais nous ne sommes pas l'Assemblée délibérante de la région autonome de Sardaigne, nous ne sommes pas l'Assemblée délibérante de la région de Toscane, il va bien falloir que l'on aille discuter de qui veut commencer à être dans le groupement européen. Donc, le groupement européen commencera avec un début de partenaires, pourra s'élargir et donc les statuts, et donc sa constitution nécessite de savoir d'où on part en termes de partenariat.

Donc, on parle d'initiatives et d'études, on est dans la crédibilité du cheminement qui nous mène d'ici à la fin d'année pour justement qui est partenaire, peut-être qu'on peut imaginer que la région du Lazio va dire « je veux bien être partenaire commercialement sur certaines lignes mais pas forcément être partie prenante du groupement européen de coopération et peut-être, certainement, en tout cas on le souhaite, pour avoir entendu leurs propos en octobre 2023, puisqu'ils étaient tous là, le président de la région toscane, le président de la région ligure, le président de la région Sardaigne, que ces régions-là qui ont déjà dit oui, parce qu'ils étaient là pour dire oui en même temps que nous, en octobre 2023 à Turin, il faut mettre à l'agenda cette question, nous serons partie prenante, qu'ils confirmeront qu'ils seront partie prenante politique par délibération juridique et politique devant l'Assemblée. Donc, le dimensionnement du GECT est lié aussi à la notion d'initiative qui nous est proposée dans le rapport.

Donc, on est dans la crédibilité du cheminement opérationnel et donc, on va dérouler de manière très concrète et je peux vous annoncer que l'on créera un comité de pilotage ouvert parce qu'il y aura les études et le suivi opérationnel

des initiatives et des études dans le laps de temps d'ici la fin de l'année 2025 pour configurer ces aspects.

Sur les questions politiques et économiques, alors je remercie bien sûr tous les intervenants, sur la question de Paul Quastana et qui est recoupée par d'autres, il est évident que quand on parle d'études, on va parler de l'aspect juridique, on va parler de coût des dessertes, on va prioriser les dessertes, on va parler de capacitaire, on va parler de fréquences, on va ordonner entre les fréquences quotidiennes la notion de métro aérien et l'hebdomadaire éventuel choisi. On va justifier la question du service public, ce qui me fait faire un petit clin d'œil à Jean-Michel Savelli même si je vais revenir là-dessus, je n'ai jamais parlé de Bastia-Livourne, j'ai parlé du Bastia-Portoferraio parce qu'il n'y a pas besoin de service public sur le Livourne.

En revanche, il y en a un gros côté Bastia- Portoferraio. Donc, je n'ai jamais parlé de Bastia-Livourne dans mon intervention, ni dans le rapport. Donc, je n'en ai pas parlé, ni écrit. Par contre Bastia-Portoferraio, je l'ai dit parce qu'il y a une déficience. Là oui, on va rentrer dans le détail, là où il y a d'efficience de l'offre privée pour justifier une annualisation des flux parce qu'en corolaire, il ne s'agit pas de faire de la ligne saisonnière, la différence qualitative, ce qui vous est proposé, on parle d'annualisation des flux, on n'est pas là simplement pour organiser que les chambres de commerce, que je salue et qui seront associées à ce travail pour répondre à Charlotte Terrighi, des lignes saisonnières de juin, juillet et août, on est là pour participer à une plus-value d'annualisation de flux. C'est là la différence entre la démarche qui vous est proposée dans le rapport et les autres démarches par ailleurs qui font l'objet, ce qui est logique, de saisonnalisations à organiser. Donc les chambres de commerce seront associées évidemment dans le comité de pilotage et dans le suivi.

Aujourd'hui, le fret maritime entre ces régions partenaires, enfin du moins les régions qui touchent la Corse pour l'instant et la Corse, c'est 25 % du fret, chiffre 2025, donc passe déjà en Corse. Vous voyez bien qu'il y a déjà des marchés fret. 25 %, ce n'est pas rien, ce n'est pas infinitésimal.

La question, elle n'est pas là, la question, pour rejoindre ce qu'a dit Alex, c'est l'effet levier par l'annualisation et les tarifs, la maîtrise des tarifs et de l'outil naval notamment et des priorités, par l'ouverture, quelle est notre capacité d'impact sur la baisse des prix dans la société ? Quelle est notre capacité d'impact sur l'annualisation des flux touristiques pour un tourisme équilibré, durable et non subi ? Quelle est notre capacité d'impact sur les partenariats institutionnels, associatifs, culturels, sportifs ?

Je pense aux groupes culturels qui pourraient aller se programmer et je regarde Elisa, c'est déjà le cas, mais peut-être plus souvent que prévu dans les

villes italiennes pour aller chanter, par exemple ? C'est une économie, c'est l'économie culturelle par exemple, mais pas que. Je pense au partenariat universitaire et de recherche avec les universités de Pise, de Rome, de la Sapienza, etc. Donc c'est l'ouverture sociétale, c'est ça l'objet de ce rapport qu'il faut prioriser et cadencer.

Alors après, il y a des questions qui interviennent où il faut quand même que je réponde de manière simple, même si je suis un petit peu long, Monsieur le président, c'est un sujet qui mérite des réponses précises, par exemple sur la notion des bateaux dormant. C'est toute la difficulté de l'évolution institutionnelle que nous réclamons qui justifie l'évolution institutionnelle. Aujourd'hui, nous n'avons pas le droit d'utiliser les bateaux de la DSP française sur des lignes hors DSP, ce sont des bateaux dédiés, exclusivement dédiés à la continuité territoriale française dans les contrats. C'est pour ça que ces compagnies ont, je dirais, l'exclusivité sur les lignes.

Je rappelle quand même, et c'est un travail qui a été réalisé en cours de contrat, qui a permis de sécuriser les choses vis-à-vis de la Commission européenne, que quand on finance un bateau aujourd'hui, contrairement aux années SNCM, et là, il y a une vraie rupture entre avant 2015 et aujourd'hui, on ne finance pas le bateau en investissement, on finance dans la continuité territoriale française, la partie du bateau en volume de fret, espaces utilisés qui servent au service public. Sur le Paglia Orba, par exemple, si 70 % du volume est utilisé pour (...) on finance les 30 %, sur le tarif commercial sur la même ligne de Marseille on ne finance pas.

Donc les choses, elles ne sont pas comme avant et surtout on ne peut pas utiliser le bateau dit dormant sur les lignes. C'est pour ça qu'il faut une continuité territoriale transfrontalière, institutionnalisée, officialisée à la fois juridiquement par le besoin de service public, et à la fois financièrement. A ce moment-là, on se donne les moyens de notre politique pour sortir de ces confusions ou de ces « on dit », ou de ces capacités, ou ces non-capacités, ou ces discours parfois un peu flous qui ne peuvent pas être traduits aujourd'hui. Nous ne sommes pas compétents en coopération aujourd'hui, nous ne sommes pas autonomes, il faut passer par les 2 États partenaires pour valider un groupement européen de coopération.

Nous sommes contraints par le fait qu'on ne peut pas rendre fongibles, admettons que l'enveloppe de continuité du territoire française puisse être, demain, indexées sur la TVA, qu'on nous donne les moyens de dire « puisqu'on a du reliquat, on pourrait faire de l'italien », non, on ne peut pas le faire. Nous n'avons pas le droit en droit constant français de le faire aujourd'hui. Demain, nous serions autonomes, nous aurions capacité à le faire, c'est un autre débat, mais c'est la réalité juridique. Et mon discours de vérité, c'est de vous le dire. Donc en

fonction du droit constant, en revanche, aujourd'hui, en autonomie de fait, sur un chemin escarpé, on se dote les moyens de dire, « puisqu'on ne peut pas le faire, il faut créer les conditions d'une continuité territoriale italienne fondée en priorisant, en justifiant le besoin de service public par ligne, en ayant maîtrise sur l'outil naval et les tarifs parce que la difficulté du Corse-Sardaigne, que nous érigeons au rang de priorité déjà dans le rapport, donc on rejoint tout le monde là-dessus, c'est qu'on subit quoi aujourd'hui ? Vous l'avez dit, on subit l'incapacité aux défaillances des opérateurs privés sur un système institutionnel qui est maîtrisé par une région autonome de Sardaigne et nous, on regarde passer parce qu'on n'a pas les moyens d'agir.

Ce qu'on propose dans la question du rapport, c'est de dire à la région autonome de Sardaigne : « organisons-nous ensemble », donc évolution institutionnelle au sens soit, d'un groupement européen, soit je l'ai dit parce que je crois que personne ne l'a relevé, de l'hypothèse d'une société publique locale transfrontalière. Je remarque que personne n'en a parlé, mais peut-être que sur les 2 lignes corridors les plus courtes, Corse-Sardaigne et Corse-Ile d'Elbe, il faudra passer par une SPL corso-sarde et une SPL corso-toscane parce que c'est peut-être plus pertinent. Pourquoi ? Pour avoir la maîtrise de décision sur l'outil naval et son verdissement et sa capacité, pour avoir la maîtrise de décision sur les tarifs pratiqués, fret et passagers, et donc sur les frais effet levier en fonction de notre politique export et touristique.

Toutes ces questions-là, je vous rassure, les études dites d'opportunité qui, je sais un peu, questionnent, il faut les faire d'ici la fin de l'année pour calibrer ce nouveau contexte-là, nos choix et nos mesures. Elles sont nécessaires d'ici fin 25, c'est-à-dire d'ici demain, avec un comité de pilotage ouvert pour phaser la trajectoire même si on a déjà (inaudible) priorité et faire en sorte d'arriver à prendre les décisions et en même temps des initiatives pour le groupement européen seront prises, notamment là-dessus.

Jean-Michel, merci pour les questionnements et sur la question de priorisation. Mais évidemment, je ne vous rejoins pas sur la question de l'aérien. Je ne vous rejoins pas sur deux choses. Dire « les bassins de vie constitués », c'est toujours pareil, on en revient à la notion de marché constitué ou à créer. Non, à Turin en octobre 23, nous avons été validés comme bassin de vie qui nécessite une reconnexion aérienne et maritime transfrontalière entre 2 États, en un moment international ou un traité de droit public de rang, ça a été dit par Don Ghjaseppu Luccioni, supra législatif, officialiser cette démarche.

Donc, je ne vois pas pourquoi on se poserait la question d'être un bassin de vie transfrontalier aujourd'hui alors qu'on a 2 États officiellement avec PV qui reconnaissent dans le cadre d'un traité, cette question.

Et sur la question de l'aérien, il est beaucoup plus souple à mon sens, de lancer des obligations de service public aériennes justifiées que certains sujets maritimes, et en tout cas de surcroît notamment souples juridiquement et nécessaire du point de vue des ruptures de recherche que nous avons à pratiquer, puisqu'on parle de 20 minutes de saut de puce, une demi-heure de saut de puce.

Donc voilà les raisons qui me permettent de développer ce propos. Je crois avoir, de manière transversale, répondu à la question de la priorisation des marchés existants, de notre volonté d'aller vite et d'ouvrir un comité de pilotage. Évidemment, les questions de coûts, de relation à l'Europe, de dimensionnement, je reviens là-dessus, seront abordées de manière opérationnelle dans les études, sinon il n'y a pas d'intérêt à faire d'études, et le calibrage des mesures, y compris des tarifs, et la façon de proposer des alternatives aux régions partenaires, évidemment, des moyens financiers à mutualiser.

Et encore une fois, ça tient aussi, je le répète, au partenariat avec ces régions et le degré de ce partenariat. Donc il va falloir les convaincre, d'où la notion d'initiative dans le rapport. Ça, c'est quand même important.

Je reviens sur ce qui a été dit. Je remercie évidemment les propos de Charlotte Terrighi sur l'accompagnement à ce projet avec les questionnements légitimes posés. Je crois avoir répondu sur la chambre de commerce.

Je remercie évidemment Romain Colonna, Alex Vinciguerra sur l'aspect, et politique, et économique d'avoir abordé les choses de manière concrète sur l'enjeu de ce rapport, à la fois pour les exportateurs sur la baisse des coûts, mais aussi sur l'importation, les biens de consommation courante. On le voit sur les questions de tarifs export qu'on a mis en place sur la continuité territoriale dite française. Je veux dire, on reprochait souvent que la continuité territoriale française renforçait la dépendance de la Corse à l'extérieur. La question de dépendance, elle est complexe, elle ne tient pas qu'à la continuité territoriale.

Mais ça a été indiqué par Alex Vinciguerra sur les chiffres sur lesquels reviendra certainement Gilles Giovannangeli, son rapport dédié sur les aides à l'export. Quand on cumule les aides à l'export avec l'effet levier d'avoir réorienté la continuité territoriale dans les tarifs export que nous avons pratiqués français, il y a eu des croissances à 2 chiffres depuis 2017, pour les vins AOP, pour les clémentiniers, pour les eaux minérales, pour les entreprises productives insulaires qui créent de la production ici. Les clémentiniers, par exemple, se posent la question de jus à exporter au-delà de la saison de la clémentine. Donc, il leur faut la marge des tarifs qu'on pratique. Donc l'idée, c'est de rechercher ça aussi sur la continuité transfrontalière.

Donc voilà. J'ai été un petit peu long, j'ai répondu de manière transversale à l'ensemble, il me semble, des acteurs, des élus, qui se sont évoqués.

Réponse à Josepha Giacometti sur la question de la voilure réduite. Nous n'abandonnons pas la Catalogne, les Baléares et les accords que nous avons passés. Simplement, il nous apparaissait opportun de missionner le cas d'ici fin d'année de cette action, pourquoi ? Parce que nous nous inscrivons dans un cadre nouveau qu'est le Traité France-Italie et donc le cadre nouveau permet d'être un accélérateur de particules juridiques, politiques et économiques et de financement. Suite à ça, nous comptons bien regarder, notamment dans les casquettes de coopération qui sont les nôtres, vers la Catalogne et les Baléares en particulier, puisque c'était les 2 et notamment les Baléares, les 2 autres aspects d'études qui avaient été réalisés en 2017, la ligne sur Barcelone et la ligne sur les Baléares qui avaient été initiées. Voilà la réponse que je voulais apporter dans ce cadre.

Vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est contre ?

Explication de vote ? Mais en une minute.

M. Jean-Michel SAVELLI

Rapidement. Simplement pour vous dire que notre groupe aura un vote différencié, non pas forcément sur des problèmes de fond qui par ailleurs existent aussi. En fait on ne se rend pas compte, 200 000 € aujourd'hui, c'est une étude, on est sur du moyen-long terme. Les temps ont changé et les budgets et les finances se sont dégradés. Nous, on estime qu'aujourd'hui, 200 000 €, pour donner un exemple, c'est, à quelques milliers d'euros près, le surcoût des taxes de l'aérien pour les passagers sanitaires. Voilà, c'est le surcoût annuel.

Donc nous, on va être beaucoup pragmatiques sur du court terme, sur une priorisation de ce dossier. Il y aura une partie qui votera contre pour des raisons budgétaires qui aujourd'hui sont démesurées par rapport aux enjeux. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Précision de l'exécutif ?

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Excusez-moi, une petite précision parce qu'elle est importante, qu'on ne laisse pas croire qu'on jette l'argent par la fenêtre parce que ce n'est pas le cas puisque je sais Jean Michel avisé et il siège au conseil d'administration de l'Office des transports, donc il écoute aussi ce qui se passe dans les conseils d'administration.

Première nouvelle quand même, qui est apportée à cette Assemblée puisque c'est inscrit au budget prévisionnel 2025 de l'Office des transports qui sera proposé le 28 avril, donc lundi prochain, nous avons récupéré 12,8 millions d'euros dans les caisses du liquidateur de l'ex-SNCM et qui sont sur les comptes aujourd'hui de l'Office des transports. Nous avons fait la même opération en 2017, nous avons récupéré 13 millions d'euros.

Donc ça, c'est une annonce que je fais puisqu'il y aura une relation aussi financière et budgétaire à travers les modifications budgétaires qui seront apportées au budget de la Collectivité. Donc, vous me permettez de dire quand même que les 200 000 € prévisionnels dans ce cadre-là, sont assez relatifs par un objet aussi important.

Deuxième élément, c'est un budget prévisionnel de 200 000 €.

Troisième élément, c'est pour rebondir sur les conclusions des commissions qui ont précisé ce qu'a fait Marie-Antoinette Maupertuis au comité Interreg de Cagliari récemment, les financements d'études sont inscrits au fonds européen Interreg par l'action de la Présidente au dernier comité Interreg de Cagliari qui s'est tenu. Donc, il y aura bien du fonds européen sur les 200 000 €. Donc voilà, il n'y a pas du tout d'argent jeté par la fenêtre.

Je précise aussi parce que ça a été indiqué, que l'Office des transports a pas mal d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le suivi des contrats de délégation de service public, évidemment parce qu'il y a des risques juridiques et financiers, mais que ces AMO dans le temps ont largement diminué depuis le temps et l'Office des transports a internalisé des compétences, notamment des jeunes Corses qui sont montés en puissance dans le suivi juridique et audit financier des contrats. En fait, ces charges ont diminué, continueront de diminuer dans le temps par ailleurs.

Voilà, c'est ce que je voulais préciser, il me semblait important que l'Assemblée en soit informée.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Nouvelle explication de vote

Mme Valérie BOZZI

Très rapidement, simplement pour préciser que le groupe s'était déjà scindé au moment de l'achat de flux. Et donc, on suit en fait cette logique qui est d'une partie du groupe qui veut encourager ce genre d'initiatives en espérant évidemment qu'elles arrivent à la création de nouvelles lignes.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame Bozzi.

Explications de vote du groupe « Core in fronte ».

M. Paul-Félix BENEDETTI

On prend bonne note de la volonté affirmée de sortir et de dépoussiérer les placards. Ce ne sont pas les 200 000 € qui m'inquiètent, c'est le temps qui passe. Donc, on ne fait aucun procès d'intention. On accompagne la démarche, on attend à ce qu'il y ait un comité de pilotage, on vous a assez secoués sur les liaisons Corse-Sardaigne, pour essayer de voir enfin un résultat probant.

Donc on va voter, c'est un chèque en blanc et on espère qu'il sera honoré.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres explications de vote ? Non. Très bien.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

POUR : les groupes « Fà Populu Inseme » et « Core in Fronte »

BOZZI Valérie ; TERRIGHI Charlotte ; COGNETTI-TURCHINI Cathy ; BICCHIERAY Didier ; GUIDONI Pierre ; GIACOMETTI-PIREDDA Josepha ; GHIONGA Pierre

CONTRE : CHIAPPINI Angèle ; COMBETTE Christelle ; DUVAL Santa ; MARIOTTI Marie-Thérèse ; MELA Georges ; MONDOLONI Jean-Martin ; PEDINIELLI Chantal ; PIERI Marie-Anne ; SAVELLI Jean-Michel ; SEATELLI Jean-Louis ; VOGLIMACCI Charles ;

ABSTENTION du groupe « Avanzemu ».

Avant de partir déjeuner, avant de suspendre, on a une demande d'audience des grévistes de la poste qui veulent rencontrer les présidents de groupes et les non-inscrits. Je propose qu'on le fasse à 14 heures, mais ça ne nous empêche pas de reprendre à 14 h 30. Donc les présidents de groupes ou leur représentant rencontrent les grévistes et nous on se donne rendez-vous à 14 h 30 pour reprendre.

À dopu. Bon' appetittu.

La séance est suspendue à 12 h 57 et reprise à 15 h 15.

M. Hyacinthe VANNI

Merci de regagner vos places.

On va reprendre avec le développement économique, le rapport n° 101, quand tout le monde aura rejoint sa place et qu'on aura fait un peu de silence. Merci de regagner vos places s'il vous plaît.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je voudrais faire un rappel au règlement pour, je l'espère, clôturer une séquence qui peut, si elle perdure, devenir très désagréable pour beaucoup de monde.

J'ai reçu au courrier du groupe, adressé au président du groupe « Core in fronte », une lettre du maire de Monte. La lettre en elle-même, de la recevoir, ce n'est pas choquant, ce n'est pas surprenant.

Par contre, les propos, les menaces, les insultes qui sont dans la lettre ne sont pas acceptables. Moi ce que je dis et je pense sous le couvert de tous ceux qui ont entendu les positions du groupe, lorsqu'on est contre un projet, on n'est jamais contre un homme, on n'est jamais contre une commune, on est contre un

principe, on est contre des faits, mais on n'est pas contre des choses humaines. Jamais, jamais, jamais !

Le jour de l'intervention qui concernait bien entendu ce projet que nous avons contesté par une question orale, il est advenu que ce soit quelques jours après la mort d'un ami très cher et d'un militant. Nous avons bien entendu, en hommage à Pierre Alessandri, des images, artistiques d'ailleurs, à son effigie pour un rappel et un hommage. Il n'a jamais été en une quelconque occasion, une idée pour nous de se servir d'un rapport de force, je dirais, post mortem pour attaquer un projet. En tout cas, si ça a été pris comme tel, je m'inscris en faux, mais je pense que ce n'était pas le cas.

En revanche, il appartient à tous groupes politiques d'avoir des arguments, d'être d'accord ou pas d'accord, moi ça fait 40 ans que je suis dans l'opposition donc je ne suis pas d'accord avec beaucoup de monde, sinon je serais en face.

Donc, Monsieur le président, je vais vous remettre la lettre. J'estime qu'elle mérite une réponse politique au sens qu'il y a une courtoisie réglementaire entre élus et je vous autorise à la faire lire à chaque président de groupe qui voudrait la voir.

Je voudrais en rester là parce que si je reste au niveau individuel qui est insinué dans la lettre, il va y avoir du bois cassé.

Donc je m'en finis là. Les militants et les autres membres du groupe m'avaient demandé de la lire, je ne le fais pas. Je ne cherche pas à rajouter de l'huile sur le feu. Dans la lettre, il est fait allusion à ses amis du groupe de la majorité, il est fait allusion à son ami Guy, sous-entendu moi qui suis son ancien ami di sangue è di famiglia, je ne fais pas de parenthèses, je ne reste pas sur le fond du contenu, je reste sur l'esprit et j'attends par contre du président ou de la présidente, mais le président aujourd'hui, Hyacinthe, tintu per ellu, de faire une réponse circonstanciée d'un appel à la raison et de comprendre qu'en Corse, on peut avoir des mots, mais il faut savoir aussi de temps en temps les peser surtout lorsqu'on écrit.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je prends acte de que vous me remettez. J'en ferai part bien entendu à la présidente et bien entendu, j'en ferai part à tous les présidents de groupes, et je pense qu'elle prendra les initiatives de réunir une conférence des présidents, mais en tout cas, j'entendrai son retour.

Personnellement, Monsieur le conseiller, cher Paul-Félix, ici, on peut avoir des mots, ici, on peut avoir des différences, des désaccords, on peut même se disputer. Mà quì, simu tutti amichi, paisani è ci rispitemu tutti, ancu s'ellu pò accade chè ci letighemu appena.

Donc dans cet hémicycle, je pense que c'est l'unanimité des élus qui sont présents, qui se respectent dans leurs différences et quelquefois ancu s'è no simu parenti, ùn simu micca ubligati d'esse sempre d'accunsentu. Je suis très attaché aujourd'hui en tant que président, vice-président mais qui préside l'Assemblée, je suis attaché au respect, j'ai toujours dit ce que j'avais à dire et je continuerai. Mais se respecter dans le contexte que nous vivons, puisque ce n'est pas toujours quelquefois ceux qui écrivent qui font, mais ça peut en inciter d'autres.

Donc gardons la tête froide et évitons, je n'ai pas lu la lettre, je la lirai avec attention, évitons de rajouter de la confusion à la confusion qui est déjà assez importante, dans laquelle nous vivons aujourd'hui.

Que tout le monde revienne à la raison et si on a des choses à se dire, qu'on se les disent dans le respect des uns et des autres et on n'est pas obligés d'être d'accord puisque personnellement, vous le savez, moi je suis contre le projet de Monte.

Je me suis exprimé dans cette Assemblée et ça m'a valu aussi, par personnes interposées, un certain nombre de remarques. Ça m'a valu, par personnes interposées, un certain nombre de remarques, mais on les assume.

Voilà. Donc, j'en ferai part à la présidente et aux présidents de groupes. À ringrazià vi. En tout cas, vous avez tout mon soutien.

Donc, Monsieur le conseiller exécutif, vous avez la parole.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 101 : Attualizazione di a pulitica d'ingeneria finanziaria

Rapport n° 101 : Actualisation de la politique d'ingénierie financière

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Monsieur le président.

Le rapport que je vais vous présenter traite des instruments financiers, mais il participe, je crois, à la même démarche que le rapport n°100 que je vous présenterai un peu plus tard et qui parle du soutien nécessaire à l'export.

Ces deux rapports s'inscrivent dans une démarche initiée depuis plusieurs années par notre Collectivité en faveur du soutien aux entreprises. C'est un axe stratégique du SRDE2I, vous le savez, et l'idée, c'est de permettre un financement des entreprises et notamment permettre aussi de faire un effet levier pour qu'elles aient plus facilement accès au concours bancaire.

Il s'agit là de soutenir tout le cycle de vie d'une entreprise, de la création au lancement de l'activité, aux premiers pas, au développement de l'entreprise, à la recherche de nouveaux marchés, mais aussi de soutenir les entreprises dans des périodes de difficultés. On connaît aujourd'hui, par exemple, une conjoncture relativement instable et incertaine et nous savons tous que le monde de l'entreprise a besoin de visibilité et de constance.

Donc, soutien aux entreprises pendant leur cycle de vie, mais soutien à toutes les formes d'entreprises, de la micro-entreprise qui relève souvent de l'auto-emploi, aux travailleurs indépendants, commerçants, artisans, aux formes sociétaires plus abouties, souvent des entreprises de plus grande taille et qui emploient, mais aussi en soutenant l'économie sociale et solidaire qui est une forme d'économie alternative, en soutenant l'économie mixte dont vous savez que dans notre démarche politique, nous pensons qu'elle est une réponse à de nombreux enjeux stratégiques pour la Corse.

Donc un soutien aux entreprises, mais aussi à travers le soutien et la politique de la Collectivité de Corse, un soutien aux territoires et notamment aux territoires les plus en difficulté, nos territoires de montagne.

On dit souvent que dans ces territoires-là il faut à tout prix maintenir le service public et c'est absolument vrai, mais on doit aussi considérer qu'il faut maintenir et continuer à créer de l'activité parce que c'est elle qui contribue aussi

au lien social, qui contribue à l'emploi et qui contribue donc au devenir des territoires, et cela, quelle que soit sa forme.

Je me rappelle d'avoir participé avec un certain nombre d'entre vous aux assises de la montagne à Piedicroce le mois dernier et je me souviens bien des propos qui avaient été tenus par des agriculteurs, des bergers en l'occurrence, qui nous expliquaient que cette activité souvent, était la dernière activité économique dans un territoire. Ça montre bien combien elle est importante. Notre rôle aussi, nos orientations politiques en termes de soutien aux entreprises et à l'économie, doivent aller dans ce sens.

Soutien aux entreprises, soutien aux territoires. Ce sont des points importants. Mais ce rapport trace aussi des perspectives politiques et la vision politique et la stratégie politique qui est la nôtre qui consistent à dire, je le dirai de manière simplifiée, que le modèle économique et social que nous connaissons, nous ne l'avons pas choisi, nous en avons hérité. Nous savons tous ici, en tout cas on est certainement un certain nombre d'entre nous à dire qu'il est pour trop déséquilibré, il est pour trop dépendant de l'extérieur. C'est un modèle économique où la production est extrêmement limitée et qu'il est aussi dépendant de la saisonnalité, d'ailleurs pas seulement pour les entreprises qui en sont le plus concernées, c'est-à-dire les entreprises du tourisme, mais par l'ensemble de l'économie qui aujourd'hui dépend de la saisonnalité, ce qui souvent met en difficulté à la fois le modèle économique de l'entreprise avec des trous de trésorerie notamment, mais aussi dans leur stratégie de financement.

Donc, un modèle économique que nous voulons changer en profondeur. Et le verbe juste, c'est, je vais l'employer, c'est transformer, nous devons transformer.

En même temps, nous, on n'est pas des partisans du grand soir dans ce domaine en tout cas, on a aussi conscience d'une chose, c'est que pour le transformer, il va falloir du temps, ça, c'est un principe de réalisme, il va falloir du temps, de la constance et de la cohérence. C'est ce qu'on essaie de faire, je crois, depuis que les nationalistes ont accédé en 2015 aux responsabilités, il y a une constance dans les politiques économiques qui ont été menées et des choix économiques. On est donc dans ce prolongement-là qui vise à le faire aussi sur un pas de temps qui sera certainement celui de 20 à 30 ans. Mais il faut, brique après brique, mener ce travail-là.

Je dirais aussi que, et en honnêteté, pour pouvoir changer d'échelle, pour pouvoir accélérer ce changement, il nous faut le levier fiscal, il nous faut incontestablement le levier fiscal, ce qui renvoie au pouvoir législatif et ce qui nous renvoie à l'autonomie, l'autonomie fonctionnelle, l'autonomie

opérationnelle. Souvent on nous explique, vous le savez, on oppose l'autonomie institutionnelle à cette autonomie fonctionnelle.

Pourtant, on voit bien dans nombre de domaines, on en a parlé ce matin avec le transport, on voit là dans l'économie, combien la fiscalité différenciée, la possibilité d'avoir le levier fiscal serait intéressant pour la Corse avec des exemples qu'on connaît tous. On pourrait différencier la fiscalité sur la production ou favoriser une fiscalité incitative lorsqu'il s'agit de produire. Mais on pourrait le faire aussi dans le sens de l'équité territoriale, avoir une fiscalité plus intéressante, en tout cas moins impactante dans les entreprises du rural ou des territoires de montagne. Donc tout ça, tout ce levier-là est incontestablement nécessaire et ça nous renvoie au débat sur la réforme institutionnelle.

Pour autant, on peut faire des choses à droit constant, c'est aussi ça qu'on veut dire à travers ces rapports et on doit faire des choses à droit constant. C'est ce que nous faisons et le financement, les outils ou les instruments financiers font partie de cette stratégie, sont une brique importante de cette stratégie-là sous toutes ses formes.

D'abord, le soutien aux entreprises, le soutien financier aux entreprises, il ne se fait pas que via l'ADEC, il se fait au sein de notre Collectivité de manière très transverse avec d'autres agences et offices, je pense à l'Agence du tourisme de la Corse quand il s'agit du tourisme ou des entreprises du tourisme sous diverses formes d'ailleurs, directes et indirectes ; je pense à l'ODARC lorsqu'il s'agit des démarches plus liées au développement agricole et à l'économie de l'agriculture. Mais on pourrait citer aussi le comité de massif qui est intervenu en appui à des initiatives économiques dans les zones montagneuses, l'Office de l'environnement qui finance aussi des initiatives économiques lorsqu'elles relèvent aussi de son champ de compétences.

Donc, un niveau d'intervention très large et très transverse, de manière directe par la subvention, et de manière indirecte et c'est le l'objet de ce rapport, à travers des instruments financiers, c'est-à-dire en mobilisant des prêts d'honneur, des prêts à taux préférentiels, des avances de trésorerie, des garanties bancaires, tout le panel d'outils que le monde économique connaît bien et qui est très utile encore une fois pour permettre cet effet levier de financement.

Pour ce qui est de l'ADEC, je le répète souvent, en 2024, par exemple, c'est 15 millions d'aides qui ont été attribués aux entreprises corses, 15 millions d'aides directes. C'est plus de 20 millions d'aides à travers les instruments financiers, aides indirectes, qui ont été mobilisés en faveur des entreprises.

Donc, c'est un volume total de 35 millions, ce sont quand même des montants intéressants qui font de la Corse quand on se compare là aussi, un

territoire extrêmement aidant puisque l'aide à l'économie c'est autour de 204 € par habitant.

Donc, on parlait ce matin de la démarche sociale ou hier peut-être, Président, je ne me rappelle plus, de l'effort que fait notre Collectivité en termes de politique sociale, ce matin avec Bianca, à travers la réponse effectivement, mais hier aussi avec le président dans une autre réunion et c'est vrai, c'est important, d'ailleurs il ne faut pas opposer les deux, il faut les relier. De la même façon, nous sommes une collectivité, la Corse, qui aidons beaucoup l'économie et c'est très bien parce que l'un ne va pas sans l'autre. L'économie, c'est aussi l'emploi, c'est l'activité et ça permet aussi d'améliorer et de lutter contre les phénomènes de précarité.

Donc, des outils essentiels, des instruments essentiels pour le financement des entreprises, à la fois, je le disais, pour susciter la possibilité d'avoir accès à l'emprunt bancaire, à la fois pour compléter l'emprunt bancaire parce que c'est souvent nécessaire, on a souvent besoin d'un complément et à la fois, pour parfois pallier le manque d'accès aux financements.

Donc ces instruments, nous les avons fléchés d'abord à un niveau de 54 millions pour l'ensemble des instruments que je vais vous présenter. C'est un montant me semble-t-il important, 54 millions avec ce qu'on appelle, nous, un trépied de financements. Ce trépied de financements, il repose d'abord sur la mobilisation des fonds FEDER pour 18 millions. On a eu ce débat, je crois, la session dernière sur l'utilisation et la mobilisation du FEDER, en tout cas le niveau de mobilisation par notre Collectivité. Je vous avais dit qu'à cette session, je présenterai un rapport qui témoignerait de notre engagement sur cette mobilisation et c'est donc le cas, 18 millions de fonds FEDER seront mobilisés pour alimenter ces instruments financiers.

A ces 18 millions, parce que c'est la mécanique du FEDER, les opérateurs qui seront sélectionnés pour gérer ces fonds devront apporter 12 millions de contrepartie privée. Donc, c'est une somme importante, ce qui fait 30 millions en tout.

Enfin, le reste, les 24 millions manquants pour arriver à 54, ce n'est pas des fonds qui seront apportés de manière supplémentaire par la Collectivité de de Corse, ce sont des fonds qui reviendront d'abord à la Collectivité de Corse parce que ce sont des fonds qui ont été mobilisés et injectés dans l'économie les années précédentes, dans le cadre déjà de dispositifs et qui, mécaniquement, quand les entreprises les remboursent, remontent à la Collectivité de Corse qui a choisi de les réinvestir à travers ces fonds.

Donc pas de mise supplémentaire de la Collectivité de Corse dans ce dispositif. 54 millions : 18 millions de fonds FEDER, 12 millions de contrepartie privée et le reste étant « le recyclage » de fonds qui sont en train déjà ou qui arrivent en période de désengagement.

Sur ces 54 millions, cinq grandes orientations.

Première orientation, le soutien à la trésorerie. J'y reviendrai, ça paraît, dans la conjoncture actuelle, un outil nécessaire et indispensable.

Deuxième orientation, accompagner les premiers pas, ce que nous appelons accompagner les premiers pas, l'aide au lancement, au démarrage de projets, important aussi quand on connaît le tissu économique de la Corse et la petitesse de nos entreprises.

Troisième orientation, financer la création, le développement et les transitions. C'est le cœur du réacteur du dispositif. C'est ce qui nous paraît le plus important, mais vous verrez que ça concerne plutôt des entreprises qui sont déjà assez structurées et en phase de développement.

Quatrième orientation, accompagner l'innovation parce que l'innovation, ça structure une économie et qu'on ne peut pas avoir de développement économique sans investir dans l'innovation, ça nous paraît là aussi dans une continuité, un instrument nécessaire.

Enfin, la dernière et cinquième orientation, financer l'économie sociale et solidaire, là aussi dans une Corse fragilisée par la précarité, on est avec une économie qui a du sens, qui a du sens pour lutter contre ces phénomènes, mais pas que, parce qu'elle est aussi créatrice d'emplois et qui a beaucoup de sens parce qu'elle est très implantée, notamment dans les zones rurales où elle a des activités tournées vers l'aide à la personne.

Pour la première orientation, le soutien à la trésorerie, ce seront 10 millions qui seront mobilisés, pour faire face d'abord à un manque de liquidité devant un imprévu, un décalage de paiement pour pallier des difficultés conjoncturelles, pour gérer la saisonnalité. Vous le savez, j'en ai parlé tout à l'heure, souvent avec ce décalage de trésorerie qu'on a, lié à la saisonnalité, les entreprises pendant la période hivernale se retrouvent face à des difficultés. Mais, et c'est un paradoxe, on a des besoins de trésorerie souvent parce qu'on veut développer son entreprise et qu'on est dans une phase de croissance rapide ou dans une opportunité d'affaires. Souvent, de par la structure financière des entreprises corses qui sont des petites entreprises, lancer un projet, ça demande un effort d'investissement, une mobilisation de fonds propres qui parfois fragilise la

trésorerie et donc là, le soutien de trésorerie viendrait pallier y compris cette logique de projet.

Donc 10 M€ pour des entreprises qui vont de la TPE à la PME, et avec une forme d'aide qui sont des prêts à condition préférentielle qui, généralement, seront couplés à des prêts bancaires.

La deuxième orientation : accompagner les premiers pas.

Deux instruments financiers sont proposés.

Un premier instrument pour un montant de 2 M€. C'est ce qu'on appelle les prêts d'honneur - premier pas, donc des prêts à taux 0, pour des TPE plutôt, mais aussi pour des petites entreprises.

Là, on est dans le démarrage de projet ou d'activité, ou de reprise d'entreprise, parce que c'est aussi un domaine qui nous paraît essentiel, et là aussi je fais référence à la ruralité ou aux zones de montagne, souvent des commerces qui se ferment et pas de repreneur. Il y a un travail, on le sait sur la reprise d'entreprises et on voulait l'accompagner à travers ce dispositif.

Donc, on est sur des prêts d'honneur bien sûr, comme je vous disais à taux 0, à condition préférentielle.

Le deuxième instrument pour accompagner les premiers pas, c'est un instrument qui est encore plus ciblé. Sur le premier instrument, on visait des entreprises, des petites entreprises qui avaient un projet de développement. Là, on vise des publics qui n'ont pas accès aux crédits bancaires. On est sur la logique du micro-crédit, on le sait tous. Ce sont des logiques qui sont aujourd'hui importantes en Corse, qui traduisent aussi un état de la société et un état du marché de l'emploi, et qui sont souvent des logiques de nécessité plus que d'opportunité.

Donc là, on veut accompagner et on veut aider aussi financièrement. On est là aussi dans l'économie sociale et solidaire, déjà j'ai envie de dire. On veut accompagner la création d'entreprises et d'activités par ces publics-là, avec un prêt d'honneur, pour un volume global, une enveloppe de 2 M€.

La troisième orientation, je vous le disais dans mes propos introductifs, c'est le financement, la création et le développement des transitions. C'est le cœur du réacteur, c'est 30 M€ qui sont mobilisés, 17 M€ sur un premier instrument qui sera un instrument de prêt à conditions préférentielles.

Et l'idée, c'est de favoriser la modernisation, la production. On est vraiment dans l'orientation qui est la nôtre, qui était celle du SRDE2I : favoriser

l'investissement lié à la production pour aller vers le changement de modèle dont je vous parlais dans mes propos introductifs.

Mais aussi, on est dans les grandes transitions, on est dans la perception et la nécessité de s'engager dans les transitions :

Alors la transition écologique, bien sûr, avec la question de la décarbonation, mais aussi la question de la gestion de l'eau, la question des transitions numériques avec tous les l'ensemble de la digitalisation ; l'IA en particulier, qui est nécessaire aujourd'hui et dont on sait qu'elle fera partie des d'éléments de compétitivité de nos entreprises.

Et enfin, les transitions sociales, qu'on appelle aujourd'hui de plus en plus RSE, et qui paraissent aujourd'hui des éléments à la fois de structuration du corps social qui est une entreprise. Aujourd'hui les salariés n'ont plus le même rapport au travail, on le sait tous, que ne serait-ce qu'il y a 10 ans. Et donc, il y a des questions de bien-être au travail, de bien vivre au travail, de qualité de vie au travail. Il y a des questions de rémunération, il y a des questions d'intéressement, donc tout ça fait partie de ce qu'on appelle « transition sociale », auquel on ajoute bien sûr l'aspect environnemental, j'en ai parlé tout à l'heure à travers les transitions écologiques, et ça nous fait un ensemble qu'on appelle aujourd'hui responsabilité sociétale et environnementale, mais qui est aussi un sujet d'attractivité et de compétitivité de nos entreprises.

Donc, on veut aider ces transitions-là qui ont souvent des coûts importants, et notamment pour notre nos petites entreprises, à travers ces instruments financiers. Donc 17 M€ seront consacrés à cette politique-là, à travers des prêts à conditions préférentielles.

Le deuxième instrument pour ces projets de plus grande envergure, parce qu'on est sur des tickets minimum de 100 000 €, c'est un instrument de garantie. Garantir aujourd'hui les emprunts et les interventions financières, c'est nécessaire, notamment parce que les établissements financiers ne s'engagent plus aussi facilement et prennent, à travers du nantissement ou de la garantie, justement une garantie à leur intervention.

Je me rappelle de la question que nous avait posé notre collègue Annette Pieri concernant le projet de SCIC Orezza, sur le sujet de la garantie, et je vous ai répondu qu'il y a des outils. Ça c'est un outil, un instrument qui sera mis en place pour permettre aux entreprises déjà un peu plus structurées d'avoir accès à un instrument financier ou un levier bancaire en étant garanti par l'intervention de l'outil que l'on va mettre en œuvre ou qui sera mis en œuvre par un opérateur qui sera sélectionné.

La quatrième orientation : accompagner l'innovation.

J'en ai parlé aussi, avec une enveloppe de 6 M€. Donc, ce sont des interventions en fonds propres ou quasi-fonds propres, pour des démarches des entreprises innovantes, soit en phase d'amorçage, soit en phase de développement. Alors ça concerne bien sûr les start-ups, mais pas que. C'est l'idée d'accompagner l'innovation aujourd'hui, ce qu'on appelle la R&D, mais de manière plus large, tout ce qui est innovation technique, technologique, y compris sociale. On a besoin d'innovation, on a besoin de produire de l'innovation. Et d'ailleurs en Corse, il faut le signaler, vous en avez parlé, je crois, hier, où c'était à l'ordre du jour, nous avons la chance d'avoir un incubateur Inizià. On doit bien sûr le renforcer, le faire évoluer et l'armer pour qu'il soit aussi un outil efficace au service de l'innovation.

Il y a d'autres initiatives, notamment portées par des collectivités locales, communautés de communes ou communautés d'agglomérations, qui sont aussi à signaler et qu'il faut encourager.

Donc là, l'instrument financier, 6 M€, permettra de financer ces politiques, en tout cas ces entreprises dans leur démarche d'innovation, sachant que c'est un domaine où les banques sont relativement frileuses parce qu'on est dans un niveau d'incertitude souvent fort.

Et enfin, la 5^{ème} orientation, c'est celle liée aux besoins spécifiques du financement du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Je vous l'ai dit, on a pris l'exemple du secteur culturel, parce qu'on a eu des débats avec les acteurs culturels, c'est une économie essentielle, c'est 10 000 emplois en Corse aujourd'hui à peu près. Donc, on voit bien... Et pour tout dire, j'ai un peu de parti pris quand je parle de l'économie sociale et solidaire, mais je le fais bien volontiers parce que je suis complètement convaincu que vraiment, la Corse, c'est un pays d'avenir pour cette économie. Elle est déjà très imprégnée, mais c'est un pays d'avenir parce qu'elle répond aussi complètement à ce que nous sommes, à notre identité et à ce que nous voulons continuer à être.

Donc là, on est dans une économie qui est souvent hybride, qui est souvent d'initiative associative en Corse, c'est à peu près 80 % aujourd'hui de l'économie sociale et solidaire. Mais pas que, 20 % ce sont les mutuelles, les coopératives, et il y a aussi des démarches différentes, alternatives qui mélangent les ressources, je vous le disais, ressources publiques, mais aussi qui sait mobiliser des ressources privées. Il faut accompagner ces entreprises pour qu'elles le fassent encore mieux.

Et c'est l'objet de ces instruments, c'est accompagner les acteurs. Accompagner les acteurs, notamment, on le disait, du domaine culturel, parce qu'on sait que c'est dans un moment où les financements publics se raréfient. Il faut d'autant plus être à leurs côtés pour pouvoir leur permettre de passer ce cap et ces instruments-là sont des instruments nécessaires pour les soutenir.

Donc un instrument de trésorerie, 3 M€, qui va permettre de palier les besoins de trésorerie de ces structures et notamment qui va permettre de faire la jonction entre les subventions, les demandes et le versement des subventions. C'était important et nécessaire.

Et enfin un deuxième instrument, qui est un peu le pendant de ce que je vous ai présenté tout à l'heure, c'est un instrument de garantie, parce que parmi ces structures, beaucoup maintenant font appel à l'intervention bancaire et elles ont besoin d'être garanties. Et donc un instrument de 1 M€ pour pouvoir garantir leur accès aux financements bancaires.

Donc voilà pour ces 5 orientations et ces outils-là. Mais je vous le disais dans mes propos introductifs, ils sont nécessaires, indispensables ces outils aujourd'hui, et ils sont connus pour la plupart et utilisés maintenant déjà par le monde économique. Néanmoins, nous on considère que cette rubrique-là, elle n'est pas suffisante. Il faut aller plus loin en termes de financement. Et que notre volonté, ça a été abordé, on en a aussi débattu lors de la dernière séance, c'est d'aller vers une ne banque corse publique d'investissement.

Il y a un travail qui a été initié, au-delà des propos des uns et des autres, par l'Agence de développement économique, une étude qui a été confiée au cabinet Ernst & Young. Moi je vous propose que ce travail-là soit élargi à l'Assemblée de Corse pour qu'il soit plus efficace. Parce qu'on dit souvent qu'il y a un certain nombre de projets et de sujets qui relèvent d'un consensus large, celui-là me semble-t-il pourrait en être. Moi ce que je propose, c'est qu'on s'empare de ce travail-là collectivement, Monsieur le Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs les présidents des commissions, qu'on réfléchisse ensemble comment s'organiser, et qu'on fasse venir, y compris le cabinet, qu'il nous présente déjà un état des lieux du travail qui a été produit et qu'on définisse, nous, les orientations qu'on veut donner, l'idée que l'on veut se faire de cette banque d'investissement, notamment, bien sûr, en finançant l'économie, c'est nécessaire. Mais aussi financer les projets d'infrastructures ou d'investissements, et notamment en rassemblant les forces, bien sûr, des fonds publics, mais aussi en mobilisant, on en parlait, l'épargne des Corses.

Donc là il y a un enjeu, on en a longtemps parlé, mais je pense que le moment est venu et nous sommes mûrs pour travailler ce dossier-là.

Donc moi, Monsieur le Président du Conseil exécutif, bien sûr, je sais que vous en êtes d'accord, si l'Assemblée l'agrée, je propose qu'on se voie avec les présidents des commissions développement économique et finances et qu'on essaie d'imaginer un rythme de travail qui nous permettra d'avancer sur ce sujet-là.

Voilà ce que je voulais vous dire pour ce rapport.

Monsieur le Président, aghju compiu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission du développement économique.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avvisu favurevule.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque, ci hè un raportu di a cumissione di e finanze.

M. Louis POZZO di BORGO

Mme Serena BATTESTINI a souhaité savoir si le dispositif prêt à taux zéro et celui d'aide à la trésorerie étaient obligatoirement couplés, comme précédemment, à un prêt bancaire, ou si les entreprises pouvaient en bénéficier directement.

Par ailleurs, elle a souhaité connaître le montant maximum éligible par entreprise.

En réponse, **M. Gilles GIOVANNANGELI** a indiqué que les modalités restaient identiques et précisé que pour le prêt à taux zéro, un prêt bancaire était nécessaire, en revanche pour le dispositif d'aide à la trésorerie pas nécessairement.

Par ailleurs, il a apporté des précisions sur la mise en œuvre de ces dispositifs avec en premier lieu le vote de l'Assemblée de Corse, à l'issue duquel le conseil exécutif engagera les volumes de dépenses et en confiera la mise en œuvre à l'Agence de Développement Economique de la Corse (ADEC).

M. Georges MELA a interrogé le conseiller exécutif afin de savoir si une analyse avait été réalisée sur le tissu économique et plus particulièrement sur le volume des entreprises susceptibles de bénéficier de ces dispositifs.

Par ailleurs, il a fait remarquer qu'il lui semblait plus judicieux de disposer d'aides à l'investissement plutôt que d'aides à la trésorerie et a sollicité sur ce point, que puissent lui être communiqués les critères retenus afin d'évaluer les entreprises susceptibles de bénéficier de ces aides.

Enfin, concernant le micro-crédit à hauteur de 2 millions d'euros évoqué par le conseiller exécutif, **M. Georges MELA** a souhaité connaître son articulation avec les aides allouées.

En réponse, **M. Gilles GIOVANNANGELI**, a rappelé que le besoin avait calibré notamment suite à l'étude menée lors de la préparation du programme FEDER 2021-2027 et selon laquelle la carence totale de flux de dette était estimée à environ 80 millions d'euros par an.

Aussi, il ressort de cette étude, que l'économie de la Corse mobilise moins qu'ailleurs l'endettement pour financer le développement ou la création d'entreprises, ceci notamment due à la faiblesse du tissu économique.

M. Gilles GIOVANNANGELI a fait observer qu'il était nécessaire de se projeter et de procéder à une véritable transition ; qu'elle relève du domaine économique, écologique ou encore numérique, il a rappelé qu'il existait un réel besoin d'organiser différemment les entreprises.

Sur ce point, il a indiqué que pour répondre à ce besoin estimé à 80 millions d'euros, le dispositif présenté représentait 53 millions d'euros, complété par d'autres dispositifs et outils financiers portés notamment par l'ATC ou encore l'ODARC.

Sur la question relative à l'aide à la trésorerie, il a indiqué que là encore, un réel besoin avait été identifié et précisé qu'il était lié d'une part, à une tension économique forte et d'autre part à la saisonnalité. Dans ce cadre, il a fait observer qu'une vigilance particulière serait apportée sur l'éligibilité des entreprises à ce dispositif, par l'intermédiaire d'opérateurs économiques agréés.

Enfin concernant le micro-crédit, il a précisé qu'il s'agissait de petits volumes de financement de l'ordre de 10 à 20 000 euros et réservé à des entreprises rencontrant des difficultés pour accéder aux crédits bancaires.

M. Georges MELA a souhaité savoir si la mise en œuvre de ces dispositifs faisait l'objet, a posteriori, d'une évaluation et d'une analyse permettant de les modifier le cas échéant.

M. Gilles GIOVANNANGELI a indiqué sur ce point qu'il était prévu dans le rapport que le conseil exécutif rende compte annuellement à l'Assemblée de Corse de l'utilisation de ses différents outils financiers.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur le rapport (Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte », Absence du groupe « Avanzemu » - Déport de M. Alex VINCIGUERRA).

Merci, M. le Président.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un avis du CESEC

Le CESEC émet un avis positif concernant l'actualisation de la politique d'ingénierie financière.

J'ouvre le débat. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Monsieur Quastana.

M. Paul QUASTANA

C'est une question qui rejoint un peu une de celles qu'a posées Monsieur Pozzo di Borgo au nom de la commission des finances concernant les critères.

Il y a quelques années, 2 ou 3 ans, je crois que l'ADEC avait présenté un document qui listait tous les critères. Ça allait des fonds propres, en passant par l'emploi, l'environnement, etc. ; document qui était lui-même inspiré d'un document de 25 ans avant, sous la présidence de Jean-Claude GUAZZELLI.

La question est simple, ce que vous évoquez aujourd'hui, c'est uniquement des instruments financiers, en gros, est-ce que les deux documents, c'est-à-dire celui qui précède sur les critères d'attribution des aides et le document actuel sont coordonnés, ou est-ce qu'il s'agit de deux documents différents et que le premier est passé « à la trappe » ?

C'est la seule question pour le moment. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?
Monsieur Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Dans la continuité de ce que vient de dire Paul.

Il y a les 5 mesures, ça pèse dans les 50 M€ globalement. Entre ce qu'il y a à faire et ce qu'il reste à faire, c'est une goutte d'eau. Ce n'est pas l'outil du développement économique, ce n'est pas l'outil de la réappropriation de tous nos bras de levier.

Ce n'est pas dans le rapport, vous l'avez dit à l'oral, vous parlez de la Banque de développement. Nous, c'est un projet qui, de manière récurrente, on le remet sur la table depuis plus de 10 ans. Il y a des exemples notoires de régions, de petites régions, comme par exemple le Val d'Aoste, bien entendu, elles ont l'autonomie et elles ont l'outil financier.

Il y en a beaucoup qui disent, entre autres, je me tourne vers le groupe qui est plus monétisé que moi, ils disent qu'ils sont d'accord pour l'autonomie financière. Il faut qu'on se mette d'accord sur l'outil financier. On a en Corse une épargne très conséquente, un taux d'endettement qui est faible par rapport aux autres régions françaises, je dirais un taux d'endettement global, donc une disponibilité instantanée en capital qui est forte.

Ce capital, il est essentiellement étatique. En Corse, le bas de laine, c'est du Livret A essentiellement et essentiellement géré par la Caisse des dépôts ou ses filiales. Moi, je pense qu'on doit avoir une vision stratégique et programmatique. Ça me fait plaisir de l'entendre à l'oral, mais j'aurais voulu le voir écrit, qu'on s'engage dans une prospective économique de recherche des voies et moyens d'avoir un outil bancaire habilité COB et qui permette d'ériger en Corse une banque publique territoriale, qui lancerait des obligations sur une monétisation plus forte que le cours actuel du Livret A, par exemple, et qui permettrait de récupérer, je l'espère, quelques centaines de millions d'euros, sachant que les dépôts de Livrets A sont de plusieurs milliards d'euros en Corse.

Alors, pour cela, il y a 2 façons.

Soit on le fait de manière naturelle et on fait un appel à l'épargne qui naturellement va se traduire, pas par la venue d'un argent qui viendrait d'ailleurs, mais ça va être un système de vases communicants. Des petites mains de famille Corses vont sortir de l'argent d'un dépôt existant pour le remettre sur un autre.

Soit on a une discussion plus globale et politique, et on demande un transfert de fonds auprès de la Caisse des Dépôts pour qu'on ait cet amorçage qui permette d'avoir l'outil bancaire.

Moi, j'aimerais qu'on rentre sur une voie prospective, factuelle et réelle, qu'on arrête de déblatérer en permanence et qu'on fasse appel à des experts internationaux et même mondiaux, pour nous aider à créer cette ossature. Je pense qu'on en a besoin, on a besoin d'avoir l'outil du développement. Dans la crise mondiale actuelle, vu le prix de l'argent, on doit maîtriser cette fuite en dépenses d'intérêts et que ces intérêts génèrent de la richesse pour les Corses. Et qu'on en soit nous, pour partie, je dirais, les dépositaires de la règle.

Aujourd'hui, la CDC est un des plus gros emprunteurs de Corse, le plus gros à titre individuel. Quand vous faites 120 M€ d'emprunt chaque année, vous êtes un bon client. Mais si vous êtes votre propre client et si les bénéficiaires sont les Corses qui vont avoir les dividendes des royalties de l'emprunt, eh bien on est sur de l'économie circulaire tout en étant dans le capital. C'est du socialisme bancaire.

Moi, je pense qu'on doit avoir cette vision là et le faire. D'autres ont réussi à le faire petitement. Nous, on peut être à l'échelle de très grands projets, derrière on peut avoir bien entendu un dispositif de notation internationale qui ferait que nos obligations sont sécurisées et seraient attrayantes, et qu'on pourrait avoir des dépôts sécurisés et une place forte bancaire sécurisée, sans ambiguïté transparente. En Méditerranée, c'est recherché.

Et on a cette place-là. Qu'on revienne au niveau des Phéniciens que nous étions.

Je le rappelais en aparté, tout à l'heure, avec Alex, la Corse a un passé bancaire florissant. Il y a eu jusqu'à 3, 4 banques sur les places d'Ajaccio et autant sur les places de Bastia. Bien entendu, c'était des banques privées.

Aujourd'hui, je prends acte de l'oralité des débats, mais je voudrais de l'écrit, de la concrétisation et qu'il y ait une mission d'étude et de validation de ce projet de banque territoriale, parce qu'on en a besoin et c'est le seul moyen qu'on aura pour trouver des ressources financières.

Si on arrive à avoir une capitalisation, ne serait-ce que de 500 M€, on peut avoir un volume d'encours de 3 milliards d'euros. 3 milliards d'euros qui circuleraient en Corse, on remet l'économie sur une dimension qui n'a plus rien à voir avec aujourd'hui.

Le Val d'Aoste, 140 000 habitants, en 2001, ils ont fait un emprunt de 500 ou 600 M€, ils ont racheté toutes les centrales hydroélectriques de l'ENEL, c'est-à-dire de l'EDF italien. Ils les ont remboursés en 10 ans et aujourd'hui, ils en sortent 70 à 80 M€ de bénéfice tous les ans.

Nous, par exemple, on doit être prêt à racheter le parc EDF, mais si on n'a pas l'outil bancaire qui nous permet de le faire, ce n'est pas avec la note B⁻ de la Collectivité de Corse, celle que je suppose, qu'on va pouvoir lever un prêt. Impossible ! Donc, il faut créer un outil parallèle qui soit un outil fiable, stable et durable. Et les garants, ce seront les épargnants Corse et peut-être d'autres.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Oui, Christelle Combette.

Mme Christelle COMBETTE

Monsieur le Président, merci.

Monsieur le Président de l'ADEC, le soutien aux entreprises, oui, oui ! Plus que jamais oui, bien sûr.

Alors vous nous dites dans votre rapport que la Corse est la collectivité régionale qui soutient le plus le monde économique avec 204 €/habitant. Ce qui se comprend étant donné qu'elle dispose d'un outil, qui est donc l'ADEC, depuis 1992, et surtout que cette région est quand même la plus pauvre de France, et donc le tissu entrepreneurial reste très fragile et constitué de petites structures, essentiellement des TPE.

Alors, des difficultés structurelles aggravées par une conjoncture très morose. Les données économiques issues des tribunaux de commerce sont alarmantes.

J'ai pris connaissance du rapport du Greffe du Tribunal de commerce de Corse-du-Sud, malheureusement, je n'ai pas eu accès à celui de Haute-Corse.

Sur le département du sud, entre 2023 et 2024, la moitié des secteurs d'activité affichait une hausse des procédures collectives. L'accélération la plus importante étant celle de 150 % de la filière transport et entreposage.

La restauration et le bâtiment sont aussi en grande difficulté : 207 procédures collectives ouvertes en 2024, soit une hausse de 8,4 % sur le département.

Donc des chiffres à consolider, comme je vous le disais, avec les données de Haute-Corse.

Tout ça pour dire que malheureusement, l'économie corse mérite justement d'être accompagnée à plusieurs titres. Elle est donc fragile, plus que d'autres, face à la crise multifactorielle qui touche l'Europe entière, voire au-delà.

Si on fait un peu d'historique sur les instruments financiers, il faut remonter à 2009-2010 où, sous l'impulsion d'Ange Santini qui présidait alors l'ADEC, la plateforme Corse financement a été déployée dans l'idée justement de soutenir le monde de l'entreprise. C'est là que, parallèlement, la CADEC a été relancée, par le concours de la Collectivité, qui en est actionnaire à hauteur de 33 %.

Alors, une réponse publique salutare face aux difficultés d'investissement et de développement rencontrées par les entreprises, mais aussi pour pallier la frilosité bancaire ; les banques rechignant à prêter aux entreprises dans une économie fragilisée par une situation politique souvent incertaine.

Votre rapport parle pour 2024 de 35 M€ de soutien, dont 15 M€ en subvention sèche et 21 M€ via les instruments financiers.

Privilégier les instruments financiers tombe selon nous sous le sens, parce qu'ils ont l'avantage, et c'était le but en 2009 déjà, de faire revenir les banques dans le jeu. Et aussi parce que les fonds se reconstituent progressivement via les remboursements.

Ce qu'il manque, selon nous, à votre rapport, et c'est ce que notre groupe vous a demandé en commission des finances, c'est un bilan des différents instruments. C'est d'ailleurs une demande qui a été formulée par le CESEC dans son avis, un retour d'expérience précis et chiffré pour pouvoir évaluer les retombées de ces investissements.

Vous parlez d'un besoin de 54 M€ que la CdC couvrirait via les 18 M€ de fonds européens, qui relèvent de la programmation 2021-2027 déjà bien entamée.

Je n'entrerai pas dans le détail des 5 orientations. On retrouve le soutien à la trésorerie, premier pas, la transition à l'innovation ou à l'économie sociale et solidaire.

Ce qu'on retient, c'est qu'on reste engagé dans une démarche vertueuse d'accompagnement des entreprises, on valorise l'initiative privée en reconstituant in fine des fonds, prêts à taux 0, crédit-bail, garantie d'emprunt et autres.

Donc l'esprit qui avait présidé à la création des outils financiers est maintenu et c'est ce qui nous importe, même si nous avons des interrogations et des réserves.

Alors on apprend que l'ADEC travaille à la création d'une banque publique territoriale corse d'investissement, quid dans ces conditions de l'articulation avec la BPI ? Elle s'y substituerait et se verrait allouer des fonds dédiés à la BPI en Corse.

On aurait apprécié par ailleurs disposer d'un bilan des différents instruments financiers puisqu'on change de période, pour mieux apprécier les choses, Corse active, CADEC, Femu Qui, etc.

Une question procédurale l'article 6 de la délibération prévoit que l'ADEC sélectionne les organismes gestionnaires des nouveaux instruments financiers, y compris en recourant à des marchés publics.

Alors, lesquels le seront en direct ? Lesquels passeront par des marchés ?

Notre réserve principale porte sur la référence au levier fiscal que l'exécutif entend récupérer via l'autonomie pour lever l'impôt, nous vous invitons à la prudence sur ce point. Nous ne disposons pas pour l'heure des modélisations liées aux recettes fiscales prévues en Corse et nous bénéficions de dérogations fiscales favorables que vous risquez d'être contraint d'annuler si demain vous deviez en maîtriser les assiettes et les taux.

Donc, nous pensons au crédit d'impôt par exemple, à la fiscalité dérogatoire sur les successions, sur le vin, la taxe à l'essieu et bien d'autres.

C'est en quelque sorte un vœu décorrélié du fond du rapport, donc nous n'en ferons pas un point d'achoppement, mais nous resterons vigilants.

Et enfin, le montant impressionnant de FEDER sollicité par cette stratégie ne risquerait-il pas d'assécher les possibilités de financement qui seraient offertes pour d'autres actions ? Car si on lit bien le document de mise en œuvre du programme du FEDER 2021-2027, ces crédits pourraient aussi être utilisés sous la forme de subventions à des projets entrepreneuriaux.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je précise juste que mon collègue Georges Mela s'est déporté, puisqu'il fait partie du conseil d'administration de la CADEC. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Oui, Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer de commencer mon intervention en liant l'intervention de Jean-Michel Savelli ce matin, pour justifier le vote contre d'une partie de son groupe au rapport de Jean-Félix, et l'intervention de Paul-Félix Benedetti.

Grosso modo, si j'ai bien compris, ce matin où nous essayions de dégager en perspective des marchés économiques, en ouvrant des lignes maritimes et aériennes, vous nous dites, et c'est parfaitement votre droit, je ne le remets pas en question, le fait que 200 000 € avec du fonds FEDER, c'est trop et que ce n'est pas une priorité, donc vous avez voté contre ce rapport en justifiant ainsi, et de l'autre côté Paul-Félix Benedetti nous dit 54 M€, ce n'est pas assez, alors qu'on essaye d'actualiser. Et c'est normal, vous êtes dans l'opposition les uns et les autres, mais on voit bien que d'un côté, on dépense trop d'argent à hauteur de 200 000 € avec du fonds FEDER pour essayer de dégager des futures marges financières et économiques et de l'autre, on ne dépense pas assez puisqu'aux 54 M€, pour être précis, on nous dit qu'il faudrait des plans à plusieurs milliards. Donc, soit c'est trop, soit ce n'est pas assez, on essaye de faire comme on peut avec les moyens qui sont les nôtres et on va continuer ainsi.

Après ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas qu'il y ait de transformation, c'est bien l'objet du rapport. Mais je voulais débiter ainsi parce que ça montre quand même aussi ce qu'on essaie de faire dans le cadre actuel et ce qu'il faudrait changer. Donc ce rapport, il nous dit beaucoup de choses je crois, par rapport à l'économie de la Corse.

Ce rapport aussi, il pose, et je voudrais qu'on le rappelle quand même un petit peu, quelques caractéristiques de l'économie de la Corse qu'on ne peut pas passer non plus sous silence.

Vous dites qu'on a une économie qui est trop basée sur la consommation et pas assez sur la production, c'est important de le dire. Je crois que politiquement c'est important de le dire. On est une petite île, on est traversé par toutes ces problématiques, il y a des concentrations économiques, ça aussi il faut le dire. Il faut le dire politiquement, c'est la base du rapport, trop de dépendance, trop de déséquilibre.

Donc ça, ça suppose à un moment donné de faire des choix. Et il faut dire, à travers ce rapport, que peut-être que 54 M€ en aide directe ou indirecte, ce n'est pas assez.

Mais l'ADEC, pour ne parler que de l'ADEC, dans ce rapport, à travers ces instruments financiers et la transformation de ces instruments financiers soutient les entreprises corses. Alors c'est peut-être un truisme, ça va de soi. Il y a quand même 50 M€ par le biais de l'ADEC au soutien des entreprises corses. Mais j'ajoute aussitôt que ce soutien, Monsieur le Conseiller exécutif, si j'ai bien compris, je parle sous votre contrôle, ce n'est pas du tout venant. Il répond, et la transformation et l'actualisation de ces instruments financiers y procèdent, à des choix politiques.

Je voudrais en citer un seul. Les instruments financiers sont au bénéfice, pour les entreprises, d'entreprises qui produisent et ça, c'est un changement majeur de transformation de l'économie de la Corse. Donc, privilégier la production locale de biens et de services.

Tenter, comme ça a été fait précédemment par Monsieur Vinciguerra, et vous en prenez activement la suite, de favoriser des changements en termes de modèle d'exploitation, qu'ils soient plus conformes au modèle social qu'on voudrait développer. Donc ce n'est pas juste une transformation des instruments financiers pour dire on a transformé les instruments financiers. C'est une transformation des instruments financiers au service d'une vision politique globale de l'économie de la Corse, avec des enjeux de transition économique, numérique et écologique.

Je tenais à le dire parce que ça me semble important aussi de rappeler les bases du projet économique que vous soutenez.

Dire que dans ce soutien, ça a été dit par ma collègue précédemment et vous l'avez-vous-même dit, c'est le territoire où, par habitant, il y a le plus de soutien aux entreprises. Le territoire le plus pauvre, ça a été dit, de France ; moi je voudrais ajouter, le plus appauvri de France. Parce que ce n'est pas juste de dire que c'est le territoire le plus pauvre de France, c'est structurellement le plus appauvri de France, avec la dimension historique de l'appauvrissement. Je crois qu'il faut le rappeler, on est collectivement les héritiers d'une situation qui a plusieurs décennies, pour ne pas dire multiséculaire, d'un appauvrissement structurel et voulu des Corses et de l'économie de la Corse, pour créer une dépendance totale. Et qu'on ne sort pas de plusieurs décennies, pour ne pas dire de plusieurs siècles de dépendance, d'un coup de baguette magique, même si j'entends parfaitement ce qu'a dit notre collègue Paul-Félix Benedetti.

Je voudrais terminer, je ne serai pas tellement plus long, par la perspective que vous ouvrez et que vous donnez dans ce rapport, notamment à travers la banque publique territoriale d'investissement, d'une part, qui est à nos yeux un outil essentiel, sans être un spécialiste des questions bancaires. Mais on comprend bien, à travers nos débats et à travers la lecture et la présentation du rapport, que sans cet outil-là, on grève considérablement nos possibilités d'évolution et d'évolution favorable.

Vous faites une invitation écrite dans le rapport, et orale, que vous réitérez ; nous, nous y répondons tout à fait favorablement pour le groupe « Fà populu in seme » et peut être que d'autres préciseront à ce niveau-là. Mais je crois que là, on a un enjeu de souveraineté, d'autonomie à ce stade-là au sens de notre capacité bancaire, budgétaire qui est fondamentale. On ne peut plus poser la question des instruments financiers sans poser cette question-là.

Donc, le moment est venu et je termine en disant, une fois n'est pas coutume, que vous posez dans le rapport la question de l'autonomie fiscale et je crois que sur ce point-là, on n'aura pas trop de problèmes, parce que je me rappelle que tous les groupes d'opposition, et je me tourne vers nos collègues de droite, sont rentrés dans cet hémicycle, notamment en 2021, quand on a été élus, en commençant par dire que, sur la question fiscale, je ne veux pas déformer vos propos, mais sur la question fiscale on pourrait très certainement s'entendre sans trop de problèmes, au niveau de l'autonomie fiscale, en tout cas sur le principe.

Depuis, on a largement évolué, je veux le croire, et on a largement dépassé la question fiscale, puisque on est, je l'espère, en passe d'aboutir sur un projet plus politique et plus général d'autonomie. Donc la question fiscale liée à cette banque territoriale est intimement liée et j'ose espérer qu'on pourra définitivement aboutir sur ces deux points.

Merci, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Jean-Christophe Angelini et Jean-Michel Savelli.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Le propos du président Colonna s'adressait davantage, je crois, à nos collègues et amis du groupe de droite, mais je voulais quand même demander avec un brin de malice si, dans cet hémicycle, quand on n'est pas d'accord avec vous, on peut encore l'exprimer ? Ou bien, si on est condamné, dès l'instant où on n'est pas d'accord, à être caricaturé ou noyé sous un flot d'interventions croisées, en dépassement constant de votre temps de parole, quand vous nous comptez à nous la minute ? Je ne parle pas pour Colonna cette fois-ci, sur la deuxième partie.

Dicu è mintengu, j'y reviendrai.

Ceci mis à part, ça a été dit par ailleurs, c'est un débat important qui en effet n'appelle pas de caricature ou de simplification. J'ai été appelé en d'autres temps à porter une démarche assez comparable, et je comprends le président Giovannangeli et l'actuelle majorité dans sa volonté et en même temps dans sa difficulté.

Quelques réponses rapides, ou en tous les cas en complément.

Premièrement, il manque peut-être dans ce rapport, qui est très technique, j'allais presque dire très clinique, des éléments de contexte. Ça a été dit plus tôt, à la faveur d'un débat précédent, ce sont des instruments au service d'un projet économique.

Quelle est la situation économique dans laquelle ces instruments s'inscrivent ? Pour nous, elle est objectivement catastrophique. Quand je dis qu'elle est catastrophique, je n'accable pas la majorité, même si on a, dans le domaine, des divergences d'approche, j'y reviendrai, assez importantes. Elle est catastrophique structurellement, ça a été dit, elle est catastrophique conjoncturellement et pour un certain nombre de raisons. Donc, je pense qu'on aurait gagné, en quelques lignes, à l'objectiver et à dire avec davantage de clarté de quelle nature elle l'est aujourd'hui.

Je sais qu'on n'est pas d'accord là-dessus, mais quand on s'adresse, par exemple, aux acteurs de la commande publique, tous nous disent qu'ils se contractent. Tous !

Vous nous opposez et on n'arrive pas à s'entendre là-dessus, mais c'est le débat démocratique, des chiffres selon lesquels cette collectivité investirait autant que les 3 qui l'ont précédées avant la fusion, etc. Alors, la tendance, elle est pourtant installée et on a aujourd'hui, en dépit des chiffres que vous présentez, des

remontées de terrain, peut-être manquez-vous de pédagogie, de capacité à expliquer, à être compris, mais fortes, récurrentes selon lesquelles on est, sur ce plan-là, en carence.

Deuxièmement, il y a le sujet économique de manière générale à côté de la commande publique, même si les uns se nourrissent des autres. Il y a l'actualisation du SRDEII et il y a la question des instruments financiers.

Pour aller très vite, on pense que, par-delà le sujet technique de retour des fonds et de configuration d'un nouveau format de financement de l'économie, il faut pouvoir identifier, au-delà des publics cibles, des priorités stratégiques. Vous avez beaucoup parlé, et on est d'accord, de l'économie sociale et solidaire, mais, même si elle représente 10, 12 %, des flux généraux et du salariat, on doit rester sur une vision, Alex parlait d'un export dont les chiffres ont été multipliés par 4 ces 5 dernières années, etc., il faut qu'on soit sur une vision consolidée, peut-être plus fine, et qui, je le dis tranquillement et très vite, aurait peut être gagné, même si ce n'est pas l'objet du rapport, à être contextualisée et affinée, et donc présentée comme étant la matrice permettant aux instruments, dont vous appelez la tenue et l'actualisation, d'être mise en œuvre, et plus performante encore parce que je le dis, penser des instruments financiers dans un contexte favorable, c'est une chose ; les penser, les financer et les mettre en œuvre dans un contexte de crise que nous qualifierons pour notre part de systémique et de profonde, c'en est une qui est radicalement différente, radicalement différente. Et donc, on a l'impression que vous nous proposez de réfléchir à ces instruments in abstracto, dans une espèce de bulle qui ne serait pas, même si on vous y sait sensible, l'économie réelle et vécue au quotidien par nos entreprises.

Dans le même ordre d'idée, troisièmement, il est question et vivement d'un certain nombre donc de publics et d'entreprises. On est globalement en thèse sur un certain nombre de sujets, mais il y a pour nous au moins 2 ou 3 remarques.

La première, ça a été dit, on a délibéré ce matin sur la question d'une étude supplémentaire sur la problématique européenne et de transport. On n'est pas dans le domaine de l'instrument financier typiquement, mais la capacité à mobiliser l'épargne, elle demeure. On vous réclame depuis un certain nombre de mois, d'années budgétaires, une étude dédiée ; il serait bon qu'elle puisse intervenir et que sur ce plan-là, nous commencions à y voir un peu plus clair.

Deuxièmement, ça a été noté par Christelle, je crois, ou par d'autres, il y a dans votre volonté de consommer des fonds européens sur un pas de temps désormais réduit, a priori, un affichage, une demande de consommation qui nous paraît, au regard du plan global, quelque peu déséquilibrée.

Alors on va être clair, nous, on n'ira pas contre ce rapport. Et si vous pouviez les obtenir et financer les 54 M€ dans les termes que vous proposez, on accompagnerait. Mais on sent, dans la maquette générale, une forme de déséquilibre, on en reparlera.

Troisièmement, et enfin, reste la question centrale, qui n'est pas, de notre point de vue, assez précisée par ce rapport de l'articulation entre les instruments que vous proposez et la place bancaire.

Le rôle d'accompagnement des établissements bancaires présents dans l'île, c'est quelque chose de fondamental. On sait tous qu'aucun instrument, aussi doté qu'il puisse l'être, ne peut seul contribuer au financement total d'une opération d'investissement. Donc, on a besoin d'une visibilité accrue sur le comportement, on va parler en des termes un peu génériques, de la place bancaire. Existait à l'époque et c'est le cas partout, on n'a rien inventé, un comité local des banques qui permettait, je crois, sous l'autorité conjointe du préfet et du directeur de la Banque de France, d'organiser le dialogue entre les uns et les autres, et singulièrement avec les régions depuis la loi NOTRe et les compétences qu'elles nous donnent en matière économique aussi.

Il faut qu'on réfléchisse, en attendant l'autonomie fiscale et un certain nombre de choses, dont on espère qu'elles viendront, mais qui pour l'instant ne sont pas là, à cette articulation entre les instruments que vous proposez, et sur lesquels je le redis, on est très ouverts au débat et disposés à accompagner, et donc cette attitude générale de la place bancaire.

Donc voilà, à ce stade, qui est un stade « préliminaire » ou préalable, les observations que je voulais formuler au nom de notre groupe en quelque 10 minutes à peine.

Mais vous l'aurez compris, premièrement, cette vision du contexte économique. Qu'on parle bien de la même réalité qui, selon nous, et je crois qu'on en sera d'accord, en tous les cas je l'espère vivement, est quand même en crise profonde et, je le répète, systémique.

Deuxièmement, qu'on ait une maquette financière peut-être mieux équilibrée, même si on appelle de nos vœux la consommation massive et rapide des fonds communautaires, dont on a par ailleurs dit à quel point ils nous préoccupaient.

Troisièmement, qu'on réfléchisse à cette question de l'épargne, même si elle ne peut pas être « contenue » à ce stade dans l'opérationnalité des instruments financiers.

Quatrièmement, qu'on l'articule avec la place bancaire au travers d'un comité actualisé ou d'une instance dédiée. Mais en tous les cas qui, selon nous, appelle une réaction et une stratégie.

Terminer enfin en disant, pour parler des volumes, Paul-Fé l'a dit, je le reprends bien volontiers à mon compte, en l'état vous ne pouvez pas faire beaucoup mieux et 54 M€, c'est de l'argent. On ne peut pas, même quand on est dans l'opposition, toujours tout relativiser. Mais en même temps, on sait que le besoin de financement, il est, même à l'amorçage, même à l'accompagnement, même au soutien, d'une nature beaucoup, beaucoup plus importante.

Donc la question demeure et l'autonomie fiscale, même si elle devait arrivée demain matin, ne la résoudrait pas, même si elle nous aiderait à aller beaucoup plus vite et beaucoup plus loin : quel est le volume global dont notre économie a besoin au travers des instruments financiers et au-delà pour avancer ?

Vous évoquez une banque territoriale d'investissement, on est d'accord sur le principe, encore faut-il, mais ça va être le cas pour les réflexions que vous proposez, qu'on y mette un contenu qui, à défaut d'être aligné, sera le plus convergent possible.

En tous les cas, on reste ouvert au dialogue parce qu'on considère, vous l'avez compris et je crois qu'on en est assez d'accord, Président, que la question du développement économique et social, et pour notre part, on ne dissocie pas les deux, ils sont intimement liés, elle est consubstantielle du projet d'autonomie. Et que même si l'autonomie institutionnelle devait, et Dieu sait qu'on se bat pour qu'elle arrive, intervenir demain matin, sans vision économique et sans projet de long terme, elle n'aurait de contenu ou de portée que relatives.

Or, c'est tout l'enjeu. Emanciper, ça passe aussi par le développement économique et donc par les instruments dont vous nous proposez de discuter.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Jean-Michel Savelli.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Président.

Simplement une petite réponse à Romain Colonna concernant le coût de l'étude de ce matin : ce n'est pas les 200 000 € à proprement parler qui sont en cause, enfin de notre point de vue, en tout cas de mon point de vue, c'est le montant, un montant important d'études pour un projet qu'on considère quand même hypothétique en tout cas, avec beaucoup de zones d'ombre et une temporalité qui est très longue, à moyen long termes. Donc c'est plutôt ça qu'il faut considérer.

Ensuite, sur le fonds FEDER, globalement, si on commence par l'ordre du jour de cette session, on est à peu près, je crois, à 9 ou 10 rapports qui font appel aux fonds FEDER.

Alors, on sait qu'il y a eu quelques petits rappels à l'ordre, quelques rappels à l'ordre concernant le taux (inaudible) très faible, là on semble le rattraper. Alors est-ce que c'est par opportunité ou dans l'urgence qu'on active autant de fonds FEDER sur cette session ? En tout cas, nous, ce qu'on ne voudrait pas, c'est que ce soit au détriment de projets plus structurants, que ce soit un peu dans l'urgence et sans préparation.

Voilà, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Josépha Giacometti a la parole.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

C'est un sujet éminemment important et chaque intervention l'a démontré, le soutien à une économie qui est effectivement bien souvent et par trop en difficulté, bien souvent et par trop celle d'une économie de dépendance, d'un système de dépendance tourné vers une économie de rente, de consommation, et la volonté de se tourner vers une économie plus productive de biens et de services ne peut être que partagée.

De même que la volonté de sortir d'une économie aussi qui s'est hypertrophiée autour de 2 secteurs que sont le tourisme et le BTP, qui devront bien évidemment en profondeur revoir leur modèle. C'est un euphémisme. Mais c'est une autre discussion. Mais aussi la nécessité de diversifier cette économie, et on sait très bien que ce sont des impératifs si nous voulons nous engager vers un projet d'émancipation.

Pour cela, vous avez diagnostiqué le cycle, je dirais, de la vie d'une entreprise, de sa création, au soutien lorsqu'elle est en difficulté, à son développement et à sa transmission lorsqu'elle fonctionne. Et on sait aussi qu'aujourd'hui, la vie de nos entreprises, elle est, nous sommes dans un tissu composé majoritairement de TPE, ou de PME en tout cas, et que bien souvent, l'avis des entreprises, lorsque l'on vient parler d'ingénierie financière, elles n'ont pas les moyens. Parce qu'ici nous parlons d'ingénierie financière de la Collectivité de Corse pour les accompagner, mais bien souvent, elles n'ont pas les moyens de monter, je vais le dire de manière un peu triviale, sur des grands projets, notamment sur la mobilisation de fonds européens.

Et ce qu'il faut aussi penser, c'est une ingénierie d'accompagnement de ces petites entreprises pour qu'elles puissent aussi se projeter, parce que parfois elles vont dans la projection au carnet de commandes et qu'il faut accompagner aussi des visions à plus long terme dans une période profonde d'incertitude et de difficultés. Et je crois que ça, l'accompagnement en ingénierie des entreprises manque. Et pourtant, dans une économie fortement marquée par les TPE et les PME, c'est absolument essentiel.

Ensuite, vous avez posé la question d'orienter les aides vers des secteurs de production ; comme je vous l'ai dit, on ne peut que suivre. En revanche, il aurait fallu que ce soit plus lisible sur... Alors ça renvoie à d'autres rapports, ça renvoie au SRDEII et je l'entends, mais sur la question des secteurs à prioriser également, parce que nous savons très bien que, au vu de l'ampleur de la tâche, il va falloir prioriser les secteurs. Ça ne veut pas dire en sacrifier certains, mais ça veut dire être capable de mettre en œuvre un calendrier d'actions et de coller là où les secteurs de production sont le plus en difficulté très certainement et vers lesquels nous souhaitons, collectivité publique, soutenir et accompagner.

Concernant le cahier des charges aussi, ça sera ma première demande, c'est également la question de quelle entreprise ? Est-ce qu'on se tient strictement au règlement dicté, puisque le levier essentiel c'est les fonds européens, et je vais y revenir ? Est-ce qu'on se tient strictement au cahier des charges des règlements européens ou est-ce qu'on vient renforcé par un cahier des charges d'éco-socio-conditionnalité corse, linguistique mais pas seulement, puisque j'ai cru lire « des entreprises qui auraient un siège social en Corse ou une succursale, une annexe secondaire ». Il faut être attentif à cela, parce que si on va encourager, nous n'avons pas encore et nous y sommes loin, un statut d'autonomie ou comme dans d'autres territoires autonomes, on peut là-aussi avoir un regard sur l'installation des entreprises, mais en revanche, à un moment donné, dans les financements, il faut qu'on soit attentifs à financer des entreprises corses, qui souhaitent se développer et dans tous les domaines, et évidemment dans les domaines qui sont pour nous des domaines vertueux.

Je fais aussi une autre incise, il ne faudrait pas que l'aide en trésorerie, sur laquelle je vous suis aussi sur la logique, où parfois les entreprises sont en difficulté, vous avez évoqué pour l'illustrer la question des entreprises culturelles, il ne faudrait pas que ce soit une transition pour pallier la longueur des versements des subventions. Parce que si c'est ça, si c'est du relais pour les aider à survivre le temps que la collectivité verse la subvention, ce n'est pas du soutien au développement. Donc là aussi, il faut être très attentif.

Donc, voilà, vers qui on va ? Quel secteur ?

Ensuite, et je termine par là. Le mois dernier, lors de l'examen du budget et les épisodes précédents de présentation budgétaire, j'ai eu aussi l'occasion d'y revenir, et vous en faites état aujourd'hui, la question de l'ingénierie financière, c'est aussi celle des leviers à notre disposition.

Alors, je vois que on active les leviers européens. L'opposition est beaucoup venue, et j'en ai été, vous alerter là-dessus, sur la question de la mobilisation des fonds européens et surtout, et vous comprendrez que ce qui m'intéresse aussi beaucoup, c'est la question de la banque corse, puisque la banque d'investissement, c'est une vieille revendication. C'est quelque chose que j'ai eu l'occasion de rappeler dans divers débats budgétaires adossés à la mobilisation de l'épargne. Mais là-aussi, il faut qu'on sorte du déclaratif, il faut qu'on soit sur du concret, il faut qu'on sache ce qu'on veut y mettre ? Ce qu'on veut mobiliser de cette épargne corse qui représente, je le disais le mois dernier, à peu près 11,5 milliards aujourd'hui ? Quelle est la part mobilisable ? Parce qu'elle ne sera certainement pas toute mobilisable. Et comment on y va ? Parce qu'effectivement, les 54 M€ ne seront très certainement pas suffisants vu l'ampleur de la tâche. Ça, je crois qu'il faut qu'on s'y attelle.

Vous avez proposé, Monsieur le Conseiller, et vous avez devancé une de mes questions, j'allais vous demander comment vous comptiez partager le travail avec l'Assemblée de Corse ; c'est une revendication qui est une revendication du mouvement national et du mouvement auquel j'appartiens aussi depuis longtemps. Une banque territoriale d'investissement, une banque corse, nous disons national pour notre part, d'investissement. Je crois qu'il faut y aller concrètement. Il y a des exemples qui existent. Il y a des choses que l'on doit mettre en œuvre.

Si vous allez dans ce sens, nous participerons à la réflexion, je serai force de proposition. Mais il faut y aller réellement et dans le concret, et très vite parce que ça ne se fera pas du jour au lendemain. Et si on veut vraiment s'inscrire dans un projet d'émancipation et d'une sortie de la dépendance économique, u viaghju ferma longu à fà è ùn basteranu i 54 M€ di l'Europa, puru s'elli devenu esse mubilizati.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Jean-Paul Panzani a demandé la parole, il l'a et je veille à ce qu'il ne dépasse pas le temps de parole, comme d'habitude bien sûr.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Président.

Romain a donné le point de vue du groupe sur ce rapport ambitieux pour l'économie corse et son développement.

Moi, je voudrais, en entendant les différentes interventions qui viennent d'avoir lieu, me réjouir parce que je sens que, sur un sujet aussi crucial, aussi important, tel qu'il a été posé, on sent mais avec des nuances et des approches différentes, avec des critiques qui peuvent être entendues, mais également des atouts dans le rapport qui ont été précisés par le Conseil exécutif, je sens qu'effectivement on peut faire converger toutes les forces politiques vers des choix majeurs en matière de développement économique.

Le rapport exprime, je crois, une vision claire des moyens qu'il faut amplifier, parce qu'il y en a qui existaient déjà, qu'il faut amplifier et mettre en œuvre dans la poursuite d'ailleurs du rapport qui est cité « Ecnunia 2030 », pour en fait faciliter l'organisation de notre modèle économique, pour répondre à moyen terme aux grands enjeux et aux défis que ce modèle économique doit affronter.

En ce sens, effectivement, Jean-Christophe dit qu'il manquait le contexte de l'analyse de la crise. C'est possible qu'on puisse avoir une radiographie plus précise, mais je crois que dans le rapport, on sent très bien, et puis tous les débats que nous avons eus, qu'on connaît aujourd'hui les défis qui nous sont lancés.

Le rapport d'ailleurs, c'est pour ça qu'il est très politique avant d'être clinique et technique, il est très politique. Il explique en quoi ces instruments vont permettre de modifier notre modèle économique. Pour moi, le constat est clair, notre société est face à un choc, alors pas qu'en Corse, elle est face à un choc, mais la Corse, de par son histoire, de par sa géographie, de par sa structuration de son modèle économique, plus que d'autres est confronté à ce choc.

Je rappelle que le SRDEII, auquel il a été souvent fait référence dans ce rapport, promeut d'ailleurs déjà une stratégie développement économique centrée sur la compétitivité des entreprises, on ressentait ce besoin de compétitivité, la compétitivité des entreprises et compétitivité dans la production.

Le rapport nous propose de développer des moyens nouveaux et des leviers pour atteindre cet objectif, car l'économie corse, et c'est là que moi je n'emploierai pas le terme « catastrophique », même si on sait qu'on est en situation de crise, l'économie corse a des caractéristiques particulières et parfois très contradictoires.

Alors est-ce que cela doit mener à jeter un voile noir sur le modèle économique corse ? Je pense qu'en l'analysant plus finement, on verra qu'il y a des atouts, qu'il y a eu des réussites, qu'il y a des réussites à conforter et qu'il y a des défaillances dans certains secteurs et certains domaines qui sont expliqués à travers la cible que recherche l'instrument financier, qu'il y a des efforts et des transformations à accomplir.

La Corse présente à la fois un retard important en termes de développement, ça je crois que nous le savons, et un retard aussi d'investissements financiers, on le sait. Les propositions viennent là certainement pour nous rappeler qu'on a besoin de faire un effort. Donc ce retard sur les investissements financiers et en termes de développement, pour conduire des projets innovants. Mais elle est aussi, la Corse, elle l'est déjà et elle peut s'affirmer, c'est là que je parle des visions contradictoires et des caractéristiques particulières, elle peut s'affirmer comme pionnière dans le domaine des énergies renouvelables. C'est par exemple un domaine dans lequel certainement, nous avons déjà de l'avance et nous pouvons prendre de l'avance dans le domaine économique qui doit permettre de réduire la dépendance que nous que nous craignons tous, la dépendance aux énergies fossiles et favoriser la transition énergétique.

C'est pour ça que dans les instruments financiers, et notamment sur les cibles, je pense que le cœur du réacteur, comme l'a dit le conseiller exécutif, le cœur du réacteur touche à la transition énergétique et touche à la responsabilité sociale des entreprises.

Nous avons là un effort important à faire dans l'accompagnement de ces transitions, notamment celui de favoriser des pratiques de responsabilité sociétale en entreprise. Je crois que les instruments financiers qui nous sont proposés sont justifiés car l'économie corse est confrontée à une crise climatique, écologique et un défi démographique également, parce que on sait que notre démographie a des failles importantes par rapport à notre modèle économique et que donc, les entreprises doivent relever tous les défis de cette crise pour anticiper et pour assurer la pérennité et être compétitives à l'avenir.

Il semble urgent de préparer les entreprises aux risques qu'elles encourent si elles tendent à rencontrer des difficultés, notamment à effectuer leur transition en matière de responsabilité sociétale des entreprises.

C'est une trajectoire exigeante qui leur est demandée pour éviter d'une part, la remise en cause de certains marchés, parce que dans la compétitivité aujourd'hui, nos entreprises sont confrontées à des remises en cause de certains marchés parce que dans la transition énergétique, dans la transition écologique, dans la transition climatique et dans la responsabilité sociale des entreprises, nous n'avons pas encore intégré cette culture et ces instruments financiers peuvent nous permettre effectivement de doper et de donner une dynamique à nos entreprises.

C'est dans ce sens moi que je veux saluer le rôle de l'ADEC, car l'ADEC a constitué déjà un comité de pilotage sur tous ces sujets, comité de pilotage qui permet effectivement aujourd'hui de pouvoir nourrir les cibles que nous allons viser dans les instruments financiers qui nous sont proposés. Donc c'est le cœur du réacteur. Je crois que nous avons à aider beaucoup la transformation des entreprises, alors qu'effectivement il y a une situation de crise, mais que je ne qualifierais pas moi, absolument de noire. Je pense qu'il y a des réalités, j'espère qu'on aura une radiographie précise des réalités qui nous permettent de fixer nos trajectoires.

Autre domaine effectivement dans le ciblage qui est prévu, c'est celui de l'économie sociale et solidaire dans lequel, entre le monde culturel, je crois que le Conseil exécutif a bien exprimé la position dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, il a exprimé la position que la société corse, elle est naturellement bâtie sur un système d'économie sociale et solidaire. Que son système économique soit fort, soit très fort ou que son système économique soit faible, l'économie sociale et solidaire est un des maillons de la chaîne important, parce qu'il permet le lien de la cohésion sociale, il permet de doper dans les territoires les plus reculés, et nous avons besoin de combattre les inégalités sociales, il permet de combattre effectivement les inégalités et il permet effectivement à cette cohésion sociale de donner une dynamique à notre développement économique. Parce que l'économie sociale et solidaire n'est pas une économie pauvre, aujourd'hui, elle joue dans la cour des grands, elle s'est dotée également, l'économie sociale et solidaire, de ses propres outils.

Il faudra effectivement être en tension dans le domaine de l'économie sociale et solidaire à toutes les questions de gouvernance démocratique, de respect du social dans l'économie sociale et solidaire, du respect, comme l'a souligné le rapport du CESEC. Mais c'est un deuxième domaine qui devrait permettre à notre économie de se transformer et qui devrait permettre à notre économie d'avoir ses attributs particuliers.

Enfin, je termine sur la banque d'investissement. La proposition du Conseil exécutif de créer une réflexion globale à l'Assemblée de Corse, me paraît très judicieuse et peut-être très productive de résultats majeurs. Voilà.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. Je signale qu'on n'a pas dépassé, il reste 2 minutes.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? S'il n'y en a pas, je donne la parole à l'exécutif.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Monsieur le Président.

Merci pour vos interventions qui ont nourri le rapport je crois, complété et que je vais essayer de répondre à l'ensemble des sujets, en tout cas les plus importants.

D'abord, peut-être que j'aurais dû terminer par-là, il y a un rapport du CESEC, et ça a été dit par un certain nombre d'entre vous, un avis positif du CESEC, mais qui met aussi en avant un certain nombre de points, le point de la condition sociale, en tout cas de l'éco conditionnalité, y compris aux problèmes sociaux, aux politiques sociales des entreprises. Bien sûr, on le prend en compte, Jean-Paul le rappelait à travers la RSE tout à l'heure, c'est un point important de ce rapport et je le disais aussi parce que, à mon avis, il y a l'aspect social, mais ça renvoie aussi de manière plus pragmatique, à une notion de compétitivité des entreprises dont on sait très bien que ça fera partie, demain, y compris du scoring, de leur notation par rapport à leurs pratiques sociales. Donc c'est un point sur lequel je voulais répondre.

Paul Quastana nous a interrogé aussi sur un petit peu la cohérence entre la politique d'aide et la politique directe, je dirais, de subvention, et la politique d'aide à travers les instruments financiers. D'abord dire que de manière globale, on est dans une vision, une tendance qui vise à privilégier aujourd'hui les instruments financiers, Christine Combette le soulignait tout à l'heure, on est aujourd'hui dans notre politique d'aide, 60 % de la politique d'aide, réalisée par la mobilisation de ces instruments et 40 % d'aide directe de subventions. On a inversé cette tendance là et on est dans cette trajectoire, qui n'est pas pour nous un dogme, ce n'est pas un dogme, mais je pense que c'est une trajectoire plus vertueuse, surtout pour les entreprises et leur modèle économique.

Paul-Félix, Josépha et bien d'autres m'ont interpellé, ont interpellé en tout cas sur la nécessité aujourd'hui d'activer la réflexion, je dirais, même plus la réflexion, mais passer en phase d'action. C'était l'objet de mes propos concernant la banque publique territoriale ou corse d'investissement. Mais c'est ce que je vous propose.

Je pense qu'on est à la croisée des chemins, on a beaucoup discuté pendant plusieurs années, y compris dans cette Assemblée depuis 2021, de l'opportunité de la nécessité aujourd'hui de construire cet outil. Je pense que nous y sommes prêts et nous avons commencé, comme je vous le disais, ce travail à travers une étude qui a été réalisée par l'ADEC. Je la mets au pot et je dis commençons à travailler, voyons-nous rapidement avec les présidents des groupes et les présidents des commissions et commençons à travailler sur une méthode, un calendrier, y compris en mobilisant des experts. J'ai bien compris que ça a été soulevé. Je ne suis pas un expert en ingénierie bancaire.

J'ai vu que Paul-Félix avait de grandes connaissances, on les prend bien volontiers. Travaillons ensemble sur ce sujet. Je pense qu'on peut faire vraiment un chemin fructueux parce que la volonté, elle est extrêmement partagée et transcourant.

Christine Combette, Christelle pardon, Christine, c'est beau aussi ! Sur la difficulté des entreprises, ça a été repris, oui, c'est vrai que nos entreprises sont fragiles, mais c'est un paradoxe. Elles sont fragiles parce que petites souvent, mais elles sont aussi très résilientes, et ça, c'est l'autre facette de la pièce, elles sont aussi très résilientes. On a une économie de résilience où un tissu économique et des entreprises qui mettent globalement aussi, et c'est ça la fragilité, toutes leurs forces d'action dans la résilience, ce qui ne leur permet pas souvent de pouvoir regarder plus loin, de se projeter et d'activer les ressorts du développement. Ça, c'est le point de fragilité. Mais globalement, on a une économie de résilience avec toutes les contraintes et les sur-contraintes que connaît l'économie de la Corse.

Vous nous interpellez comme d'autres sur la mécanique financière et les 18 millions de FEDER que l'on propose pour venir abonder ces instruments. Je réponds à Madame Combette mais aussi à Jean-Michel Savelli, sur ce sujet-là, on n'est pas dans l'opportunité, on est vraiment dans l'anticipation et la programmation. Quand vous regardez le PO-FEDER, il y a une orientation stratégique qui a été identifiée, qui relève, bien sûr on le comprend bien, de la mobilisation des outils financiers. Donc nous l'avions prévu, nous le mettons en œuvre. Peut-être vous considérez que c'est un peu tard, nous on considère que c'est le bon moment. Je veux rassurer aussi sur notre capacité à mobiliser rapidement ces 18 millions. Je l'avais dit lors de la session précédente, globalement, d'après les retours et les besoins de l'économie, on serait sur une capacité, dès cette année, de mobiliser une dizaine sur les 18. Donc, vous voyez qu'il y a une attente du monde économique pour la mobilisation de ces crédits.

Jean-Christophe Angelini, tout à l'heure nous disait, et Jean-Paul a répondu pour partie, que nous sommes dans un document qui, au niveau du contexte, vous semblait manquer un petit peu d'argumentation.

Moi je pense que, c'est vrai, peut être que dans ce document, on a privilégié la perspective et l'évolution, je veux bien l'admettre, en tout cas parce que je crois que ça fait aussi partie du contexte. Notre volonté, elle a été affirmée, dans le chemin politique, notamment des nationalistes, Jean-Christophe, vous le savez puisque sur ce chemin on a souvent été compagnons, même si on n'est aujourd'hui pas forcément d'accord sur tout. Nous, on a toujours affirmé de manière constante que le modèle, on voulait changer et je l'ai dit dans mes propos introductifs. Ce modèle-là, le modèle de dépendance, de saisonnalité, de surconsommation, même si aujourd'hui, il produisait de la richesse et il ne conduisait pas dans une économie de crise, je ne pense pas que ça changerait notre position.

C'est pour ça qu'on a voulu mettre en avant ces éléments de changement. Nous, on pense qu'il faut changer et que ce n'est pas juste une question de crise ou de richesse, c'est d'abord une question de nécessité pour la Corse, d'identité, de destin collectif. Je pense que nous sommes nombreux à partager cette vision-là.

La situation des entreprises, elle est contrastée, je reprends les propos de Jean-Paul Panzani, de notre point de vue, elle n'est pas catastrophique, vous le savez, elle n'est pas catastrophique, elle est contrastée. Il y a des indicateurs qui nous disent même que ça va plutôt bien, on n'est pas d'accord avec ça, mais on ne peut pas être d'accord non plus sur une vision de catastrophisme. On est dans une période complexe pour le monde économique et particulièrement en Corse parce qu'on est dans une économie de contraintes et de sur-contraintes, notamment parce qu'on le sait tous, il y a la question de l'accessibilité des transports qui pèse beaucoup et ça renvoie, y compris, au rapport qui va suivre.

Pareil sur la maquette financière, j'ai répondu, je pense qu'on est serein de ce point de vue-là. Les 18 millions de FEDER étaient anticipés et donc programmés. Le choix de la mobilisation, bien sûr, du recyclage des fonds déjà en activité, ça fait partie d'un fonctionnement habituel, donc il y a un certain savoir-faire et la mobilisation par les opérateurs qui seront sélectionnés de contrepartie privée est aussi très naturelle. Donc, il n'y a pas de souci sur cette mécanique financière.

Josépha, simplement vous dire que sur les cahiers des charges et vous l'avez dit, il est nécessaire de préciser un certain nombre de choses, mais ça se fera, l'objet des cahiers des charges. Vous savez que, tout à l'heure, le président présentera un rapport sur la gouvernance, mais l'idée de mise en œuvre, elle va passer après par la sélection d'opérateurs avec des cahiers des charges précis qui, à la fois, détermineront les enveloppes, détermineront aussi les montants de financement et détermineront aussi les secteurs d'activité, les conditions bien sûr.

Nous sommes d'accord, il faut éviter les opportunités ou les effets d'aubaine, on le connaît tous dans ce genre de dispositif. Donc, on va essayer de le faire au mieux.

Enfin, je dirais à Jean-Paul et à Romain, d'abord les remercier pour leurs interventions, ils ont rejoint mes propos sur le fait que nous sommes dans une démarche très politique finalement, qui vise à travers ces instruments-là, mais à travers demain la constitution d'une banque publique d'investissement corse, cette volonté-là, dont je parlais tout à l'heure, de transformer notre modèle et d'en faire un modèle de développement économique, touristique, agricole, à la fois sobre, durable et certainement équitable et donc plus distributif.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Une petite interrogation, il y a les membres du conseil d'administration de la CADEC, en la personne de Sandra Marchetti, Jean-Paul Panzani et Pierre Poli. Je vous conseille de vous déporter. Vous savez très bien que si ça dépendait que de moi, mais le secrétaire général me fait savoir qu'il vaudrait mieux que vous vous déportiez pour le vote, vous déportez physiquement, sachant qu'Alex Vinciguerra, s'est déporté et que Georges Mela aussi, pour plus de sécurité. On tranchera cette question avec notre déontologue.

Donc je peux mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? le groupe « Core in fronte ». Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

On peut passer au rapport 102.

**PRUGRAMMI CUNTRATTUALIZATI –
EUROPA È INTERNAZIUNALE /
PROGRAMMES CONTRACTUALISÉS –
EUROPE ET INTERNATIONAL**

Raportu n° 102 : Cunvenzione di delegazione di travagli à l'Agenza di Sviluppu Economicu di a Corsica (ADEC) pè a messa in opera di i strumenti finanziari di u Prugramma FEDER-FSE+ Corsica 2021-2027

Rapport n° 102 : Convention de délégation de tâches à l'Agence de Développement Économique de la Corse (ADEC) pour la mise en œuvre des instruments financiers du Programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est en quelque sorte la reconduction d'un dispositif qui a déjà été mis en œuvre lors de la période précédente de programmation des fonds d'origine européenne dans le cadre du mécanisme global qui avait été mis en œuvre.

En application du SRDEII, l'ADEC avait reçu mandat de la Collectivité de Corse pour sélectionner, par voie de commande publique, lorsque nécessaire les gestionnaires d'instruments financiers pour le compte de la CdC, autorité de gestion du FEDER, ceci pour la programmation précédente. Intervenant donc dans ce rôle, l'ADEC avait reçu la qualité d'organisme intermédiaire entre d'un côté la Collectivité de Corse, autorité de gestion, et de l'autre les gestionnaires désignés par voie d'appel à concurrence par l'ADEC.

La période est désormais achevée. Nous avons récupéré un certain nombre de fonds européens que nous avons eu l'autorisation, tantôt l'autorisation implicite par la voie des règlements applicables, tantôt l'autorisation expresse de réinvestir, de réinvestir dans le cadre du dispositif qui vient d'être validé par votre Assemblée.

Il convient donc aujourd'hui, à notre sens, de reconduire le dispositif de délégation consentie à l'ADEC, dans la continuité des compétences qui ont été dévolues à celle-ci dans le domaine économique, l'ADEC, qui intervient donc comme opérateur de la Collectivité de Corse, à ce titre à développer une expertise bien sûr, une proximité avec l'écosystème économique, mais également une expérience certaine dans le domaine de l'ingénierie financière, et ce au cours des différentes périodes de programmation.

D'un point de vue juridique, il est rappelé que la délégation de tâches qu'organise le rapport qui est présenté à l'Assemblée de Corse, consiste à confier la gestion d'une partie d'un programme européen à un organisme désigné comme

intermédiaire, ceci par voie d'accord écrit entre l'autorité de gestion, donc la Collectivité de Corse, et l'organisme intermédiaire, à savoir l'ADEC.

Cette convention de délégation de tâches, à titre principal, à l'Agence de développement économique de la Corse, visera à lui permettre, à titre principal, de sélectionner les organismes gestionnaires d'instruments financiers par voie de commande publique, première modalité, ou d'attribuer directement un contrat, selon l'article 59.3 du règlement UE régissant la matière et ceci, afin d'assurer le suivi desdits fonds.

Ce projet de convention qui désigne l'ADEC en sa qualité d'organisme intermédiaire, définit les conditions, moyens et engagements réciproques entre les deux parties contractantes. Elle portera sur les instruments financiers de la priorité numéro 1, pour un montant de crédits européens de 18 millions d'euros.

Je vous demande donc de m'autoriser à procéder à la signature de cette convention, à la valider d'abord, autoriser ensuite sa signature pour que nous puissions mettre en œuvre de façon opérationnelle le dispositif dont le principe a été voté par l'Assemblée de Corse à l'occasion du rapport précédent.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Il y a un avis de la commission des finances, qui est favorable, avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et l'absence du groupe « Avanzemu », et le déport de Monsieur Alex Vinciguerra.

Il y a un rapport de la commission du développement : favorable. Et un rapport de la commission des compétences des affaires européennes et internationales.

Mme Paula MOSCA

Avis favorable, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque quale hè chì vole piglià a parolla ? Christelle Combette, vous avez la parole.

Mme Christelle COMBETTE

Monsieur le Président,

Sur le fond du rapport, nous aurions tendance à vous accompagner. L'idée effectivement est de reconduire l'ADEC comme organisme intermédiaire pour gérer le dispositif d'ingénierie financière du FEDER, soit 18 millions, pour la période 2021-2027.

Mais sur la forme, permettez-nous quelques interrogations et réserves.

Tout d'abord, la CdC, autorité de gestion en droit, délègue à une agence la gestion d'une part non négligeable des crédits européens, quid du contrôle exercé par la CdC, et notamment ses élus, sur l'utilisation de ces fonds, même s'ils sont fléchés dans la convention.

De plus, à quel moment l'ADEC rend compte devant la commission du développement ou la commission des finances de l'utilisation de ces fonds, qui pourrait auditionner les instruments financiers ayant bénéficié des crédits communautaires pour apprécier leur action en faveur de l'économie ?

Par ailleurs, nous sommes donc en 2025, ce qui nous renvoie à la gestion que vous avez des fonds européens.

Déjà, en mai 2023, deux années après le début de la période de référence, l'Assemblée de Corse adoptait la maquette financière 2021-2027 du FEDER et du FSE qui s'élève à 117,105 millions au titre du FEDER et 12 millions au titre du FSE.

Au-delà du fait que le vote soit intervenu au troisième exercice, se pose surtout la question des dégagements d'office dont les seuils ont doublé sur cette programmation pour inciter à la consommation.

N'oublions pas que dans un contexte budgétaire contraint à tous les échelons, ça a été une chance pour la Corse de continuer à bénéficier de la même enveloppe que lors de la programmation précédente. Notre île et les Hauts-de-France ont été les seuls territoires épargnés de la baisse des fonds européens.

Gardons en mémoire aussi l'épisode du FEAMPA. En septembre 2020, pour éviter les dégagements d'office, puisque nous affichions en Corse un taux de consommation de 16 % seulement contre 20 % au niveau national, nous avons sollicité une baisse de 20 % de l'enveloppe dédiée à la Corse qui est passée de 5,5 millions à 4,6 millions sur l'ensemble de la période, l'idée étant alors d'éviter le dégagement et le recalibrage à la baisse pour la programmation suivante.

Nous regrettons toujours ce manque d'anticipation. On a l'impression qu'on se rattrape sur la fin pour éviter ces dégagements et consommer à tout crin sans boussole ou ligne directrice, même si c'est bien que l'ADEC se voit attribuer 18 millions d'euros au titre des instruments financiers.

D'ailleurs, cette session fait un peu figure de rattrapage en matière de FEDER, alors que les politiques qu'il finance sont déjà engagées et presque sur la fin, je pense aux 4 dossiers numériques que l'on traitera plus tard, qui représentent plus de 4 millions de FEDER (60 %) après que la Collectivité de Corse ait financé le reste directement lors des premiers exercices et aurait pu prévoir ces cofinancements et les soumettre à notre Assemblée plus en amont.

J'en profite pour regretter justement que le choix de sélection des projets numériques soit traité à la carte. Notre Collectivité, par ailleurs autorité de gestion, semble faire le tri sur ce qui lui paraît opportun pour elle, au détriment des autres territoires qui ont déposé des dossiers, certains depuis 2022, sans qu'aucune réponse ne leur soit apportée, voire qu'un appel à projets ne soit encore formalisé. Cette logique est contraire à l'esprit même des fonds européens. Je tenais à vous confirmer que le maire d'Ajaccio et président de la CAPA, a saisi Bruxelles pour que ces dysfonctionnements soient connus et audités.

Les interrogations croissantes des élus de l'opposition sur la gestion des fonds européens depuis plusieurs mois vous ont peut-être encouragé à le faire, cela est notre rôle et le vôtre de nous entendre.

D'un point de vue global, c'est dommage que l'on soit une fois de plus dans l'urgence et dans l'impréparation. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Non, Monsieur le Président.

M. le Président Gilles SIMEONI

La réalité, elle est toujours différente selon le point de vue d'où on la regarde, et ça fait partie du débat contradictoire.

Tout à l'heure, notre collègue Jean-Christophe Angelini disait, j'écoutais, c'était un échange entre élus de l'Assemblée, vous avez tout à fait le droit de voter contre et vous avez tout à fait le droit d'exprimer vos désaccords et vos réserves et la majorité, me semble-t-il, a aussi le droit de constater que vous votez contre et de dire qu'elle n'est pas d'accord à ce que vous votez contre. C'est le débat démocratique et là je ne suis pas du tout...

Non, de façon générale, je parlais de façon générale, là je ne préjuge pas, j'espère même, pour tout vous dire, je suis très stressé, j'attends un taux de vote favorable qui est à la baisse, nous essayons d'avoir une meilleure consommation...

Mais pour répondre à Christelle, très rapidement. On peut présenter une réalité objective de différentes façons. Moi je vais redire, sous le contrôle du dossier, sous le contrôle des élus et sous le contrôle de l'administration. Premièrement, nous ne sommes pas en retard, la période de programmation, c'est 2021-2027. Toutes les régions de France et d'Europe ont un décalage de 2 ans. Nous avons jusqu'à 2029 pour consommer. C'est la première chose.

Deuxièmement, il y avait une sorte de clause de réserve de performance qui était corrélée à notre capacité à consommer, y compris la queue de crédits, si j'ose dire, la queue de crédits européens de la programmation précédente.

Je rappelle que nous avons eu des auditeurs, on connaît la sévérité de la commission européenne en la matière, on connaît la complexité des règles, c'est la raison pour laquelle, c'est vrai, il y a des inquiétudes récurrentes sur chaque période de programmation, à la fois sur la capacité à consommer, c'est un problème souvent d'ingénierie, notamment pour les porteurs de projets. Ensuite, il y a la capacité à bien consommer en respectant les règles, puisqu'on peut avoir, vous le savez, des contrôles et que par exemple, le pourcentage admis d'erreurs est à la baisse et que si on dépasse ce pourcentage d'erreurs, c'est la remise en cause sur la totalité qui peut intervenir à titre de sanction.

Donc on est dans un système qui est extrêmement exigeant et générateur effectivement de stress, aussi bien pour les équipes administratives que pour les élus.

Cela étant, sur la programmation précédente, celle sur laquelle nous avons programmé et consommé, c'était à titre principal, l'actuelle présidente de l'Assemblée de Corse qui était en charge des crédits européens et ça a été ensuite Flora Mattei, nous avons eu un contrôle. On a constaté la consommation à 100 % des crédits européens, 117 millions d'euros. Et également, nous sommes allés chercher, vous le savez, 32 millions de crédits REACT-EU.

Donc je dirais, on a été sur une consommation optimale qui nous place aussi aujourd'hui, avec un regard toujours aussi exigeant, mais plutôt a priori favorable de la part de la commission européenne. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point, est-ce que les taux de consommation, au moment où nous parlions, et notamment au moment où nous avons été interpellés par les uns et par les autres, étaient satisfaisants ? Non. Ils étaient bas, ils étaient bas pour des

raisons objectives qui ne tiennent pas à la carence de la Collectivité de Corse, qui tiennent, je l'ai dit, aux difficultés, notamment aux difficultés d'ingénierie. La Corse et les régions et territoires d'Outre-Mer sont les deux catégories de collectivités qui ont un problème en début de programmation, notamment sur la consommation.

Est-ce que nous sommes aujourd'hui revenus sur les ratios normaux à l'aune d'une programmation ? Oui, nous sommes, avec notamment le rapport qui vient de passer et qui n'est pas un rapport de circonstance, au contraire, je pense que jamais nous n'avons autant réfléchi, y compris de façon partagée avec les acteurs économiques, sur la façon de réemployer les fonds qui ont été restitués à la Collectivité de Corse, autorité de gestion.

Il ne vous a pas échappé, ça a quand même été souligné, y compris par les interventions de l'opposition, quelles que soient les critiques ou les réserves, que nous avons dégagé un panel large d'outils financiers aux fins de couvrir l'ensemble du spectre des besoins des acteurs économiques, avec une vision économique et sociale qui, pour le coup, est affirmée, qu'il s'agisse de soutenir l'innovation, qu'il s'agisse de continuer à soutenir par exemple, on en parlera, l'exportation, qu'il s'agisse de soutenir l'économie sociale et solidaire. Donc, on est dans quelque chose de tout à fait construit.

Quatrièmement, vous avez remarqué que dans cet hémicycle, à plusieurs reprises, vous m'avez tendu la perche, y compris en présentant la réalité à votre façon, sur la question des fonds européens au bénéfice de la CAPA et de la ville d'Ajaccio. J'ai choisi de ne pas répondre. De la même façon, lorsque j'ai pris connaissance par le journal des démarches du maire d'Ajaccio et président de la CAPA, j'ai fait le choix de ne pas répondre.

Là, vous venez encore aujourd'hui publiquement, et c'est votre droit et sans doute votre rôle d'opposante, d'affirmer que nous aurions une gestion à géométrie variable des dossiers. Moi, je vais vous dire très clairement les choses. En matière de fonds européens comme dans toutes les autres aides ou dispositifs de soutien, la Collectivité de Corse soutient les acteurs et les projets dans une logique d'équité et nous les soutenons toutes et tous avec la même disponibilité et le même engagement. Et lorsque nous aurons un peu de temps, y compris dans cette Assemblée, peut-être lors d'une prochaine session ou peut-être même dans le cadre d'expressions publiques, je reprendrai la liste des dispositifs de soutien qui ont bénéficié, et c'est bien volontiers, à la ville d'Ajaccio et à la communauté d'agglomération du pays ajaccien dans tous les domaines, les infrastructures routières, le domaine de la culture, le domaine du sport, tous les domaines dans lesquels nous avons vocation à intervenir.

Vous verrez que non seulement la ville d'Ajaccio n'a jamais été maltraitée, non seulement la communauté d'agglomération du pays ajaccien n'a jamais été maltraitée, mais je dis aussi, mais je n'en tire pas de fierté particulière que là, où, avant notre arrivée aux responsabilités, il y avait eu des situations objectives d'inéquité par rapport à la ville d'Ajaccio et par rapport à la CAPA, eh bien moi, j'ai corrigé cela à travers une discrimination positive en faveur de la ville d'Ajaccio, de la CAPA et de la région ajaccienne.

Le premier exemple, vous le savez, je le redirai, c'est celui des routes où, entre 2002 et 2015, avec une mandature de droite et une mandature de gauche, il y avait eu zéro euro pour le PEI au titre des infrastructures routières à Ajaccio. Nous, lorsque nous sommes arrivés, nous avons constaté cette injustice. Il restait 100 millions, on en a mis 80, le Conseil exécutif en a mis 80 pour Ajaccio et le grand Ajaccio. Alors ne venez pas nous parler d'inéquité !

Dernier mot sur les orientations qui sont des orientations définies par l'autorité de gestion en concertation avec les bénéficiaires, c'est-à-dire aussi bien les collectivités que les acteurs économiques, et des orientations qui sont validées, validées par la commission européenne. Il y en a une qui est très claire, c'est sur la mobilité douce. Dans cette orientation sur la mobilité douce, il est prévu que sont financées, au titre des fonds européens, les voies vertes et parmi les voies vertes, la première à avoir été financée, il se trouve que c'est celle qui va des Sanguinaires jusqu'à la rive sud du Golfe d'Ajaccio.

Donc là encore, ne venez pas parler de discrimination.

En revanche, puisque vous en parlez, je n'en aurais pas parlé, le projet du téléphérique, le projet téléphérique ne rentre pas dans les orientations actuelles telles qu'elles ont été validées depuis le début de la programmation. La ville d'Ajaccio et la CAPA le savent très bien. Donc lorsqu'on est venu nous demander de modifier, avant même que je puisse répondre, et après on terminera sur la forme, la réponse était déjà connue. C'est pour ça aussi qu'à mon avis, vous avez répété en boucle, de façon inexacte, que nous ne consommions pas les crédits. Les crédits et notamment sur l'axe qui concerne la mobilité douce qui peut effectivement concerner également les téléphériques, mais qui, dans le règlement que nous avons adopté bien longtemps avant la demande de la CAPA, ce n'est pas un règlement qu'on a adopté pour exclure le téléphérique, c'est un règlement qu'on a discuté il y a plusieurs années et qu'on a validé avant même que l'idée du téléphérique ne soit validée par le PTIC, parce qu'il y a une carence en matière de voies cyclables et de voies douces et que nous avons décidé ensemble de concentrer les crédits au titre de la mobilité sur les voies douces.

Donc le règlement existait, il était en cet état.

Ce qu'est venu demander la CAPA, c'est premièrement de modifier le règlement et deuxièmement, de prendre des crédits et de les distraire pour aller de projets que nous avons décidé de soutenir, notamment des projets de voies douces et de sécurisation par exemple pour les cyclistes. Je rappelle que votre président de groupe, à plusieurs reprises, m'a interpellé publiquement en disant également qu'on n'en faisait pas assez pour la sécurité des cyclistes et pour la mobilité douce en termes de déplacement à pied, de déplacement PMR, de vélo, etc. Et donc, nous n'avons même pas eu le temps de répondre.

Dernier mot, je vais vous le dire, je n'en aurais pas parlé, j'ai été à la fois surpris et déçu, surpris et déçu de découvrir par le journal que le maire d'Ajaccio avait écrit à la commission européenne, sans juger bon de m'en avertir, sans juger bon de me faire tenir copie de son courrier, pour dire que, selon lui, le Conseil exécutif de Corse avait une vision partielle et que nous gérions les fonds de façon injuste et inéquitable. Il l'a écrit noir sur blanc. J'ai été surpris qu'il l'écrive, j'ai été déçu qu'il l'écrive, j'ai été déçu qu'il ne me prévienne pas. J'ai été déçu qu'il viole le principe élémentaire, au-delà de la courtoisie, du contradictoire.

Donc la commission européenne, dans un deuxième temps, m'a fait tenir ce courrier, après que j'en ai connu l'existence par la presse. J'aurai l'occasion de répondre. La commission européenne aura, si elle le souhaite et si elle souhaite donner une suite à la saisine et à l'interpellation du maire d'Ajaccio et président de la CAPA, elle aura l'occasion de nous départager. On verra ce qu'elle dira. On verra ce qu'elle dira sur l'iniquité que vous invoquez, vous, ou sur l'équité dont je me réclame moi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Les groupes « Avanzemu » et « Un soffiu novu ». Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

On peut passer au rapport suivant qui est le rapport numéro 100.

SVILUPPU ECUNOMICU / DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Raportu n° 100 : Di l'impurtenza d'intensificà u sustegnu à l'espurtazione di l'intraprese Corse : Raportu relativu à a firma d'un pattu addizionale à a cunvenzione trà à Culletività di Corsica ripresentata da l'Agenza di Svilupp Economicu di a Corsica è Business France

Rapport n° 100 : De l'importance d'intensifier le soutien à l'export des entreprises Corses : Rapport relatif à la signature d'un avenant à la convention cadre entre la Collectivité de Corse représentée par l'Agence de Développement Économique de la Corse et Business France

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, O Sgiò presidente.

C'est dans la continuité, vous l'avez compris, du rapport précédent sur les instruments financiers, y compris d'ailleurs dans la continuité du rapport sur la gouvernance de ces outils.

Vous le savez, l'économie en général, nécessite forcément d'élargir les marchés des entreprises et qu'on ne peut pas dans une vision de développement de l'économie, se contenter à un seul marché local, y compris s'il n'est qu'insulaire.

Donc la question de l'export, la question de la recherche de nouveaux marchés, elle est consubstantielle à la nécessité de savoir se projeter et se développer dans un environnement économique concurrentiel et donc, à la nécessité de renforcer la compétitivité des entreprises, y compris dans un nécessaire accompagnement vers les transitions des modèles de production, de commercialisation, de rémunération que l'on veut plus diversifier, dans un but de réduire la vulnérabilité de ces entreprises.

Donc la stratégie d'export, elle participe incontestablement à cette vision, à cette démarche-là. Elle a été initiée, par la Collectivité de Corse et par cette Assemblée, il y a déjà une dizaine d'années, sous la mandature précédente. Elle a produit déjà ses effets. Aujourd'hui il y a à peu près plus de 400 entreprises, c'est noté dans le rapport, qui ont une stratégie d'export. Alex Vinciguerra le rappelait tout à l'heure, on a multiplié par 4 le chiffre d'affaires de l'export en même pas une dizaine d'années. Aujourd'hui, c'est plus de 83 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisé par les entreprises à l'export. Ça peut paraître faible, mais c'est un effort important et une réussite importante qu'il faut signaler.

On a réussi à le faire d'abord parce qu'il y a une politique globale liée à notre condition d'insulaires et liée à un aspect important de l'économie, je le disais tout à l'heure, c'est celui des transports lorsqu'on est une île. Donc l'attitude offensive que nous avons eue, notamment depuis 2017 avec des tarifs de fret extrêmement retravaillés et dynamiques, font que ça a boosté cette économie d'export.

Aujourd'hui, vous savez que les entreprises qui vont à l'export bénéficient d'un tarif export plus, de 20 euros hors taxes, du mètre linéaire transporté qui peut descendre jusqu'à 15 euros.

Donc, c'est un effort conséquent qui est porté par la Collectivité de Corse et qui a permis le développement de cette stratégie d'export, sauf que, ça a été dit ce matin par mon collègue Jean-Félix Acquaviva, aujourd'hui on est dans une situation de bouleversement de cette politique de transport avec des coûts liés aux taxes et aux quotas payants sur les gaz à effet de serre qui risquent d'impacter fortement les compagnies maritimes et notamment les compagnies maritimes corses et qui vont forcément avoir un effet sur les prix des matières et marchandises transportées.

Donc moi, je voulais signaler en premier niveau d'abord l'effort qui a été fait par la Collectivité de Corse via l'Office des transports, sur le prix du fret notamment. Aujourd'hui cette politique est menacée et il faudra se mobiliser, je le dis aussi au monde économique, s'il n'y a pas une mobilisation forte du monde économique sur ce sujet et dans les mois qui viennent, on risque de voir, un peu comme nous l'avons subi dans l'aérien, voir les tarifs du maritime augmenter, notamment les tarifs du fret.

Donc, il y a une mobilisation d'urgence à mener pour pouvoir maintenir pour cette politique d'export, des tarifs au niveau et qui permettront à nos entreprises d'être compétitives. Ça c'est le premier niveau et c'est le travail qui a été mené par l'Office des transports.

Mais après, il y a un deuxième travail qui est mené au quotidien par les services de l'ADEC, qui a été initié sous la mandature précédente alors que le président était Jean-Christophe Angelini justement, on en parlait tout à l'heure en continuité, et qui consiste d'une part, à un repérage des entreprises, notamment des TPE qui pourraient se lancer dans cette aventure qu'est l'export, qui demandent un accompagnement fort, puissant puisque c'est une dynamique qu'il faut enclencher et que souvent nos toutes petites entreprises n'ont pas les moyens, y compris d'ingénierie, pour se lancer vers la conquête de ces nouveaux marchés.

Donc, il y a ce niveau de repérage qui est mené en partenariat avec les opérateurs, notamment les consulaires et la CCI qu'il faut saluer pour le travail qu'elle mène avec l'ADEC.

Il y a un deuxième travail appelé booster d'accompagnement d'actions pour les entreprises qui sont prêtes, qui ont déjà expérimenté, pour continuer à les accompagner dans le développement de leur stratégie d'export et dans la conquête de nouveaux marchés. Ça s'est fait aujourd'hui encore avec le soutien de Business France, et j'y reviendrai.

Et enfin, il y a un travail à produire qui arrive, qui est un travail de points d'appui à la fois territoriaux, c'est un travail avec les territoires, avec les communautés de communes ou les communautés d'agglomérations, qu'on va mener pour pouvoir dans les territoires repérer des acteurs déjà qui ont des politiques en matière d'export ou des compétences qui pourront servir de point d'appui aux initiatives qu'ils pourraient mener cette fois-ci à l'échelle des territoires.

Puis, il y a un autre niveau de points d'appui qui seront plutôt des points d'appui internationaux et là ce que l'on recherche, c'est de s'appuyer notamment sur « Corsica diaspora » pour pouvoir se servir de cette structure et donc des Corses de la diaspora qui sont nombreux et qui occupent des places au niveau international, au sein des entreprises ou dans les administrations, se servir d'eux pour qu'ils soient les relais de cette stratégie d'export, les relais de ces entreprises qui voudraient à la fois réseauter, avoir de nouveaux contacts, pouvoir accéder à de nouveaux marchés. Nous pensons que là, il y a une ressource importante qu'il s'agit de mobiliser.

Donc on veut, en travaillant avec « Corsica diaspora », pouvoir avoir accès à cette ressource et de la même façon, on veut aussi mobiliser cette ressource sur le territoire corse, en Corse, parce qu'on pense aussi que ces Corses de la diaspora, par leurs compétences, leur expérience, peuvent servir y compris à l'entrepreneuriat ou à l'écosystème économique en Corse et aussi, à travers le retour de talents, la Corse pourrait bénéficier aussi de ces compétences.

Donc, des dispositifs existants, repérage, accompagnement, actions, dispositifs à créer, points d'appui territoriaux et points d'appui internationaux.

Pour cela, on a un dispositif qui existe et qui fonctionne bien, c'est l'objet de ce rapport du renouvellement de la convention, qui fonctionne avec Business France qui sont des experts des stratégies d'export, qui sont à la fois outillés en ressources humaines, qui sont outillés en moyens financiers, qui sont outillés en réseau d'entreprises et de partenaires publics et qui donc sont

indispensables aujourd'hui lorsqu'on veut vraiment bâtir une stratégie réussie d'export.

Donc l'idée, c'est de conventionner et de reconventionner avec Business France à travers un fonds de concours, parce que les 200 000 euros qui vous sont proposés aujourd'hui à travers cette convention, abondés par la Collectivité de Corse, ils seront en fonds de concours, c'est-à-dire que c'est un argent qui va servir directement et exclusivement aux entreprises. On le met à disposition de Business France qui l'utilise pour financer les stratégies individuelles ou collectives des entreprises qui auraient un plan, une volonté, une action liée à l'export, qu'elle soit individuelle ou qu'elle soit collective, comme il y a pu y avoir par exemple au Maroc ou comme il y a eu dernièrement en Belgique.

Donc business France permet d'avoir accès à ce type de manifestation, à ce type d'accompagnement et la Collectivité de Corse, à travers son financement, permet la prise en charge pour ces entreprises de ces coûts-là.

200 000 euros, c'est le volume financier qui vous est demandé de voter aujourd'hui comme participation de la Collectivité. Mais ces 200 000 euros pourront être complétés, si besoin, par une intervention complémentaire des fonds FEDER, puisque là aussi, c'est une orientation stratégique qui avait été anticipée et qui permettrait sur ces opérations d'export ou d'innovation, de mobiliser des fonds européens.

Voilà pour ce rapport, avec un objectif, je terminerai par-là, qui vise à atteindre les 1 000 entreprises exportatrices d'ici 2030 et de doubler le chiffre d'affaires dont je vous ai parlé de 83 millions, d'ici 2030.

C'est un objectif ambitieux mais qui s'inscrit, comme je le disais précédemment, dans une démarche plus globale, qui rejoint inévitablement y compris le rapport sur les instruments financiers qui doivent servir aussi à permettre à nos entreprises de s'équiper, de s'armer pour pouvoir être au rendez-vous, y compris de l'export.

À ringrazia vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. Dunque ci sò dui raporti, unu di a cummissione economica.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avvisu favurevule, no-partecipazione di u gruppu « Un soffiu novu », astensione di u gruppu « Core in fronte » è di Josepha Giacometti-Piredda.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione di e finanze.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci Président. Avis favorable, non-participation de « Un Soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu », avis favorable de « Fà populu », déport de Monsieur Alex Vinciguerra. Merci

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc il y a Don Jo Luccioni ci hà dumandatu a parolla.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, Caru Presidente.

Monsieur le conseiller exécutif, chers collègues, merci pour la présentation de ce rapport qui vise à intensifier et renforcer le soutien de la Collectivité de Corse à l'export des entreprises insulaires.

Quand on parle d'export, Monsieur le conseiller exécutif, et vous l'avez dit, on parle bien sûr d'activité, de compétitivité de notre tissu entrepreneurial, on parle aussi des enjeux globaux liés à notre modèle de développement économique. Et au-delà, et ça fait sens par rapport au débat qu'on a eu ce matin et précédemment, on parle aussi de la question des transports, notamment les transports extérieurs, y compris maritimes, et à l'enjeu de rayonnement et de visibilité de notre économie, de nos entreprises et de notre pays en dehors de nos frontières.

Ce que nous voulons dire du côté de « Fà populu in seme », c'est que nos convictions profondes de nationalistes corses, selon lesquelles la Corse n'est pas destinée à être ad vitam aeternam une terre seulement de consommation basée sur quelques activités, avec une forte dépendance, ces convictions sont confirmées par le contexte corse et par le contexte mondial.

Contexte mondial, depuis l'élection du président des États-Unis d'Amérique, Donald Trump, retour du protectionnisme en force, droits de douane, guerre commerciale. Donc, ça renforce notre objectif et notre logique

d'accompagner les entreprises corses à l'export, surtout lorsque l'on sait qu'il y a eu un certain nombre, et les chiffres figurent dans le rapport, d'évolutions positives de l'export des entreprises corses sur le territoire et le continent nord-américain.

Au-delà du contexte mondial qui est bouleversé et dont la Corse n'est pas extérieure, il y a bien sûr les caractéristiques de notre économie, de sa structure, mais aussi de sa dynamique que l'on peut qualifier de croissance économique appauvrissante, c'est sous contrôle d'Alex Vinciguerra, je crois, la notion qui avait été retenue notamment lors du processus de Beauvau, y compris avec le Gouvernement français à Paris, avec une forte dépendance à l'extérieur, une forte dépendance à la saisonnalité et une forte dépendance aussi à l'activité, par exemple du tourisme. Donc en cas de choc exogène, on a des acteurs économiques et sociaux qui sont dans des situations de grande difficulté.

Donc bien sûr, nos convictions de nationalistes corses qui visent à transformer, pour reprendre le terme de transformation, le modèle économique de la Corse et à construire une économie productive, redistributive s'inscrivant dans les grands enjeux de transition écologique, sociale et de développement durable d'une économie respectueuse de l'identité de ce peuple et de l'environnement de ce pays, elles se trouvent aujourd'hui affirmées par ce contexte corse et international.

Ceci étant posé, dire aussi que ce qui a été décidé par cette majorité territoriale depuis décembre 2015, par les conseils exécutifs et majorités successives et ce qui a été fait, qui porte ses fruits et qui paie, son mauvais jeu de mots, je crois que c'est le choix d'une politique volontariste en matière d'export. On a une doctrine, on a une vision, on a un projet qui se traduisent dans des documents stratégiques, Jean Christophe Angelini parlait du SRDE2I révisé, Alex, « Ecnunia 2030 », ça ce sont les grandes orientations stratégiques. C'est une politique qui est non seulement celle de l'ADEC, puisque vous êtes le président de l'ADEC, mais vous êtes aussi conseiller exécutif en charge du développement économique, des finances et du budget de la Collectivité de Corse, mais c'est une politique publique déployée par l'ensemble de la Collectivité de Corse, de ses agences et offices.

Il y a bien sûr les dispositifs de l'ADEC, notamment ce fonds de concours à l'internationalisation qui produit ses fruits, mais il y a aussi et on en parlait ce matin, vous y faisiez référence, la politique de l'Office des transports de la Corse. L'ADEC, à travers ce fonds d'internationalisation et d'export, elle va, je dirais, à l'étranger, hors France continentale.

En revanche, et là, on voit toute la nécessité d'une intervention complémentaire de l'office des transports de la Corse, grâce aux économies générées par la très bonne gestion financière de la dotation de continuité

territoriale notamment, qui a permis de générer 50 millions d'euros d'économies, 2016-2017, sur le service public maritime, on a pu mettre en place non seulement une baisse du fret pour les biens de consommation de 46 € avant 2015 à 40 € aujourd'hui, donc moins 13 %. Mais au-delà de cette baisse, on est venu créer 2 tarifs sur le fret maritime préférentiels, spécifiques, conformes à nos orientations, le tarif export et le tarif export plus, qui sont extrêmement préférentiels.

Donc, un dispositif qui n'existait pas, là où on est à 46 euros sur les biens de consommation on est passé à 40. Mais au-delà de la consommation, on est sur une logique de production et d'exportation puisque tarif export, on passe de 46 euros à aujourd'hui 20 euros, c'est une baisse d'environ 57 % et tarif export plus on passe de 46 euros à 15 euros c'est une baisse de 67 %.

Donc là, ce sont des faits qui font suite à une décision politique conforme à une vision. Les faits sont là et ils produisent des résultats puisque je crois que, par exemple, pour la filière clémentine, Monsieur le président de l'Office des transports, vous en parliez ce matin, on a eu sur une année une progression des exportations de près de 26 %. On peut parler aussi, grâce notamment aux outils déployés par l'ADEC, des 150 entreprises qui ont bénéficié du fonds de concours à l'internationalisation depuis 2018. Aujourd'hui, on a environ 400 entreprises exportatrices, vous l'avez dit, Alex Vinciguerra l'a dit ce matin, on a multiplié par 4 en quelques années le volume des exportations qui est aujourd'hui à environ 83,7 millions d'euros, sur un an une progression de 35 % de ces exportations. On parle souvent des filières agroalimentaires, la filière du vin, on parle aussi bien sûr de tout ce qui est nouvelles technologies, mais on peut parler aussi de la cosmétique qui se développe.

La cosmétique, on est passés par exemple, grâce à cette filière, à un volume de ventes qui a été multiplié par 10 en un an sur la Chine et par 3 pour le Japon. Donc, on voit que la Corse, et ça fait aussi écho au débat qu'on a eu ce matin, y compris sur le GECT, l'ouverture et les marchés constitués ou marchés à créer, elle a son épingle du jeu à tirer.

Donc, Mesdames et Messieurs, chers collègues, Monsieur le conseiller exécutif, pour notre part, vous ne serez pas étonné, nous vous accompagnerons et à droit constant, je souligne que vous fixez un objectif à atteindre en 2030, l'objectif de 1 000 entreprises exportatrices, un objectif ambitieux, courageux, on évaluera, à droit constant nous pouvons faire les choses et nous faisons des choses là où nous sommes responsables et compétents, mais pour notre part, nous considérons que le levier fiscal et le pouvoir législatif seront des instruments essentiels pour booster la production, favoriser les exportations et donc mettre en place un modèle économique créateur de richesse et d'équilibre conforme aux orientations de cette majorité et aux intérêts du peuple corse.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres demandes d'intervention ? Oui, Christelle Combette a la parole ?

Mme Christelle COMBETTE

Merci, Monsieur le Président.

Valoriser, diffuser nos productions au-delà de nos frontières est bien entendu une ambition légitime et accompagner nos chefs d'entreprises dans leurs démarches d'exportation relève pleinement de notre responsabilité collective.

Cependant, le rapport qui nous est présenté aujourd'hui ne constitue pas une avancée notoire. Il réaffirme une fois encore un accord déjà ancien dont les objectifs et les moyens sont répétés depuis plusieurs années.

Donc, vous soulignez à juste titre que la majorité des entreprises concernées relèvent des filières agroalimentaires, viticoles, technologiques et cosmétiques. Excepté ce dernier secteur qui connaît un véritable essor, notamment en Asie, les autres secteurs ont toujours été les piliers traditionnels de nos exportations.

Toutefois, le bilan, selon nous, mériterait une présentation plus approfondie devant notre Assemblée. Il aurait été utile d'identifier plus clairement les entreprises ayant bénéficié du dispositif et éventuellement de pouvoir les auditionner afin de recueillir leurs ressentis et leurs propositions. Cela permettrait d'améliorer l'efficacité du soutien.

Vous évoquez donc une augmentation de 35 % du nombre d'entreprises exportatrices, soit 400 entreprises dont 150 auraient bénéficié d'un appui depuis 2018. Désormais, vous fixez un nouvel objectif, atteindre donc 1000 entreprises exportatrices dans les 5 années à venir. Nous sommes évidemment disposés à relever avec vous ce défi.

Mais nous nous interrogeons, sur quelle base, sur quelle étude vous vous êtes appuyés pour déterminer ce chiffre ? Un chiffre qui, selon nous, semble ambitieux, certes, atteignable aussi uniquement si l'ensemble des relais acteurs économiques et publics sont mobilisés pour que les entreprises, justement, aient pleinement connaissance des dispositifs existants.

Or, dans votre rapport, nous sommes surpris que la seule référence concrète qu'il y ait de relais en matière de soutien promotionnel, soit l'association Corsica diaspora. Ne pensez-vous pas qu'il puisse y avoir un conflit d'intérêt ?

Nous vous proposons d'être vigilant sur ce sujet.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres demandes d'intervention ? Alex Vinciguerra, vous avez la parole.

M. Alex VINCIGUERRA

L'exportation et ce qu'a exposé le conseiller exécutif en charge du développement économique, c'est un signe, la santé de l'exportation, c'est un signe aussi de bonne santé de l'économie corse. Quand on a 400 entreprises qui exportent, ça veut dire 400 entreprises qui ont décidé d'avoir un raisonnement global et non plus local, d'avoir une action de diffusion de leur identité et l'identité dans un monde global, c'est important. L'identité corse aujourd'hui, on peut dire qu'elle est reconnue sur beaucoup de continents et aussi évidemment pour exporter il faut exporter des produits de qualité.

Donc on a au moins 400 entreprises qui exportent des produits identitaires et de qualité. Ça, c'est le premier élément qui me fait rejoindre les commentaires de Jean-Paul Panzani en disant que l'économie corse, il faut toujours avoir une vision très contrastée lorsqu'on l'examine, on a aussi des choses qui vont et qui vont bien.

Atteindre 1000 entreprises à horizon 2030, c'est finalement n'avoir que 5 % des entreprises de production, il y en a à peu près 20 000 entreprises de production de biens et services, savoir que 5 % des entreprises qui soient concernées par l'export. Moi je pense que c'est un objectif atteignable et je suis persuadé qu'en 2030 on aura bien plus que 1000 entreprises qui exporteront.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autre dumande ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Duie parole.

Le débat, au-delà des mesures d'accompagnement, de la dynamique qu'il souhaite installer, il est positif parce qu'il met en exergue une certaine vision de l'économie.

Quelques idées simples. Il faut penser la capacité des entreprises à exporter relativement à la sociologie de nos entreprises corses. Quand vous avez 92 ou 93 % de TPE et que quelques centaines de nos entreprises, dans ce panorama-là, sont en capacité d'export parce qu'elles ont la singularité, parce qu'elles ont l'ingénierie, parce qu'elles ont le savoir-faire, parce qu'elles ont les débouchés, c'est effectivement un indicateur qui est intéressant.

Là où je suis non pas en désaccord mais un peu en décalage, c'est sur l'idée des 1 000 entreprises. Le problème, à mon avis, c'est moins le nombre d'entreprises en capacité d'exporter que les volumes financiers générés par la dynamique d'export. Pour le dire autrement, il vaut mieux en avoir 500 ou un peu plus qui génèrent, comme c'est le cas aujourd'hui et dans des proportions plus fortes encore, des dizaines, des centaines de millions d'euros de flux que des milliers qui, dans un geste d'export non pas désespéré, mais un peu difficile, généreraient pour elles-mêmes d'abord parce que dans le domaine de l'entreprise, pas de la philanthropie et pour l'économie en général, des flux qui seraient plus modestes.

Donc, on peut partager l'objectif des 1 000, mais il faut le corrélérer à un volume d'affaires, à un flux global qui, je le redis encore, peut « dépendre » d'un nombre d'entreprises plus ou moins importantes, le sujet étant la volumétrie financière de la dynamique d'export plutôt que le nombre d'entreprises en capacité de le faire. Ça, c'est le premier point.

Le second, c'est sur la question des relais dans la diaspora économique ou au-delà. On avait déjà sensibilisé en d'autres temps, sur la nécessité d'un réseau global sans contrepartie financière, au moins pour une partie des choses à faire, sans, dirons-nous, subventions publiques au sens strict, mais dans un principe collaboratif, ce qui implique, ce n'est pas le moment aujourd'hui, mais qu'on ait à un moment donné, ça peut sembler éloigner, mais c'est de notre point de vue, très, très proche, un débat au fond sur ce qu'est la diaspora.

Les nationalistes, puisqu'il est question de notre corpus idéologique et tant mieux, et de notre héritage politique, lorsqu'ils ont écrit sur la diaspora en dehors des initiatives remarquables qui ont pu naître dans le monde associatif, et je parle de l'expression politique voire institutionnelle, ils ont écrit, je cite,

« agence du retour » etc. Toutes choses auxquelles, sans qu'on ait à su renier, ce n'est pas le propos, nous croyons beaucoup moins aujourd'hui, parce que dans un univers globalisé, pour des gens, vous l'avez dit, Président Giovannangeli, qui ont souvent et tant mieux pour eux et pour nous, des postes importants à des niveaux stratégiques, la question est moins celle du retour physique dans l'île que des moyens d'une contribution à une trajectoire de renouveau.

Moi je connais 100 personnes, je n'exagère pas, qui à des degrés divers, en offrant des stages, en permettant l'apprentissage ou l'alternance, en étant disposés à réfléchir à de la recherche et du développement dans le privé, à l'ouverture d'une antenne, d'une boîte secondaire, etc., parce qu'ils sont Corses ou profondément amis de la Corse, sont potentiellement dans cette trajectoire. Mais aucun d'entre eux ou presque ne me dit « je rentre et je m'installe de nouveau », etc., parce que le moment n'est pas à ça, parce que c'est un peu plus compliqué, même si ce n'est pas le débat du jour.

Donc, je pense qu'il faut qu'on sorte d'une approche et je ne dis pas que c'est votre propos, mais je parle pour les nationalistes en général, presque mythifiée de la diaspora pour tendre vers une approche pragmatique et opérationnelle. Qu'est-ce que ces dizaines de milliers de nos compatriotes peuvent offrir à notre île, sans nécessairement, tant mieux pour ceux qui rentreraient, mais on voit bien que c'est le cas d'une minorité, sans avoir à opter pour un retour complet et définitif ? Il y a beaucoup de choses à faire.

Et puis on le voit de plus en plus, il y a des entreprises qui marquent un intérêt stratégique pour la Corse, qu'à rebours de certaines idées reçues, nous n'accueillons pas pour notre part, avec hostilité ou réserve. Nous pensons qu'elles peuvent être guidées par des considérations intéressantes pour notre territoire et avec lesquelles aussi, il faut qu'on établisse un dialogue.

Donc je crois que dans cet univers à la fois féroce, « ultra compétitif », qui n'est pas spécialement marqué par la bienveillance, il y a une place pour nous incontestablement et que la pire des tentations, précisément et je maintiens, même si j'ai écouté avec attention ce que disait Jean-Paul, notre constat d'une économie en crise systémique, c'est parce que le temps est à la crise qu'il faut résolument continuer à s'ouvrir et pas, même si c'est confortable intellectuellement, penser qu'il vaut mieux se replier sur nos bases, y compris géographiques et physiques, et cultiver ou sauver ce qui peut encore l'être. Il faut poursuivre dans ce mouvement dynamique et continuer d'y croire, non pas de manière incantatoire, mais de manière précise.

Donc oui, il faut cartographier des compétences économiques à l'échelle de la France, du continent européen, au-delà, identifier des personnes ressources,

des nœuds de réseau, des têtes de pont et mutualiser avec elles, avec eux, un certain nombre de passerelles et d'éléments de collaboration.

Terminer en disant que ceci, quand on étudie et ça a été modestement le cas de notre groupe et de tant d'autres, ici et ailleurs, les dynamiques d'export qui fonctionnent, qu'est-ce qu'on voit ? On voit un modèle anglo-saxon pour partie, les Basques l'ont mis en œuvre notamment lorsqu'ils ont subi la crise de la sidérurgie et que, sur un pas de temps très court, ils ont réinventé leur économie, à une époque un peu plus lointaine où une délégation de Corses allait leur rendre visite pour ensuite revenir en créant « Femu Qui ». À cette époque-là, il y avait cette idée de cluster qui associait sur quelques objectifs stratégiques des éléments publics : des soutiens, des subventions, des compagnies de transport etc., des mesures d'accompagnement et bien sûr des éléments privés. C'est une approche consolidée qu'on gagnerait à cultiver tant le mouvement ne peut se réduire à un privé qui souhaite exporter et à un public qui souhaite l'accompagner.

Il y a une approche à l'amont qu'il faut travailler et ça rejoint, ce sont des objectifs et j'en aurai terminé, du développement économique, parce qu'après tout, derrière la question de l'export, se niche une autre question plus fondamentale encore, c'est quel type d'économie ? Est-ce qu'on va massifier 3,5 millions de touristes, des productions semi industrielles ? La masse comme solution, ça ne marche pas. Ou bien, est-ce qu'on va se singulariser, miser bien sûr sur la logique de masse dans certains sujets et en même temps sur la qualité et parfois même l'excellence pour certains autres ?

Quand vous citiez la demi-douzaine de secteurs stratégiques autour desquels on exporte, il y a « Corse composite » au sens de l'entreprise et quelques autres, c'est un exemple intéressant parce que quand elle s'est créée, il y a peu de gens qui misaient sur sa survie. Vous l'avez visitée il y a encore quelques jours encore à la faveur d'un déplacement ministériel et aujourd'hui, elle est plus forte encore. Mais ce qui est intéressant, c'est deux choses. Un : elle a constitué autour d'elle un écosystème et un noyau de sous-traitants ou de co-traitants qui travaillent dans des domaines connexes et qui viennent renforcer la compétence propre de l'entreprise. Et deux, cet écosystème, eh bien aujourd'hui, il exporte dans des secteurs qui, il y a 10 ans, 20 ans, auraient donné lieu à des caricatures, des éléments clés, pour le secteur aéronautique mondial, sur des niches extrêmement précises. Et c'est ça la clé : déterminer le degré de précision et les cibles que l'on vise autour d'objectifs stratégiques.

Donc moi, je ne serai pas plus long.

Terminer en disant que ces quelques éléments n'ont pas de différenciation absolue, mais de décalage ou en tous les cas de complément.

Deux, en appeler à ce que dans le cadre de l'actualisation du SRDEII et de la politique d'export, en vous remerciant, Président, pour la mention faite au passé et aux efforts déjà consentis, on intègre donc cette question des clusters, des écosystèmes autour d'une dizaine maximum d'objectifs stratégiques. Et bien sûr, en écho à ce que le territoire est capable de produire et d'exporter, qu'on cartographie ce réseau d'acteurs et qu'on se donne collectivement les moyens au sens non pas d'une diaspora mythique mais d'une diaspora économique de réussir cette politique.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Altre dumande ? Ùn ne vecu micca. Emu da dà a parolla à l'esecutivu.

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

M. Gilles GIOVANNANGELI

À ringrazià vi, Presidente.

Merci d'abord à Don Jo Luccioni et à Alex Vinciguerra qui sont intervenus tous les deux pour mettre en avant des points fondamentaux, la question que j'avais citée des transports chez nous, dans une politique d'export réussie. Le coût des transports, on le sait, c'est valable aujourd'hui pour le déplacement, pour le tarif résident, pour l'économie touristique mais aussi pour les stratégies d'export et c'est bien de l'avoir rappelé parce qu'il pèse en tout cas dans la volonté de réussite de cette politique.

Alex aussi, dans ces précisions et dans les chiffres qu'il a donnés nous donne, y compris en termes de perspective, la démonstration qu'on pense que c'est extrêmement réalisable et c'est aussi une réponse à Christelle Combette sur ces aspects-là. C'est un objectif qui est somme toute mesuré, j'ai envie de dire, et qui est largement atteignable.

Et, ça fait écho aux propos de Jean-Christophe Angelini. Vous dites que peut-être faudrait-il mieux concentrer une stratégie sur un nombre plus restreint d'entreprises, c'est une question que vous soulevez, que sur un nombre plus important qui aurait des volumes d'affaires moins élevés. Je ne sais pas. Vous savez, moi je crois que quand on est chef d'entreprise, et vous le savez, ce qui va, à un moment donné, conditionner la réussite d'une action économique, c'est sa rentabilité et ses marges de profit, y compris parce que c'est comme ça que ça marche.

On peut avoir une action extrêmement profitable en termes d'économie sur des volumes plus petits. Ce n'est pas la règle, mais ça peut être aussi la règle. Donc tout ça, il faut le mesurer toujours avec prudence.

Moi je crois qu'on a un tissu, au contraire, de TPE qu'on peut mobiliser parce qu'il y a des savoir-faire, il y a des compétences, il y a des productions de niches qui appellent nécessairement la possibilité d'aller trouver des marchés extérieurs. J'en reste persuadé. Ce que l'on voit et le constat que l'on fait démontre cela. On a pris l'exemple effectivement de l'agroalimentaire qui est le secteur d'activité phare en termes d'export, mais il a extrêmement muté, évolué, ce secteur, il faut le dire. Aujourd'hui, on exporte de l'eau, on exporte de la bière, de manière importante avec de véritables réussites.

Donc tout ça ne s'oppose pas, il faut suivre, il faut évaluer, il faut construire, y compris, j'entends Jean-Christophe Angelini sur l'idée de clusters, nous on a parlé de boosters, c'est peut-être un petit peu plus modeste aujourd'hui, mais on est dans cette dynamique-là de constituer des réseaux, des écosystèmes pour vraiment être en capacité de se professionnaliser et de réussir ces stratégies-là.

Nous sommes d'accord, je pense qu'on participe tous ici à la nécessité de mobiliser les dizaines de milliers de Corses de la diaspora. Là aussi, il n'y a pas d'opposition entre les stratégies de retour. Je partage à peu près cette analyse aujourd'hui, qui existent, mais qui sont plus majoritaires, mais qui sont aussi intéressantes en termes de compétences qui pourraient venir irriguer le tissu entrepreneurial corse, mais surtout, c'est comme ça je crois que je l'ai présenté, en termes de point d'appui à l'international, parce que pour le coup, là, on sait qu'on a vraiment des ressources qu'on pourrait mobiliser et qui seraient extrêmement, je le pense, motivées et allantes dans ce challenge-là. Nous, on propose de le faire avec la structure Corsica diaspora. Je ne vois pas, Madame Combette, quelconque risque de conflit d'intérêts, je ne mesure pas à ce stade-là. Mais au contraire, nous, on pense que c'est une structure qui mérite d'être sollicitée pour réussir ce beau projet.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE (Non-participation du groupe « Core in fronte » ; absence de Madame Josepha Giacometti-Piredda)

On peut passer au rapport « Numérique » avec le rapport n° 092. Vous avez la parole, Monsieur le président.

ACCUNCIAMENTU NUMERICU / AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Raportu n° 092 : Raportu d'infurmazione in quantu à a sparghjera è a cummercializazione di u retale di a Fibra pè a Corsica

Rapport n° 092 : Rapport d'information sur le déploiement et la commercialisation du réseau très haut débit pour la Corse

M. le Président Gilles SIMEONI

Iè, dunque, emu fattu a scelta cù l'aiutu è l'appoghju di i servizii, di prisintà un bloccu di cartulari cunsacrati à l'accunciamentu numericu perchè à spessu s'ellu si tratta à quandu un raportu, à quandu l'altru, ùn si vede micca di manera chjara a pulitica glubale chè no circhemu mi si pare cù una certa riescita, ùn vidimu micca dunque a pulitica glubale chè no circhemu à mette in ballu.

Dunque, prima di tuttu vogliu ringrazià a squadra sana di u numericu è avè una pinsata più particolare per u direttore Eric FERRARI chì hà avutu, a sapete forse, un accidente grave in vacanze, in muntagna, sapete face l'escalade, hè cascatu è s'hè struppiatu bè, dunque s'è vo ùn la sapiate micca mandate lu un picculu scrittu, un picculu missagiu, perchè hà straziatu, avà cummencia à andà megliu è di sicuru l'aspitemu è spiremu chì anderà bè à u più prestu.

Po dopu, vogliu salutà, ci hè u Signore Pietri, Pagani, Vican è tant'altri chì travaglianu assa assai nantu à issi cartulari strategichi. Dunque pè principià a prisentazione, dopu faraghju à l'accortu perchè ci sò i rapporti cù i voti è po ci sò rapporti d'infurmazione, ci hà parsu impurtante ogni volta ch'ellu ci hè un votu, di spiegà in chì quadru generale issu votu intervene.

Dunque aghju da rivene in qualchì parolla nantu à a lucumutiva di a nostra strategia numerica vale à dì a sparghjera di a reta di l'altissimu debitu pè u numericu è po dopu parleraghju di l'altri rapporti. Allora ci eramu ingaggiati à rivene davanti à l'assemblea di Corsica pè fà u puntu.

Diceraghju semplicemente è pè noi ghjè quantunque un mutivu di cuntitezza, normalamente da quì à u più à u vaghjime, forse à fine di l'annata, a Corsica sana sarà cuperta incù issa reta. Vale à dì, a sapete, 7 000 chilometri di fibiu, vale à dì 192 000 prese (eranu previstu solu 170 000) per tene contu di a crescita di a popolazione è vale à dì chì tutti i paesi di Corsica da u più chjucu à u più maiò, anu da esse cuperti.

Ramentu chì ci era duie zone dette "AMII" Bastia è Aiacciu sottumesse à una chjama à u privatu, ma chì per u restu di a Corsica ci era propriu u risicu

d'una rumpitura numerica è senza parità numerica è sviluppu numericu, si sà chì ùn ci pò micca esse una strategia glubale di sviluppu economicu per l'internu è per a muntagna.

Quelques mots rapidement sur le volume de ce chantier qui a quand même été un des chantiers majeurs des mandatures successives depuis 2015, un investissement de 327 millions d'euros, 52 millions d'euros de subventions publiques avec une optimisation des cofinancements puisque sur ces 52 millions de subventions publiques, 34,6 millions ont été financés par l'État, il faut l'en remercier, 6,8 millions au titre du PEI, 28 millions au titre du fonds pour la société numérique. 67 % donc de subventions publiques d'origine étatique et 33 %, donc 17,2 millions d'euros de financement sur fonds propres de la Collectivité de Corse.

Je rappelle que dans le cadre de la négociation de ce contrat, nous avons également institué des clauses visant à assurer le ruissellement le plus large possible pour l'ensemble des entreprises de Corse et pour les salariés existants ou à venir de ce contrat financé par des fonds publics et notamment, nous avons mis en place des clauses qui ont été jugées valables par le tribunal administratif.

Je rappelle qu'il y avait eu un recours du représentant de l'État à l'époque qui considérait que les clauses que nous avons rédigées pour chercher à garantir le maximum de retombées pour les entreprises locales avaient été au plan administratif considérées par le représentant de l'État comme potentiellement illégales. Il y avait eu un recours devant le tribunal administratif, un recours qui a été rejeté. Et donc ces clauses, je tiens quand même à le dire aujourd'hui, 6 ans après le début d'exécution du contrat, elles ont permis aux entreprises corses de travailler bien sûr, elles ont permis également de dispenser 60 000 heures de formation, notamment avec l'AFPA, institution que je remercie, son directeur Monsieur Leca notamment, et toutes les personnes qui ont contribué à ce partenariat, 65 000 heures d'insertion, le tout ayant permis de diplômer 300 apprentis avec un taux d'insertion avec des CDI pour 91 % de ces 300 apprentis.

En termes de qualité, les ouvrages construits, vous le savez, ont fait l'objet en temps réel de contrôle de validité et d'expertise dans le cadre d'ailleurs d'une AMO, ça fera l'objet d'un des rapports qui vous est soumis. Je rappelle que d'un point de vue technique, le réseau qui est actuellement déployé et qui est en fin de déploiement, est un réseau d'excellente qualité.

Par exemple, un des critères principaux pour évaluer la qualité du réseau, c'est le taux de succès aux premiers raccordements, c'est un taux extrêmement haut de 94 ou 95 %, qui est très au-dessus de la moyenne nationale.

Un souci particulier également a été accordé à la sécurisation du déploiement de ces 7 000 kilomètres. Je rappelle, il y avait eu des questions, notamment notre collègue Jean-Michel Savelli s'interrogeait sur l'aérien, donc je rappelle que si on avait dû enfouir, je me le suis fait préciser encore pour anticiper peut-être des questions, ça aurait été 500 millions d'euros supplémentaires. Donc, c'était totalement inenvisageable. En revanche, on avait pris un engagement, c'était d'enfouir, chaque fois que c'était possible et rationnel économiquement, y compris en essayant de croiser nos travaux avec par exemple les entreprises type EDF etc. Par contre, on s'était engagés à ne rajouter aucun poteau et cet engagement a été tenu puisque sur 140 000 poteaux Orange et EDF existant actuellement en Corse, nous en avons simplement rajouté 20 en tout et pour tout, pour des raisons techniques impératives.

Donc aujourd'hui, très concrètement, vous avez dans le rapport qui est joint l'ensemble, je dirais, du contenu du déploiement de ce réseau très haut débit. Je pense vraiment que c'est une opération stratégique structurante qui par elle-même déjà est constitutive d'un changement de paradigme dans notre façon de penser la connexion de la Corse à son environnement méditerranéen, européen, mondial et universel, dans le domaine professionnel mais également dans tous les domaines.

Je dis que c'est un rapport à lui-même qui modifie déjà ce paradigme, mais ce qui est encore plus intéressant, j'en dirai quelques mots, y compris en termes de perspective, c'est que cet engagement en faveur du déploiement du très haut débit s'inscrit dans une vision stratégique, non seulement du numérique, y compris avec des opérateurs spécifiques, je pense bien sûr à la SITEC, au-delà de nos services en interne, mais avec une vision globale qui intègre y compris les développements technologiques les plus récents. J'aurai l'occasion, dans quelques semaines, probablement à la prochaine session, au plus tard celle de juin, de vous présenter un rapport sur le travail que nous avons mené en termes d'intelligence artificielle, non seulement comme outil à mobiliser dans le cadre de la mise en œuvre des compétences de la Collectivité de Corse, mais également l'intelligence artificielle comme élément central de notre stratégie de souveraineté numérique dans le cadre de notre schéma directeur territorial de l'aménagement numérique.

Un mot enfin pour dire, et je ne peux pas le passer sous silence, que la politique qui a été menée ces dernières années, et à laquelle peu croyaient, en tout cas, quelques-uns avaient émis expressément des réserves en disant, « nous n'y arriverons pas, ça va prendre beaucoup plus de temps, on n'ira pas dans les villages il y aura trop de difficultés techniques », etc., ces références un peu pessimistes, peut-être alimentées aussi par des difficultés antérieures, sont aujourd'hui, et je pense de façon définitive, derrière nous.

Nous sommes en passe de réussir et lorsque nous aurons réussi dans quelques mois, je le dis avec fierté, pas pour le Conseil exécutif mais pour l'institution Collectivité de Corse de façon générale et aussi pour exprimer ma gratitude à la fois aux services de la Collectivité de Corse et à l'ensemble des intervenants dans ce dossier, nous serons un des territoires en France, avec des caractéristiques identiques, par exemple les territoires de montagne, les territoires ruraux, qui a le meilleur taux de couverture en termes de très haut débit. Lorsqu'on regarde les autres îles méditerranéennes, y compris au-delà de la France, cette position en tête du classement est identique.

Donc moi je suis heureux et fier que cette entreprise ait été menée aujourd'hui quasiment à son terme.

Je voudrais simplement, puisqu'il s'agit d'un rapport d'information, peut-être directement avec votre autorisation, Monsieur le Président, et celle de l'Assemblée de Corse, basculer sur un rapport qui, lui, va donner lieu à vote. Soit, je le présente maintenant, soit je le présente après ?

Je rappelle simplement que, je l'ai dit tout à l'heure, il nous a paru de bonne politique, d'être accompagnés d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant au fur et à mesure du déploiement, à assurer les contrôles et audits du réseau déployés afin de vérifier le bon fonctionnement des éléments du réseau, de mesurer la réalisation des objectifs, de s'assurer des respects des prescriptions techniques inscrites dans la convention de DSP. Ce sont des matières d'une telle technicité et il y a un tel travail que bien sûr, ça ne pouvait pas être fait uniquement en interne par nos services, sous l'autorité du DGA, Michel Gaudeau-Pacini que je salue.

Là, comme dans d'autres dossiers que j'aurai l'occasion de vous présenter aujourd'hui, comme dans toute la stratégie du numérique, nous mobilisons l'ensemble des dispositifs existants et notamment les fonds européens. C'est dans ce cadre-là que nous sommes inscrits au titre de la priorité n° 6, « faire de la Corse un territoire numérique inclusif », et de l'objectif spécifique au sein de cette priorité, « renforcer la connectivité numérique », nous nous sommes positionnés pour un financement du FEDER à concurrence de 60 % de cet AMO, c'est-à-dire 840 000 € sur un coût total de 1,4 million d'euros, un coût qui est largement amorti par la sécurisation induite par l'intervention indispensable de cet AMO.

Voilà ce que je voulais dire dans la première partie de la présentation sur le rapport sur le déploiement du très haut débit.

Je vais terminer en citant la visite du ministre Marc Ferracci, ministre chargé de l'industrie et de l'énergie qui, vous le savez, a passé 2 jours en Corse.

Sur ces 2 jours qui ont été extrêmement denses, il y a eu un déplacement, vous le savez, pour inaugurer le NRO, c'est à dire le Nœud de Raccordement Optique d'Evisa.

Je rappelle, le déploiement du très haut débit, c'est 72 nœuds de raccordement et 192 000 prises, 7 000 kilomètres de fibre. Il y a sur tout le territoire de la Corse des nœuds de raccordement, comme leur nom l'indique, c'est là que convergent et que sont ensuite redispachées les données.

Concrètement, à Evisa, et vous connaissez les villages, le maire d'Evisa l'a dit, comme les élus qui étaient présents, le président de l'Interco, l'ensemble des maires concernés, c'est la vie ou en tout cas la possibilité de la vie qui revient. Je ne dis pas que le très haut débit peut à lui seul sauver les villages, mais je dis qu'il ne peut pas y avoir de stratégie gagnante de développement des villages de l'intérieur et de montagne s'il n'y a pas le très haut. Par exemple sur l'activité économique, y compris par exemple les agriculteurs, tous les chefs d'entreprises, mais également l'enseignement, on y viendra, ou les activités culturelles.

Donc concrètement, le NRO d'Evisa, au-delà de l'aspect technique, il dessert les communes de Marignana, de Renno, de Cristinacce et d'Evisa, autrement dit, 266 locaux ou maisons raccordables à Marignana, 236 à Renno, 105 à Cristinacce et 383 à Evisa. Sur la commune d'Evisa par exemple, 351 des prises prévues sont déjà construites, soit 92 %. Les dernières seront construites avant le mois de juin. Toutes les prises construites sont déjà commercialisées ou en voie de commercialisation.

C'est globalement une réussite. On va rester vigilants jusqu'au terme de cette opération. Mais lorsqu'elle aura été achevée, c'est-à-dire avant la fin de l'année, nous pourrons considérer que nous avons ensemble placé la Corse en tête du peloton des territoires et notamment les territoires insulaires en matière de desserte numérique de très haut débit.

M. Hyacinthe VANNI

Président, il y a un vote sur la prise d'acte, donc il y a une délibération.

On va ouvrir le débat avec votre accord, on fait voter la prise d'acte et après je vous donne la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je reviendrai pour vous présenter formellement l'autre rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce rapport ? Oui, Jean-Michel Savelli.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Président.

Monsieur le Président de l'exécutif, tout d'abord, je vais souligner quand même un point positif, on va commencer par le bon côté des choses. Vous avez tenu vos engagements en termes de rapport que vous vous étiez engagé à fournir un rapport périodique au minimum une fois par an. Vous avez tenu cet engagement et ça nous a permis finalement de suivre ce projet de près et de voir un petit peu l'évolution de la migration de cette infrastructure de fibre.

Effectivement, il y a beaucoup de points positifs, on va être objectifs. Moi, ce qui depuis le début, m'interpelle, c'est qu'il y avait donc un budget de 52 millions d'euros qui était alloué par la Collectivité de Corse, et en fait on s'est rendu compte qu'au fil de l'eau, soit c'est par oubli, soit ce n'est peut-être pas forcément de la pure migration, mais sont venus se greffer un certain nombre de budgets complémentaires, pas forcément sur le cœur du projet, mais en tout cas sur des problématiques qui étaient par exemple de mise en résilience. Je ne suis pas là en train de vouloir polémiquer, parce que je pense qu'un réseau doit être le plus sécurisé possible, mais un réseau de base tel qu'on le livre doit être toujours résilient à minima.

Or en fait, quand on fait la somme, je ne sais pas si on a tout engagé ou si ça va encore s'étaler sur un an ou deux, mais il y avait eu en mars 2023, à l'occasion du rapport de déploiement, il y avait eu une rallonge de 30 millions d'euros qui avait été fléchée pour la mise en résilience du réseau.

En 2024, c'est aussi pour ma compréhension, on avait mobilisé 10 millions d'euros, à l'époque, il me semble que c'était du PTIC en 2024, toujours dans la mise en résilience qui concernait à peu près 80 communes les plus excentrées. Là, une fois de plus, j'avais été positif, on peut tout à fait comprendre qu'à un moment donné, ce soit très coûteux de migrer les communes les plus retirées.

Ce que je veux dire par là, c'est qu'effectivement, il y a peut-être eu une estimation un petit peu optimiste du coût global de la migration et on peut le comprendre également, sachant qu'après il y avait aussi eu une rallonge d'un an suite à la COVID mais qui a été à peu près appliquée sur tout le territoire national, et là finalement, on se retrouve à peu près avec encore quelques mois de retard

sur ce que devait être le terme. Mais là aussi, on ne va pas chipoter, il n'y a pas de problèmes là-dessus.

Ce qui est important finalement au bout du compte, c'est la qualité du réseau. Là, je passe au second rapport. On note que vous avez missionné un AMO pour se charger, je dirais, de la vérification et du contrôle de la qualité. Cet AMO je le conçois tout à fait, est important. Est-ce que c'est un AMO qui va aller jusqu'à la réception définitive de la migration du projet, parce qu'à un moment donné, il va falloir qu'il y ait un document final qui matérialise la réception du réseau ? Ça, c'est le premier point.

Sur ce dossier-là, bien sûr, c'est une prise d'acte, mais on va être positifs et dire que le projet a été mené à bien. Vous l'avez pris, vous, à votre charge et je pense que ça a été fait de manière positive.

Simplement, reste ce petit bémol sur un petit dérapage budgétaire, même si ça a été compensé par des fonds, qu'ils soient PTIC au FEDER, mais au bout du compte, on suppose que le travail sera réalisé dans les règles. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Nadine Nivaggioni hà a parolla.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, o Sgiò presidente.

Quelques idées à retenir.

D'abord, c'est l'innovation et la modélisation. Les autres régions en ce domaine nous envient, elles nous regardent de près parce qu'elles n'ont pas eu les mêmes modalités de conception, elles ont pris davantage de retard et elles n'ont pas travaillé main dans la main entre les différents partenaires des opérations. Ça, c'est une chose qu'il faut souligner. Donc, on a été innovants et on a eu surtout un modèle qui a été regardé de très près par d'autres régions et bien au-delà puisque même la Sardaigne enviait notre façon de travailler et de se développer aussi vite.

On a pu voir aussi qu'il y a eu une entente entre les différents partenaires, on a réussi à battre en brèche ce doute qui nous habite perpétuellement, chaque fois qu'on a quelque chose à réaliser. On a tendance à voir le verre à moitié vide, je me souviens en commission, on était septiques sur les volumes et plus on avançait, les objectifs étaient atteints et plus les doutes basculaient sur la qualité.

Finalement, on n'est pas encore au bout puisqu'il nous reste encore quelques semaines, mais nous nous en rapprochons. Cette opération est une véritable réussite, on peut dire que c'est un succès mené par la Collectivité de Corse puisque ce réseau appartient à la Collectivité de Corse, il est fait pour la Corse et par les Corses. Je crois qu'il faut insister là-dessus, on n'a pas à douter de notre savoir-faire, pourtant dans un domaine qui est un domaine en pointe, on est tout à fait en mesure de répondre, de se former et d'avoir aujourd'hui acquis un véritable savoir-faire. Donc, des points extrêmement vertueux dans ce domaine.

Ce qu'on peut dire aussi, c'est que, puisque là on est essentiellement sur deux aspects, l'aspect financier, le cofinancement, on a su aller chercher des fonds et ça répond à la problématique des rapports qui ont été présentés tout à l'heure par le président de l'ADEC et des aspects plus stratégiques, plus opérationnels qui sont d'un ordre infrastructurel et en matière d'équipement.

Je crois qu'à la différence des autres audits, puisque c'est de ça qu'il s'agit essentiellement, le contrôle a été mené sur la totalité, l'intégralité du réseau alors que dans les autres régions, ils ont travaillé par échantillonnage. Donc là, on a quand même en bout de course, la garantie d'un réseau qui évidemment peut aussi, à droite et à gauche, avoir des malfaçons, c'est évident, mais qui très globalement va être livré avec une qualité de fonctionnement qui va nous permettre de délivrer la communication jusqu'aux habitations.

Donc ce qu'on doit retenir aussi, c'est cet écosystème local, on l'a dit et il faut le redire encore, qui a été pourvoyeur d'emplois, pourvoyeur de compétences et qui a acquis un savoir-faire dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt de la Corse et de façon assez rare, on peut le dire, sur des gros chantiers comme celui-ci qui ont duré 6 ans, il y a eu un vrai travail qui a été mené dans le sens de la Corse et main dans la main avec l'ensemble des intervenants sur ce grand projet.

Je retiens des aspects extrêmement positifs, ça contraste peut-être un peu avec nos doutes que nous avons tout à l'heure sur le développement économique. Nous avons pourtant là un exemple opérationnel de ce qu'on est capables de faire, qui produit du développement, qui produit de la richesse, qui produit des compétences.

Il y a évidemment à contraster, on ne peut pas en faire une généralité bien sûr, mais nous devons croire en ce qui est fait dans cette Collectivité, par cette Collectivité et pour la Corse et pour les Corses.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altre dumande ? Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Président, sur l'aspect déploiement, je n'ai pas grand-chose à dire, je n'ai pas la compétence pour évaluer. Je suppose à la lecture du rapport qu'il y a quand même une réussite indéniable sur laquelle il n'y a pas lieu de discuter.

Juste quelques questions comme ça parce qu'il y a quand même des choses qui, dans la presse, nous interpellent, on le dira comme ça. Il y a eu donc en 2018, le 16 octobre, cette convention qui a été signée de DSP avec l'opérateur SFR/Collectivité. Depuis donc, il y a un délégataire qui s'appelle « Corsica Fibra » qui déploie donc ce réseau très haut débit sur le territoire. On a été alertés quand même, notre groupe entre autres, par une situation qui suscite justement mon intervention et une question que je vous pose. Corsica Fibra, nous dit-on, est filiale de Xpfibre qui détient 100 % de Corsica Fibra. Xpfibre, c'est, je bascule, SFR, SFR qui au 19 mars dernier, San Ghjisé, tente depuis donc de mettre en vente Xpfibre dont on pense qu'il peut être une acquisition américaine.

SFR aussi, on nous dit, je prends le texte qu'on nous donne, on nous dit, qu'il a une dette qui dépasse les 24 milliards. Elle a vendu depuis à CMA-CGM, que nous connaissons très bien, puisqu'il fait partie du paysage politique et maritime corse, notamment à RMC, BFM TV, BFM Business.

Il y a donc un contrat de concession qui est souscrit entre la CdC et SFR pour 30 ans. Alors, la question qu'on se pose au sein de notre groupe, c'est en quelque sorte, l'assise financière, est-ce qu'on a une sécurisation de la suite parce que, quand on dit que SFR a quand même, à l'heure où parle 24,5 milliards de dettes et qu'il est quelque part, dans la fibre corse, on voudrait savoir, si vous confirmez ou pas, en tous les cas, quelles sont les dispositions que l'on peut prendre pour nous rassurer ou pour infirmer, même à la limite, ce qu'on nous communique.

C'est important parce que beaucoup en parlent, vous le savez. Donc, il vaut mieux en parler, au-delà des réussites et là on en convient, il n'y a pas d'équivoque sur le déploiement, fussila puru, qu'il continue et même plus que ça. Mais je crois que la question financière, pour nous aujourd'hui, au regard ce qu'on nous donne, je précise bien et je dis ça avec beaucoup de prudence quand même, mais en tant qu'élus de la Corse, il me semble évident d'abord d'en prendre connaissance et d'en parler puisque on nous l'a communiqué, d'avoir votre point de vue sur cette situation-là. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Altre dumande ? Monsieur Borri.

M. Jean-Marc BORRI

Je vais être très bref.

Simplement, en tant que maire du rural, je veux juste insister, même si le président l'a largement souligné, sur l'importance extrême du déploiement de la fibre dans les territoires ruraux.

Dans les petites communes comme la mienne, cela permet évidemment de corriger ce qui aurait pu être assimilé à une injustice sociale si l'accès facilité à un outil devenu nécessaire, notamment pour nos jeunes dans le cadre de leurs activités scolaires ou même de loisirs, n'était pas facilité grâce à la fibre. Mais d'une manière générale pour tous les administrés, pour certains, cela participe à les sortir d'un certain isolement. Cela permet également à des personnes, à des familles, de se fixer de manière permanente dans nos territoires car ils peuvent y exercer leur activité professionnelle et notamment lorsque celle-ci est permise par le télétravail. Cela permet un travail plus rapide également et plus efficace pour les services administratifs communaux. Bien évidemment, cela est bénéfique pour les commerces dans les villages qui sont concernés par l'utilisation de l'outil informatique.

Donc en résumé, le haut débit représente un atout socio-économique évident, plus qu'évident même pour le rural et participe à la lutte contre la désertification et à la revitalisation de nos villages. C'est important de le répéter et de saluer donc tout le travail qui a été réalisé.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu o Sgiò Presidente,

Trè parolle.

Ci vole à ralegrà si chì a Corsica appia un arnese di sviluppu economicu, suciale è culturale cù sta rete infurmatica. Pensu ch'ellu hè più impurtante chè d'avè fattu forse una reta d'autostrade.

Tuttu u mondu parla di què ma pensu ch'ellu hè di più impurtente chè d'avè sta reta infurmativa perchè chì oghje, u sviluppu à longu andà d'un territoriu, tene più à a trasmissione di l'infurmazione chè a u spiazamentu fisicu di a ghjente, è dunque cù què, simu aperti à a mudernità.

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. Altre dumande ? Nò.

Je confirme que même dans le rural profond, Monsieur le président, la fibre est là, le mien, le rural profond, le mien ! C'est quelque chose de vraiment appréciable.

Monsieur le président, vous avez la parole.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu, qualchì risposta in furia, hè vera chì ogni volta chì dimu, ci simu sguasi, ci hè sempre un paisanu o qualchissia chì dice ma ind'è mè ùn hè ancu à ghjunghje! Hè vera, ma hà da ghjunghje, sapete chì, state à sente nurmalamente u cuntrattu hà privistu chì tutta a Corsica sana deve esse cuperta, dunque circheremu à fà valè u nostru dirittu à a cupertura tutale. Què hè u prima affare, u secondu affare per risponde à nostru cullega amicu Jean-Michel, ùn ci hè micca statu una crescita o un sviamentu...

On ne parle pas de la même chose et on s'est peut-être mal exprimés. On a voté un principe de financement de 30 millions, c'étaient des autorisations de programme par tranche de 10 millions. 10 millions, pour l'instant, on n'a pas les financements et on a simplement inscrit les AP. On souhaite le faire financer par le PTIC. Ces 10 millions d'euros sont consacrés à la résilience de l'ensemble des réseaux, principalement, ce n'est pas le très haut débit qui est concerné, c'est le haut débit qui est géré par Corsica haut-débit et c'est également la résilience sur les téléphones portables, etc.

Donc, on est exactement dans l'enveloppe qui avait été fixée initialement.

Et pour vous répondre, oui, la mission de l'AMO va jusqu'au déploiement achevé et donc permet de sécuriser l'ensemble de l'opération. Je dirais que même si on avait dû rajouter ça, on serait quand même dans une très bonne affaire.

Merci à Nadine Nivaggioni et à Jean-Marc Borri pour avoir rappelé, mais vous l'aviez fait aussi, Saveriu et Jean-Michel, les effets positifs et extrêmement positifs de cette opération.

Merci également à Pierre Ghionga. Alors c'est vrai que ça ne doit pas nous empêcher de faire les routes pour les véhicules, mais ces routes-là, ces routes de l'information, elles vont être de plus en plus essentielles. Ailleurs, on a souvent un retard et même un retard historique qu'on n'a pas encore tout à fait comblé. Là je pense que nous avons pris un coup d'avance ; à nous de savoir le garder.

Pour répondre à Saveriu Luciani, je pense que l'inquiétude... On sait que ce sont des très grands groupes à l'échelle internationale qui se positionnent sur ce type de contrat. Je rappelle que d'abord, on a un contrat qui a essayé de sécuriser au maximum, on est dans un contrat de délégation de service public. Bien sûr notre délégataire peut être vendu ou acheté.

Exemple, délégation de service public dans le maritime, il peut y avoir des transformations, on l'a vu avec la Méridionale qui a été rachetée par CMA-CGM. Nous avons quand même une clause d'agrément. Là, il y a eu un changement dans la nature juridique de la société cocontractante, nous avons été informés et nous avons validé ce changement.

Je signale par ailleurs, deuxième catégorie de garanties, que nous avons des garanties contractuelles qui s'imposent quel que soit le délégataire. Donc, si demain il y a un rachat de tout ou partie du capital de SFR FTTH ou de la société sous son nom actuel, la société qui viendra au droit du co-contractant actuel sera tenue au même niveau d'engagement.

Troisième et dernière garantie essentielle, c'est le fait que ce réseau qui a été construit, c'est un bien de retour. Donc il nous appartient, à la fin de la délégation de service public, c'est nous qui redevenons propriétaire d'un réseau et ça, c'est quand même une garantie extrêmement importante.

Donc voilà, je pense avoir répondu à vos questions et je reste à votre disposition dans le cadre de la présentation des autres rapports, puisque je fais la transition vers ces autres rapports, il faut à la fois achever en la réussissant cette opération et l'idée, c'est bien de connecter les autres systèmes numériques qui existent, par exemple ceux des établissements, qui ont été faits à un rythme différent et sur un modèle distinct, de croiser, articuler et coordonner désormais, mais on le verra ces réseaux pour renforcer la capacité numérique, par exemple, des collèges et lycées de l'île.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Je mets aux voix pour la prise d'acte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'Assemblée a PRIS ACTE du rapport.

À ringrazià vi. Pudemu cuntinuà.

Raportu n° 094: Dumanda di finanziamentu di l'operazione di cuntrolli è di valutazione di u retale di a Fibra pè a Corsica in u quattru di u prugramma corsu FEDER-FSE 2021-2027

Rapport n° 094 : Demande de financement des opérations de contrôles et d'audits du réseau très haut débit de la Corse au titre du programme corse FEDER-FSE 2021-2027

M. le Président Gilles SIMEONI

Je le fais très rapidement.

On a donc dans notre programme FEDER-FSE 2021-2027, un objectif spécifique intitulé « Renforcer la connectivité numérique ».

Sur cette ligne budgétaire, il y a 5 M€ de crédits FEDER. On vous propose de mobiliser cette ligne budgétaire à concurrence de 840 000 € HT ; ces 840 000 € HT représentent 60 % du coût total de l'AMO qui nous accompagne pour déployer le très haut débit. Et je précise que, contrairement aux subventions d'État, les financements FEDER peuvent être sollicités et intervenir après que l'opération ait commencé.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Pensu chì ci hè un raportu di a cummissione de l'aménagement, donc Nadine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avvisu favurevule – Non partecipazione di « Avanzemu » è « Un soffiu novu » ; assenza di « Core in fronte » è Josepha Giacometti-Piredda.

M. Hyacinthe VANNI

Avis de la commission des finances ?

M. Louis POZZO di BORGO

Avis favorable, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc avis favorable du CESEC.

Dunque, quale hè chì vole intervene ? Nimu ? D'accordu.

Dunque, O Sgiò Presidente, pudemu vutà.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Abstention des groupes « Avanzemu » et « Core in fronte » ; absence de Mme Giacometti-Piredda.

Le RAPPORT est ADOPTE.

À ringrazià vi. Pudemu passà à u cartularu 097.

Raportu n° 097 : Raportu d'infurmazioni rilativu à u Spaziu Numericu di Travaddu LEIA

Rapport n° 097 : Rapport d'information relatif à l'Espace Numérique de Travail LEIA

M. le Président Gilles SIMEONI

Un peu sur le modèle précédent, un rapport d'information et derrière, un rapport de demande de financement à partir de la mobilisation de fonds européens.

Donc, sur le rapport d'information relatif au Spaziu numericu di travagliu LEIA : vous savez que cet espace numérique a été créé dès 2010 par la Collectivité de Corse. Il permet à l'ensemble de la communauté éducative, les enseignants, les élèves, les familles, les personnels d'accéder de manière centralisée et sécurisée à toutes les ressources et services qui leur sont destinés.

Alors il y a eu, bien sûr, après la mise en service de cette plateforme, des évolutions techniques d'abord et à partir de 2019, une amélioration de l'ergonomie de la plateforme, un plan de formation structuré et la démocratisation de l'usage de LEIA qui s'est nourrie de ce travail, l'a rendue mobilisable au

moment du COVID. Donc, on a eu du nez, je dirais, de mettre en place ce renforcement puisqu'au moment du COVID, bien sûr, il y a eu une véritable explosion des connexions, pendant l'année scolaire 2020-2021, 6,5 millions de connexions et bien sûr la plateforme, qui était extrêmement opérationnelle et dont l'utilisation avait été rendue plus aisée, avait été vulgarisée à travers l'épisode de 2019, a été systématisée et a notamment permis, le recours à la plateforme, d'assurer la continuité pédagogique, notamment bien sûr pendant les périodes de confinement et d'enseignement à distance.

Le nombre d'utilisations et de connexions a diminué par rapport au COVID, mais on est quand même très haut, puisqu'on est à 5 millions de connexions par an.

La plateforme compte aujourd'hui près de 80 000 utilisateurs, c'est-à-dire pratiquement 1 habitant de Corse sur 4, et elle s'est continuellement modernisée, élargie.

Par exemple, cette année, LEIA s'est enrichie de SONDO, une bibliothèque numérique inclusive, pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

En 2024, la Collectivité de Corse a abandonné son prestataire historique, Itslearning, pour faire le choix d'une nouvelle solution, la solution NEO, avec un marché public notifié en avril 2024 pour 4 années scolaires.

Grâce à la mobilisation des équipes de la Collectivité de Corse, mais également du Rectorat, des établissements, avec l'engagement des enseignants et le concours de l'éditeur, la bascule entre les deux plateformes techniques a été menée dans les délais impartis et avec une rentrée scolaire, au moment de sa mise en place, qui s'est déroulée sans difficulté majeure.

Pour info, depuis la rentrée 2024, 93 % des comptes enseignants et élèves sont activés régulièrement.

La mise en œuvre de cette nouvelle plateforme se prolonge d'un programme d'accompagnement et de formation qui est extrêmement dense et qui sera poursuivi tout au long des 4 années de marchés publics.

La bibliothèque numérique pour les enfants en situation de difficulté, soit qu'ils aient des besoins éducatifs particuliers, soit par exemple, les élèves dyslexiques, renforce l'accessibilité et l'équité éducative.

À noter ici, mais j'en parlerai en conclusion de la présentation de ces rapports, que le nouveau LEIA est disponible également en langue corse. Donc, c'est à la fois un outil évolutif, moderne, qui est devenu indispensable dans l'offre

pédagogique de Corse, mais qui incarne aussi dans le domaine éducatif notre volonté politique de notamment formaliser dans le schéma de développement et d'aménagement numérique, Smart Isula, notre volonté politique de faire de la Corse un territoire leader en matière de numérique, mais un numérique qui n'est pas subi, parce qu'on sait qu'il peut y avoir aussi des effets de bord négatifs, un numérique qui est conçu et construit pour être un levier d'éducation, de formation et d'émancipation des citoyens d'aujourd'hui et de demain.

Et je ne peux pas terminer cette présentation sans souligner que, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, la réussite de LEIA, c'est aussi la réussite du partenariat entre la Collectivité de Corse, l'Education nationale et le Rectorat. Donc on a des points de débat, on a des points de désaccord quelquefois, mais on a aussi des points importants de synergie, de rencontres et d'efforts partagés pour des résultats, me semble-t-il, fructueux.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Demande l'intervention ? Oui, Nadine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Là-aussi, quelque chose qui pourrait nous paraître anodin. On peut se dire, toutes les régions ont certainement leur espace numérique de travail, ce n'est pas le cas. En tous les cas, sous cette forme, ce n'est pas le cas.

On a bien sur la Corse, et là il faut saluer les services de la Collectivité qui sont qui font preuve vraiment d'innovation, puisque dans tous les établissements, collèges et lycées, le système est identique. Un élève change d'établissement, eh bien, il ne sera pas dépaycé du tout, il va suivre de la même façon et utiliser les choses de la même façon.

Même chose pour un enseignant. Il change d'établissement, eh bien, il va pouvoir avoir la totalité de ce qu'il a pu déposer sur la plateforme, parce que vous pouvez faire des classes virtuelles, vous pouvez déposer des documents, vous pouvez en créer de nouveaux, vous pouvez créer des MOOC, enfin des tas de choses qui aujourd'hui rentrent dans des pédagogies nouvelles. Et on voit bien que là encore, le système éducatif en Corse est vraiment à la pointe de ce qui peut se faire en matière de numérique et de pédagogie.

Donc, ça je crois qu'il faut le souligner parce qu'il y a vraiment une équité territoriale. Personne n'est exclu de ce dispositif.

Tous les élèves du lycée au collège peuvent en bénéficier, donc je crois que c'est vraiment à saluer. Et ceci c'est évidemment en partenariat avec le Rectorat, mais c'est financé par la Collectivité de Corse.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Astre dumande ? Nò.

Dunque mettu à u votu, pour prise d'acte ce rapport.

Qui est contre la prise d'acte ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Unanimité, à ringrazià vi.

L'Assemblée de Corse a PRIS ACTE du rapport.

(Absence de Mme Giacometti-Piredda)

Pudemu cuntinuà incù u raportu 093.

Raportu n° 093 : Dumanda di finanziamentu cunghjuntu pè a messa in opera di u Spaziu Numericu di Travagliu LEIA pè u periodu 2024-2028 à titulu di a priurità 1 è di l'uggettivu specificu R501.2 di u prugramma FEDER-FSE+ Corsica 2021-2027

Rapport n° 093 : Demande de cofinancement concernant la mise en œuvre de l'Espace Numérique de Travail LEIA pour la période 2024-2028 au titre de la priorité 1 et de l'objectif spécifique RSO1.2 du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027

M. le Président Gilles SIMEONI

On a attribué ce marché pour une période de 4 ans. Ensuite, il faut faire vivre la plateforme, il faut l'alimenter, la nourrir, la faire évoluer, la maintenir. Donc c'est un coût de 1,7 M€ HT pour la période de 4 ans. C'est un marché public, je vous le rappelle.

Donc, nous sollicitons un cofinancement FEDER, toujours sur la ligne « objectif spécifique - tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics ». Cette ligne a été doté de 6,7 M€ de fonds FEDER et on propose de la mobiliser pour ce projet à concurrence de 1 020 000 €, c'est-à-dire 60 % du coût total des 1,7 M€ que coûte la plateforme LEIA.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission du développement.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Votu favurevule.

M. Hyacinthe VANNI

A cummissione di e finanze ?

M. Louis POZZO di BORGO

Favorable, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Le CESEC a émis un avis favorable sur ce rapport.

Demande d'intervention ? Paul-Félix Benedetti !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, je me pose une question en lisant un rapport. L'enveloppe financière de dépenses, il y a bien 1,7 M€ entre 2024 et 2028, mais vous mettez une ligne en-dessous « recettes ». Moi, si je lis un rapport, les recettes elles viennent en déduction de la dépense. Donc le delta financier normalement, ce n'est pas 1,7 M€, ou alors il faut m'expliquer c'est quoi des recettes.

M. Hyacinthe VANNI

Réponse du Président du Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

J'en déduis que les recettes vont être, comme souvent, en la matière...

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité. À ringrazià vi.

(Absence de Mme Giacometti-Piredda)

On peut continuer avec le rapport 098.

Raportu n° 098 : Dumanda di finanziamentu di u retale di a Fibra per l'EPLE in u quattru di u programma corsu FEDER-FSE 2021-2027

Rapport n° 098 : Demande de financement du réseau très haut débit des EPLE au titre du programme corse FEDER-FSE 2021-2027

M. le Président Gilles SIMEONI

En fait, l'espace LEIA, c'est l'espace numérique des collèges et lycées et donc, on l'a financé. On l'a présenté d'abord, on l'a financé ensuite. Et là il s'agit de renforcer le réseau très haut débit des EPLE, puisque le réseau très haut débit des EPLE a été mis en place de façon spécifique et dédié dès 2015 et il est devenu opérationnel depuis 2016.

Alors là, c'est un réseau qui est adapté aux attentes et aux besoins de la communauté éducative. Donc, il couvre l'ensemble des lycées et des collèges de Corse. Il garantit des accès à Internet de qualité. Il harmonise les raccordements haut débit, il optimise l'accès à l'espace numérique LEIA. Et donc, c'est important aussi, il organise l'équité entre les « grands » établissements et les « petits », les petits au sens de la taille, les petits, au sens de la taille sont souvent aussi ceux du rural et de l'intérieur. Donc, c'est un outil majeur en termes d'offre pédagogique.

Alors, le réseau actuel apporte satisfaction à la communauté éducative par sa performance, par sa qualité de service, mais aussi, il faut le dire, avec un taux de panne qui est relativement bas. Néanmoins, il convient de renforcer la qualité de service avec la mise en œuvre de liens de secours. C'est la résilience avec la redondance des raccordements avec de nouvelles fibres optiques dédiées.

Donc, la commission permanente avait approuvé le renouvellement de ce réseau. C'est l'opérateur Corsica Networks, qui a un marché public, qui a été notifié en avril 2022. Et dans ce cadre-là donc, il y a un coût de 2,5 M€ HT.

Toujours le même principe de financement. On préconise de financer à travers notamment un cofinancement FEDER à concurrence de 60 %, c'est-à-dire 1,5 M€ HT.

Et je rappelle que ce réseau relie donc 50 sites, à savoir les EPLE de Corse, le Rectorat et la Collectivité de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission de développement.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avvisu favurevule.

M. Hyacinthe VANNI

Rapport de la commission des finances ?

M. Louis POZZO di BORGO

Avis favorable, Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

Il y a un rapport du CESEC : le CESEC a émis un avis favorable sur ce rapport.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Nadine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Diventu specialista di u numericu...

Ciò chì si pò dì custì ghjè chì prima ogni stabilimentu pagava u so abbonamentu, face chì quelli chì avianu una dutazione debbule, pigliavanu un abbonamentu à u livellu di a so dutazione. È ùn avianu micca tutti u listessu livellu di flussu. Invece quì avà tutti i licei è cullegi anu listessu flussu, sò tutti à altissimu flussu è si pò dì chì ci hè un egualità d'accessu. Ghjè u puntu u più impurtante secondu mè è secondu puntu ghjè chì custì dinù, dà a pussibilità di un costu avà chì ùn hè tantu altu è ci hè dunque un ecunomia finanziaria è un ecunomia nantu à l'inseme di u prugettu. Dunque ringraziemu quì torna l'iniziativa di a dimarchja smart'isula induve face parte tutte issa azzione quì facenu parte di tuttu u dispositivu offertu da issa dimarchja strategica.

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. Astre dumande ? Nò. Mettimu stu raportu à u votu.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.(Absence de Mme Giacometti-Piredda)

Dunque, pudemu cuntinuà incu u 099. Avete a parolla.

Raportu n° 099: Raportu d'infurmazioni in quantu à u bilanci u d'attività di a stinzioni Internet .corsica par l'annata 2024

Rapport n° 099 : Rapport d'information relatif au bilan d'activité de l'extension Internet .corsica sur l'année 2024

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, je rappelle que l'extension **.corsica**, celle qui orne nos adresses e-mail notamment, a été lancée en 2016. Elle s'adresse aux particuliers bien sûr, aux entreprises et aux associations, aux collectivités et à la diaspora, donc aux Corses de l'extérieur.

Donc, elle est bien sûr un élément fort de notre identité numérique et de notre identification numérique.

À titre d'anecdote, je me rappelle de l'étonnement, mêlé d'une pointe, je ne dirais pas de jalousie, mais d'envie, d'un élu sarde qui était venu en Corse et qui m'avait dit « questo non l'abbiamo ancora, come avete fatto ? ». Manifestement, il l'avait perçu comme un marqueur fort.

Donc, je crois que c'est une initiative qui venait, à titre principal, il faut le dire, de nos services du numérique, même si l'initiative et la proposition nous ont séduits. Mais aujourd'hui, ça marche. Vous l'avez vu, 2 370 noms de domaine **.corsica** à la fin de l'année dernière ; en progression de l'ordre de 2,5 %.

La plupart des adresses actives, pour répondre à une question qui a été posée en commission, et un panel de personnes physiques ou morales ayant opté pour cette extension extrêmement diversifiée, puisqu'il y a des particuliers, mais également des entreprises, des collectivités ou encore le monde associatif.

Trois facteurs principaux expliquent sans doute le succès de **.corsica**.

D'abord, il s'agit d'un domaine géré par la Collectivité de Corse, donc les pétitionnaires ont un interlocuteur qui bénéficie d'un capital de confiance, parce que c'est un interlocuteur, notre institution, fiable, de proximité, disponible, au moins sur ce point-là, et je pense et j'espère de plus en plus dans beaucoup d'autres.

Deuxième facteur de succès, le fait que les règles de sélection pour obtenir l'accès à **.corsica** sont strictes et donc ont pour objet et pour conséquence

de repousser ce qu'il est convenu d'appeler les cyber squatters, c'est-à-dire des entreprises qui utilisent un domaine pour vendre des produits ou des services qui peuvent être illicites.

Et le troisième facteur, c'est que la diversité des personnes physiques et morales que nous avons su attirer autour de ce nom sont en fait un panel et une image de la société insulaire dans sa diversité, son dynamisme et sa vitalité, notamment les entreprises dans le dans le domaine privé qui ont fait ce choix-là. Donc c'est un peu un drapeau numérique et un élément d'une marque territoriale.

À l'approche de son 10ème anniversaire donc, **.corsica** se porte bien.

Je souhaite rendre hommage à Monsieur Louveau, qui était une personne qui nous a accompagnés pendant plus de 10 ans avec engagement et professionnalisme dans ce projet et qui malheureusement a tragiquement disparu avec son épouse lors du séisme survenu récemment en Birmanie.

Donc j'adresse à la famille de Monsieur et Madame Louveau nos condoléances émues et attristées.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Oui, Nadine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Custì dinù torna un successu, simu mi si pare trà 2400 è 2500 duminii, s'è no paragonemu à Parigi, simu più numerosi à purtà issa bandera numerica .corsica, traduce propriu un arradichera à u nostru territoriu, ghjè propriu un fenomenu d'acquistu, dunque primu puntu.

Secondamente, l'emu detta issu fenomenu di plurisetturiale postu chì puderiamu pensà chì solu l'intraprese di u turisimu sarebbenu state più attrate da issu pruduttu ma infatti, nò. Si vede chì tutti i duminii ecunomici anu chjappu issu indirizzu numericu, dunque ghjè una bona, è po l'ultimu ghjè a securisazione perchè chì custì u serviziu numericu di a cullettività hà sempre un ochju di manera permanente, à nantu à quelli chì si puderebbenu chjappà issa marca, ciò chè no chjamemu u cybersquatting, è ben custì di fattu, hè più securizatu, dunque ghjè una manera di dà fiducia à e nostre intraprese, cullettività è associ chì piglianu issu .corsica.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. Jean-Michel.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Président.

Juste deux mots sur ce rapport et j'anticipe aussi sur le suivant, puisqu'en fait on y est presque, sur le financement à hauteur de 530 000 €.

Alors là, quand même un petit bémol par rapport à ce que j'ai pu exprimer auparavant. On est sur une croissance, on est à 2 370 prises en 2024 et en 2018, on était en 1 285. C'est un programme de promotion du **.corsica** qui court a priori depuis 6 ou 7 ans, donc à raison à peu près de 70 000 € par an. Et ce qu'on constate effectivement, c'est qu'il y a un essoufflement. On a une croissance de 23 % et on est aujourd'hui, depuis 2023, sur des croissances autour de 3, 4 %. Donc, on voit bien que ça s'essouffle malgré le fait que, a priori, cette promotion, à travers ce fonds FEDER se poursuit à hauteur de 70 000 € par an.

Alors il y a deux choses.

D'une part, il y a un autre indicateur, un ratio que vous avez inventé. Alors vous avez été très imaginatif pour trouver un ratio. Je vous taquine un peu. C'est le ratio donc du nombre de stocks par PIB par habitant. Donc, plus on baisse le dénominateur, plus on augmente le ratio. Donc là, je reconnais que vous avez trouvé un bon filon.

Il y a eu en gros + 1 000 prises depuis 2018. Si on considère que sur ces 1 000 prises, il y en a eu la moitié en croissance naturelle et l'autre moitié en croissance liée à la promotion, donc ça veut dire qu'il y a eu 500 prises liées aux actions de promotion du **.corsica**, sur 500 000 €, ça nous ramène à 1 000 € le **.corsica**.

Et on retombe encore dans les travers qu'on peut avoir sur des financements de 500 000 € qui sont étalés sur 5, 6 ans, mais qui à la fin finissent par avoir un bilan qui est relativement faible.

Donc, il faut être vraiment vigilant là-dessus.

Ceci dit, j'espère que le **.corsica** progressera et prospérera dans les années futures.

Je vous remercie.

Dernière petite commentaire. Vous avez signalé la Sardaigne. Effectivement, ils n'avaient pas le **.sardegna**, mais il faut quand même rendre hommage à un ancien président de la Sardaigne, Renato Soru, qui était un précurseur dans le domaine et qui avait créé notamment Tiscali, le fournisseur d'accès à l'époque.

Voilà, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Astre dumande ? Nò.

Juste un petit complément, je signale que les SIS 2B et 2A sont **.corsica** aussi, ça ne figure pas la page 26, sur les satellites. Mais je pense que c'est un petit oubli qui sera rectifié.

Avete a parolla, o Sgiò Presidente.

M. le Président Gilles SIMEONI

C'était simplement pour vérifier si vous lisez tous les rapports, Monsieur le Président.

Donc, il faudra être attentif pour redynamiser, c'est certain.

En tout cas, on sollicite des crédits, on a une planification sur plusieurs années. Après, si on ne les consomme pas, dont acte. Mais on essaiera de comprendre pourquoi il y a ce tassement et le cas échéant, de retrouver une dynamique plus forte.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, je mets le rapport aux voix pour la prise d'acte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?
Tuttu u mondu. À ringrazià vi.

L'ASSEMBLEE de CORSE a PRIS ACTE du RAPPORT.

Dunque pudemu cuntinuà incù u finanziamente, donc le rapport suivant,
le 095

Raportu n° 095: Dumanda di finanziamentu cunghjuntu in u quattru di u programma FEDER-FSE+ Corsica 2021-2027 pè a messa in opera funzionale è u sviluppu di l'estensione Internet .corsica

Rapport n° 095 : Demande de cofinancement au titre du programme FEDER-FSE+ Corse 2021-2027 pour la mise en œuvre opérationnelle et le développement de l'extension Internet .corsica

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, le coût total du programme, c'est 600 000 € HT sur la période de 2021-2028. On sollicite 60 % de cofinancement FEDER, c'est-à-dire 360 000 € HT.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission du développement, Nadine.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avvisu favurevule.

M. Hyacinthe VANNI

Un rapport de la commission des finances.

M. Louis POZZO di BORGO

Avis favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Et un rapport du CESEC : le CESEC a émis un avis favorable au rapport relatif à la demande de cofinancement au titre du programme FEDER-FSE 2021-2027, pour la mise en œuvre opérationnelle et le développement de l'extension Internet .corsica.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Un ci n'hè micca, donc je mets aux voix le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Unanimité, à ringrazià vi.

Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité. (Absence de Mme Giacometti-Piredda)

Pensu ch'emu da passà à u 096.

Raportu n° 096 : Raportu d'infurmazioni in quantu à l'uparazioni Digital Factory in Paesi

Rapport n° 096 : Rapport d'information relatif à l'opération Digital Factory in Paesi

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, je le disais tout à l'heure que, à partir de la locomotive que représentait le projet de déploiement du très haut débit, on avait essayé, premièrement, de développer un écosystème vertueux pour accompagner ce déploiement et, deuxièmement, que ce déploiement lui-même s'inscrivait dans une stratégie plus large dont j'ai eu l'honneur de présenter quelques éléments à travers les dossiers subséquents.

Sur l'écosystème global, il y a deux opérations complémentaires que je souhaite évoquer.

La première c'est l'adressage. On en n'a pas parlé, mais je pense que c'est un élément extrêmement important, aussi bien qui conditionnait l'efficacité, à travers la géolocalisation, de la desserte numérique mais qui s'est également traduit par, je dirai, un vrai travail linguistique, culturel, patrimonial de réappropriation du nom des lieux.

Donc, ce travail de proposition d'un plan d'adressage était le corolaire du déploiement du très haut débit. Il a été porté, vous le savez, notamment par le Comité de massif. Ça a été une réussite, avec un cofinancement pouvant aller jusqu'à 100 % dans certains types d'opérations, et généralement de 80 %.

Je rappelle que donc on a mobilisé 2,5 M€ à ce titre. Dans le rapport, puisque le Président VANNI lit tout, page 12, il y a de très belles photos, dont une d'Arghjusta Muricciu, notre collègue et ami Paul-Jo Caitucoli, A Rinchinata, je ne sais pas où c'est, mais vous nous direz à quel endroit dans le village. Je cite cela, parce qu'en arrière-plan de ces noms, il y a bien sûr toute l'histoire de la communauté villageoise qui réapparaît et je suis heureux de le souligner, parce que je m'étais contrarié, avec vous sûrement, au moment où on a vu qu'il y avait des panneaux de village sur la route entre Bastia et Ajaccio, qui avaient été orthographiés de façon insatisfaisante. Donc, j'ai eu l'occasion d'en parler avec les services, on a essayé de mettre en place des procédures qui permettent d'éviter ce genre d'erreurs qui sont plus qu'urticantes, blessantes pour chacune et chacun d'entre nous, fonctionnaires, élus ou l'ensemble des citoyens.

Mais encore une fois, en Corse comme ailleurs, on souligne souvent avec acuité ce qui ne va pas, il faut aussi souligner ce qui va bien, et cette politique d'adressage, 328 communes qui ont engagé un processus d'adressage et 226 qui l'ont mené jusqu'à à son terme au jour d'aujourd'hui, et donc avec une harmonisation, avec des noms qui sont retrouvés dans la mémoire collective et des lieux qui retrouvent le lien avec le passé et qui permettent ainsi à celles et ceux d'aujourd'hui de s'approprier cette histoire collective.

Donc, ça pour moi, c'était important de le citer, comme il est important de citer l'opération que nous avons menée en corolaire du développement du très haut débit. Ce n'est pas tout d'avoir le très haut débit, encore faut-il savoir s'en servir et savoir se servir de l'outil numérique. C'est évident et presque naturel pour les plus jeunes. Notre génération, on va dire, avec des réussites différentes, on a essayé de s'y mettre, mais pour les personnes un peu plus âgées que nous, souvent, il y a une méconnaissance totale et notamment dans les villages, où précisément le très haut débit doit permettre de rompre les logiques d'isolement.

Et donc, c'était important de mettre en œuvre cette opération Digital Factory in paesi. Ça a été 17 journées d'inclusion numérique dans chacune des 17 intercommunalités de l'île, en dehors de la CAB et de la CAPA.

Donc, chaque journée du programme était bâtie sur un socle d'activité basé sur des ateliers numériques à destination des jeunes et des moins jeunes, avec des conférences pour les sensibiliser au sujet numérique et de l'accompagnement pour les personnes rencontrant des difficultés, et notamment bien sûr, par exemple, les personnes âgées.

Donc nous avons un partenaire associatif, l'association EMAHO Corse, qui œuvre depuis 2008 dans le domaine, et je salue Jean Leccia, son principal responsable.

Le bilan, c'est donc 17 journées, avec plus de 2 230 participants de tous âges. Alors bien sûr, là aussi, les ratios, Jean-Michel, si on les rapporte à la population, ce n'est pas énorme, mais ce sont des gens qui, sans doute, ne seraient jamais venus au numérique dans les 17 intercommunalités concernées et qui là ont eu l'occasion d'un apprentissage qui va leur permettre de se servir effectivement du très haut débit.

Et juste un mot pour finir sur la perspective, je vous en ai parlé, donc j'aurai l'occasion de revenir vers vous rapidement, je l'ai dit, sur la question de la souveraineté numérique de façon générale, je voudrais la poser un peu comme une ouverture sur nos travaux à venir.

Nous avons notamment réfléchi, mais à titre principal, les services de la Collectivité de Corse, je les remercie, mais ça faisait partie d'une commande politique, nous avons réfléchi depuis un peu plus de 2 ans à la création d'un service public de la donnée et de l'intelligence artificielle pour la Corse.

Donc, ce projet vise à instaurer un cadre de confiance technique, juridique et même éthique, parce qu'on sait que la généralisation du numérique soulève des problèmes éthiques importants, et à faire converger les acteurs publics, privés, académiques et institutionnels autour des grands enjeux liés aux données d'intérêt général et à leur utilisation au service de la Corse, et notamment dans des domaines stratégiques.

Je pense, par exemple, à la santé, à l'aménagement territorial ou encore la transition écologique.

Donc on a travaillé pas mal là-dessus. Moi j'y vois 3 catégories d'enjeux principaux numériques et intelligence artificielle, mais avec une acuité encore plus grande pour l'intelligence artificielle.

Premièrement, c'est le recueil et la conservation de la donnée. Donc je crois que là, il y a un vrai enjeu éthique et politique.

Je prends un exemple, beaucoup d'entre nous sont abonnés à l'excellente revue Robba. Il y a un article sur l'intelligence artificielle et la langue corse. Ça nous ouvre des perspectives immenses. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec un acteur privé du secteur, Monsieur Romain Deceuninck, que peut-être vous connaissez, qui a noué un partenariat avec l'Office du tourisme de Calvi, pour une expérience immersive en matière d'intelligence artificielle extrêmement intéressante et qui a également noué un partenariat, avec le soutien de la Collectivité de Corse, avec le Rectorat de Corse pour avoir en quelque sorte une intelligence artificielle, sous le contrôle des professeurs, en langue corse pour les élèves. Parce qu'on se rend compte que même dans le secteur bilingue ou immersif, que les enfants ont une vraie difficulté à un moment donné entre l'école où ils apprennent le corse et une société où on parle de moins en moins corse, et une transmission familiale qui se fait de moins en moins, avoir un interlocuteur, à travers l'intelligence artificielle, qui puisse accompagner l'enfant dans son apprentissage de la langue et lui répondre sur un mode ludique, etc., dans son quotidien, c'est une perspective, mais c'est aussi une perspective qu'il faut encadrer parce qu'on sait bien que l'intelligence artificielle, elle peut réunir, mais elle peut aussi isoler et couper du monde. Donc, il y a des enjeux qui sont des enjeux fondamentaux.

Mais il y a également un autre enjeu en termes de collecte de la donnée et de protection de la donnée. C'est d'abord qui va décider.

Par exemple, Monsieur Romain Deceuninck, il fait un fond, il a un outil sur l'intelligence artificielle, j'en parle parce que c'est dans le domaine public, il a été reçu à l'Unesco. Il a fait une conférence devant des linguistes et devant des spécialistes de l'intelligence artificielle sur le rapport à la langue et aux langues minorées, et les perspectives que peut offrir l'intelligence artificielle. Mais à travers son outil donc, il y a différentes déclinaisons, culture, patrimoine, langue, éducation, tourisme et c'est à ce titre qu'il a noué ce partenariat avec la Ville de Calvi.

En gros, il s'agira de faire une expérience d'intelligence artificielle sur les traces de Christophe Colomb, avec une visite à la fois physique dans la citadelle et l'intelligence artificielle avec un hologramme de Christophe Colomb qui va accompagner ses visiteurs et répondre à leurs questions à travers une chasse au trésor.

Je dis ça, pourquoi ? Parce que ce qu'il m'a expliqué, je connais moins bien la matière que beaucoup d'entre vous, c'est qu'il s'est rendu compte que toutes les données qu'ils introduisaient étaient récupérées par les GAFA, puisqu'aujourd'hui les GAFA ont accès à l'intégralité des données.

Ils s'en sont rendu compte comment ? Leur intelligence artificielle avait produit un artefact, ils ont identifié l'artefact et ils l'ont retrouvé sur des serveurs d'intelligence artificielle relatifs à la langue corse sur lesquels bien sûr ils n'ont aucune prise et qui sont gérés par des grands opérateurs du secteur.

Cela veut dire demain qu'il y a un double problème : quelle est l'autorité légitime pour alimenter une banque de données, par exemple sur la langue corse ? Et comment faire pour qu'elle soit en quelque sorte protégée, y compris des intrusions qui peuvent être malveillantes, etc., etc. ?

Donc là, il y a ce premier enjeu sur lequel il faut réfléchir.

Le deuxième enjeu, c'est la valorisation. Une fois que nous aurons réussi, si nous le souhaitons, à mobiliser l'intelligence artificielle pour nous aider à constituer une base quasi infinie de données dans tous les domaines de la langue, de la culture, de l'histoire du patrimoine de la Corse, comment faisons-nous pour la sécuriser ? C'est un débat à la fois éthique, juridique et politique.

Considère-t-on que ce type de données relève d'un bien commun ? Vous vous doutez que nous, nous considérons que oui et qu'il ne faut pas que ce type de données soit demain capté ou détourné à des fins mercantiles par des opérateurs qui sont uniquement mus par une logique de rentabilité économique, une logique capitaliste ou autres, par exemple d'appauvrissement ou de normalisation de la langue.

Mais une fois qu'on a dit ça, se pose immédiatement la question : qui est légitime ? Au-delà de la question technique, comment sécurise-t-on ? Qui est légitime pour être le gardien de ce coffre-fort des données de l'intelligence artificielle ? Et ça, ce sont des abîmes insoupçonnés de réflexion à mener de façon collective.

Et même chose pour la valorisation. Alors, il y aura des valorisations privatives avec des opérateurs économiques, agiles qui vont, à partir de l'intelligence artificielle, inventer des produits qui vont être des produits touristiques, des produits patrimoniaux, des produits culturels, etc., etc. Comment faisons-nous, nous, institution publique, pour valoriser, par exemple, ces éléments de culture, de langue, de patrimoine dans une logique d'utilité publique et d'intérêt général.

Comment l'intègre-t-on dans le champ du système éducatif global ?

Comment le maîtrise-t-on ?

Comment construisons-nous des garanties juridiques, éthiques, pédagogiques ?

Donc, c'est un champ quasi inépuisable de réflexions et modestement à travers le travail qui a été produit et qui est en voie de finalisation par les services de la Collectivité de Corse, il y aura un rapport qui proposera à l'Assemblée de Corse de réfléchir autour de ces notions et sans doute, de commencer à prendre des décisions notamment, et je le dis, Julien Paolini n'est pas là mais il aura l'occasion de l'exposer demain, je le dis peut-être un peu avant lui et j'espère qu'il m'en excusera, on a engagé la révision du PADDUC, vous le savez. On a beaucoup dit qu'il y avait un certain nombre d'enjeux qui n'avaient pas été totalement identifiés, et pour cause, en 2015. Les enjeux liés à l'intelligence artificielle, par définition, en 2015, on ne pouvait pas y penser. Et nous, on est assez favorables, mais ça fera partie du travail à mener en commun, à ce qu'il y ait, par exemple, parmi les nouvelles orientations stratégiques ou une orientation stratégique qui en regroupe et qui en recoupe certaines du document actuel, une orientation stratégique autour de la notion de biens communs.

Qu'est-ce que l'Assemblée de Corse, le Conseil exécutif, donc la Collectivité de Corse, institution qui a en charge la défense des intérêts matériels et moraux de la Corse et du peuple corse, qu'est-ce que notre institution veut considérer comme bien commun ? Et dès lors qu'un bien est un bien commun, comment organise-t-on sa protection, sa transmission et sa valorisation ? Ça vaut pour l'eau, ça vaut pour la terre, ça vaut aussi à notre avis pour des données venues du numérique ou de l'intelligence artificielle, et la liste n'est pas exhaustive.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un avis du CESEC : le CESEC salue la réalisation de l'opération Digital Factory in paesi et prend acte de la transmission du rapport d'information la concernant.

Il souligne l'attention particulière portée dans ce rapport et la qualité de la graphie des toponymes.

Dunque, quale hè chì vole intervene ? Madame Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci.

Moi, je veux saluer ce qui a été fait puisque au sein de la Communauté des communes Pasquale Paoli, nous avons pu le mettre en place sur la commune de Calacuccia et toutes les écoles du territoire étaient venues, y compris une population âgée. Et c'était vraiment un dispositif qui s'inscrivait parfaitement dans le développement du numérique et surtout une réponse adaptée à la population, que ce soit les jeunes ou les personnes âgées.

C'est une opération à renouveler, parce qu'une fois ça ne suffit pas.

J'espère que nous pourrions mettre en place d'autres dispositifs de ce genre vraiment au cœur des territoires.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Astre dumande ? Dany.

Mme Danielle ANTONINI

Moi, je crois que c'est un sujet qui est crucial pour l'avenir de notre île.

Cette initiative qui a été lancée en décembre 2022, elle s'est bien étendue sur 17 mois et elle a couvert les 17 communautés de communes insulaires. Et son but, c'était vraiment d'accompagner les citoyens dans l'usage du numérique au quotidien, en partenariat avec Corsica Fibra et l'Association EMAHO, qui est un accélérateur d'inclusion numérique et d'innovation.

C'est bien plus qu'un simple projet technologique, c'est un engagement fort en faveur de l'inclusion numérique, un moyen de réduire la fracture numérique et de garantir ainsi à chaque citoyen, indépendamment de son âge ou de son lieu

de résidence, pour qu'il puisse bénéficier des opportunités offertes par le numérique.

Ces ateliers et rencontres organisés dans le cadre de cette opération ont permis de sensibiliser les citoyens aux nombreuses opportunités et aux risques qu'apporte le numérique.

Nous avons déjà pu constater les premiers résultats positifs de cette initiative. Ces journées conviviales organisées autour de l'inclusion numérique ont rencontré, je crois, un franc succès avec un nombre de participants important, avec des ateliers parents/enfants, des initiations à la réalité virtuelle et un accompagnement personnalisé pour une bonne maîtrise des usages numériques.

Ces actions concrètes montrent que nous sommes sur la bonne voie pour faire du numérique un véritable levier de développement pour la Corse.

Cependant, je crois que notre travail ne doit pas s'arrêter là. Nous devons continuer à soutenir cette initiative et à investir dans les infrastructures de qualité.

Le déploiement du réseau de très haut débit est une priorité et nous devons veiller à ce que chaque commune, même la plus reculée, puisse en bénéficier.

C'est pourquoi il est important que cette demande de financement des opérations de contrôle et d'audit du réseau de très haut débit de la Corse soit actée au titre du programme corse FEDER-FSE 2021-2027.

Moi, je voudrais aussi souligner l'importance de la formation et de l'accompagnement des citoyens.

Le numérique évolue rapidement et il est essentiel que nous adaptions nos compétences en conséquence. Les conseillers numériques jouent un rôle ici clé dans cette démarche et nous devons continuer à les soutenir et à renforcer leurs moyens d'action.

En conclusion, Digital Factory in paesi, c'est une opportunité unique pour la Corse de se positionner comme une région leader en matière d'inclusion numérique.

Ensemble, faisons en sorte que cette initiative soit un succès et que chaque citoyen puisse pleinement bénéficier des avantages du numérique.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Astre dumande d'intervenzione ? Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci, Monsieur le Président.

Je me vois mal intervenir sur ce rapport sans le lier aux autres, parce qu'il y a je crois aujourd'hui une cohérence totale.

Donc, il y a eu des interventions, notamment par Nadine Nivaggioni sur chacun des dossiers et je voulais pour ma part faire une intervention finale sur ce rapport, en englobant la problématique qui a été soulevée par les autres rapports.

Moi, je crois que ce qu'on a voté depuis tout à l'heure au sujet du numérique, c'est, je l'avais déjà dit dans cet hémicycle, une véritable révolution numérique. Et en termes de politiques publiques, je crois que là, c'est véritablement un sans-faute.

Il faut féliciter l'Exécutif et bien évidemment les services qui ont travaillé avec l'Exécutif pour la bonne réalisation de ces dossiers, parce que là, on est en train de voter tout un certain nombre de dossiers qui concourent tous à ce qu'on appelle dans le jargon numérique, « la souveraineté numérique ».

Et on passe de quelque chose qui était à l'état de néant, si je puis dire, quasiment à véritablement au-delà des bases, plus que les bases, plus que les fondations, à la construction réelle d'une souveraineté numérique.

Pour la sensibilité politique que je représente à ce micro, c'est tout à fait satisfaisant.

Je voudrais rappeler une donnée, on en a déjà parlé dans cet hémicycle, mais qui est importante et qui ne figure pas dans les rapports puisqu'elle est derrière nous. C'est que la Collectivité de Corse a investi plusieurs millions pour l'acquisition, dans le cadre du câble sous-marin de l'Arinella, de paires de fibres pour multiplier, je l'ai déjà dit à ce micro, à peu près par 600, 700, le débit, le flux entrant externe qui arrive en Corse. C'est juste énorme.

Et non seulement on multiplie par 600 ou 700 l'arrivée du débit, mais en plus on le sécurise à tous les niveaux. Donc ça c'est la première chose.

La deuxième chose, on a voté un rapport sur le déploiement de la fibre. Cela veut dire qu'aujourd'hui, on arrive quasiment à son terme. L'ensemble des foyers de Corse vont pouvoir bénéficier du très haut débit.

Donc, on a une politique externe d'acquisition de flux et on a une politique interne de redistribution du flux.

On a, avec le **.corsica**, quelque chose d'important, c'est l'identité digitale et numérique. Aujourd'hui, on n'est pas sur du **.fr**, on n'est pas sur du **.com**, on n'est pas sur du je ne sais quoi, on est sur du **.corsica** qui correspond à notre identité territoriale et à notre souveraineté numérique.

Dany vient d'en parler à la suite de la présentation du rapport par le Président de l'Exécutif. Le rapport actuel, c'est important ce qui se passe, c'est ce qu'on appelle l'inclusion numérique. Il y a eu 17 journées en Corse, dans 17 EPCI de Corse, pour de la formation, pour de la diffusion et pour réduire la fracture numérique. Donc c'est quelque chose en termes de démocratie numérique et digitale qui est extrêmement important, et qui est porté par notre institution. Parce qu'il ne faudrait pas qu'il y ait des exclus permanents du numérique.

On a eu des rapports qui déclinent cette stratégie numérique au niveau éducatif, avec notamment le rapport LEIA, ou pour les établissements, la connexion au très haut débit. Donc là, on a vraiment un tout extrêmement cohérent.

Et le Président de l'Exécutif en a parlé à la fin de son intervention, on a un dernier point qui est en cours d'élaboration, c'est celui du stockage de la donnée. Et notamment pour le numérique, et je sais que les services sont au courant, le stockage de la donnée, et je regarde aussi Bianca Fazi en le disant, le stockage de la donnée éducative est aussi important que le stockage de la donnée de santé. Et cette donnée-là, j'ai envie de dire que ça soit celle de la santé à titre individuel et à titre collectif pour les hôpitaux, par exemple, ou la donnée éducative à titre collectif et à titre individuel aussi nous appartient.

Et donc, il faut bien qu'on réfléchisse non seulement aux moyens de diffusion et de formation, mais aussi aux moyens de stockage. La donnée aujourd'hui, et ça a été dit, je le dis avec mes mots, c'est l'or noir du 21^{ème} siècle. C'est vraiment quelque chose d'extrêmement important et on ne peut pas, en tant que nationalistes corses et en tant que Collectivité de Corse qui représente les intérêts moraux et matériels du peuple corse, se satisfaire qu'un certain nombre de données soient hébergées ou stockées ailleurs, et en possession des GAFAs notamment, et ça a été dit par le Président de l'Exécutif. Donc là, il y a quelque chose d'extrêmement important.

Monsieur le Président, vous vous demandiez comment on pouvait stocker ces données ? Moi j'ai une petite idée, vous l'avez citée dans l'un des rapports... Il y a, par exemple, la SITEC. On pourra en reparler, mais je terminerai dessus.

Je le dis en souriant, on a une structure qui aujourd'hui affiche toutes les garanties de beaucoup de data centers ou que beaucoup de data centers nous nous enviraient.

Aujourd'hui, la SITEC, que ce soit en termes de sécurité en termes de labellisation et en termes de bonne santé financière, affiche toutes les garanties.

Alors bien évidemment, le stockage de la donnée ça doit faire appel à des marchés publics et tout, donc je ne rentre pas dans ces considérations-là.

Mais je termine en disant qu'aujourd'hui la Collectivité de Corse est majoritaire, et je vous remercie d'avoir cité la SITEC, est majoritaire au capital d'une structure qui est une structure de pointe en termes notamment, pas que, mais de data Center et de stockage de données.

Donc là, je pense que la boucle est bouclée, si je puis dire. Il y a la question de l'intelligence artificielle qui maintenant doit rentrer dans nos considérations. Mais on a vraiment un tout cohérent, et moi je voulais très sincèrement vous féliciter parce qu'il y a, pas une approche qui serait exclusive du numérique ou du digital, mais on a une politique publique et au service du peuple corse et on peut tous s'en féliciter.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altre dumande ? Dunque u Presidente di l'Esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

Donc, c'est un rapport d'information, je vais mettre aux voix pour la prise d'acte.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participent pas ? Qui est pour ?

L'Assemblée de Corse PREND ACTE à l'unanimité.

Emu finitu i raporti nantu à u numericu, emu da passà à u suciale.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 083 : Cunvenzione plurianninca di finanziamentu cù u Gerontupolu di Corsica 2025-2027

Rapport n° 083 : Convention pluriannuelle de financement avec le Gérontopôle di Corsica 2025- 2027

M. Bianca FAZI

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Cari cunsiglieri, en 2023, en décembre, je présentais à votre Assemblée le projet de création de gérontopôle de Corsica, outil qui est particulièrement innovant pour répondre de manière systémique aux enjeux de prévention du vieillissement. La Corse se devait d'anticiper dans ce domaine et je vous le rappelle, il n'y a encore qu'une dizaine de gérontopôles en France.

Le gérontopôle a pour mission de rassembler et de mettre en réseau au niveau territorial les acteurs du bien vieillir. L'objectif est surtout de disposer d'un outil spécifique à la Corse qui réponde, de manière adaptée, à nos problématiques, en particulier au regard du développement des maladies chroniques et des besoins en matière de recherche dans ce domaine. Il sera donc complémentaire au projet de création du CHU.

Le gérontopôle de Corse a pour ambition de fédérer les acteurs insulaires institutionnels, de la recherche, du soin, de la formation et de l'entreprise autour du bien vieillir, d'accompagner l'innovation et la silver économie dans un cadre éthique, d'aider les territoires à s'ajuster à la transition démographique, d'anticiper, d'accompagner la prévention du vieillissement de la population corse. J'insiste sur la prévention du vieillissement parce que, quoi qu'on fasse, si on n'anticipe pas sur la prévention du vieillissement et la prévention en santé, il n'y aura jamais suffisamment de médecins et jamais suffisamment d'hôpitaux.

À présent, la Collectivité de Corse souhaite s'engager à un partenariat pluriannuel avec le gérontopôle sur la période 2025-2027, à hauteur de 125 000 euros par an, l'ARS de Corse participe également au financement de la structure à hauteur de 60 000 euros et le budget global est de 256 950 euros.

Il a également été demandé à la structure de trouver d'autres sources de financement, notamment la CNSA, et de répondre à des appels à projets en émergeant à des programmes européens.

La Collectivité de Corse a aussi souhaité confier deux missions spécifiques au gérontopôle, piloter la mise en place d'un observatoire du bien vieillir, mettre en place et animer un club des citoyens, afin de mener une réflexion et des actions autour de la citoyenneté des personnes âgées.

Ainsi, avec le gérontopôle di Corsica, nous disposons d'un nouvel outil territorial particulièrement innovant, véritable ensemblier au service des politiques publiques du vieillissement.

Il vous a donc proposé d'approuver cette convention et d'accompagner l'association.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque ci hè un rapurtu di a cummissione suciale.

Mme Frédérique DENSARI

Ce rapport a été présenté par Mme Marie CIANELLI COLONNA, Directrice de l'Action Sociale

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA a souligné l'importance stratégique du Gérontopôle, en lien direct avec les défis majeurs posés par le vieillissement de la population en Corse, où, d'ici 2050, un habitant sur trois aura plus de 65 ans. Créé en 2023, ce Gérontopôle incarne une volonté d'anticipation, de structuration et d'innovation autour de cette transition démographique.

Elle a salué la portée de la convention, inscrite dans une démarche de long terme, ainsi que les actions déjà mises en œuvre : lutte contre l'âgisme, formation des professionnels, accompagnement des aidants, développement de l'habitat inclusif et de la Silver économie, en cohérence avec les politiques déjà engagées par la Collectivité.

Elle a également insisté sur le caractère innovant du pilotage participatif, qui associait les aînés et les associations, soulignant qu'il s'agissait là d'un véritable engagement politique en faveur d'une Corse plus inclusive.

Mme Muriel FAGNI a évoqué à ce titre le club des citoyens, souvent présenté comme un espace d'expression et de co-construction ouvert aux aînés et aux acteurs associatifs.

Mme Marie CIANELLI COLONNA a explicité qu'il s'agissait bien du club citoyen, en cours de mise en place par le Gérontopôle.

Un appel à candidatures avait été lancé afin d'inviter les seniors volontaires à se manifester. Ce club se réunira régulièrement et s'inscrira dans une véritable dynamique de réflexion et de proposition, avec une méthodologie qui sera progressivement déployée.

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA a souligné faire également référence au pilotage du Gérontopôle, qui reposait sur une véritable co-construction avec l'ARS et d'autres partenaires. Ce pilotage se distinguait aussi par sa dimension très participative, ce qui, selon elle, était à la fois pertinent et innovant.

S'agissant de l'élargissement à de nouveaux partenaires, Mme Santa DUVAL a souhaité savoir si des particuliers pouvaient également y être associés ou y participer.

Mme Marie CIANELLI COLONNA a confirmé que cela était tout à fait envisageable.

L'association le prévoyait et devait le formaliser dans le cadre de son règlement intérieur. Pour l'instant, il était vrai que seule une petite part de financement était prévue via les adhésions et les contributions citoyennes.

Cependant, l'équipe du Gérontopôle envisageait également de lancer des recherches de financements auprès d'acteurs publics, mais aussi, potentiellement, de partenaires privés. L'enjeu étant justement de ne pas reposer uniquement sur des financements publics pour assurer la pérennité de cette structure.

En conclusion, Mme Muriel FAGNI a tenu à souligner que ce projet s'inscrivait pleinement dans le programme de l'Assemblée de Corse, Invechjà bè, qui mettait l'accent sur le bien vieillir en Corse.

La commission ne pouvait que soutenir et accompagner le Gérontopôle dans cette démarche.

La commission a émis un avis favorable avec une non-participation des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Je vous remercie Monsieur le Président.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission des finances.

Avis favorable à la commission des finances avec non-participation des groupes » Un soffiu novu », « Core in fronte » et absence du groupe « Avanzemu ».

Il y a un avis du CESEC. Le CESEC a émis un avis favorable au rapport de Monsieur le président au Conseil exécutif.

Donc j'ouvre le débat, est-ce qu'il y a des interventions ? Frédérique Densari.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseillère exécutive, le rapport qui nous est présenté aujourd'hui s'inscrit dans une dynamique essentielle pour l'avenir de notre territoire, celle d'un vieillissement démographique à la fois accéléré, massif et profondément structurant pour nos politiques publiques.

D'ores et déjà, près d'un tiers de la population corse à plus de 60 ans et nous savons qu'à l'horizon 2030, ce sont plus de 128 000 personnes qui seront concernées, soit 35 % de notre population.

Ce constat, au-delà de la statistique, est un appel à l'action et c'est bien dans cette optique que la Collectivité de Corse a décidé de structurer une réponse territoriale ambitieuse en accompagnant la montée en puissance du gérontopôle di Corsica. Créé en 2023 à l'initiative de la Collectivité, le gérontopôle est aujourd'hui plus qu'un centre de ressources, c'est un véritable réseau d'intelligence collective qui fédère des acteurs publics, scientifiques, économiques et citoyens autour d'une ambition commune, celle du bien vieillir en Corse.

Je souhaite saluer ici le travail déjà engagé tant dans le diagnostic territorial que dans la mise en œuvre d'initiatives concrètes, prévention, santé mentale, innovation technologique, transformation des pratiques professionnelles ou encore accompagnement des territoires.

Mais je voudrais insister sur un aspect stratégique qui doit désormais être pleinement structuré à l'échelle de notre île, celui du développement d'une véritable Silver économie Corse.

Le vieillissement de la population, bien que porteur de défis, est aussi une opportunité, une opportunité de création d'activités économiques non délocalisables liées à la santé, à l'habitat, aux mobilités adaptées, aux services à domicile, au numérique.

Une opportunité aussi de valoriser les compétences locales, d'innover et de soutenir l'emploi, en particulier dans nos zones rurales où les besoins sont importants et où les réponses peuvent générer une dynamique positive pour les territoires.

Le gérontopôle a engagé une première structuration de cette filière à travers la création d'un club des entreprises de la silver économie en lien avec l'ADEC, l'université de Corse et plusieurs partenaires de terrain.

Il faut désormais aller plus loin, formaliser une stratégie territoriale de la silver économie pour la Corse en s'appuyant sur les acteurs existants avec des outils de soutien à l'entrepreneuriat, des appels à projets, un accompagnement de l'innovation sociale et technologique des formations communes.

La silver économie, ce n'est pas un secteur à part, c'est un levier transversal de notre développement économique, social et territorial. C'est aussi une manière concrète de lutter contre l'âgisme en changeant le regard sur l'âge et en faisant du vieillissement non un repli, mais un vecteur de lien social, de dignité et de création collective.

Le gérontopôle va devenir à la fois le centre de gravité et le moteur opérationnel de cette ambition.

Je souhaite que la Collectivité de Corse accompagne activement cette structuration en mobilisant les outils économiques à sa disposition, en coordonnant les acteurs publics et privés et en favorisant l'émergence de projets pilotes dans nos territoires.

Je dirai pour conclure que ce rapport et la convention qui l'accompagne ne sont pas un simple soutien financier, ils constituent un investissement stratégique, une réponse à une urgence sociale mais aussi un pari sur l'avenir d'un territoire qui choisit de faire du bien vieillir un marqueur important de notre projet de société.

Vous l'aurez bien compris, Madame la Conseillère exécutive, le groupe « Fà populu » votera favorablement ce rapport afin de poursuivre ensemble cette ambition collective.

Vi ringraziau.

M. Hyacinthe VANNI

D'autres interventions ? Oui, Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Le vieillissement de la population constitue une tendance lourde qui marquera les prochaines décennies. On avait accompagné le lancement de cette initiative et nous sommes contents du résultat.

L'association est structurée autour de 6 orientations : sensibilisation, prévention, transformation des pratiques, silver économie, territoires, recherche et innovation. L'association anime, à la demande de la CdC, l'Observatoire du bien vieillir dans le but de réaliser un diagnostic territorial, d'où la présente convention pluriannuelle qui prévoit un versement d'une subvention de 375 000 euros sur la période : 100 000 euros en 2025, 125 en 2026 et 2027 et 25 000 en 2028.

Nos interrogations formulées en commission des finances par mon collègue Georges Mela ont vite trouvé une réponse par les services qui nous ont rassurés sur le plan de financement et la participation de l'ARS.

Sans compter que d'autres pistes sont envisagées, celle des fonds européens et le positionnement sur les appels à projets, que l'association travaille avec l'ADEC, nous devons avoir une approche prudente en termes d'emploi pour éviter que la CdC ne soit contrainte d'augmenter sa contribution.

L'élue du rural que je suis, investie auprès de nos aînés, sait d'expérience que la tendance haussière annoncée en termes de vieillissement de la population insulaire touchera davantage l'intérieur de l'île et nos villages. Il nous faut donc anticiper et mettre en place des mesures concrètes.

Le déséquilibre de l'encadrement médical va se creuser. Ce gérontopôle doit être une vigie pour le bien vieillir. Sa montée en visibilité et son rôle pivot doivent être confirmés.

Ça doit par exemple être un partenaire de l'ARS lors des rencontres territoriales en santé. Je vois qu'il y a un événement le 29 avril à Ajaccio dont un temps fort sur les personnes âgées et la prévention.

Nos aînés étant plus fragiles et exposés à toutes formes de pathologies, le gérontopôle doit être informé et associé à tout ce qui touche le maillage médical, ainsi que l'infrastructurel de type EHPAD.

Mais je voudrais sensibiliser aussi, et je sais qu'elle y sera sensible, la conseillère en charge de ce dossier, il y a urgence aussi dans d'autres domaines, je pense notamment à l'actualité au service chirurgie gynécologique au centre hospitalier de Bastia. Nous avons tous été destinataires du courrier concernant la chirurgie mammaire. En résumé, l'hôpital de Bastia est le seul à disposer de l'agrément pour la chirurgie du cancer du sein organisée autour de 3 praticiens dont une a été informée le 1^{er} avril dernier qu'elle n'était pas renouvelée par l'administration hospitalière, apparemment il n'y aurait pas d'explications valables.

Les deux autres chirurgiens menacent désormais de se démettre si cette décision devait se confirmer, actant la fin de la chirurgie mammaire à Bastia alors que c'est le premier cancer diagnostiqué dans l'île et qu'il touche bon nombre de seniors.

Pour participer à toutes ces décisions et disposer d'une voix qui porte, pourquoi ne pas envisager aussi que le gérontopôle siège, même sans voix délibérative, à l'ARS ou aux conseils d'administration des hôpitaux ? Dans un contexte de pénurie médicale, il est illusoire de croire qu'une équipe puisse être reconstituée rapidement, notamment au sein du centre hospitalier. Il est important que notre Collectivité se mobilise et puisse préserver l'offre de soins publics pour que toutes les femmes, sans oublier les difficultés que connaît le centre hospitalier, et je sais, Madame la conseillère, que vous serez vigilante pour ce dossier qui touche aussi la Corse et les femmes. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu o sgiò Presidente,

Aghju da testiminià cum'è presidente d'un associu chì gestisce una casa d'accolta di persone anziane, di centu letti cù centu impiegati, è vogliu dì chì a presa in carica oghjinca ùn hè più quella di trent'anni fà è ùn hè più quella da quì à vint'anni.

Hè per quessa chì ghjè impurtantissimu per a ghjente cum'è noi d'avè issu gerontopôle chì riflette à a trasformazione di e case d'accolta è di i mistieri è perchè hè assai difficiule, d'avè ghjente qualificata è spergu chì cù issu gerontopôle pudemu avè ghjente veramente di prima trinca per curà i nostri anziani. Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altre dumande? Nò. Madama a cunsigliera.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi.

Allora per risponde prima à Frederique DENSARI è à Cathy COGNETTI.

Oui effectivement, le gérontopôle est d'importance puisqu'on est dans l'anticipation là aussi, il faut vraiment prévoir, puisque la population vieillit déjà en Corse, on est déjà presque à une inversion des courbes, sur la Corse en tout cas, il y a plus de personnes âgées de 60 ans que de jeunes de l'âge de 15 ans. Donc, il faut faire de du vieillissement de la population un atout et non pas un handicap. C'est bien ça le but du gérontopôle, de pouvoir agréger toutes les volontés. Et c'est pour ça qu'aussi Frédérique a employé le terme d'âgisme, mais c'est vrai qu'il ne faut pas qu'on rejette la personne âgée puisqu'au contraire, il faut que l'on en fasse un atout.

Je crois qu'un des atouts importants, je me tourne vers Jean-Christophe Angelini aussi parce qu'on en avait déjà parlé quand il était à l'ADEC, c'est la silver éco et que vraiment cette fois-ci, il faut qu'on y aille, ces années à venir. On a déjà commencé à travailler avec certaines entreprises. Vous parlez du Centre Corse Cathy, c'est un atout énorme.

Par exemple, je pense à la rénovation de maisons anciennes, je pense non seulement à la rénovation, mais à l'adaptation de l'habitat pour la personne âgée, puisqu'on le sait, il y a des contraintes quand même malgré tout, si on veut qu'ils vivent en meilleure forme, vous savez que la chute chez la personne âgée, c'est une des causes la plus importante de décès, que ce soit à très court terme, à moyen terme ou à long terme. Il faut vraiment que l'on arrive à adapter ces logements et faire que nos artisans, notamment du Centre Corse, puissent travailler.

Pour répondre à votre question sur l'hôpital, oui, je suis au courant, juste avant de redescendre d'ailleurs, j'étais en communication avec un des directeurs, c'est un problème interne à l'hôpital.

La personne dont vous parliez travaille en même temps sur le privé et donc je pense que dans les hôpitaux, il y a encore des difficultés pour pouvoir articuler les deux activités, public et privé. Mais je pense, j'espère en tout cas, que ça va se régler et que la chirurgie, puisque c'est une spécialiste de la cancéro

mammaire, de la cancérologie du sein et que seul l'hôpital de Bastia a la compétence, il faut absolument que l'on arrive à régler ce problème, mais je pense que on devrait y arriver. À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

On peut passer au rapport 091.

Raportu n° 091 : Pianu di sustegnu à l'investimentu (PSI) di i stabilimenti è servizii di u medicusociale 2022-2026 - Bilanciu è evuluzione di u dispositivu

Rapport n° 091 : Plan de Soutien à l'Investissement (PSI) des établissements et services du médico-social 2022-2026 - Bilan et évolution du dispositif

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, O sgiò Presidente.

L'objet de ce rapport est d'une part de vous présenter un bilan du plan de soutien à l'investissement, le PSI et d'autre part, d'adopter des modifications qui nous permettront d'aller plus loin dans l'accompagnement des établissements médico-sociaux et sociaux.

Je le rappelle, c'est un choix ambitieux, inédit que nous avons fait d'intervenir en investissement pour l'amélioration du cadre de vie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

En effet, à notre arrivée aux responsabilités, nous avons fait le constat des besoins énormes de réhabilitation et de modernisation de l'ensemble du parc des établissements médico-sociaux en Corse, jusqu'alors de la compétence des conseils départementaux.

Ce type de soutien en investissement n'avait jamais été proposé auparavant. Quelques améliorations avaient été apportées au cours des dernières 30 années, mais très peu et c'était vraiment resté à la marge.

Cet effort financier démontre la volonté du Conseil exécutif de Corse de mener une véritable politique de rattrapage partout en Corse.

Ce plan proposait de mobiliser 15 millions d'euros pour la période 2022-2026 pour la modernisation de ces structures.

Je peux vous dire que le PSI, comme nous le supposions, répond de manière efficace dans sa mise en œuvre aux besoins des établissements et services médico-sociaux. À ce jour, moins de 3 ans après le vote, son taux d'engagement est de 90 %. Près de 140 millions sont individualisés, 48 dossiers instruits. Parmi ces 140 millions d'euros, 8 millions d'euros sont dédiés, je tiens ici à le rappeler, à la relocalisation de l'EHPAD Eugénie sur le site du nouvel hôpital d'Aiacciu-Stilettu.

Nous avons axé nos propriétés autour des investissements suivants : la réhabilitation architecturale et bâtementaire avec la possibilité d'éligibilité des frais d'ingénierie, le numérique, les équipements divers nécessaires au fonctionnement et permettant d'améliorer les conditions de prise en charge et/ou les conditions de travail des salariés. Vous avez la liste complète des projets qui sont annexés dans le rapport.

Il est également rappelé que ce plan a permis d'accompagner la transformation de l'offre rendue nécessaire par l'augmentation des maladies neurodégénératives, par la création d'unités de vie adaptées au sein de nos EHPAD, et c'est une demande forte des EHPAD actuellement.

Je souhaite aussi revenir sur le fait que cet outil s'est articulé avec des financements complémentaires de l'ARS bien sûr, mais aussi avec le travail d'accompagnement des projets menés en transversalité par les services. Nous avons par exemple mobilisé le comité de massif ou le règlement des interventions de la DGA sociale. Cela permet de minimiser l'impact sur le prix de journée pour les bénéficiaires, c'est-à-dire presque sans coût supplémentaire pour les usagers et leurs familles.

Cette démarche de maîtrise des coûts est d'ailleurs complétée dans notre travail au quotidien avec les établissements, notamment lors de la tarification, par une demande d'optimisation et de rationalisation du fonctionnement, et ce afin de limiter les envols budgétaires.

C'est une politique publique qui est concrète pour les bénéficiaires, pour leurs familles et pour les salariés. Ils voient leur cadre de vie au travail se transformer ou s'améliorer.

La qualité de la prise en charge doit être améliorée encore et répondre à notre objectif de transformation de l'offre.

Quelles sont maintenant les perspectives ? Deux projets pour être représentés au Conseil exécutif prochainement, la relocalisation sur le site de la Miséricorde à Aiacciu du foyer d'hébergement Casa Toia, porté par l'ADAPEI dans le Pumonte, le foyer d'accueil médicalisé de Guagno, vers le site de Vicu, à proximité de l'Ehpad Jeanne d'Arc, ça reste encore un projet à améliorer, des projets ambitieux portés par des établissements publics ont également sollicité une participation qui pour l'instant, sont mobilisés à hauteur de 20 millions d'euros, ça va être la relocalisation de Corti-Tattò sur la ville Corti, la reconstruction de l'Ehpad et l'USLD, l'unité de soins de longue durée, dans le cadre du projet global de reconstruction du Centre hospitalier de Bastia.

Compte tenu des montants, et comme pour la relocalisation de l'Ehpad Eugenie à Aiacciu, il sera proposé à votre Assemblée une autorisation de programme spécifique pour ces projets en fonction des crédits alloués lors des différentes étapes budgétaires de notre Collectivité.

Nous souhaitons également, dans le cadre du règlement du PSI, permettre une évolution en permettant de garantir des emprunts sur le modèle de ce que nous faisons déjà sur les projets de construction des bailleur sociaux. Elle constitue une aide économique indirecte pour les porteurs de projets, permet de mobiliser plus facilement des financements.

Une proposition de modification du règlement est donc annexée à ce rapport.

En conclusion, je dirais que ce rapport est une initiation concrète de la politique de « Invechjà bè » que nous portons. Il démontre l'engagement fort en direction de nos anciens, des personnes en situation de handicap, mais aussi pour les familles qui les accompagnent et les salariés.

Les montants consacrés sont conséquents mais les besoins sont encore plus importants, nous le constatons.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, il y a un rapport de la commission sociale.

M. Frédérique DENSARI

Merci, Monsieur le Président.

La commission a émis un avis favorable avec une non-participation des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances : avis favorable de la commission des finances, non-participation des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et « Core in Fronte ».

Il y a un avis du CESEC : le CESEC prend acte de la communication du rapport relatif au bilan et aux évolutions du PSI, des ESMS.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Eveline, vous avez la parole.

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA

Merci, Monsieur le Président.

Madame la conseillère exécutive, le rapport qui nous est présenté aujourd'hui met en lumière un enjeu fondamental pour notre territoire, celui de l'adaptation et de la modernisation de notre offre médico-sociale.

Dans une Corse où, comme vous l'avez dit, le vieillissement de la population s'accélère fortement, avec une augmentation de 58 % des plus de 75 ans d'ici 2030, il nous appartient d'anticiper, de structurer et d'agir.

C'est tout le sens du plan de soutien à l'investissement lancé en 2022 et doté de 15 millions d'euros sur les fonds propres de la Collectivité de Corse.

En 3 ans à peine, ce plan a permis d'accompagner 48 projets structurants sur l'ensemble de l'île, des projets allant de la réhabilitation de bâtiments vétustes à l'équipement numérique, en passant par l'adaptation des lieux de vie et la modernisation des outils de travail.

Je veux saluer ici, la qualité du travail mené par les services en lien avec l'ARS et l'articulation mise en œuvre avec d'autres dispositifs comme le comité de massif ou le règlement des interventions médico-sociales qui ont permis des avancées très concrètes.

Des établissements ont été rénovés à Corti, in Aiacciu, in San Fiurenzu è ancu in Portivechju. Ces rénovations ont permis la création de chambres individuelles, d'unités spécialisées pour les troubles cognitifs et l'intégration d'équipements modernes.

Dans le champ du handicap qui nous est cher quand même, la MAS de Tattò, l'IME ou encore la FAM de Funtanella ont bénéficié de réhabilitations qui améliorent à la fois l'accueil des personnes et les conditions de travail du personnel.

Ce plan a aussi permis de corriger les inégalités territoriales en soutenant des structures dans les zones rurales comme dans les pôles urbains. Il a renforcé l'équilibre Haute-Corse, Corse-du-Sud, tout en habilitant davantage de place à l'aide sociale pour que l'accès aux services soit égal pour tous.

Sur le plan numérique, grâce au Ségur, plus de 3 millions d'euros ont été investis. Les établissements aujourd'hui sont mieux équipés, les données médicales sont sécurisées, les parcours de soins mieux coordonnés.

Nous pouvons donc nous féliciter des évolutions récentes du règlement encadrant le PSI, avec notamment l'introduction de garanties d'emprunt. Cet outil apporte de la souplesse aux porteurs de projets, tout en garantissant un cadre de gestion serein et maîtrisé.

Cependant, ce plan n'est ni une fin en soi, ni une réponse unique. Il s'inscrit dans une stratégie plus large qui fait du maintien à domicile une priorité, qui soutient l'habitat inclusif en misant sur une offre souple et adaptée du parcours de vie.

L'autonomie ne se pose pas en silo, elle est un continuum de solutions allant de l'aide à domicile jusqu'à l'accueil en établissement en passant par toutes les formes intermédiaires que nous devons encourager.

Le projet de relocalisation du FAM de Guagno à Vicu illustre cette dynamique, celle d'un territoire solidaire, attentif à toutes les vulnérabilités, capable de garantir un accueil de qualité partout et pour tous.

Donc, nous soutenons ce plan pleinement, ce plan d'investissement, car il est un levier précieux pour bâtir une Corse plus inclusive, plus juste et plus humaine.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altrè dumande ? Nò, Madama a cunsigliera.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, Madama Galloni, effectivement c'est un plan qui est extrêmement important, qui n'est pas terminé puisqu'il nous reste quand même pas mal d'établissements, je me tourne vers Pierre Ghionga notamment, qui ont besoin d'amélioration, de rénovation bâtementaire ou de rénovation énergétique. Mais nous avons déjà pas mal de projets sur la table.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, je vais mettre aux voix ce rapport...

M. Pierre GHIONGA

Président, je dois préciser que je ne peux pas voter en tant que gestionnaire d'Ehpad.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc Pierre Ghionga se déporte.

Je mets aux voix le rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi. On peut passer au rapport n° 103.

Raportu n° 103 : Approvu di a dumanda di finanziamentu FSE+ per l'accompagnamentu rinforzatu, di i beneficiarii di u RSA da una parte, di i minori isulati è giovani adulti da l'altra parte

Rapport n° 103 : Approbation de la demande de financement FSE+ relative aux accompagnements renforcés, d'une part des bénéficiaires du RSA, et d'autre part des mineurs non accompagnés et jeunes majeurs

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, O Sgio Presidente.

Ce rapport s'inscrit vraiment dans notre lutte contre la précarité. Il concerne la mobilisation des fonds européens au titre du Fonds social européen, le FSE, par l'insertion sociale et professionnelle des publics en situation de fragilité sociale, qui sont accompagnés par la Collectivité de Corse.

Donc ça concerne les bénéficiaires du RSA et les mineurs non accompagnés, les MNA, qui, je vous le rappelle, sont confiés et qui sont sous l'autorité du président de l'exécutif.

C'est une proposition d'une nouvelle recette dans le champ des politiques sociales au bénéfice de nos publics les plus fragiles que je porte devant vous.

Pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA au titre du FSE, nous sollicitons des financements européens pour l'accompagnement de publics spécifiques, à savoir des travailleurs non-salariés comme les auto-entrepreneurs qui ne génèrent pas assez de ressources pour satisfaire leurs besoins primaires, ils ont un emploi précaire qui ne leur permet pas une sortie positive du dispositif RSA ; les bénéficiaires de contrats aidés au sein d'associations ou de communes.

Nous avons constaté que ces profils multiplient aussi les difficultés périphériques à l'insertion, tel que le logement, la mobilité, les formations, ils sont identifiés comme prioritaires dans notre pacte territorial d'insertion qui a été voté par notre Assemblée en avril 2024. L'objectif est donc de travailler avec eux au moyen d'un accompagnement.

Aussi, la Collectivité de Corse sollicite pour la période 2025-2029, le financement de 7 équivalents temps plein, qui sont des agents déjà en poste, il n'y a donc pas de recrutement, ainsi que des frais indirects qui sont liés à la mise en œuvre de cette approche.

Le montant est de 1.310,400 million d'euros, qui correspond à 70 % du coût total de cet accompagnement.

Ce sont donc des recettes qui s'inscrivent bien évidemment dans une logique de réduction de la précarité.

Le second volet de ce rapport concerne le public spécifique des mineurs non accompagnés et des jeunes majeurs.

Ce sont des enfants étrangers, isolés qui se trouvent sur le sol français, privés de leur famille et qui sont confiés à notre Collectivité au titre de sa mission de protection de l'enfance.

Le nombre de MNA confié à chaque collectivité en charge de cette mission est déterminé par une clé de répartition nationale qui est calculée annuellement par le ministère de la justice. Nous n'avons aucunement le choix sur la clé de répartition.

Aujourd'hui, la Collectivité de Corse prend en charge 228 MNA et ex-MNA qui sont devenus donc des jeunes majeurs, 160 sont sur le continent, mais nous finançons leur place, 68 en Corse.

Nous constatons au vu du contexte international que le nombre de MNA en fil active est en augmentation régulière. Je vous rappelle que ce sont souvent des jeunes qui arrivent de zones de conflits ou de territoires très... qui ont des parcours vraiment de très grande précarité et fragilité.

Ces jeunes qui ont 16, 17 ans nous sont confiés, un accompagnement spécifique est donc nécessaire pour les accompagner vers l'autonomie.

À leur majorité, ils sont confiés à l'ASE, y compris les MNA, s'ils souhaitent être suivis par nos services, ils peuvent le faire jusqu'à l'âge de 21 ans. Il n'y a pas de sortie sèche du dispositif de prise en charge par notre Collectivité parce que souvent, on a vu que certaines collectivités à 18 ans les laissent libres de partir et bien souvent malheureusement, on les retrouve dans la rue. Un mineur sur 4 qui sort de l'ASE est compté parmi les grands précaires.

Ils bénéficient aussi d'un accompagnement approprié en matière d'éducation, d'accès aux droits sociaux, de culture, de santé, de logement, de formation, d'emploi et de ressources, comme la plupart des jeunes peuvent en bénéficier de la part de leurs parents. Cet accompagnement permet donc de prévenir les risques liés à leur situation de fragilité, mais aussi de faciliter leur insertion sociale.

Pour assurer une prise en charge la plus efficiente possible, nous avons mis en place au sein de la direction de la protection de l'enfance, un bureau dédié aux MNA ou aux jeunes majeurs.

Je tiens à souligner les moyens importants que nous avons mobilisés dans le domaine de la protection de l'enfance qui est un sujet majeur et vous avez pu suivre l'actualité ces dernières semaines.

Pour répondre aux enjeux et couvrir les besoins dans ce domaine, entre 2023 et 2024, nous avons augmenté de 30 % le budget consacré à l'aide sociale à l'enfance. Aussi, la Collectivité souhaite la prise en charge par les fonds européens pour la période 2025-2029 pour mener cette mission de 8 équivalents temps plein, ainsi que la prise en charge de 2 renforts ETP en 2025 puis en 2026 et la prise en compte de frais indirects, soit 2.226 millions d'euros pour la période 2025-2029.

C'est la proposition que nous ferons à l'autorité de gestion, au comité de programmation au regard des disponibilités budgétaires du PO-FEDER-FSE.

Vous en conviendrez, au regard des enjeux prioritaires d'insertion et d'accompagnement, nous en faisons une priorité.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc ? il y a un rapport de la commission sociale.

M. Frédérique DENSARI

Je vous donne l'avis simplement, Monsieur le Président ? Un avis favorable avec une non-participation des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et « Core in Front ».

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Il y a un avis favorable de la commission des finances et un avis favorable du CESEC.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Muriel FAGNI

Grazia, Signora Presidente.

Alors, comme l'a souligné ce matin la conseillère exécutive, et comme vous venez aussi de le dire encore Madame Bianca Fazi, ce matin, vous avez répondu à la question orale de notre collègue Pierre Poli, la Collectivité de Corse est engagée depuis plusieurs années dans l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté.

Je vais concentrer mes propos sur les bénéficiaires du revenu de solidarité active, tandis que ma collègue Françoise Campana abordera la situation des mineurs non accompagnés.

Notre engagement est à la fois social, économique et humain. Aujourd'hui, nous avons beaucoup parlé de FSE, mais le recours au Fonds social européen est une nécessité budgétaire et un choix stratégique. En effet, le RSA doit être vu comme une étape transitoire vers une insertion durable et non comme une fin en soi.

Il est aussi crucial de dépasser des discours qu'on peut avoir, qui sont parfois stigmatisants. Les bénéficiaires souvent ont des parcours cabossés et ils rencontrent des obstacles, alors on les nomme « freins », mais souvent ce sont des freins qui sont cumulés, tels que l'isolement, des troubles psychiques, la précarité éducative ou numériques, des ruptures familiales, ce qui peut entraîner un sentiment de relégation et de perte de confiance.

Notre responsabilité est de répondre à ces défis avec une stratégie certes bienveillante mais aussi exigeante, qui est fondée sur un accompagnement personnalisé et respectueux.

Le contrat d'insertion incarne un engagement réciproque entre la personne accompagnée de la Collectivité. Il s'agit de construire un parcours vers l'autonomie avec des professionnels formés et des dispositifs adaptés.

Soutenir ce rapport, c'est affirmer que personne n'est condamné à l'exclusion et que chacun mérite une seconde chance. C'est aussi croire que l'action publique, bien ciblée et pensée sur le long terme, peut changer les trajectoires de vie.

Enfin, la précarité pèse lourdement sur nos finances, nous l'avons souvent évoquée dans l'hémicycle. La gestion du RSA impacte notre budget chaque année avec l'accroissement démographique, une part importante des nouveaux arrivants et en grande vulnérabilité. Et si justement nous ne renforçons

pas tous les leviers de sortie de la précarité, cette situation deviendra de plus en plus complexe.

En votant ce rapport, nous faisons le choix de la responsabilité, de la solidarité et de l'efficacité sur le long terme. Il s'agit d'agir pour ceux qui en ont besoin et préserver la cohésion sociale et l'équilibre financier de notre territoire. À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altra dumande ? Non. Madama a cunsigliera esecutiva.

Mme Bianca FAZI

Mais il y avait Françoise qui devait parler.

M. Hyacinthe VANNI

Excusez-moi, vous avez la parole.

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Monsieur le Président.

C'était juste pour rappeler quelques vérités fondamentales sur un sujet souvent caricaturé et instrumentalisé, la prise en charge des mineurs non-accompagnés que l'on appelle communément les MNA.

Contrairement à ce que véhiculent certains discours, il ne s'agit pas d'un choix politique ou d'un élan humanitaire à géométrie variable. La prise en charge des MNA est avant tout une obligation légale. Elle est encadrée par la circulaire Taubira du 31 mai 2013 qui est toujours en vigueur, mais aussi par les textes relatifs à la protection de l'enfance, notamment la convention internationale relative aux droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 20 novembre 1989.

Ces jeunes, souvent livrés à eux-mêmes, sont avant tout des enfants en danger. C'est en tant que tels qu'ils doivent être protégés et cela sans céder à la pression de discours qui cherchent à opposer la solidarité à la sécurité ou la compassion à la responsabilité.

Depuis la loi NOTRe et la fusion des collectivités, nous sommes chefs de file de la protection de l'enfance et nous sommes par conséquent tenus d'assurer

leur accueil, leur évaluation, leur mise à l'abri et leur accompagnement. C'est une obligation réglementaire mais aussi un devoir d'humanité.

Il ne s'agit de pas de nier les difficultés ni les tensions réelles que cette mission fait peser sur nos services et nos finances, mais il s'agit d'y répondre avec rigueur, méthode et surtout avec dignité.

La loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants renforce les exigences qui pèsent sur nos dispositifs, qualité de l'accueil, continuité de l'accompagnement, préparation à l'autonomie. Elle impose aussi une coordination accrue entre les services de l'État, les acteurs associatifs et les autres collectivités.

C'est dans cet esprit que nous devons agir en consolidant les dispositifs existants, en valorisant les professionnels de terrain et en garantissant une prise en charge efficiente et encadrée loin des polémiques et des raccourcis.

Nous assumons pleinement nos responsabilités, nous les assumons avec sérieux, avec humanité et dans le respect du droit. Nous les assumons malgré les critiques, souvent démagogiques, portées par les extrêmes qui cherchent à diviser, à opposer les publics, à caricaturer l'action.

Mais ce que nous ne pouvons plus accepter, c'est que l'État, garant de l'intérêt général, se décharge toujours un peu plus sans assumer les moyens.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Madama a cunsigliera esecutiva, avete a parolla.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi Muriel et Françoise.

Tout a été dit. C'est vrai que dans une société solidaire et inclusive, je n'ai rien à rajouter aux propos notamment de Françoise, parce que les excès de démagogie et de populisme ne sont pas très intéressants en fait, et je crois qu'il vaut mieux avoir plus de solidarité envers tout le monde.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque emu da vutà stu raportu.

Qual'hè chì hè contru ? Qual'hè chì s'astene ? Qual'hè ch'un partecipeghja micca ? Qual'hè chì vota à favore?

Le rapport est ADOPTE à l'UNANIMITE.

À ringrazià vi. Dunque emu da passà à u raportu 104 è serà l'ultimu per sta sera.

Raportu n° 104 : Raportu d'esecuzione di u cuntrattu di privenzione è di prutezzione di a zitellina trà a Cullettività di Corsica è u Statu pè u 2023

Rapport n° 104 : Rapport d'exécution du contrat de prévention et de protection de l'enfance liant la Collectivité de Corse et l'État sur 2023

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Celui-ci aussi rentre dans le cadre de la précarité et des politiques sociales du Conseil exécutif.

Il s'agit d'un point d'étape qui concerne les politiques que nous menons en faveur de l'enfance, de la petite enfance très exactement. C'est une de nos priorités, vous le savez.

Pour répondre à cet enjeu sociétal, nous développons depuis plusieurs années une politique de prévention. Vous l'aurez remarqué, j'emploie à dessein le terme « prévention » et dans beaucoup de domaines, parce que c'est vraiment je pense la base et le plus important si nous voulons avoir des sociétés qui soient plus faciles peut-être, et avec moins de problèmes, y compris au point de vue financier avec moins de charges. Nous tenons également à accompagner la parentalité.

En opportunité, nous avons donc conventionné avec l'État dès 2020, afin de bénéficier de recettes complémentaires et de développer des fonds d'intervention innovantes dans le domaine de la PMI, de la protection de l'enfance.

Entre 2020 et 2024, les budgets mobilisés par la Collectivité Corse, hors ressources humaines dans ces secteurs, ont augmenté.

Le budget de la PMI a augmenté de 131 %, qui correspond à une augmentation des interventions. Quant au budget de l'aide sociale à l'enfance, il augmente de 58 % sur cette période.

En 2023, la convention a été exécutée à hauteur de 123 %, soit 567 670 euros, financés au 2/3 par la Collectivité, 1/3 par l'État.

Au-delà des chiffres et des budgets mobilisés, je tiens à revenir sur notre intervention concrète auprès de ces publics. Pour prévenir les fragilités, nous concentrons nos priorités sur les familles les plus précaires, notamment des familles monoparentales et les 1500 enfants suivis par les services de la protection de l'enfance.

Je peux vous indiquer les effets mesurables sur la santé maternelle et infantile et l'accompagnement des familles d'enfants protégés. L'entretien prénatal précoce, examen obligatoire et réalisé sur quasiment toutes les femmes enceintes, c'est autour de 100 % en 2024. Le bilan de santé en école maternelle, examen obligatoire est réalisé par la PMI pour quasiment tous les enfants concernés, soit 93 % en 2024. Les consultations infantiles réalisées par la PMI concernent plus d'un quart de la population concernée. Le déploiement par la Collectivité de techniciens en intervention sociale et familiale a permis en 2024 une hausse de près de 50 % des heures au titre de l'aide sociale à l'enfance, pour les familles en difficulté en matière d'exercice de la parentalité, en prévention d'une dégradation de la situation. La place de l'enfant protégé dans l'appropriation et la maîtrise de son parcours a été confortée et élargie.

Des impacts à moyen et long termes sont donc attendus en termes de santé, notamment sur la santé mentale des enfants ou des jeunes adultes ayant été accompagnés par l'ASE, de repérage des fragilités familiales, mais aussi d'amélioration de l'exercice de la parentalité des familles accompagnées.

Nous avons pu également rouvrir sur des permanences de consultation de PMI sur les communes di a Ghisonaccia, di u Viscovà, et ouvert une nouvelle permanence en Macinaggiu.

Former l'amélioration des pratiques de prise en charge de l'enfant au sein des trentaines d'établissements d'accueil du jeune enfant ; constituer 3 équipes d'orientation, détection de la vulnérabilité périnatale sur le territoire d'Aiacciu, de l'extrême-sud et de la Plaine orientale ; développer la pratique pluriprofessionnelle de l'équipe du territoire de Balagna ; créer et animer le communiqué des jeunes de l'Observatoire corse de la protection de l'enfance.

Ces actions qui s'inscrivent donc bien évidemment dans la mise en œuvre des politiques sociales et de santé dont nous avons fait de la prévention une

priorité, prévention des fragilités dès le plus jeune âge par le repérage et l'accompagnement en proximité.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, rapport de la commission sociale.

Mme Frédérique DENSARI

Avis favorable avec une non-participation des groupes « Avanzemu », « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Rapport du CESEC : le CESEC considère que l'ensemble des actions en cours de déploiement sont réellement encourageantes et de bon augure. Il prend acte de la communication qui lui a été faite concernant l'exécution du contrat de prévention et de protection de l'enfance.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Françoise, je vous en prie.

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Monsieur le Président.

Le rapport d'exécution du contrat de prévention et de protection de l'enfance pour l'année 2023 témoigne, s'il en était encore besoin, de l'engagement de la Collectivité de Corse pour notre jeunesse, nos familles et les professionnels de terrain.

En 2023, la Collectivité a mobilisé près de 400 000 euros pour mettre en œuvre les objectifs du contrat signé avec l'État.

Le taux de réalisation atteint 123 %, ce qui illustre un engagement total, bien au-delà des seuls objectifs budgétaires, notamment dû aux réalités démographiques de notre île.

Chaque année, environ 5000 nouveaux arrivants s'installent en Corse et parmi eux, de nombreuses familles. Cela entraîne une hausse directe et mécanique des besoins en matière de protection de l'enfance, de santé périnatale, de consultation infantile et d'accompagnement social.

C'est une pression que nous subissons, que nous ne pouvons ignorer et à laquelle nous devons répondre. Nous ne nous contentons pas de faire face à l'urgence, nous préparons l'avenir en structurant durablement l'offre de services.

À ce titre, je tiens à souligner que la Collectivité est à la pointe en matière de formation des travailleurs sociaux, éducateurs de jeunes enfants, assistants de service social, éducateurs spécialisés. Toutes ces professions essentielles à la cohésion sociale bénéficient de notre soutien direct, y compris par la mise en œuvre ou le cofinancement de formations complémentaires.

Je veux également rendre un hommage appuyé aux agents de terrain, aux équipes médico- sociales, aux travailleurs sociaux, aux personnels de la PMI, de l'ASE, des centres de santé qui s'engagent chaque jour avec détermination et humanité au plus près des personnes les plus vulnérables. Leur action est souvent physiquement exigeante, émotionnellement éprouvante et pourtant toujours marquée par une volonté de faire au mieux dans un contexte de plus en plus complexe. Ce travail mérite toute notre reconnaissance et doit être pleinement valorisé par nos politiques publiques.

Notre action s'incarne aussi dans les démarches territorialisées de grande qualité. J'en veux pour preuve l'initiative des journées de la famille organisées à Vescuvatu par la Communauté des communes de Castagniccia-Casinca et son président Toni Poli, avec le soutien actif de la Collectivité de Corse. Ce fut un véritable succès populaire et partenarial réunissant familles, institutions, associations, scolaires, professionnels du champ médico-social et de l'éducation. Cette initiative a démontré de manière éclatante la pertinence d'une approche de terrain fondée sur la coopération entre acteurs publics et monde associatif et pleinement ancrée dans les réalités locales.

Cette logique de coopération doit continuer à nous guider, car c'est ensemble que nous bâtissons des politiques efficaces, humaines et justes. Mais pour que cet élan soit durable, il est nécessaire d'engager une réflexion globale sur le modèle de cofinancement afin qu'il reflète pleinement la réalité des besoins sur nos territoires et l'ampleur des charges structurelles désormais supportées par la Collectivité.

Nous pouvons être fiers de tout ce qui a été accompli. Ce rapport reflète un modèle de solidarité active et de proximité qui mérite d'être consolidée, amplifiée et reconnue à sa juste valeur. A ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altre dumande? Nò. A parolla à a cunsigliera esecutiva.

Mme Bianca FAZI

Allora à ringrazià à Françoise CAMPANA chì a sà chì hà parechji zitelli chì sò in difficoltà in a so scola, parechje volte mi chjama. È ghjè vera quand'è vo videte issi zitelli chì sò chjuchi, certi sò veramenti chjuchi chjuchi, ci vole à accompagnà li.

Vurria ramintà dinò, ci hè statu tutta a settimana INGRANDÀ BÈ IN CORSICA cù parechje azzione, è sti dui ghjorni in Corti, ci hè dui ghjorni di furmazione nantu à i prufeziunali ind'è e ciucciaghje, micca persunali di a cullettività, quelli di a ciucciaghja Letizia iè, ma da tutte e ciucciaghje di Corsica, è sò veramente cuntenti sti persunale d'andà è di scambià cù prufeziunali chì sò psicologhi o altri ancu medichi chì venenu per fà ste furmazione è ghjè veramente un scopu maiò à nantu à l'andatura per a zitellina perchè o sinnò ùn ci surtaremu mai.

Si e pulitiche pubbliche ùn cambianu micca à nantu à u suciale, saremu sempre à corre à pressu à calcosa.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dunque emu da vutà stu cartulare.

Qual'hè chì hè contru ? Qual'hè chì s'astene ? Qual'hè chì ùn piglia micca partita à u votu ? Qual'hè chì ghjè à prò?

Dunque unanimità, à ringrazià vi.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Torna dui minuti, per piacè.

Nous devons voter le dépassement du régime de temps de travail.

**DEROGATION AU TEMPS ORDINAIRE DE TRAVAIL DU
PERSONNEL DU SECRETARIAT GENERAL DE L'ASSEMBLEE DE
CORSE**

M. Hyacinthe VANNI

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

ADOpte à l'unanimité

Donc on se retrouve demain, je vous fais un point de ce qui reste demain si vous voulez très rapidement. Il doit rester les désignations et le vote de la personne pour la commission permanente. Il reste 4 rapports.

Demain il reste la forêt et après l'eau, donc ça sera très rapide si vous êtes concentrés comme aujourd'hui.

À ringrazià vi à tutti è à dumane !

La séance est suspendue à 20 h 30.



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
24 è 25 d'APRILE di u 2025**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
24 et 25 AVRIL 2025**

2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée



1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI U 2025
24 è 25 d'APRILE DI U 2025
 1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE 2025
 24 et 25 AVRIL 2025

SUNTA di u VENNERI u 25 d'APRILE di u 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 25 AVRIL 2025

Présidence de séance : Mme Nadine NIVAGGIONI	
Reprise de la séance à 10h45	
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /</u> <u>RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Rapport n° 110 : Élection complémentaire d'un membre de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse	
Mme Nadine NIVAGGIONI dépôt des candidatures	8
M. Hyacinthe VANNI	8
Raportu n° 111 : Mudifica di i raprisentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii	
Rapport n° 111 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Nadine NIVAGGIONI	9
VOTE RAPPORT	13

Raportu n° 114 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione urganiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica	
Rapport n° 114 : Modification de la composition des commissions organiques et thématique de l'Assemblée de Corse	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Nadine NIVAGGIONI	14
VOTE RAPPORT	14
(SUITE) Rapport n° 110 : Élection complémentaire d'un membre de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse	
Opérations de vote	
1^{er} tour – Résultats du vote	15
2^{ème} tour – Résultats du vote	15
<u>FURESTE / FORÊTS</u>	
M. Julien PAOLINI, préambule à la présentation des rapports	17
Raportu n° 106 : Prisentazione di u novu quattru d'occupazione di u duminiu furistieru territoriale	
Rapport n° 106 : Présentation du nouveau cadre d'occupation du domaine forestier territorial	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	20
Mme Nadine NIVAGGIONI, avis du CESEC	29
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par M. Jean-Paul PANZANI	29
<i>Prises de paroles :</i>	
Mme Paula MOSCA	30
M. Paul QUASTANA	31
M. Jean-Jacques LUCCHINI	32
Mme Marie Anne PIERI	33
M. Paul-Félix BENEDETTI	35

M. Pierre GHIONGA	37
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	39
M. Petru Antone FILIPPI	39
M. Pierre GHIONGA	40
Mme Nadine NIVAGGIONI	40
M. Jean-Christophe ANGELINI	40
Mme Charlotte TERRIGHI	45
M. Jean-Christophe ANGELINI	46
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	46
Mme Nadine NIVAGGIONI	48
Réponse pour le CE de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif	50
VOTE RAPPORT	54
Raportu n° 084 : Prugramma di travagli di u geniu furistieru è di i silvicultori	
Rapport n° 084 : Programme des travaux des forestiers-sapeurs et des sylviculteurs	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	55
Lecture avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O1/021) par M. Jean-Paul PANZANI, <i>rapporteur</i>	57
Prises de paroles :	
Mme Chantal PEDINIELLI	57
M. Hyacinthe VANNI	58
M. Jean-Noël PROFIZI	59
Mme Cathy COGNETTI TURCHINI	61
Réponse pour le CE de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif	61
VOTE RAPPORT	62
Raportu n° 105 : Prugramma INTERREG Italia-Francia MARITTIMU 2021-2027 : prugettu MEDSTAR 2	
Rapport n° 105 : Programme INTERREG Italie-France MARITTIMO 2021 - 2027 : Projet MEDSTAR 2	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	63

Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	65
Lecture du rapport de la Commission des Affaires Européennes, des Relations Internationales et Méditerranéennes (rapport n° 2025/O1/002) par Mme Paula MOSCA	65
<i>Prises de parole :</i>	
M. Charles VOGLIMACCI, présentation amendement	66
M. Julien PAOLINI, avis CE	67
M. Pierre POLI	67
M. Paul-Félix BENEDETTI	68
Mme Françoise CAMPANA	69
M. Julien PAOLINI en réponse aux interventions et sous-amendement du CE	70
VOTE RAPPORT	71
<u>ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT</u>	
Raportu n° 107 : E problematiche di l'acqua è i risichi d'inundazione	
Rapport n° 107 : Les enjeux de l'eau et les risques d'inondation	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse	72
Lecture de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/O1/016) par M. Jean-Paul PANZANI, vice-président	76
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI	76
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	79
M. Paul-Felix BENEDETTI	81
M. Saveriu LUCIANI	85
Mme Charlotte TERRIGHI	88
M. Paul-Felix BENEDETTI	89
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	90
M. Jean-Jacques LUCCHINI	92
M. Saveriu LUCIANI	96

Mme Chantal PEDINIELLI	97
M. Don Joseph LUCCIONI	97
Mme Vanina CHIARELLI-LUZI en réponse aux conseillers	99
M. Gilles GIOVANNANGELI en complément	100
M. Guy ARMANET en complément	101
VOTE RAPPORT	103
<u>MOTIONS / MUZIONE</u>	
Motion N° 2025/O1/007 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Opposition à la proposition de loi relative à la régulation de l'installation des médecins et ses conséquences pour la Corse	
Présentation de la motion par Mme Danielle ANTONINI	104
Amendement n° 1 déposé par Mme Chantal PEDINIELLI : présentation de l'amendement	106
M. Romain COLONNA	107
La Présidente Nadine NIVAGGIONI (l'examen de la motion est suspendu momentanément)	108
Motion N° 2025/O1/009 déposée par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère non-inscrite : Demande d'arrêt définitif et immédiat de toutes les études préalables d'opportunité et de faisabilité du projet d'extraction du nickel dans le Cap Corse	
Présentation de la motion par Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	108
Mme Christelle COMBETTE : proposition de deux amendements	110
Mme Juliette PONZEVERA	110
M. Paul-Felix BENEDETTI	111
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	112
Mme Christelle COMBETTE	112
Mme Juliette PONZEVERA	112
M. Jean-Christophe ANGELINI	113
Avis du CE par M. Guy ARMANET	114
VOTE MOTION (à laquelle s'associent les groupes Avanzemu et Fà populu inseme)	114

(SUITE) Motion N° 2025/O1/007 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Opposition à la proposition de loi relative à la régulation de l'installation des médecins et ses conséquences pour la Corse	
Mme Chantal PEDINIELLI : lecture du sous-amendement	115
M. Julien PAOLINI avis CE	115
Mme Valérie BOZZI	116
Vote sur le sous-amendement	116
VOTE MOTION	117
Motion N° 2025/O1/011 déposée par les groupes « Fà Populu Inseme », « Core in Fronte » et « Avanzemu » : Soutien aux salariés de La Poste Présentation de la motion par M. Paul Felix BENEDETTI	117
VOTE MOTION	118
Motion N° 2025/O1/010 déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien des dispositions en matière d'indemnisation du congé de maladie ordinaire à 100 %	
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI : point d'ordre	119
Débat sur le report de la motion (motion reportée)	119 à 122
La séance est levée à 16h05.	

La séance est reprise à 10 h 45 sous la présidence de Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, per via di a partenza di Jean BIANCUCCI, avemu da fà a numinazione di u nuvellu membru di a cumissione permanente.

**Rapport n° 110 : Élection complémentaire d'un membre de la
Commission Permanente de l'Assemblée de Corse**

Mme Nadine NIVAGGIONI

Dunque secondu l'articulu di u codice generale di e cullettività territoriale, dunque iss'elezzione si face à nantu à listessu modu chè quellu di l'Assemblea di Corsica, dunque à u curomu rinfurzatu incù scrutinu uninumale magiuritariu. È, di sicuru, si face di manera incù u bigliettinu, di manera sicreta. Allora, avemu da principià, aghju da dumandà s'elli ci sò candidati, è quale sò i candidati.

M. Hyacinthe VANNI

Noi prupunimu à Françoise CAMPANA pè u gruppu “Fà populu insemi”.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Françoise CAMPANA, astri candidati ?

Ùn ci n'hè micca. Vi ringraziemu. Ci vole forse u tempu di stampà i biglietti, nò ? Ah ! D'accordu, allora i biglietti sò bianchi, è ognunu mette u nome à nantu u bigliettu.

Allora avemu da dumandà i puteri, dumandemu à l'attacati di i gruppi di fà passà i puteri pè piacè.

S'è tuttu u mondu hè quì, pudemu cumincià ch'asinnò avemu da passà u raportu, aspettendu avemu da passà u raportu seguente à nantu à a cumpusizione è designazione di l'organismi.

Allora, à a lestra, ghjè u raportu 111.

Raportu n° 111 : Mudifica di i rapresentanti di l'Assemblea di Corsica in urganisimi varii

Rapport n° 111 : Modification des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes

Mme Nadine NIVAGGIONI

À a lestra, dunque u rimpiazzante à l'Assemblea di a ghjuventù di Jean BIANCUCCI ghjè Rumanu COLONNA è ci vularebbe u supleente.

Ùn ci hè micca bisognu? D'accordu.

Allora à l'Assemblea di a ghjuventù, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Rumanu COLONNA.

À l'agenzia di u turisimu, Charlotte TERRIGHI hè rimpiazzata da Charles VOGLIMACCI.

À l'uffiziu di i trasporti, Joseph SAVELLI stà.

À l'uffiziu fundariu di a Corsica, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Elisa TRAMONI.

À l'ODARC, Jean-Paul PANZANI hè rimpiazzatu da Jean-Charles GIABICONI.

(mufulime) Pè piacè ! Vi ringraziau.

À u consighiu di l'energia, di l'aria, è di u clima, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Rumanu COLONNA.

À a quistura di l'Assemblea di Corsica Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Rumanu COLONNA.

À a cumissiò di l'impositi, diretti, è di e tasse, à nantu à i sciffri d'affari di u Cismonte, Joseph SAVELLI ci stà.

À a cumissìu dipartimentale di i valori lucativi di Corsica, Jean-Paul PANZANI ferma.

À u cunsigliu di permanenza di u polu d'eccellenza di Corsica, Vannina CHIARELLI-LUZI hè rimpiazzata da Rumanu COLONNA.

À a cumissione relativa à a designazione di a ghjuria d'assisi, Jean-Paul PANZANI ci stà.

À a cumissìu relativa à a designazione di a ghjuria d'assisi in Cismonte, Anne-Laure SANTUCCI hè rimpiazzata da Hyacinthe VANNI.

À a cumissìu departementale di a securità stradale, Anna-Maria COLOMBANI ci stà.

À a CADEC, Jean-Paul PANZANI hè rimpiazzatu da Joseph Savelli.

À u cumitatu regiunale d'orientazione di e banche, di a banca publica, d'investimentu, Joseph Savelli ci stà.

À a scola di a seconda... l'école de la deuxième chance, Françoise CAMPANA hè rimpiazzata da Anna Maria COLOMBANI.

À u sindicatu mistu di u Parcu Regiunale di Corsica, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Elisa TRAMONI.

À a cumissìu lucale di l'acqua, di u SAGE, nù golfe d'Aiacciu, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Alex VINCIGUERRA.

À u cunsigliu di i siti di Corsica Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Paola MOSCA.

À u cumitatu di regione di i pesci migratori, Anne-Laure SANTUCCI hè rimpiazzata da Françoise CAMPANA.

À a cumissione Academica à nantu à l'insignamentu di e lingue vive straniere, Anna Maria COLOMBANI ci stà.

À a cumissìu di cuncertazione di materia d'insignamentu privatu di l'Academia, Anne-Laure SANTUCCI hè rimpiazzata da Paola MOSCA.

À u cunsigliu di stabilimentu di u secondu gradu, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Don-Jo LUCCIONI.

À u cunsigliu d'amministrazione di l'Università di Corsica, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS hè rimpiazzata da mè stessa.

À a cumissiò di furmazione di a vita universitaria, Paola MOSCA hè rimpiazzata da Elisa TRAMONI.

À a ghjuria di u prezzu Père André Marie, Anne-Marie COLOMBANI ci stà.

À u cunsigliu scientificu d'orientazione è di gestione cunsultativu di a cinémathèque di Corsica, Muriel FAGNI hè rimpiazzata da Elisa TRAMONI.

À u cumitatu cunsultativu di e filiere audiovisive, Muriel FAGNI hè rimpiazzata da Elisa TRAMONI.

À u cumitatu di valutazione di e pulitiche pubbliche, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Muriel FAGNI.

À u gruppu di travagliu à nantu à e spezie invasive di a fauna è di a flora Anne-Laure SANTUCCI hè rimpiazzata da Anne-Marie COLOMBANI.

À u cunsigliu di l'urbanisimu è di l'accunciamentu di u territoriu di Corsica, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Alex VINCIGUERRA.

À u cumitatu d'auditù di a Cullettività di Corsica, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Rumanu COLONNA.

È à a cunvenzione naziunale di a demucrazia locale, Jean-Paul PANZANI ci stà.

Vi ringraziu.

I supleenti dinù ? Ci vole à ripiglià tuttu ?

Allora, avà avemu da fà listessa infurmazione nantu à a cumissiò departementale di i valori lucativi di u Cismonte ma sta volta nantu à i supleenti.

Vannina CHIARELLI hè rimpiazzata da Françoise CAMPANA.

À a cumissione cunsultativa di a valutazione di i trasferimenti di e cariche risultendu di trasferimenti di e cumpetenze, Anna-Maria COLOMBANI ci stà.

À a cumissiò departementale di a presenza pustale territoriale di Pumonte, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Elisa TRAMONI.

À a cumissìu dipartimentale di a posta territoriale di Cismonte, Anne-Laure SANTUCCI hè rimpiazzata da Antonia LUCIANI.

À a cumissìu regiunale di gestione di a pesca marittima è di l'acquacultura, Joseph SAVELLI ci stà.

À a cumissìu di culture marine, Anne-Laure SANTUCCI hè rimpiazzata da Anna Maria COLOMBANI.

À u cumitatu di cuurdinazione di l'associu pè u dirittu à l'iniziativa economica, Joseph SAVELLI ci stà.

À l'école de la deuxième chance, Anna Maria COLOMBANI hè rimpiazzata da Françoise CAMPANA è Anne-Laure SANTUCCI da Joseph SAVELLI.

À u cunsigliu di i siti, Jean BIANCUCCI hè rimpiazzatu da Alex VINCIGUERRA.

À u cunsigliu di i siti di Corsica à nantu à u patrimoniù è l'architettura, Paola MOSCA hè rimpiazzata da Alex VINCIGUERRA.

À u cunsigliu departementale di l'educazione naziunale, di Cismonte, Anna Maria COLOMBANI ci stà.

À a cumissìu di cuncertazione materie d'insignamenti privatu di l'Academia, Paula MOSCA hè rimpiazzata da Elisa TRAMONI.

À u cunsigliu di a facultà di scienze è di e tecniche, Anna Maria COLOMBANI ci stà.

À a cumissìu di cuncertazione di l'Academia di Corsica, Anne-Laure SANTUCCI hè rimpiazzata da Elisa TRAMONI.

À u cunsigliu di stabilimenti di u secondu gradu, à u liceu Georges Clemenceau in Sartè, François SORBA hè rimpiazzatu da Elisa TRAMONI.

À u cunsigliu di stabilimenti di u secondu gradu di u liceu Jules ANTONINI in Aiacciu, Don-Joseph LUCCIONI hè rimpiazzatu da Muriel FAGNI.

À u cunsigliu d'amministrazione di l'Università, Françoise CAMPANA hè rimpiazzata da Elisa TRAMONI.

À a cumissìu departementale di l'accunciamentu sinematograficu Jean-Paul PANZANI ferma.

À u consighiu departementale di l'anziani cumbattenti è e vittime di a guerra, ci hè sempre Jean-Paul PANZANI.

À u cumitatu di valutazione di e pulitiche pubbliche, Muriel FAGNI hè rimpiazzata da Alex VINCIGUERRA.

È pè finisce, u gruppu d'amicizia Corsica/Tuscana, Vannina CHIARELLI-LUZI hè rimpiazzata da Antonia LUCIANI.

Eccu pè tutti i cambiamenti.

Pudemu passà... S'ellu ci hè una rimarca, un cambiamentu vulsuta da quachissia... Innò ? Pudemu passà à u votu.

Votu contru ? Non partecipazione ? Astensione ? Votu à favore ?

Vi ringraziu. Eccu, hè fattu.

Le rapport est ADOPTE.

Non-participation du groupe « Avanzemu ».

Passemu avà... Simu pronti per a cumissìu permanente ? Tout a été distribué ? Allora in u frà tempu femu forse u 114 ?

Allora, avemu da passà à nanutu à u raportu nantu à a mudifica di a cumpusizione di e cumissìu urganiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica.

Raportu n° 114 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione urganiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 114 : Modification de la composition des commissions organiques et thématique de l'Assemblée de Corse

Mme Nadine NIVAGGIONI

I cambiamenti pruposti sò :

Rumanu COLONNA hè designatu à a cumissiò di e finanze è di a fiscalità, à a piazza di Jean BIANCUCCI.

Elisa TRAMONI hè designata à a cumissiò di l'educazione di a cultura, di a cuesione suciale è l'inghjochi sucetali pè rimpiazzà Rumanu COLONNA.

Nadine NIVAGGIONI hè designata à una cumissiò di cuntrollu in rimpiazzamentu di Jean BIANCUCCI.

Charles VOGLIMACCI hè designatu à a cumissiò CAERIM (Cumissione di l'Affari Europei, di e Rilazione Internaziunale è Meditèraneanee) rimpiazzà à Santa DUVAL.

Simu tutti d'accunsentu à nantu à què ?

Allora, micca presa di parolla ? Innò ?

Allora pudemu passà à u votu.

Votu contru ? Non partecipazione ? Astensione ? Votu à favore ?

Vi ringraziu.

Le rapport est ADOPTE.

Non-participation du groupe « Core in fronte ».

Eccu, pudemu passà sta volta à u votu di un membru di a cumissiò permanente.

(SUITE) Rapport n° 110 : Election complémentaire d'un membre de la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse

Mme Nadine NIVAGGIONI

Scusate. U corum rinfurzatu ci hè. Simu più di 42 presenti è rapresentati. Ci volenu 32 voti pè ottene u scrutinu uninuminale maiurita riu.

Allora, u scrutinu hè apertu, pudete principià a chjama pè piacè.

Madame Sandra Marchetti, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

Mme Nadine NIVAGGIONI

U scrutinu hè chjosu. Pè piacè, un pocu di silenziu, vi ringraziu.

1^{er} tour :

Résultats des votes

63 inscrits - 47 votants

NUL : 3

BLANC : 14

CAMPANA Françoise : 30

Le second scrutin est ouvert, on y va.

Madame Sandra Marchetti, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

2^{ème} tour :

Résultats du vote :

63 inscrits – 32 votants

NUL : 0

BLANC : 0

CAMPANA Françoise : 32

La majorité absolue est atteinte. Françoise Campana est élue à la commission permanente. Félicitations.

Mme Françoise CAMPANA est élue à la majorité absolue.

(Applaudissements)

Mme Françoise CAMPANA

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avemu da pudè cuntinuà nantu à i raporti 106 à nantu à a prisenrazione di u novu quadru d'occupazione di u duminiu furestieru territoriale.

Quale hè chì u presenta ? Julien Paolini.

Sgiò Presidente, vi stemu à sente pè a prisenrazione di u raportu.

FURESTE / FORÊTS**M. Julien PAOLINI**

Merci, Madame la vice-présidente.

Mesdames et Messieurs les élus, excusez-moi pour ces quelques minutes de retard, mais on a fait un petit écart, je crois, à ce qui était prévu initialement à l'ordre du jour.

Tout d'abord en préambule à la présentation des 3 rapports inscrits à l'ordre du jour et qui concernent le bloc forêt, je souhaiterais revenir en quelques mots sur la politique que nous avons menée en faveur de la forêt et du bois depuis 2021.

Vous dire également que, suite au renouvellement du Conseil exécutif, cette délégation sera à présent exercée à titre principal par le conseiller exécutif en charge de l'agriculture et président de l'ODARC, Dumè Livrelli.

Cette session est donc pour moi l'occasion d'un bilan à mi-mandat des actions que nous avons menées au Conseil exécutif, plus particulièrement pour ma part, sur cette thématique, avec les services bien sûr de la Collectivité de Corse depuis 2022, puisque j'ai été désigné en 2022 comme conseiller exécutif en charge de ces politiques forêts et bois. Donc, un travail qui a été mené aussi avec Bruno Guidini qui au même moment a été nommé directeur de la forêt au sein de la DGA « Aménagement du territoire ». Donc, je tiens aussi à souligner l'implication de Monsieur Guidini, de l'ensemble des services depuis maintenant 2 ans et demi sur cette thématique.

Le travail a été engagé durant les assises de la montagne en 2022. Il a été réalisé en concertation étroite avec l'ensemble des acteurs, avec les maires des communes forestières bien sûr, avec les élus de la Chambre des territoires, je pense notamment à Fabien Arrighi, à Jean-Jacques Gianni, à Don Marc Albertini qui ont suivi de près ces travaux sur la politique de la forêt et du bois et bien sûr, avec des professionnels du secteur, avec les propriétaires publics et privés, avec les services de l'État, les agences et offices.

Donc, ce travail engagé en 2022 lors des assises de la montagne, il s'est traduit par l'organisation des assises de la forêt et l'approbation, vous vous en souvenez probablement, en décembre 2023 par l'Assemblée de Corse du programme forêt-bois de Corse, un programme d'une durée de 5 ans qui couvrira

la période 2024-2029, ce programme ayant été arrêté par le ministre en juillet 2024.

Je vous disais que cette session est l'occasion pour moi de faire un bilan à mi-mandat de ce qu'on a fait en matière de politique forestière. Donc, quelques actions concrètes et opérationnelles relatives à la mise en œuvre du plan qui a été adopté en décembre 2023.

Premièrement, sur les ventes de bois, vous vous rappelez que les ventes de bois étaient à l'arrêt depuis de nombreuses années. On constate depuis maintenant un an et demi, deux ans, une hausse constante des ventes de bois, notamment en forêt publique. Je vous donne un chiffre, on est passés entre 2023 et 2024 de 7400 mètres cubes de bois vendu en forêt publique à environ 25 000 mètres cubes. Une augmentation de 300 % en seulement une année dont la moitié des ventes a été faite en forêt territoriale de la Collectivité de Corse et l'autre moitié en forêt communale, une augmentation des volumes de vente de bois et une augmentation également des prix de vente et donc des recettes nouvelles pour les communes et la Collectivité de Corse.

Deuxième action concrète et opérationnelle, l'amélioration des pistes forestières à travers des conventions de servitude avec les communes forestières où les services de la Collectivité de Corse interviennent sur le territoire des communes gratuitement pour ouvrir des pistes et permettre l'accès à la ressource bois. Ces pistes sont également utilisées dans le cadre de la prévention incendies et dans ce cadre-là, en plus de l'intervention des forestiers sapeurs, on mobilise un marché d'un montant de 40 millions d'euros.

Une quinzaine de conventions ont été signées pour faciliter l'ouverture de milieux et l'installation d'agriculteurs dans les communes forestières ; le lancement d'un audit pour la rénovation des maisons forestières qui rendra ses conclusions sous peu ; la création d'une formation en bûcheronnage au lycée agricole de Sartène - Madame la vice-présidente, je sais que vous suivez de près cette action-là et vous y avez activement participé - ; le renforcement des actions de recherche et des partenariats internationaux.

J'aurai l'occasion de vous présenter notamment le projet MED-Star 2, mais je pense aussi au projet Goliath, donc les partenariats avec l'université et de nombreux partenaires au niveau européen ; l'installation de la commission territoriale forêt-bois qui a été installée en juillet dernier et qui ne s'étaient plus réunis depuis 2017, donc une commission dédiée à ces politiques-là, qui regroupe l'ensemble des acteurs avec des comités sur l'observatoire des prix ou des comités sylvopastoral ; la poursuite de la certification du pin laricio, la labellisation notamment menée par l'ODARC ; la modernisation des outils de production, les scieries, les séchoirs dans le cadre du comité massif ou d'un soutien de l'ODARC ;

enfin le lancement d'un marché d'exploitation forestière pour commercialiser les bois d'une manière nouvelle en Corse à travers des voies façonnées bord de route. Le marché a été lancé et on aura des résultats très prochainement. Enfin, la gestion par massif avec l'instauration d'une gestion par massif à Tova et un travail qui a été initié dans le massif de Rospa-Sorba.

Un travail aussi considérable en matière de prévention des incendies. Je terminerai là-dessus : le plan de protection des forêts et des espaces naturels, le PPFENI pour les 10 prochaines années, période 2024-2033, qui a été arrêtée par le préfet en juillet 2024 et l'ensemble des travaux des forestiers-sapeurs avec la présentation annuelle du programme des travaux, j'y reviendrai puisque c'est inscrit à l'ordre du jour, programme des travaux des forestiers-sapeurs et des sylviculteurs, les brûlages dirigés, la surveillance incendie, les interfaces qui ont été réalisées notamment dans le Fiumorbu ou l'expérimentation sur les interfaces, la création d'une cellule territoriale interservices, la création de points d'eau en soutien des communes qui ont des difficultés à exercer la compétence DFCI et aussi le renouvellement des engins, notamment de la Collectivité de Corse pour réaliser ces travaux liés à la prévention et à la lutte contre les incendies.

Pour terminer ce propos introductif, je remercie bien sûr l'ensemble des acteurs avec qui j'ai travaillé maintenant depuis deux ans et demi, les élus, les maires, les professionnels, les entreprises, les propriétaires.

Merci de m'avoir accompagné, soutenu, de m'avoir fait confiance.

Sur le chemin de la relance de la filière bois, on est persuadé d'avoir engagé la Corse sur la bonne voie en la matière, même si on est conscient qu'il reste beaucoup d'étapes à franchir. On sent un mouvement, on sent un dynamisme nouveau, mais le combat n'est pas encore définitivement gagné.

Je crois que les 3 rapports qui vont suivre sont aussi une illustration concrète de notre volonté politique d'avancer dans ce secteur-là, qui a trop souffert ces dernières années d'un manque peut-être de volonté et des difficultés inhérentes à l'intérieur de la Corse et à la déprise des communes les plus contraintes.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avvisu di a cummissione di u sviluppu economicu

M. Julien PAOLINI

Je vais vous présenter tout d'abord le rapport, si vous le voulez bien, Mme la Présidente. On a un rapport inscrit à l'ordre du jour qui est la présentation du nouveau cadre d'occupation du domaine forestier territorial.

Raportu n° 106 : Prisentazione di u novu quattru d'occupazione di u duminiu furistieru territoriale

Rapport n° 106 : Présentation du nouveau cadre d'occupation du domaine forestier territorial

M. Julien PAOLINI

Je disais en préambule qu'on a adopté un plan territorial pour la forêt et le bois de Corse en décembre 2023.

Dans ce plan territorial, on avait une fiche-action spécifique liée à la nécessité d'avoir un nouveau cadre d'occupation des forêts territoriales. Donc c'est l'objet du rapport de ce jour.

Je rappelle que les forêts de la Collectivité de Corse représentent 54 000 hectares. Ces 54 000 hectares sont répartis dans 34 massifs forestiers.

Ces forêts ont été transférées par l'État à la Collectivité de Corse en 2002, dans le cadre de la loi relative à la Corse, et ont fait l'objet d'une convention tripartite entre la Collectivité de Corse bien sûr, l'État et l'ONF qui est le gestionnaire de nos forêts comme il est le gestionnaire des forêts des communes.

L'objectif du Conseil exécutif, c'est de garantir à travers ce cadre une utilisation raisonnée du domaine forestier, en organisant les usages tant publics que privés et en répondant aux exigences environnementales du code forestier, mais également aux exigences économiques et sociétales.

On souhaite également assurer une gestion durable de ces massifs forestiers, en conciliant les enjeux de protection des forêts et les enjeux de production, notamment production en ressources bois, que ce soit du bois d'œuvre ou du bois énergie.

Et surtout, on souhaite garantir, j'insiste, l'accès aux populations résidentes qui vivent dans ces territoires et à proximité de nos forêts, et les différents usages qui en résultent.

Enfin, à travers ce cadre, nous souhaitons veiller à ce que toute occupation soit encadrée par des actes administratifs conformes aux objectifs que nous avons définis ensemble dans le programme territorial pour la forêt de bois de Corse en décembre 2023.

D'un point de vue juridique, les espaces forestiers de la Collectivité de Corse, comme ceux des communes d'ailleurs, relèvent du domaine privé de la Collectivité de Corse et sont régis donc, comme je l'indiquais précédemment, par le code forestier.

Ce code forestier, en revanche, il ne fournit que peu d'informations sur l'occupation des forêts appartenant aux collectivités publiques.

La seule certitude en la matière, c'est que c'est uniquement un acte administratif du président du Conseil exécutif, assorti de clauses spécifiques, qui peut autoriser l'occupation du domaine forestier territorial.

Dans ce cadre-là, en 2017, l'Assemblée de Corse avait adopté un premier cadre d'occupation du domaine forestier territorial et pour être très honnête, il faut bien reconnaître que ce cadre présentait un certain nombre de lacunes.

Je vais en citer quelques-unes :

Par exemple, des dispositions relativement mal connues par les bénéficiaires potentiels, quels qu'ils soient, que ce soit des communes, des agriculteurs ou des entreprises.

Des procédures de concertation insatisfaisantes entre les services concernés, notamment avec l'ONF ou encore les services de l'État. Ça peut être, par exemple, l'OFB, entre autres, ou la DRAAF, et une conservation insuffisante aussi avec les acteurs des territoires, notamment les communes qui sont souvent propriétaires limitrophes des forêts territoriales, ou encore les propriétaires privés.

Et enfin, des lacunes relatives à des tarifs qui étaient obsolètes, qui reposaient sur des prix de 2013, donc qui ont plus de 10 ans aujourd'hui, et sans prise en compte réelle des avantages induits par ces concessions pour les bénéficiaires.

Le cadre d'occupation actuel, il concerne aujourd'hui environ 200 concessions, tous types confondus (je reviendrai sur les différents types), pour une recette annuelle pour la Collectivité de Corse qui est relativement faible, d'environ 150 000 € par an de recettes liées à ces 200 concessions.

Sur ces 200 concessions, il est aussi important de souligner qu'environ 130 sont actuellement effectives sur les 200, une vingtaine sont en voie de renouvellement. On a reçu des demandes de renouvellement de la part des bénéficiaires. Et une cinquantaine sont des nouvelles demandes.

Alors pourquoi une vingtaine de demandes en voie de renouvellement et une cinquantaine de nouvelles demandes ? Parce qu'on a attendu d'avoir un nouveau cadre d'occupation, pour signer des nouvelles concessions. Souvent ce sont des concessions sur des durées longues et avant de s'engager, on souhaitait avoir un cadre, je dirais, sécurisé et surtout validé par l'Assemblée de Corse. Donc on a mis un certain nombre de demandes en attente de l'adoption de ce nouveau cadre d'occupation. Et donc ces demandes-là, elles seront expertisées dès que ce cadre sera adopté, si bien sûr l'Assemblée de Corse le valide.

Alors, qu'est-ce qu'il y a dans ce nouveau cadre ? Dans ce nouveau cadre, il y a une déclinaison de l'occupation du domaine forestier en 5 grandes catégories.

Première catégorie, l'intérêt général et les servitudes d'utilité publique.

Donc ça, ce sont des occupations pour des services essentiels à la population. Par exemple, les réseaux d'eau, les captages ou les retenues, les réseaux électriques ou encore les réseaux de téléphonie.

Deuxième type d'occupation, les activités à but lucratif. On va retrouver dans ces activités à but lucratif, par exemple, les activités de pleine nature, type accrobranche, la restauration ou encore l'hôtellerie.

Ensuite, troisième type d'occupation, les terrains et bâtis existants à usage privatif ou d'intérêt général. Là, on va trouver, par exemple, des maisons d'habitation, familiales, patrimoniales, qui ont été bâties sur des terrains appartenant à la Collectivité de Corse mais il y a bien longtemps ; le hameau de Vizzavona, par exemple. Et on va trouver également les maisons forestières, par exemple, dont une partie est utilisée aujourd'hui notamment par des agents de l'ONF.

Quatrième type d'occupation, les occupations à caractère pastoral et apicole. Celles notamment liées aux activités agricoles bien sûr, les pratiques de la transhumance entre autres.

Et enfin, des autorisations pour activités ponctuelles dans le cadre, par exemple, d'événements type activité de pleine nature ou d'autres activités sur une durée plus réduite.

Au niveau administratif, ce nouveau cadre propose une gestion des demandes avec une nouvelle procédure, à la fois sur la communication où on aura une action de communication auprès des potentiels bénéficiaires, une adresse unique de saisine pour effectuer les demandes, et un traitement qui comprend plusieurs étapes. Je ne reviens pas sur les différentes étapes de la procédure, elles vous sont détaillées dans le rapport, on pourra éventuellement l'aborder lors des débats.

Ce nouveau cadre, il propose surtout en matière d'ingénierie, d'accompagnement du Conseil exécutif, la création d'une commission, qu'on a appelée Commission d'occupation du domaine forestier, qui est composée du Président du Conseil exécutif ou de son représentant, probablement le Président de l'Odarc et Conseiller exécutif en charge de la politique de la forêt et du bois, les présidents de groupes de l'Assemblée de Corse ou leurs représentants, un représentant de la Chambre des territoires en charge de la politique forestière, puisqu'on a beaucoup travaillé avec la Chambre des territoires pour l'élaboration de ce cadre. D'ailleurs, je l'ai présenté pas plus tard que lundi au bureau de la Chambre des territoires dans sa version finalisée. Un représentant des communes forestières qui sont en train de s'organiser. On a eu il y a quelques mois la réactivation de la commission dédiée aux communes forestières. Le directeur territorial de l'ONF bien sûr, ou son représentant, et enfin le directeur de la forêt et de la prévention incendie, Monsieur Bruno Guidini, qui est derrière moi, qui est également membre de cette commission.

Donc, cette commission, vous l'avez compris, elle sera chargée d'émettre des avis techniques sur les demandes d'occupation.

In fine, les concessions, elles seront proposées en Conseil exécutif pour décision et signature du président, puisque c'est le seul aujourd'hui habilité à donner des concessions sur le domaine privé de la Collectivité de Corse. Et bien sûr, nous nous engageons à travers ce rapport à présenter chaque année un rapport d'information à l'Assemblée de Corse sur toutes les concessions qui auront été signées durant l'année précédente.

Alors sur les critères d'attribution qui étaient relativement peu précis dans le cadre précédent, on en a inscrit plusieurs pour la sélection des demandes de concession dans le nouveau cadre.

Tout d'abord, bien sûr, le strict respect des plans d'aménagement forestier qui sont établis par l'ONF et le strict respect aussi des documents d'urbanisme pour les communes qui sont dotées de documents d'urbanisme, que ce soit des PLU ou des cartes communales, notamment sur tout ce qui est espaces boisés classés, par exemple.

Sur ce point relatif à l'urbanisme, je crois que c'est important de préciser que toute nouvelle construction sera proscrite dans le cadre de ce nouveau cadre. Pas de constructions nouvelles sur le domaine forestier de la Collectivité de Corse.

En revanche, on propose que les travaux de réhabilitation de bâtis existants, que ce soit des maisons familiales, des établissements hôteliers ou de restauration, puissent faire l'objet de travaux d'amélioration, de rénovation ou d'extension, conformément au code de l'urbanisme, bien entendu, et sous réserve bien sûr de l'obtention d'un permis de construire qui soit purgé de tout recours, en privilégiant pour ces extensions ou ces réhabilitations, l'utilisation de matériaux locaux chaque fois que c'est possible, notamment du bois certifié si possible, et la promotion, par exemple, de matériaux locaux, type pierre ou encore des énergies renouvelables, et je pense en premier lieu dans les forêts, à la biomasse.

Il s'agira aussi, lorsqu'on a des activités temporaires, d'avoir des structures, chaque fois que c'est possible, démontables et s'assurer d'une remise en état des sites.

Au niveau environnemental, parmi les critères importants, la conformité avec la réglementation relative aux sites et paysages, par exemple, les espaces naturels sensibles ou encore les zones Natura 2000 ou les ZNIEFF.

Pour l'apiculture, j'insiste un petit peu sur ce volet-là des activités agricoles en forêt, il faut savoir que la filière apicole a été très fortement touchée par le réchauffement climatique, avec une baisse importante de production ces dernières années, que les forêts représentent un écosystème très intéressant pour les apiculteurs dans ce cadre-là de l'adaptation au changement climatique. Et qu'on a de plus en plus de demandes des professionnels pour pouvoir installer leurs ruches en forêt. Ce qui rend aussi un service à la biodiversité.

Et donc en la matière, parmi les critères qu'on va privilégier, c'est notamment la labellisation des apiculteurs sous l'AOP miel de Corse, avec à la fois donc un critère lié à la labellisation d'origine et aussi à une tarification préférentielle pour ces professionnels vs des amateurs qui souhaiteraient installer des ruches en forêt, j'y reviendrai.

Ensuite, bien sûr, privilégier, par exemple, au niveau de la restauration, l'approvisionnement en circuit court et les filières locales, notamment d'élevage, en lien bien sûr avec les pratiques de transhumance en forêt, la création d'emplois ou encore la valorisation du patrimoine naturel, culturel et historique des territoires, et en la matière le travail réalisé par le Comité de massif, notamment sur la charte des estives, sera aussi un outil essentiel pour les choix sur l'attribution des concessions.

Pour terminer, quelques éléments de comparaison entre ce nouveau cadre et l'ancien cadre. Plusieurs points d'amélioration, selon nous.

Premièrement, une équité accrue dans l'instruction des demandes et une transparence totale sur les mises à disposition et concessions accordées, notamment avec la présentation du rapport annuel et cette commission qui va venir en amont nous éclairer techniquement pour prendre les bonnes décisions.

Deuxième amélioration, une révision des tarifs qui est basée sur des données actualisées. Mais je vais y revenir par la suite en vous présentant le barème des redevances.

Troisième point d'amélioration, l'instauration de durées plus longues des concessions. C'est important, ce sont des demandes qui nous revenaient régulièrement, que ce soit des entreprises ou des particuliers qui possédaient du bâti, en nous disant, « il nous faut des concessions suffisamment longues pour pouvoir avoir accès aux prêts bancaires, si demain on a des investissements importants à faire pour les réhabilitations des sites ». Et là-dessus, on privilégie toujours les concessions, notamment pour avoir une garantie de ne pas morceler la propriété publique, parce qu'on a eu aussi des demandes de vente de parcelles. Ce n'est pas le choix qu'on a fait. On privilégie les concessions pour avoir la maîtrise publique.

Par contre, le principe de concession longue pour s'assurer que ces biens pourront être, je dirais, légués en toute certitude à la descendance et qu'ils puissent faire l'objet d'améliorations et d'accès aux prêts bancaires font partie des critères qu'on va prendre en compte bien entendu dans les durées des concessions qui seront accordées pour des établissements de restauration, d'hôtellerie ou bien pour des maisons de particulier.

Quatrième point d'amélioration, la mise en conformité des occupations pastorales avec la nécessité d'avoir des procédures qui soient plus fluides dans l'instruction des demandes au bénéfice des agriculteurs. Je pense notamment aux bergers (pratique de transhumance), et aux apiculteurs, j'en ai parlé.

L'instruction des demandes de concessions en collaboration avec l'ONF, on a eu des échanges réguliers avec l'ONF et un travail interservices qui va être renforcé.

Et bien sûr, le dernier point qui est un point aussi sensible, vous le savez, le suivi, le contrôle et éventuellement, la prise de sanctions relatives aux pratiques illicites et au respect des engagements des partis, avec l'idée de dire s'il y a des pratiques illicites qui sont constatées, on ne renouvelle pas les concessions, on met fin aux concessions, ou il n'y aura pas de nouvelles concessions.

Donc, c'est parmi les points liés au contrôle. Aujourd'hui c'est l'ONF qui est en charge principalement du contrôle, mais on doit travailler à une mutualisation des moyens aussi en la matière.

Le point sur les redevances. C'est un point qui est important. Je sais que ça a été abordé en commission. Vous avez un détail en annexe. J'ai bien conscience que ce n'était pas forcément très simple, puisqu'on a des tarifs pour les différents types de concessions, avec des coefficients en différentes zones qui ont été identifiés. Je vais essayer de vous expliquer cela de manière claire.

Tout d'abord, en matière de barème, l'article 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques précise que les redevances, c'est important ce que dit le code général, sont établies en fonction des avantages conférés au titulaire de la convention ou de la concession.

Aussi, on vous propose une grille tarifaire détaillée pour les occupations privatives du domaine forestier. Cette grille, elle a été élaborée pour les différentes typologies, c'est-à-dire intérêt général, activités lucratives, activités agricoles, maison familiale, etc., etc.

Elle est basée sur une analyse détaillée du marché, en fonction de différentes zones. On a identifié 6 zones géographiques. Vous retrouverez les massifs forestiers des différents territoires dans les 6 zones géographiques, les 34 massifs dont je parlais. Et on a distingué le prix du bâti du prix du foncier non-bâti, et cela sur la base des mutations les plus récentes et en fonction de la nature des biens concernés.

Les méthodes du calcul, elles nous permettent d'actualiser annuellement les valeurs locatives en fonction des différents types d'occupation.

Ce qu'il est important de souligner, au-delà des méthodes de calcul, je crois, même si on pourra y revenir si vous le souhaitez, c'est que l'impact financier pour les bénéficiaires, il sera relativement faible, voire nul.

Je vais vous donner quelques exemples.

Prenons l'exemple d'un captage d'eau d'une commune de 10 m³. Avec l'ancien cadre de 2017, la commune payait 120 € par an, pas grand-chose. Aujourd'hui, avec la nouvelle délibération et le cadre qui vous est proposé, elle paiera 12 €. On a fait le choix que pour les communes, ce sont souvent les petites communes de l'intérieur et de montagne, d'avoir une réduction du prix importante, même si c'est ça peut paraître symbolique, avec un prix divisé par 10 pour ce type d'activité. Ça peut être des captages d'eau, mais ça peut être aussi différents réseaux de téléphonie ou électriques.

Pour les occupations à titre commercial, par exemple, prenons l'exemple d'un restaurant, d'un hôtel ou d'un commerce ayant une surface au sol de 150 m², sur un terrain de 500 m². Avec la délibération de 2017, il payait 2 350 €. Avec la délibération, si vous adoptez ce nouveau cadre, il paiera 1 426 €. Donc, pour les petits commerces, c'est aussi un gain annuel important, d'environ 1 000 € par an, justement dans l'idée de promouvoir les activités dans l'intérieur et les secteurs de montagne, notamment.

En revanche, pour les établissements plus grands, je prends l'exemple d'un établissement de 300 m², toujours sur un terrain de 500 m², lui va voir une augmentation de sa contribution annuelle qui passe de 2 300 € à 2 800 €.

Pour une maison familiale, ça ne bouge pas beaucoup, on était à 900 € à peu près par an pour une maison type, 150 m², on va passer à 1 000 €.

Il y avait des activités qui n'étaient pas concernées par l'ancien cadre de 2017, notamment le bâti forestier et les terrains associés, ça a été intégré à ce nouveau cadre, notamment les maisons forestières, par exemple. Il n'y avait pas de prix, c'était gratuit. Aujourd'hui, on propose 500 € par an pour les maisons forestières. On a l'obligation d'avoir un prix, même si c'est d'usage d'agents ONF, il faut quand même qu'il y ait une recette qui soit liée à cette occupation.

Enfin, je parlais des apiculteurs, je le disais, le prix, dans le cadre de 2017 pour les apiculteurs professionnels étaient de 8 € par ruche. On va le passer à quelques centimes d'euros par ruche pour les apiculteurs sous AOP. Pour les apiculteurs amateurs, ça reste à 8 € par ruche et par an.

Donc voilà pour les exemples.

Désolé pour les annexes liées aux redevances qui ne sont pas toujours faciles à la lecture.

Ensuite, on a des dispositions spécifiques, qui sont peut-être marginales : les baux de pêche, les droits de chasse, les ventes de bois à des particuliers ou encore des menus produits. Par exemple, vente de plantes aromatiques pour les distillateurs ; ou encore de pierres pour des murs en pierres sèches, par exemple.

Donc là aussi, vous avez pour ces petits produits, bois de chauffage, pierres, plantes aromatiques, une grille tarifaire nouvelle qui vous est proposée.

À noter, tout ce qui est coupes de bois pour les professionnels, c'est totalement en dehors de ce cadre-là. Ça fait l'objet de dispositions spécifiques,

notamment des ventes mises en ligne par l'ONF. Donc ce n'est pas intégré dans le cadre d'occupation.

Les maisons familiales et patrimoniales, j'en ai parlé. Je vous rappelle qu'elles ont été construites il y a plusieurs dizaines d'années, notamment lors de la construction du chemin de fer. A Vizzavona, par exemple, lors de la construction du tunnel. C'est le patrimoine et le droit historique de ces familles corses qui sont installées là depuis plusieurs dizaines d'années.

Donc notre idée est de préserver le droit de propriété de la Collectivité de Corse, maîtrise publique du foncier, tout en évitant tout morcellement de la forêt territoriale. C'est notre objectif. Donc pas de vente, vous l'avez compris. On privilégie les concessions vs les baux, puisque les baux emphytéotiques, on est plus dans un droit de la propriété, alors qu'avec les concessions, on est plus sur un droit d'usage, donc c'est le choix qu'on a fait de privilégier les concessions vs les baux, mais sur des durées longues, à la fois pour que ces familles-là puissent léguer leur patrimoine et à la fois pour qu'elles puissent réaliser des travaux dans leur maison familiale.

Je terminerai avec la circulation des engins motorisés sur les pistes forestières, tout ce qui est randonnées, par exemple, en quad. Je rappelle que la circulation sur les pistes forestières ou des DFCI est strictement réglementée, réservée exclusivement en principe aux secours à la personne, notamment aux services de lutte contre les incendies et aux ayants-droits, en premier lieu aux habitants des territoires. Pour autant, on souhaite que l'autorisation éventuelle de circulation d'engins motorisés fasse l'objet d'une concertation, avant autorisation, avec les territoires. Les maires sont concernés bien sûr, puisque souvent les pistes traversent des terrains privés, des terrains communaux, puis des terrains de la Collectivité de Corse.

Donc, concertation avec l'ensemble des propriétaires dans le cadre de la gestion par massif et une instruction au cas par cas des demandes, et notamment en privilégiant les pratiques des professionnels qui sont vertueuses et encadrées, plutôt que les pratiques sauvages et illicites, en ayant des sanctions lorsque cela est avéré.

Donc, je conclurai en vous disant d'accepter ce nouveau cadre, car selon nous il garantit une gestion équitable et transparente des occupations du domaine forestier.

J'espère avoir démontré que c'est une amélioration par rapport au cadre précédent.

J'espère qu'il sera aussi une source d'inspiration pour les communes, notamment pour les communes forestières.

Le Conseil exécutif a voulu concilier les impératifs de conservation des espaces forestiers avec les besoins économiques et sociaux des territoires et surtout se prémunir des conflits d'usage dans ces secteurs qui font l'objet de pression grandissante.

Donc, un nouveau cadre d'occupation, où pour nous, la forêt corse, et je terminerai là-dessus puisque ça a été aussi souligné dans l'avis du CESEC, est considérée, je crois que le président en a parlé hier, par le Conseil exécutif comme un bien commun : un bien commun, donc un patrimoine naturel inaliénable ; un bien commun, la forêt au service de générations de Corses que ce soit pour se nourrir, se loger ou se chauffer, simplement pour vivre, voire survivre à certaines époques de l'histoire de notre peuple. Mais un bien commun aussi, qui nécessite d'établir des règles, des règles claires de gestion pour éviter qu'il disparaisse sous la pression, que ce soit anthropique, humaine ou encore les menaces climatiques.

Un bien commun au même titre que l'eau, l'air ou la terre.

Aussi, je vous proposerai, le Conseil exécutif vous proposera dans les prochains mois d'intégrer dans le cadre de la révision du PADDUC, cette notion fondamentale de bien commun.

Je vous remercie et je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziamu, Presidente.

Ci hè statu un avvisu favurevule di u CESEC.

Pudete dà l'avvisu di a cummissione di u sviluppu economicu ?

M. Jean-Paul PANZANI

Oui, Madame la Présidente.

La Commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Un soffiu novu », absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Josépha Giacometti-Piredda, non-inscrite.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau. Quale hè chì dumanda la parolla ? Paula Mosca.

Mme Paula MOSCA

À ringrazià vi.

Sgiò Presidente, Cari culleggi,

Dunque u quadru presentatu oghje ùn hè micca una semplice riforma tecnica. Ghjè un actu puliticu forte. Quellu di vulè ripiglià u cuntrollu à nantu à u nostru territoriu è di stabilisce e regule, d'una gestione ammaestrata, di a furesta corsa, ghjusta, è à prò di u nostru populu, in cuerenza incù u nostru prugettu puliticu.

Si tratta quì di reafirmà un ambizione prufonda, arradicata à a nostra storia, à a nostra cultura. Quella di ripiglià in manu a respunsabilità sana di a nostra terra, di i nostri bè cumuni, è di u so avvene.

U duminiu furestieru deve esse gestitu da l'interessu generale, a terra si difende, si tramanda, si travaglia. Hè a nostra ricchezza, u fundamentu di a nostra identità.

Ogni furesta hè liata à un paese, à una cumunità, à una storia viva.

Stu novu quadru permette di rimpiazzà i gestunarii tecnici, da una vera cullaburazione cù i merri, l'associ, i pastori, l'artigiani, è tutti quelli chì campanu è facenu campà a furesta.

Ci hè dinù una leia forte trà furesta è agricultura.

U pasturalisimu, i fruttegghji, l'agricultura integrata à l'ambiente, sò parte di u nostru mudellu di sviluppu.

Stu quadru privene misure pà fà stallà giovani agricoltori, sviluppà l'agruforesteria, è rende u fundariu accessibile, a pruduzione rispettuosa di a nostra terra.

Stu novu quadru ghjova dinù pè a prutezzione è a prevenzione contr'à u risicu di l'incendii. Hè una manera d'allargà à l'acceti, di mantene i spazii puliti trà i lochi machjosi è l'abitazione.

Di più, stu quadru novu privene una chjarificazione pè i statuti d'occupazione, cunvenzione inquadrata è trasparente.

Pone dinù mecanisimi di regularisazione di e situazione passate in un spiritu di ghjustizia è di cunservazione ma soprattutto rinforza l'idea d'una respunsabilità cullettiva è d'una gestione sana è curagiosa.

Cù stu quadru, custruimu fundamenti novi.

L'ultima gestione era alluntanata di i scopi maiò oghjinchi. Cù stu quadru novu, custruimu fundamenti novi, fendu a sintesi trà esisgenze ecologiche, necessità economiche, è salvezza patrimoniale.

Vogliu ringrazià quì tutte e parte chì anu cuntribuitu à l'elaborazione di stu quadru, i servizii di a Cullettività, l'eletti, l'attori culturali, i tecnici, l'agricultori, i furestieri è tutti quelli chì anu messu sapè, curagiu, è vulintà.

A furesta, in Corsica, ùn hè micca sola una risorza naturale, hè a memoria viva di u populu, un filu trà e generazione, un spaziu di vita, di lotta, è un patrimoniu chì appartene à u cumunu.

U duminiu furestieru di Corsica, pruprietà di u populu corsu, deve esse gestitu secondu i principii fondamentali di a nostra cuscenza naziunale.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziemu. Quale hè chì dumanda a parolla ? Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Juste quelques questions parce que je ne suis pas sûr d'avoir tout bien compris.

Vous dites en finale, « le domaine forestier est inaliénable », c'est bien ça ?

Quand on voit qu'on rallonge les périodes d'occupation, pour pouvoir les transmettre, on se demande s'il n'y a pas une privatisation rampante.

D'autre part, la forêt aujourd'hui devient aussi intéressante au plan touristique que le littoral. Peut-être pas encore, mais ça va finir par arriver. L'attractivité du domaine forestier sera peut-être beaucoup plus importante à terme vu que le littoral commence à être sérieusement bétonné.

Alors, est-ce qu'on ne risque pas là aussi de se retrouver, dans la mesure où en plus les taxes sont très basses, avec le même phénomène de spéculation

qu'on a sur le littoral et de se retrouver avec, en plein cœur de nos forêts, parce que les résidences à l'année en plein cœur des forêts, il n'y en a pas beaucoup, avec une explosion aussi de résidences secondaires ?

Merci.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je voulais revenir sur l'importance de ce rapport pour les agriculteurs, parce que c'est un rapport qui est important pour nous.

Aujourd'hui, il faut savoir que nous sommes la seule région de France à avoir une dynamique positive au niveau de l'installation des jeunes et donc, pour installer des jeunes, il faut obligatoirement du foncier.

Les forêts territoriales de Corse représentent 54 000 hectares et seulement 196 concessions sont établies. Donc, on pense que ce rapport, il va nous servir aussi à améliorer cette dynamique.

Donc, simplifier, encadrer et promouvoir ces conventions pour nos jeunes agriculteurs prioritairement, mais aussi pour nos aînés, devenaient une nécessité.

Il était, comme le rappelle ce rapport, important de mettre en conformité l'occupation pastorale de ces espaces par des agriculteurs et de les mettre en conformité avec le code forestier ; chose qui n'était pas faite jusqu'à présent.

Il était tout aussi important de faciliter le conventionnement avec nos agriculteurs, en respectant l'équité et la légitimité des demandes. On a vu qu'on a eu souvent des problèmes entre agriculteurs sur des zones qui étaient demandées.

Nous nous réjouissons bien sûr de la création d'un comité sylvopastoral, pour faciliter l'accès de ces ressources à nos jeunes qui ont besoin de foncier et d'espaces pastoraux pour s'installer.

Nous sommes aujourd'hui dans une cohérence politique avec des objectifs concrets pour aider le pastoralisme à se développer pour ne pas disparaître.

Alors je prends pour exemple l'ODARC, à travers son PSN qui va renforcer et amplifier les aides à l'installation des jeunes bergers. Mais aussi le

Comité des massifs qui nous a rendu une étude exceptionnelle sur les estives, qui va devenir, par l'écriture d'une charte et son vote prochainement, un vrai socle pour entreprendre un vrai travail de réappropriation de nos montagnes et de nos forêts par le pastoralisme. Ce sont 220 communes, il faut le rappeler, de montagnes qui sont concernées par ce projet.

Et aujourd'hui, la Collectivité de Corse vient conforter cette politique de la montagne en organisant et en facilitant l'utilisation de nos forêts territoriales par nos agriculteurs et pour tous ceux aussi qui veulent l'utiliser.

Nos objectifs politiques sont aujourd'hui déclinés par l'ensemble de l'institution, on le voit bien, et dans leur diversité. Cette cohésion est indispensable pour réussir.

Alors, je voulais aussi remercier et souligner le travail des services, particulièrement de son directeur Monsieur Guidini.

Donc, nous voterons ce rapport qui s'inscrit dans les efforts que nous faisons pour faire vivre nos territoires de montagne et nous nous félicitons de ce rapport.

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Altre dumande ?

Mme Marie-Anne PIERI

Je n'envisageais pas d'intervenir, mais c'est vrai que c'est un rapport très très intéressant.

Je voulais tout d'abord vous poser une question sur les interfaces. C'est un outil très intéressant pour lutter contre l'incendie et pour installer nos jeunes agriculteurs. Je sais qu'il était prévu des interfaces sur la commune de Pietrosu, sur Ghisoni et sur Prunelli. Je voulais savoir s'il y avait eu des installations.

Et après, je voudrais revenir sur les concessions et répondre un peu à l'interrogation que vous avez faite concernant les habitations et le risque de spéculation de ces habitations qui se trouvent dans, je dirais, tout ce qui est domaine public forestier de la Collectivité, où vous avez parlé en fait, concernant les habitations, d'envisager des baux, des baux à long terme.

Pourquoi ne pas envisager, je pose la question, de circonscrire en fait l'assiette du bâti, de rétrocéder, de faire une vente de ce bâti à l'occupant, avec un cadre anti-spéculatif pour éviter les effets d'aubaine ? Et ensuite éventuellement, si vous envisagez de faire un bail sur le surplus de la parcelle, si c'est la demande de l'occupant, ça permettrait d'avoir un cadre juridique beaucoup plus serein pour l'occupant, en ayant la propriété de ce bien, mais en ayant un encadrement.

On a travaillé dans le cadre de l'Office foncier sur ces clauses anti-spéculatives. Je pense que c'est peut-être un outil que vous pourriez mettre en place si demain vous envisagez d'aller à une cession, parce que le propriétaire quand même de ce bâti apparent aurait une maîtrise complète, il pourrait transmettre. Parce que si vous vous acheminez vers un bail emphytéotique à long terme, il y a eu quand même des décisions de justice qui ont considéré que c'était une vente.

Donc, il faut peut-être éviter d'aller sur des baux relativement longs, puisque vous pouvez faire 15 ans, 20 ans, même 99 ans, mais c'est considéré comme une vente.

Donc, peut-être aller vers une vente de l'assiette avec un cadre contraint qui évite justement une vente pendant 15 ans ou 20 ans, une sous-location l'été, que ce soit à destination de l'habitation principale.

Il y a des tas de choses qu'on peut faire, et la transmission serait beaucoup plus aisée pour le propriétaire, parce qu'aujourd'hui c'est quand même des maisons, à Vizzavona, de véritables maisons. On n'est pas dans le cadre de nos estives, bien que moi je suis soucieuse aussi, demain, si on peut avoir un cadre juridique contraint au niveau des estives qui permette une rénovation aux personnes qui en sont aujourd'hui propriétaires apparents, c'est une bonne chose.

Voilà merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci, Nanette.

Quale hè chì dumanda a parolla ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Dans le cadre de la gestion des occupations des domaines forestiers et essentiellement, pour ce qui nous concerne, du domaine forestier sur les propriétés de la Collectivité territoriale, il est créé une commission d'occupation. Et pour la partie de ce que vous qualifiez de type d'occupation 4, à savoir des occupations à vocation agricole, il y a une deuxième chambre d'instruction qui est le comité sylvopastoral, qui n'a pas de représentation politique intrinsèque dans sa composition.

Moi, je m'en étonne et je voudrais que ce soit modifié. Il n'y a que des représentants en gros d'administration, qu'elles soient de la Collectivité territoriale au travers de ses offices ou agences, ou par ses fonctionnaires.

Ensuite, pour moi, il y a une anomalie de rédaction. Je n'ai rien contre Monsieur Gianni et Monsieur Arrighi, bien au contraire, mais ils ne sont pas là ès nommés, ils sont là ès qualité, donc quand vous rédigez, mettez Monsieur le représentant des communes forestières, Monsieur le représentant du Comité de Massif, Monsieur le représentant de la Chambre des territoires, et ainsi de suite, il faut qu'on soit cohérent. On ne peut pas avoir une délibération qui entérine un rapport où on a des nominations perpétuelles.

Ça, c'est pour la forme, pour vous montrer que je lis toutes vos pages.

Sur le fonds de la forêt, vous vous réjouissez de passer de 5 000 ou 6 000 m³ à 25 000, c'est bien, mais dans le programme, forêt et bois validé Collectivité territoriale et État 2021-2030, il y a 2 chiffres clés : il y a le volume sur pied de toute la forêt corse, il est estimé à 40 millions de m³ et il y a son taux d'accroissement annuel qui est de plus de 2 % par an, et le chiffre qui est dans le rapport, c'est un disponible de 900 000 m³ par an.

Il y a un autre chiffre, c'est que sur ce disponible, il y a 20 % facilement mobilisables.

Mon Cher Julien, vous savez compter, $2 \times 9 = 18$, 180 000 m³ et on discute de 25 000 qu'on doit majorer, du bois de chauffage qui est estimé dans les documents ODARC à 50 000 m³ par an. On est loin du compte.

En 1900, quand on transportait avec des mulets ou avec des câbles transbordeurs, on avait un chiffre de bois d'œuvre noble à plus de 100 000 m³. Bois de chauffage, plus de 100 000 m³. Tout le monde se chauffait au bois.

Donc, on est très très en deçà, y compris de la volonté de monter en régime qui est dans le rapport voté en 2021, où il y avait un prévisionnel

d'augmentation à 10 000 m³ par an. Cela veut dire qu'il y a carence d'opérateurs. La filière, elle ne peut vivre que si, structurellement, il y a une aide industrielle à la mise en place des outils, des hommes et des savoir-faire, sinon ça ne viendra pas naturellement qu'on fasse une vente avec une coupe, qu'elle soit sous enveloppe cachée ou en général, historiquement, les ventes de bois se font à la bougie. Mais il n'y aura personne et on va se retrouver avec des années où il y aura 0 acheteur, parce qu'il y a peut-être quelqu'un qui l'année d'avant en a acheté plus que de besoin et il a du reliquat disponible.

Donc, tout ça, ça passe par un croisement des opérations. Sinon la filière bois elle ne sera jamais, jamais valorisée à son juste niveau.

La labellisation du Laricciu, avec une homologation CSTB. Qu'on ait des fiches de calcul disponibles, ça fait 20 ans qu'on en parle ! Moi je pense qu'à un moment donné, ci vole à sviglià si, sinon on va tout le temps faire le rapport du constat, du constat, du constat et l'accroissement de la forêt, malheureusement, il est essentiellement en périphérie des villages, où il rentre du pin maritime quasiment partout et on va constater dramatiquement des incendies qui vont rentrer dans les maisons, comme cela s'est déjà passé malheureusement en Corse, et souvent des incendies d'hiver, parce qu'on n'est pas en dispositif d'alerte conséquent.

Donc tout ça, nous, on acte, on a conscience de la difficulté, mais on voudrait que derrière il y ait ce croisement opérationnel, qu'il y ait des moyens, des incitations à l'installation. Il n'y a plus personne aujourd'hui qui fait de coupes de bois. C'est un métier qui disparaît. Moi, je suis originaire de Ghisoni, ùn ci hè più nimu ! Il y en avait 4, il n'y a pas très longtemps. 4 entreprises.

Donc, tout ceci, ça demande peut-être un appel à projets, un appel à compétences et quelque chose qui permet... parce que le marché bois aujourd'hui en Corse, il y est, c'est redevenu à la mode, mais c'est du bois d'importation et du mauvais bois.

Même des piquets en châtaignier aujourd'hui viennent d'ailleurs ! C'est des châtaigniers d'élevage très tendres qui pourrissent en 2 ou 3 ans.

Donc, on n'est plus dans une logique qui est rationnelle.

Pour la partie occupation du domaine public, je le redis, moi je voudrais qu'on revoie le comité sylvopastoral. Il n'y a pas de politique et il y a un poids trop important à l'administration, que ce soit la nôtre ou celle de l'État.

Je pense qu'il y a quelque chose à faire, comme vous l'avez fait pour la commission d'occupation du domaine forestier, de faire la proposition. Je ne sais

pas si c'est piloté conjointement par la DRAAF et par la CdC, mais qu'il y ait un lot d'élus qui soit conséquent, ou du même poids que ce que vous proposez dans la commission du domaine d'occupation.

Maintenant, pour ce qui concerne les occupations de personnes privées sur le domaine public. Il y a une quinzaine d'années, l'Assemblée de Corse avait refusé à la petite majorité de l'époque, qui était partielle, celle de Paul Giacobbi, la vente d'un terrain en forêt de Vizzavona pour pouvoir construire un hôtel sur le site de l'ancien grand-hôtel de Vizzavona.

On avait opposé le droit des autres, c'est-à-dire qu'il fallait qu'il y ait une étude de la réalité des occupations domaniales de tous les baux emphytéotiques qu'il y avait et d'avoir une vision de l'ensemble.

Moi j'aimerais que ce rapport nous soit proposé. Une fois qu'on en a connaissance, qu'on a la formulation éventuelle des demandes, qu'on discute de la rétrocession, mais en connaissance de cause et avec quelque chose de très spécial. Moi, je souhaite que ce soit uniquement une rétrocession avec une délimitation parcellaire à l'angle des maisons, qu'il n'y ait pas de terrain, qu'on soit sur du strict bâti. À partir de là, ça concerne uniquement une commune, c'est Vivario essentiellement, ça concerne une bonne vingtaine d'habitations. Et ce dossier, il est en latence depuis une vingtaine d'années. Il avait été bloqué sur ce projet de rachat d'hôtel, au prétexte qu'il fallait une propriété foncière pour qu'il puisse y avoir le prêt, ce qui est totalement faux, mais on est toujours sur des systèmes de baux.

Donc, il faudrait qu'on ait un rapport. Et sur la totalité aussi des maisons forestières et autres, propriétés de la Collectivité de Corse, qui sont en état d'abandon manifeste et de pillage notoire.

Je parle à côté d'un conquêt, la maison de Vizzavona, ohimè ohimè...

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. D'altre dumande ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziau, Madama a Presidente.

A furesta, si sà, ghjè una ricchezza maiò di a nostra isula.

Stu pianu mi dà a speranza ch'ella serà prutetta è sfruttata incù u penseru di sviluppu à long'andà.

U quadru d'occupazione mi pare bonu ma mi pone 3 problematiche:

- U prima ghjè u prezzu di e cuncessione ch'è mi pare un pocu bassu. È u fattu ch'è a trasmissione famigliale sia automatica mi pare esse un titulu di pruprietà è què mi frasturnechja appenuccia.

- U secondu puntu, ne ai parlatu Julien ma micca abbastanza perchè ghjè una grossa problematica, ghjè a pratica di a moto-cross ind'è e nostre muntagne, è ci vole à stradà la perchè hè dannosa, di manera impurentissima. Ghjè un veru problema, è ci anu da esse ancu parechji problemi nantu à què.

- È u terzu puntu ghjè l'avvene, l'hà detta Paul-Félix, di e nostre case furestiere, sò magnifiche ma 10 anni fà, o 15 anni fà aviamu fattu un pianu di reabilitazione, è s'aspettimu torna 10 anni ùn ci ne serà più case.

Vi ringraziu.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

On avait déjà évoqué à maintes reprises les problèmes que rencontre la filière bois au sein de cet hémicycle.

Alors moi, ce que je ne comprends pas, c'est qu'avec la matière d'œuvre que nous avons, comment expliquer les difficultés que rencontrent les entreprises forestières ? Malgré des initiatives privées pour relancer cette filière, il semble que des difficultés restent souvent et presque insupportables pour les différents porteurs de projets.

Il semblerait aussi qu'au niveau des aides, à la différence d'autres pays, notamment en Pologne où ils sont financés à 70 %, nous ayons des aides beaucoup moins importantes pour un secteur quand même qui ne demande qu'à prospérer et dont une ressource est importante sur notre territoire.

Alors comment cette collectivité peut-elle aujourd'hui valoriser cette filière et surtout essayer vraiment de la mettre en œuvre pour un territoire comme le nôtre ?

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Più nimu ùn dumanda a parolla ? Petr'Antone.

M. Petr'Antone FILIPPI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Ghjustu qualchì punti à a lestra nantu à stu raportu.

Digià vuleria ripiglià à u mo contu ciò ch'ella hà dettu a mo cullega Paola MOSCA. Ci hè u raportu à a terra nantu à issu raportu. Una leia essenziale cù u populu, cù u populu corsu è ùn ci vole micca à scurdà si ne.

Un affare impurtente dinò ghjè a complementarità cù u travagliu di u cumitatu di a muntagna, a cartula di e pascure di muntagna, è u fattu di permette à i pastori di u locu d'occupà è d'intrattene, d'occupà è d'intrattene, perchè ghjè impurtente, i lochi. È pensu quì à u raportu, era in u 2023, credu quì à l'Assemblea.

Dopu un affare ch'aghju trovu bè dinò per raportu à l'apicultori, ghjè u fattu di permette...dunque i prezzi sò divisi per 10 per raportu à i prezzi di nanzu nantu à u fattu d'avè u label di qualità di l'AOP Mele di Corsica, è ghjè un affare chì mi pare assai assai bè.

Ci hè un interessu culturale è patrimoniale, di sicuru, perchè ci hè a terra, ci hè u populu, è a lingua ghjè sempre sempre liata à issi dui fatti quì, è pensu chì ghjè un affare à mintuvà dinò perchè i lochi contanu a storia di un populu, è à traversu què, à traversu à i nomi, è à traversu issa lingua dinò.

Pensu à u casu particolare dinò di e case di a Vizzavona. L'affare ghjè di mantene i diritti, di cunservà i diritti di quelli chì l'anu ma dinò d'avè a maestria per a Cullettività di u fundariu in fatti. Ghjè què l'affare. D'ùn micca lascià perde i diritti à quelli chì l'anu ma di mantene issa maestria per a Cullettività.

Dinò, un altr'affare assai impurtente ghjè una gestione durevule di issu patrimoniu, ch'ellu sia per raportu à u turisimu, l'adopru di e materie lucale, a petra, u legnu, è in u rispettu di i documenti d'urbanisimu.

I punti impurtenti in fatti, dinò in più, nantu à issu raportu quì, ghjè:

- L'infurmazione di u publicu chì forse sin'à avà ùn era micca abbastanza fatta.

- A cumunicação trà l'attori. Si vede veramente una vultà di fà cumunìcà l'attori di issa gestione.

- A cuerenza, perchè ch' ghjè què dinò d'avè un quadru, di permette una cuerenza trà i cumportamenti è e persone, è dunque, da issa cuerenza nascerà l'equità dinò, è ghjè què un affare impurtentissimu.

In fatti issu raportu ghjè un passu, ma un passu abbastanza grande, un passu di più versu a reappropriazione di a furesta, di a terra, è in fatti d'un bè cumunu, è què mi pare una parolla impurtente, è l'emu digià mintuvatu ma ghjè un bè cumunu.

Eccu. À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Petru !

M. Pierre GHIONGA

Un puntu, Madama a Presidente, per ride o per pienghje, andate nantu à u "Bon coin", qualchissia vende 40 000 eurò un stazzu. Un vi diceraghju micca induve, vederite.

(Brouhaha)

M. Pierre GHIONGA

Ci sò ch' sò stati venduti senza esse nant'à u Bon Coin.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Mi si pare, ci sò i prufeziunali quì ch' a ponu... Scusate.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Duie parolle.

Sur le rapport, si tratta di a furesta, même si Cathy et d'autres ont « débordé » et évoqué la question plus générale, et c'est normal, de la filière bois.

Moi je rejoins assez Paul-Fé. Pendant longtemps, ayant quelques responsabilités dans le secteur, je regardais d'année en année, les courbes des ventes de bois et c'est vrai, on n'est pas sur quelque chose de linéaire. On a parfois

des emballlements et puis ensuite des « décrues » et des phénomènes qui varient assez nettement d'une année sur l'autre.

On a connu des années « blanches », avec des lots qui ne trouvaient pas preneurs. Et on a, c'est vrai, vous le notez, et tant mieux, on ne va pas le relativiser, mais le contextualiser, des chiffres qui, depuis quelques temps, paraissent un peu plus intéressants.

La difficulté, ce n'est pas la progression de 6 à 25. C'est celle du delta, ça a été relevé par un certain nombre d'orateurs, qui existe entre l'Etat de la ressource, le potentiel offert et la réalité de ce qui est aujourd'hui posé.

Cathy et d'autres disaient, qu'est-ce qu'il manque ?

Vous posez un cadre aujourd'hui d'occupation, de gestion de la forêt. Donc, même si ce n'est pas à proprement parler le débat, je pense qu'on gagnerait, Julien, dans des temps à déterminer à travailler ensemble sur 3 sujets.

Le premier, c'est la première transformation. Si on veut que la forêt soit véritablement une ressource et pas simplement un espace récréatif ou ludique, même si elle a aussi cette dimension-là, puisqu'on parle de multifonctionnalités de la forêt corse comme de la forêt en général, il faut qu'on recrée des scieries. La Corse en a connu des dizaines après-guerre. On en a aujourd'hui 2, 3, 4, des micro-scieries, etc.

La réalité, c'est que si on veut une filière bois dynamique, après on peut aussi continuer comme ça et tous les ans, tous les 3 ans, tous les 5 ans, poser un constat qui aura un peu évolué... ou pas.

Si on veut franchir un palier et faire vraiment un saut qualitatif, il faut travailler sur la première transformation.

Moi, je vois le changement dans le territoire que je connais bien, depuis qu'une scierie a été créée. Elle a été créée par le privé, elle a été subventionnée par le public, notamment par l'ODARC, Président. On a eu des problèmes pour l'installer, on s'est heurté à un certain nombre de gens qui n'en voulaient pas, etc. On a tenu bon et on l'a poussée.

Aujourd'hui, elle crée une dynamique indéniable sur le front de l'achat de ressources, sur le front de la montée en compétence des acteurs du territoire, sur le front de l'utilisation du bois corse dans la construction publique et privée.

Donc moi, je pense qu'il faut qu'on réfléchisse à ce qui n'est pas un mot qu'on emploie à tout bout de champ, en tous les cas dans notre groupe, mais qui

ici prendrait toute sa dimension, c'est un plan et qu'on dise combien de scieries avons-nous besoin pour que la première transformation et donc l'utilisation de la ressource redevienne pertinente ?

Nous, on pense qu'il en faut au moins 4 autres et que le public, il a vocation peut-être à intervenir plus massivement.

Je vais vous rappeler, Président, et ce n'est pas un reproche, que les taux proposés par l'ODARC sont, c'est vrai, très en deçà, mais pour plein de raisons, de ceux pratiqués par un certain nombre de régions qui veulent booster l'exploitation forestière et la première transformation.

Donc, on peut réfléchir à des taux plus élevés et à une intervention de la puissance publique plus massive.

C'est une réflexion, et en aucun cas une critique, on y reviendra.

Deuxièmement, un des élus le disait, la question des ETF, il n'y a plus d'entrepreneurs de travaux forestiers. Oui, il y en a quelques-uns, anc'assai, mais on n'est plus du tout dans les proportions d'il y a 20 ans, 10 ans, et je ne parle même pas du passé plus lointain.

Donc, vous parlez d'une formation bûcheronnage, je l'ai vue, on en a pris acte. Peut-être faut-il élargir le prisme et penser à un ensemble de formations dédiées à ces questions qui soient plus agiles, plus opérationnelles et donc plus diversifiées.

Troisièmement, il y a la question du plan d'accès. J'ai entendu un certain nombre d'orateurs, sò cum'è voi, in tantu chè Corsu è naziunalistu, attaccatu assai à u caratteru publicu, quasi sacru, di a furesta corsa. Mais en même temps, et je le dis dit très tranquillement, on doit trouver un point d'équilibre.

Ou c'est public, inaliénable, accessible à des conditions hyper strictes, etc., ou on pose un cadre qui permet une exploitation économique, touristique, forestière, etc.

Nous, on est comme vous, j'imagine, partisans bien sûr de l'option philosophique qui consiste à la préserver, mais également de l'option pragmatique qui consiste à la mettre véritablement en avant, notamment d'un point de vue économique.

J'aimerais connaître un chiffre, je ne sais pas si vous l'avez : le nombre d'arbres qui meurent sur pied.

Alors pas de l'arbre de l'unité, mais en volume, qu'est-ce que ça représente ? Pourquoi ? Parce qu'il y a des milliers d'hectares de forêt qui, depuis des décennies, n'ont plus vu la main de l'homme, mais au-delà, de plans d'accès permettant de rationaliser un peu les choses.

C'est une affaire qui va coûter 10 ou 15 M€ par an et on ne les a pas, et vous encore moins que moi. Je parle de la Collectivité.

Mais plus sérieusement, il faut qu'on réfléchisse parce qu'on a là une clé, tant qu'on n'a pas fluidifié l'accès à la ressource, tant qu'on n'a pas aidé les acteurs du territoire et notamment les ETF à monter en compétence et qu'on n'a pas doté chaque grand bassin de vie et d'emploi d'un outil viable et dans lequel le public pourrait intervenir dans le domaine de la première transformation, je le dis sereinement, on aura un débat sensiblement du même tonneau tous les ans, tous les 3 ans, toutes les mandatures et puis, dans 10 ans ou dans 20 ans, on se retournera vers une ressource qui restera très largement sous utilisée, alors même qu'elle est un levier de croissance pour des territoires qui ont fait le choix politique de l'exploiter et qui ont mis des moyens correspondants. Ça, c'est de manière générale.

De manière plus précise, premièrement, je pense qu'il y a effectivement un patrimoine qui est en jeu. Je vous parle là aussi d'une commune que je connais bien, celle de Portivechju, vous aviez lancé un appel à projets il y a des années qui n'a pas été conclusif pour, je dirais, des baux ou des conventions, je n'ai plus le cadre juridique proposé à l'époque en tête aujourd'hui, concernant donc des biens patrimoniaux.

Je vous en cite un chez nous pour que l'exemple soit parlant, la Maison Marchesi, qui est un bien au caractère patrimonial et à la valeur symbolique exceptionnelle. Aujourd'hui, c'est un terrain de quads, comme tant d'autres.

Donc, il faut qu'intervienne en la matière la notion d'urgence parce que vous le savez et moi j'ai eu modestement l'occasion de l'expérimenter à l'époque, quand ces biens-là, et la Corse en regorge, vont être proposés à un partenariat public/privé, pour le dire en des termes génériques, vous allez avoir et on va avoir quantité d'offres de services et de propositions. Il nous faudra déterminer le bon curseur entre ce que Paul appelait la privatisation rampante, l'appropriation de biens publics à des fins X et la mise en valeur de biens qui en l'état, on ne va pas se mentir, ne peuvent pas être massivement investis et remis en valeur par la Collectivité qui n'en a ni l'ingénierie, ni les moyens personnels, ni les moyens financiers, ni être confiés sans condition aucune au privé seulement.

Donc, il faut qu'on y réfléchisse. Mais là, il y a une ressource patrimoniale considérable qui comme tant d'autres, faute de choix politiques durs

et rapides, est vouée à l'abandon, à la prédation et au pillage. Donc, il faut qu'on réfléchisse ensemble. Le rapport y fait clairement référence à un certain nombre de solutions.

J'avais écrit au président du Conseil exécutif, donc je profite de l'occasion qui m'est donnée pour le redire, on est, nous, preneurs, y compris de solutions mixtes public/public, (ou nous deux et privé), mais on ne peut pas continuer en l'état, d'autant qu'on a nous un projet qui nous tient à cœur et qui consisterait à réhabiliter le Paradisu, qui est devenu une propriété communale après avoir longtemps été celle du clergé. Si l'on pose en montagne deux actes, on rouvre ce centre et on réhabilite et réinvestit la maison dont je parlais, on redonne vie à la montagne, plus sûrement quand la maintenance sous perfusion à coup d'argent public ou d'initiatives isolées. Donc là, il y a un axe fort.

Deuxièmement, et très vite, sur le volet de l'occupation. Moi, je ne trouve pas déconnant, pour le dire un peu vulgairement, le niveau de tarif que vous proposez. On l'a regardé avec attention, on est dans des « modèles » qui sont intéressants.

Le sujet, c'est celui des critères de sélection. Vous proposez une comitologie qui est trop lourde et qui, Paul-Fé l'a dit, exclut le politique. Remettez-nous collectivement dans la boucle, parce que les élus territoriaux viennent tous de quelque part, ils connaissent ces territoires dont il est souvent question. Il me paraît utile de ne pas laisser, avec l'immense respect que je voue et que je porte aux techniciens de tous horizons, à notre seule administration, le soin de poser ces choix-là. On a aussi vocation à être partie prenante.

Terminer en disant, pour aller à la synthèse du rapport et à l'essentiel de notre propos partagé à « Avanzemu », si on veut effectivement poser une exploitation rationnelle et durable, au sens du bois construction, du bois d'œuvre, du bois énergie et d'un certain nombre de sujets pendants, il faut de notre point de vue que vous associez aussi les territoires, non pas simplement au sens des élus représentés à l'Assemblée et des régions dont ils sont originaires, mais aussi les EPCI. Chaque établissement public de coopération intercommunale, de la plus petite Comcom à la plus grande communauté d'agglo, à j'imagine, c'est le cas pour nous très modestement, mais avec beaucoup d'énergie et de volonté, une vision de son patrimoine forestier, une vision en termes de risque, la prédation, la privatisation à marche forcée, le pillage, les coupes à blanc pour la forêt etc., et puis une vision plus positive et plus dynamique au sens de la réussite partagée.

Donc sans alourdir la comitologie, trouvons l'articulation qui permet aux élus de l'Assemblée, tous courants politiques confondus d'être mieux associés, mais également aux EPCI, en fonction de la propriété de la forêt

communale et de la gestion partagée de la forêt territoriale, eh bien de poser un regard et même une action concertée.

Ça m'amène à un dernier mot, la propriété privée qui est quand même, dans certains territoires, l'essentiel de la propriété forestière, on peine collectivement à amener les propriétaires vers des plans simples de gestion qui viennent contrarier et parfois même empêcher une exploitation saine et durable du couvert forestier. Il faut qu'une incitation plus nette, à ce niveau-là, parce que là où on a des exemples, je pense à des coopératives forestières dans le Sartenais et ailleurs, y compris sur la création de bouchons pour un certain nombre de grands vignobles, etc., on voit qu'il y a des leviers de micro-croissance à l'échelle de territoires donnés qui sont vraiment des leviers intéressants. Mais ça passe par des plans simples de gestion et plus généralement par un cadre donné au privé pour que la ressource qui aujourd'hui se meurt, soit valorisée et remise en perspective.

Donc quelques contributions au débat du jour et, vous l'avez compris, la claire volonté d'accompagner une volonté politique qui ferait enfin de notre forêt non plus un sujet de débat au confluent de l'idéologie ou de la théorie, mais un sujet de développement au confluent de l'appropriation par notre peuple d'une ressource essentielle et d'un développement économique qui est aussi et surtout un facteur d'émancipation. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Altre dumande ? Charlotte Terrighi.

Mme Charlotte TERRIGHI

Je voulais juste dire à Jean-Christophe que les territoires sont déjà largement impliqués dans ce domaine à travers la Chambre des territoires qui a fait un très gros travail sur le sujet. Il est, je crois d'ailleurs, à l'initiative de la relance de la gestion des forêts. Et je me permets de signaler que je constate que très souvent dans beaucoup d'interventions, la Chambre des territoires est un petit peu occultée, on ne la met pas vraiment à la place où elle devrait être. Il y a beaucoup, beaucoup de travail qui est fait dans tous les domaines, beaucoup de réflexion et elle représente les maires et les EPCI, tous les EPCI sont représentés.

Donc, il appartient à chacun d'entre vous de vous rapprocher de vos représentants et de leur demander d'être peut-être un petit peu plus actifs.

Voilà, merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci Charlotte.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Un mot rapide. Oui j'entends, mais on ne parle pas de la même chose.

Que des élus, et notre territoire en comptent au moins deux, soient présents à la Chambre des territoires et les nôtres sont assidus, pour coconstruire des politiques publiques, c'est un fait. Moi, ce que j'évoquais, c'était le fait que les communes étaient propriétaires dans bien des cas, de couverts forestiers et qu'il importait de notre point de vue, mais on peut ne pas être d'accord, qu'elles soient associées à la mise en œuvre. Je ne parle pas de la définition du plan, le plan il n'y a pas de difficulté.

Je parle de l'association, de l'implication des communes dans la mise en œuvre opérationnelle et ça, ça me paraît important.

Voilà, d'un mot.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

Allora, di sicuru chì a furesta ghjè un inghjocu maiò, una sfida maiò, è una risorsa chì ghjè à gestisce, è ci seranu di sicuru, di pettu à e sfide climatiche dinò novi pericoli diceraghju chì veneranu davant' à noi, perchè chì, hè stata detta nanzu à mè, a furesta pò diventà dinò un inghjocu di predazione è hè dighjà un inghjocu di predazione.

Allora, eiu aghju una prima dumanda nant' à u quadru chì ghjè prupostu. S'ellu hè una declinesone, una traduzione semplice, trà virgulette di sicuru, di i codici di l'urbanisimu è di u codice furesteru, o s'ellu ci hè una vera volontà d'appiegà à e specificità chì sò e nostre, è parechje sò state ammintate. E specificità chì sò e nostre à livellu culturale, economicu, è sucietale. Què ghjè una prima dumanda. Perchè s'ellu hè sola messa in appiicazione, è a precisione diceraghju di u quadru regulamentariu, ci anu da esse difficoltà, è a sapete cum'è mè.

Dopu, avete messu una nuzione chì mi pare, è l'avete messu à u centru, di a vostra riflessione, quella di u bè cumunu. È hà sfilatu tutte l'intervenzione, sò state diceraghju ingiru à una ricerca d'equilibriu, ingiru à stu bè cumunu. Un bè cumunu, ghjè qualcosa chì dice chì "hè di tutti".

Ci hè un pruverbiu chì dice in corsu "quand'ellu hè di tutti ùn hè di nimu", ùn hè micca què, u bè cumunu. Ghjè veramente ch'ellu sia gestitu di tutti è à prò di tutti. Ùn semu micca solu eredi, semu depositarii, è à issu titulu duvemu tramandà, à livellu cullettivu.

Et je crois que l'équilibre, il doit être trouvé justement avec la question, la notion de gestion, la façon dont on va être en capacité de gérer ce bien commun, qui ne peut être otage de la somme d'intérêts particuliers, mais qui doit être au service de la gestion d'un bien collectif.

Dans ce qui est le cœur de ce plan, il va falloir que nous trouvions les voies et moyens de garantir, vous l'avez dit, une maîtrise publique, pour que la forêt ne devienne pas un terrain de jeu pour beaucoup. Mais dans le même temps, être en capacité de dire à ceux qui l'occupent, qui l'entretiennent, dont elle est devenue également un patrimoine qu'ils respectent, de poser un cadre évident, et certains le font sans que le cadre ait besoin d'avoir été posé, d'autres beaucoup moins. Savoir aussi, ça été demandé là aussi avant moi, de quoi on parle, parce que s'è no parlemu di e piazzile, ùn parlemu micca di listessa manera di e case furestiere.

Donc, il faut qu'on ait un bilan complet de ce qui relève du patrimoine forestier au sens large, tel que vous le posez dans votre rapport, s'il s'agit des estives, s'il s'agit des deux, également des maisons forestières, et trouver un cadre qui réussisse à concilier cet équilibre entre quelque chose qui est devenu un patrimoine privé et la nécessité de maintenir l'équilibre avec le public.

Je crois que ça, c'est l'équilibre que nous souhaitons tous trouver parce qu'il n'y a pas d'antinomie non plus quand les bons cadres sont trouvés. Je crois que d'ailleurs, nous aurions à gagner à les trouver puisqu'effectivement, nous n'avons pas les moyens et nous le voyons aujourd'hui, d'intégrer des modes de gestion qui puissent nous permettre que ce patrimoine soit géré et transmis.

Donc, c'est aussi trouver avec l'équilibre des activités qui doivent s'y organiser, parce que si vede di tuttu. Donc, il faudra être en capacité de savoir là aussi gérer et encadrer ces activités, cela ne veut pas dire interdire.

Bien évidemment et je conclus, parce que ça a été évoqué avant moi, cela dépasse sur la question du jour, mais ça la rejoint, la question de la filière bois parce qu'on ne parle pas de filière bois, parce que tout simplement

malheureusement aujourd'hui il n'y a pas de filière bois, il y a des segments de ces chaînes de production, mais il n'y a pas une véritable filière. Et l'on sait aujourd'hui que la ressource bois, elle n'est pas malheureusement gérée de la première transformation jusqu'à son exploitation et la mise en production. Et ça, on ne peut s'en exonérer, même si ce n'est pas le cœur du rapport aujourd'hui.

Je crois qu'il sera important de le préciser, il serait important de s'y investir parce que hâ da firmà per pruverbiu parce qu'on n'arrête pas de le dire, il y a des segments d'une filière et d'une chaîne de production, mais il n'y a pas de filière. Donc à un moment donné, il va falloir trouver les voies et moyens de mettre en œuvre cette filière.

Pour finir, on parle aujourd'hui de la question de la forêt territoriale, il y a une forêt privée, ça aussi ça a été dit avant moi, il faudra trouver à concilier les deux puisqu'il n'y a pas de frontière réelle et les enjeux nous impacteront de manière collective, que la forêt soit privée ou que la forêt soit territoriale, pensu ch'ellu ci vulerà à truvà una cuerenza d'inseme à traversu i piani di gestione chè no saperemu truvà.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Altre dumande ?

En tant que responsable d'une structure depuis quelques années, j'ai vu évoluer la réflexion autour dans ce domaine. On est passés du mur des lamentations où on baignait dans la négativité, à une réflexion structurée parce qu'un cadre a été posé et il y a un chef d'orchestre aujourd'hui, c'est perceptible, on l'a bien senti. Il y a aujourd'hui une vision collective partagée. On a tous bien compris qu'il était indispensable sur cet espace forestier, de réfléchir ensemble, on a tous une partie de la réponse.

Et ça, je crois que nous vous le devons. Vous avez organisé un certain nombre d'événements qui ont pu structurer cette réflexion.

Les interventions ont été intéressantes et riches et ce qu'on peut retenir, c'est qu'il est indispensable d'avoir des débouchés. On a parlé des scieries pour la première transformation, mais on a pu, à partir des remontées que l'on a, constater que le bois d'œuvre était de plus en plus rare et de plus en plus loin. Donc il faut aller chercher et ce ne sont même plus des pistes à entretenir, c'est soit des pistes à créer, soit d'autres systèmes pour aller chercher le bois beaucoup plus loin.

Mais ça, ce n'est qu'une partie de la réponse, parce que le bois d'œuvre concerne évidemment la première transformation. Mais plus qu'il est rare, quand les forestiers vont sur les coupes, ils ont évidemment à disposition plus de bois

énergie que de bois d'œuvre. Donc, il faut bien avoir un débouché pour ce bois énergie aussi. Je salue là aussi la décision qui a été prise au niveau des établissements scolaires où il est imposé désormais, sauf cas exceptionnel, lorsque techniquement ça n'est pas possible de l'installer, mais il est imposé aujourd'hui d'installer des chaudières à bois plutôt que des systèmes au gaz ou à une autre source d'énergie. Évidemment que c'est insuffisant.

Qu'est-ce qu'il nous faut aujourd'hui ? Il nous faut, on l'a dit, des acteurs dans la première transformation, et on l'a vu tout de suite, dès qu'un acteur s'installe, on l'a bien vu, les chiffres des ventes ont augmenté. On sait bien tous quand on a analysé l'augmentation des ventes, elle est due à un acteur, peut-être deux, mais on sait bien à quoi c'est dû, on a tous compris comment ça fonctionnait.

On voit bien que l'utilisation du bois peut augmenter à condition, eh bien, qu'il y ait de nouveaux acteurs, des acteurs dans le domaine de la première transformation avec peut-être de nouvelles scieries ou en tous les cas l'augmentation du volume de production des scieries actuelles et surtout l'implantation d'un gros réseau de chaleur ou de plusieurs réseaux de chaleur. Il n'y a que ça qui permettra à un moment donné de tirer cette filière, parce qu'aujourd'hui, bon an mal an, cette filière existe, avant on avait des segments qui manquaient, aujourd'hui tous les segments sont complétés.

Donc, je crois qu'on est dans un domaine où il y a peu d'acteurs, que les investissements sont très lourds dans ce domaine, excessivement lourds, quand on veut acheter un grumier, ce sont tout de suite des centaines de milliers d'euros pour une production aujourd'hui qui est encore incertaine.

Je crois que nous avons engagé au niveau de la Collectivité de Corse une démarche de développement qui est intéressante et évidemment, il faut la poursuivre.

Je vous remercie.

Excusez-moi, Président, on vous donne la parole pour répondre.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la vice-présidente.

Au vu de la richesse des débats et de l'esprit et je crois constructif, qui ont animé les différentes interventions, je crois utile de pouvoir réagir en quelques mots.

Bien sûr que l'objet du rapport, c'est essentiellement le cadre de l'occupation, mais qu'il était tout à fait légitime d'aborder d'autres problématiques, notamment celles relatives à la filière bois ou encore à des enjeux encore plus stratégiques autour de la notion de bien commun et je voudrais commencer avec ça.

J'ai dit à la fin de mes propos que ça ferait partie des orientations stratégiques qui seront au cœur de la révision du PADDUC.

On aura d'ici quelques mois à vous proposer le périmètre de la révision du PADDUC dans laquelle on souhaiterait voir cette notion apparaître de manière très claire autour bien sûr, de la question de la maîtrise publique des secteurs stratégiques, on en a souvent parlé. Il y a l'eau bien entendu, mais il y a d'autres secteurs qui peuvent être concernés autour des ressources naturelles. Et aussi, se prémunir de toute logique de monopole autour des notions aussi de bénéfices raisonnables, comme on a pu avoir les débats sur les déchets mais qu'on pourrait transposer à une multitude de secteurs.

Enfin, pour répondre à vos différentes interventions, celle de Josepha, de Jean-Christophe, des élus du groupe « Fà populu in seme », notamment des élus nationalistes, ce partenariat aussi public/privé, comment on l'articule de manière efficace dans ce cadre-là, donc le volet aussi plus opérationnel autour de ces notions de biens communs.

Pour répondre à Paul Quastana aussi, je pense que c'est important, et il y a eu d'autres interventions, notamment Annette, sur cette question-là de la volonté de maîtrise publique du foncier en forêt territoriale et d'éviter tout morcellement de la propriété de la Collectivité de Corse, on s'est posé la question, on a été notamment sollicités par les bénéficiaires aujourd'hui, que ce soient des maisons familiales, des hôtels ou des restaurants, qui nous ont dit : nous, on voudra acheter le foncier, qui nous ont dit aussi : éventuellement des baux emphytéotiques, des concessions.

On a fait une analyse juridique. À ce stade, l'acte qui pour nous garantit de manière certaine la propriété publique et la maîtrise publique, c'est la concession. C'est pour ça qu'on a mis de côté la possibilité de baux

emphytéotiques, notamment de 99 ans, même si peut être dans certains cas, ça a été évoqué, le cas du Grand Hôtel, on pourrait se pencher dessus, Paul-Félix, il n'y a pas de difficulté. Mais aujourd'hui dans ce cadre-là, on privilégie des concessions, c'est-à-dire un droit d'usage et pas des baux qui sont une forme de de droit de propriété qui fragilise la maîtrise publique. Donc voilà, ce que nous, on préconise.

Bien sûr qu'après dans le cadre du travail qui a été fait par l'Office foncier, surtout de mesures anti spéculatives, etc., on va travailler en transversalité pour voir comment on peut améliorer la situation.

Simplement vous dire aussi, et c'est pour ça Paul, pour éviter, et Josepha aussi l'a évoqué, pour éviter tout risque d'accaparement ou de prédation, aucune construction nouvelle, c'est écrit noir sur blanc, la seule chose qui est autorisée demain en forêt publique territoriale, ce serait des réhabilitations de bâtis déjà existants ou des extensions qui soient conformes aux droits de l'urbanisme et qui soient également des permis de construire purgés de tout recours, sachant qu'en forêt, ce n'est jamais évident d'obtenir un permis de construire parce qu'il y a la loi montagne, il y a des questions de discontinuité, il y a des espaces de protection environnementale, etc., etc.

Donc, on a quand même mis des garde-fous très forts pour éviter justement ces logiques de prédation, parce qu'on est bien conscients que les menaces sont fortes et que donc, il faut des règles qui soient précises.

Et pour répondre également à Josepha, on est sur les deux aspects à la fois de la sécurisation juridique conforme au code forestier, conforme au droit de la propriété, conforme au droit d'urbanisme, mais aussi on a intégré bien sur les spécificités, on a parlé par exemple de tarifs préférentiels pour les filières en AOP. Ce sont des spécificités qu'on a voulu intégrer, la présence aussi, je dirais des populations locales, la concertation avec les élus dans les territoires dans le cadre de la gestion par massif. Donc tout le volet de critères qui sont spécifiques, ne serait-ce que par le fait que la propriété, celle de la Collectivité de Corse, puisque les forêts ont été transférées à la Collectivité de Corse.

Après bien sûr, il y a d'autres spécificités à intégrer qui dépassent ce simple cadre d'occupation, notamment dans le cadre des discussions qui sont en cours, quid de la compétence des DFCI que le bloc communal a les plus grandes difficultés à exercer et éventuellement, du devenir de l'ONF dans le cadre du processus en cours. Voilà, tout ça ce sont des discussions, mais je dirais, qui ne sont pas spécifiques à ce cas, mais sur lesquelles on a d'ores et déjà un certain nombre d'échanges.

Pour répondre aussi à Annette sur cette question, la difficulté, c'est qu'on part de très loin. On a mandaté un certain nombre d'études et aujourd'hui l'origine des propriétés sur les bâtis familiaux, par exemple à Vizzavona, mais il n'y a pas que Vizzavona, mais il y a surtout Vizzavona, les propriétés familiales, on est obligés de retracer l'origine des propriétés de l'ensemble des constructions. Donc aujourd'hui, on est dans une forme d'insécurité pour pouvoir dresser des actes en bonne et due forme. Mais on y travaille et, je dirais, il y a eu une saisine des états hypothécaires qui a été réalisée sur toutes les parcelles où il y a des actes de concession, où il y a des demandes d'actes de concession.

Donc ça, c'est en cours et bien sûr qu'annuellement, on fera état de l'avancée de ce travail lié à l'état de l'origine des propriétés suite au résultat des hypothèques.

Paul-Félix, en effet je constate que vous avez lu le document avec attention et vous aurez donc remarqué qu'on a corrigé la coquille dans le rapport du président du Conseil exécutif, mais pas dans l'annexe, c'est-à-dire que vous avez lu jusque dans les annexes pour regarder si les deux documents étaient bien cohérents.

Donc en effet dans l'annexe, alors pour que les élus saisissent bien, la commission dédiée, figure le nom des actuels représentants des commissions de la Chambre des territoires, de l'association régionale des communes forestières etc., en lieu et place de leur qualité. Donc c'est corrigé dans le rapport, ça sera corrigé dans les annexes via un amendement oral, ce n'est pas la peine de présenter un amendement écrit. Donc c'est en page 8 de l'annexe, le comité sylvopastoral territorialisé, ce n'est pas Jean-Jacques Gianni, mais c'est le président de l'association régionale, ce n'est pas Fabien Arrighi, mais c'est le président de la commission politique forestière de la Chambre régionale des territoires, etc.

Alors aussi, pour répondre à Paul-Félix et à Jean Christophe, deux choses distinctes, cette commission qui sera en charge d'examiner et de produire des avis techniques sur les occupations, là, les élus de l'Assemblée de Corse sont bien présents puisqu'il est proposé à un représentant par groupe, première chose. Dans le comité sylvopastoral dont parlait Paul-Félix, là en effet, c'est un comité qui a été instauré par la Commission territoriale qui ne se réunissait plus depuis 2017 et qui s'est réunie pour la première fois en en 2024, il me semble, et qui a instauré ce comité. Lors de la prochaine Commission territoriale qui se réunira, on proposera une modification de ce comité pour intégrer bien entendu des élus au comité sylvopastoral. Pas de difficulté. C'est ensuite le préfet qui valide la composition de ce comité. Mais c'est vrai qu'au moment de la réunion de la Commission territoriale, on n'avait pas intégré la présence d'élus, on en fera la demande dès la réunion de la prochaine commission.

Donc deux choses différentes, la Commission territoriale pour l'examen du cadre d'occupation, il y a des élus et notamment des élus de l'Assemblée de Corse et de la Chambre des territoires ; dans le comité sylvopastoral, on fera la modification dès que possible, on en prend l'engagement.

Sur les ventes des bois, en effet, c'est n'est pas que conjoncturel, forcément. Si on prend les chiffres d'une année sur l'autre, on a des courbes un peu chaotiques, mais si on regarde les moyennes sur plusieurs années, on voit bien que, dans les années 2010, notamment fin de la période 2015-2020, on a une chute très importante. On était très difficilement à 10 000 mètres cubes, aujourd'hui, on remonte autour de 20 000 mètres cubes. On est très loin de ce qu'il y avait il y a 30 ans parce que tout a radicalement changé.

Je prends un exemple, des coupes blanches aujourd'hui en forêt, c'est terminé. Aujourd'hui, l'ONF préconise une politique qui veut prévenir la régénération des ressources, et donc on est sur des coupes où forcément, pour avoir beaucoup de bois de bonne qualité, notamment du bois d'œuvre, il faut couper sur des superficies plus grandes. Donc ça représente des coûts plus importants.

Mais on travaille étroitement avec l'ONF et les professionnels justement pour que l'ONF propose des coupes qui soient, je dirais, plus favorables à un équilibre économique, sachant qu'aujourd'hui on a, en effet comme vous l'avez dit, Madame la vice-présidente, du bois énergie et du bois d'œuvre dans les coupes et que si on veut développer la filière, il faudra développer à la fois le bois d'œuvre et donc des scieries, pour dire ce que disait Jean-Christophe, peut-être dans le cadre de partenariats public/privé. C'est une piste à étudier, il nous semble, et de bois énergie, notamment autour de la SEM Corse bois énergie, mais aussi d'autres initiatives privées qui vont permettre de trouver un exutoire à ce bois énergie parce qu'on ne parviendra pas à valoriser la filière bois si on ne traite pas les deux ressources.

Par ailleurs, vous le savez, on a lancé des expérimentations sur du bois façonné bord de route. On a proposé aussi la possibilité de contrats d'approvisionnement aux entreprises.

Donc, je crois qu'on a essayé de mettre en œuvre de nombreuses actions pour essayer de dynamiser cette filière. Alors ça produit un certain nombre d'effets, même si aujourd'hui ça reste en effet insuffisant, en tout cas fragile pour les acteurs et les entreprises du secteur.

La question des maisons forestières qui a également été abordée, un audit est en cours, un audit qui a été lancé sur l'ensemble des maisons forestières qui nous permettra de proposer des actions de rénovation, éventuellement un plan

d'investissement. Et tout ça se fera en concertation étroite avec les communes qui sont concernées. Une concertation avec les communes qui doit en effet être renforcée. C'est valable pour la question de la valorisation du bois, c'est valable pour la question de l'accès à la ressource, les pistes, c'est valable pour le cas de la prévention incendie, c'est valable pour le cas des programmes des travaux des forestiers sapeurs et des sylviculteurs. Ce travail, il est engagé avec la Chambre des territoires, ça a été rappelé par Charlotte, il doit être renforcé davantage, cette notion de proximité avec les élus, notamment les maires et les acteurs des territoires, on est conscients qu'on a des pistes d'amélioration. Ça fera l'objet d'échanges dans les mois à venir, également puisque c'est une demande récurrente dans ce domaine de la filière bois, mais pas seulement.

Voilà, je crois avoir dit l'essentiel. Je vous remercie une nouvelle fois pour vos interventions et je vous rassure en vous disant que sur les deux prochains rapports, je serai beaucoup plus rapide.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Merci. Allora, passemu à u votu.

Votu contru ? Non-partecipazione ? Astensione ? Votu à prò ?

À l'unanimità.

RAPPORT ADOPTE.

Allora, 2 pussibilità. Sia cuntinuemu è fermanu 3 raporti è 2 muzione postu chì quella di "Core in fronte" hà da esse travagliata dinù è passa in cumissìu a prossima volta.

Sia ci piantemu è tandu pudemu finì à 5 ore, nanzu à 5 ore hà da esse difficiule. Secondu ciò chè vo vulete.

Cuntinuemu ? Allez, cuntinuemu. Raportu 084.

Raportu n° 084 : Prugramma di travagli di u geniu furistieru è di i silvicultori

Rapport n° 084 : Programme des travaux des forestiers-sapeurs et des sylviculteurs

M. Julien PAOLINI

Merci.

Encore, si vous le voulez bien, quelques minutes d'attention.

C'est un rapport récurrent qui revient chaque année, qui est le programme des travaux des forestiers-sapeurs et des sylviculteurs pour l'année 2025.

Ces travaux, ils découlent du PPFENI, du plan de protection et de prévention contre les incendies, qui a été adopté par l'Assemblée de Corse en 2024. Il concerne bien sûr les ouvrages de défense contre les incendies qui relèvent, je le rappelle, de la compétence des communes ou intercommunalités, qui ne disposent pas toujours, loin de là, des moyens humains et matériels pour les réaliser.

La Collectivité de Corse, dans la mesure des moyens dont elle dispose, vient en soutien des communes dans l'exercice de cette compétence DFCI.

Donc en 2024, les forestiers-sapeurs ont réalisé des travaux significatifs. Dans le territoire du Cismonte : 1070 hectares de travaux ont été réalisés sur les 1620 hectares prévus, 66 % de réalisation. J'expliquerai pourquoi on a ce taux de réalisation qui peut apparaître relativement en deçà des objectifs initialement fixés, 61 km de pistes DFCI qui ont été réalisés en rénovation ou en création sur les 84 km prévus, 72 % de réalisation et 346 hectares débroussaillés en brûlage grenage dirigé.

Pour le Pumonte, on est à peu près sur les mêmes niveaux de réalisation. Au niveau des actions de débroussaillage, 79 % des objectifs ont été atteints, 662 hectares sur les 831 prévus et 182 km de pistes réalisés sur les 282 km prévus.

Le programme 2025, bien sûr, il prévoit également l'entretien des pistes comme le programme précédent, les zones d'appui à la lutte, les points d'eau, le débroussaillage des zones stratégiques, 32 en Cismonte et 38 en Pumonte. Les priorités d'intervention, elles ne sont pas prises au doigt mouillé, mais elles font l'objet de discussions et d'une validation par des groupes techniques départementaux inter services, qui rassemblent l'ensemble des acteurs qui se sont réunis en décembre et en janvier.

Les travaux prévisionnels, ils sont détaillés par intercommunalité, par commune. Ils doivent faire l'objet d'un échange aussi, qu'on doit renforcer avec les maires. Je l'ai dit précédemment.

Des difficultés toujours inhérentes bien sûr aux moyens humains, même si on a considérablement investi dans la modernisation des matériels. Et donc aujourd'hui, on a des engins modernes qui facilitent le travail, qui permettent d'augmenter, je dirais de manière qualitative, à la fois les conditions de travail, mais aussi la qualité des ouvrages réalisés.

Mais pour autant, il y a des difficultés inhérentes bien sûr aux conditions météorologiques et aussi aux ressources humaines ou matérielles dans un certain nombre de secteurs.

Nouveauté de ce programme de travaux : en 2025, le programme des travaux des sylviculteurs, donc c'est eux qui réalisent les travaux en forêt. Ça concerne aujourd'hui 120 chantiers en 2024, donc il y a le bilan 2024 des travaux des sylviculteurs, les sylviculteurs, ce sont des anciens agents ONF de droit privé qui ont été intégrés à la Collectivité de Corse. C'est une compétence nouvelle qu'on a acquise également. Donc 300 kilomètres de pistes forestières qui ont été entretenues, 120 hectares de travaux de défenses contre les incendies et 12 km de travaux parcellaires et 60 hectares de travaux d'amélioration des peuplements forestiers.

Les équipes des sylviculteurs assurent la quantification, la préparation et le suivi des récessions de chantier en collaboration avec l'ONF.

L'année 2025 sera l'occasion aussi de renforcer, dans la mesure du possible et des contraintes budgétaires, les effectifs, d'optimiser la maintenance et le renouvellement des engins et toujours de débattre de l'organisation des compétences entre les communes et la Collectivité de Corse et d'une meilleure utilisation des actions, des financements et des moyens.

Ce programme de travaux a fait l'objet d'un échange en Chambre des territoires lundi dernier, avec le Bureau, il sera diffusé aux communes et intercommunalités, si bien sûr l'Assemblée de Corse le valide. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Avisu di a cummissione di u sviluppu economicu.

M. Jean-Paul PANZANI

La commission a émis un avis favorable. Non-participation du groupe « Un soffiu novu », absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha Giacometti-Piredda.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. Qual'hè chì dumanda a parolla ?

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci Madame la Présidente.

Concernant les ForSaps, donc les forestiers-sapeurs, je n'ai pas d'observation particulière sur le programme 2025.

En revanche, ce qui me gêne, c'est le bilan 2024, vous en avez parlé Monsieur le conseiller exécutif. Les taux de réalisation par rapport au prévisionnel sont faibles. En 2B, 66 % sur les surfaces globales, 72 % sur l'entretien des pistes DFCI ; en Corse du Sud, 79 % sur les surfaces et 68 % sur les DFCI.

Je me pose la question, est-ce que le programme 2024 était trop ambitieux ou alors avons-nous un problème de ressources humaines ? On dénombre malgré tout 160 agents qui sont dédiés, qui sont répartis pour moitié entre la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

Donc la conclusion du rapport, et vous nous l'avez dit, parle de renforcement des effectifs. En commission, on nous a expliqué que le retard d'exécution a été imputé au fait qu'on ait des engins immobilisés.

Alors, parallèlement à la CAO d'il y a 10 jours, on avait un marché de prestations sur les pistes DFCI. On a donc recours au privé pour avancer. Moi qui ai connu la situation en amont de la fusion, lorsque je siégeais au conseil départemental, je considère qu'il y a une régression dans le bon fonctionnement de ces politiques liées à la forêt et à la prévention des incendies. Je le regrette, je considère que le privé n'a pas à empiéter sur le domaine public.

Néanmoins, Monsieur le conseiller exécutif, nous voterons le programme des travaux des forestiers-sapeurs pour 2025, en espérant qu'il sera réalisé. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, Chantal. Qual'hè chì dumanda a parolla ? Hyacinthe.

M. Hyacinthe VANNI

Duie parole à l'accorta, mais je pense que, c'est un peu tard, et je pense que sur ce genre de dossier, il faudrait peut-être prendre le temps de projeter ce qui est fait, parce qu'on a des photos, des dossiers, des images. Mais on ne voit pas bien la réalité des travaux effectués. Moi je vous invite la prochaine fois, à nous mettre sur une clé USB, avec les drones qu'on a et avec toute la technologie, les ouvrages qui sont entretenus, les ouvrages qui sont créés. Et si vous allez dans le Cap à Teghime aujourd'hui, le nouvel ouvrage DFCI qui part du col de Teghime et qui descend dans le défilé du Lancone, si vous continuez après en Balagne, quand vous arrivez à l'Ostriconi, cet ouvrage magnifique qui en plus est coupé avec une exploitation agricole vraiment belle, c'est vraiment magnifique.

Moi j'aimerais, Monsieur le conseiller exécutif, qu'on puisse voir sur les écrans le travail qui est fait. On est souvent critiqués par ce qui ne va pas, et quand ça va, on a du mal à mettre en valeur, parce que je vous avoue que pour visiter ces ouvrages, pour bien entendu y être associé pour leur construction et leur entretien, et j'oublie le centre, bien entendu chez Cathy aussi, à la Communauté de communes, où il y a un ouvrage DFCI aujourd'hui qui est vraiment quelque chose de magnifique, et dans le Nebbiu et ailleurs.

Mais franchement, il faudrait peut-être les mettre un peu plus en valeur puisqu'on a des outils modernes aujourd'hui qui nous permettent de voir vraiment ce qui est fait et voir aussi leur utilité. Aujourd'hui, en cas de gros incendies, on a des ouvrages qui nous mettront à l'abri et le travail de brûlage dirigé aussi, que ce soit au service des agriculteurs, au service des sociétés de chasse, c'est un travail considérable qui est fait, c'est une montée en puissance qui n'a jamais été faite.

Donc c'est bien de le dire, je le dis rapidement, je ne vais pas alourdir les débats, mais c'est bien qu'un jour, à la Chambre des territoires ou ici, ou alors vous nous faites passer une petite clé USB, je pense qu'il y a des spécialistes et chez les forestiers, chez les pompiers, qui peuvent nous faire un petit film pour montrer l'entretien, l'aménagement du territoire. Vous savez que j'y suis très attaché avec ma collègue et amie Véronique Arrighi, on est souvent sur ces ouvrages qui aujourd'hui sont une richesse, une protection. Et quand on arrive à coupler les ouvrages qui aujourd'hui permettent à des agriculteurs aussi de s'en servir, je pense qu'on a gagné le pari. On a gagné notre pari de l'aménagement et de l'entretien du territoire.

Je voulais dire ça très rapidement, mais je tiens à ce que vraiment on fasse un petit peu plus de com.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. D'altrè dumande ?

M. Jean-Noël PROFIZI

Je voudrais mettre en évidence l'importance de ce programme de travaux, surtout pour les petites communes et Hyacinthe a tout à fait raison, il faut mettre en valeur le travail qui est fait par les agents sur le terrain, pas partout, mais ça, on va y venir. D'ailleurs, il y a eu un reportage qui a été fait par TF1 il n'y a pas longtemps, qui met en valeur ce travail-là et le travail des agents de l'ONF, le SIS 2A, 2B, les sapeurs. Et c'est vrai qu'on peut être fier de ce qui est réalisé, quand ça marche.

Après on peut associer à ces travaux l'université de Corse avec le projet Goliath ou même les scolaires ont été associés, le Med Star, le projet Furest'avvene aussi avec les collèges. J'en profite pour dire qu'on arrive au bout des 3 ans et ce serait bien de renouveler cette belle aventure, donner en gestion la forêt à nos élèves, c'est quand même très valorisant et c'est un projet d'avenir aussi.

Les plans alimentaires territoriaux dans les montagnes qui permettent aussi, Paul-Félix le disait, la forêt se resserre autour des villages, les plans alimentaires permettent aussi de nettoyer les terrasses et de cultiver. On peut associer aussi toutes les associations qui travaillent dans ce sens-là, « Custodii di u creatu » par exemple, et des réserves communales.

Mais c'est vrai que cette dynamique et tous ces beaux projets ne doivent pas cacher, occulter aussi la réalité de certains territoires. Et je peux, et Julien aussi, parler du territoire du Fiumorbu, où il n'y a pas mal de problèmes et on n'avance pas comme on devrait avancer. Il y a ce problème de compétences, ça c'est vraiment un problème, qui fait quoi ? Comment ? Pourquoi ? Les compétences des communautés, les compétences DFCI des communautés de communes, ce n'est pas le placard DFCI de notre communauté qui dira le contraire.

Moi, je prends les annexes du rapport de la CDENATE, où les cartes ne sont pas à jour, où il y a quand même des incohérences. Je vous prends l'exemple de la piste DFCI Ventiseri, Serra, qui n'a plus été faite avant COVID, et tous les ans on nous dit : ah, l'année prochaine c'est prévu, on la prévoit, on la met, è po tutti l'anni, u tempu passa et rien n'est fait.

Je vous rappelle qu'en 2021 on avait posé une motion à la Communauté des communes, justement sur le devenir des sapeurs forestiers dans le Fiumorbu, notre groupe avait déposé une question orale, et puis on voit 4 ans plus tard, ni

semu à u listessu puntu. Et quand vous demandez tous les ans pourquoi vous n'avez pas fait cette piste, tous les ans, on vous dit mais ùn n'avemu micca materiale, on ne peut pas le faire. Donc il y a il y a quand même un gros travail à faire.

Il y a un problème aussi au niveau de la réparation de ces engins, Marie-Thérèse Mariotti l'a signalé, et c'est une réalité. Quand on a une pièce, il faut qu'on monte à Bastia pour pouvoir ensuite la faire redescendre. Il faut un peu plus de souplesse, un peu plus de cohérence, de facilité dans la gestion de tout ça.

Et puis après, pour nous, élus de territoire, et je rejoins Jean-Christophe quand il disait : il faut qu'il y ait une boucle, qu'on soit remis dans la boucle. Les élus, on connaît le territoire, on connaît nos difficultés, nos faiblesses, et ça, on doit travailler ensemble. Par exemple, il y a 32 ouvrages qui sont prévus. Où ? Comment ? Comment on les fait ? Où sont-ils réalisés ? Il faudrait qu'il y ait un bilan, peut-être par commune aussi, mais un travail en cohérence. Vous allez créer une instance technique, c'est très bien, mais il faut que les élus de terrain soient dans la boucle, sinon, ça ne fonctionnera pas.

Et nous, qu'est-ce qu'on fait ? On va à la pêche aux informations et à chaque fois : oui, non, on va le faire peut-être, on le fait à l'arrache, Solari, Ventiseri, Serra, elle a été faite à l'arrache, elle a été faite c'est vrai et tantu megliu, mais à l'arrache. Il a fallu que nous, les maires des 3 communes cosignent une lettre pour pouvoir le faire, qui n'avait plus été fait depuis 20 ans.

À un moment donné, il faut qu'on revienne sur le terrain, ce n'est pas une critique. Le Président de l'exécutif disait hier : il faut mettre en valeur les choses qui sont bien faites et c'est vrai. Et je crois que nous, maires, souvent on va chercher ce qui ne va pas, alors qu'il y a des choses qui sont faites, c'est vrai. Mais il faut se servir de ce qui va et essayer d'améliorer ce qui ne va pas. Et si on ne le fait pas en cohésion tous ensemble, eh bien l'année prochaine, je prends le PLPI de 2020, c'est le même que le PLPI de 2015 et celui qui arrive là, sera le même que le PLPI de 2020, malheureusement !

Félicitations aux territoires, aux agents qui travaillent, mais il y a des endroits où ça ne fonctionne pas et je pense qu'il faut y remédier.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi Jean-Noël. Qual'hè chì dumanda a parolla ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Pour reprendre un peu les propos qui ont été tenus concernant la mise en place de la DFCI, notamment au sein des intercommunalités, mais nous avons aussi le problème administratif de mettre en corrélation l'ensemble des acteurs, et puis on joue aussi sur du privé. Quand on fait une ZAL ou quand on fait une route pour accéder au DFCI, on a le problème de l'accès à la propriété privée qui met du temps parce qu'il faut contacter l'ensemble des propriétaires pour pouvoir accéder, certains sont d'accord, certains pas, il faut faire des déviations, donc évidemment.

Après, mettre en place l'ensemble des acteurs autour de cette préservation qui est nécessaire, ça prend du temps, ça ne se fait pas.

Ensuite, on a un autre problème lorsqu'on a à faire face à des intempéries qui sont reconnues catastrophes naturelles. L'État rentre en jeu pour refaire des parcours et souvent le maire ou l'élus de la commune est confronté à ce problème là aussi.

Donc, c'est vrai que mettre en synergie l'ensemble des acteurs pour réaliser des pistes ou des espaces de préservation, c'est difficile à mettre en œuvre pour les différents acteurs.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. Più nimu ? Allora, Presidente, vi lascemu a parolla.

M. Julien PAOLINI

Merci.

Une remarque d'ordre général, ça a été notamment souligné par Hyacinthe Vanni, par Jean-Noël Profizi, souligner la qualité des travaux réalisés par les équipes des forsaps et des sylviculteurs. C'est vrai que lorsque c'est écrit comme ça, des kilomètres de pistes, des ouvrages d'appui à la lutte, des ZAL, des actions de brûlage dirigé, on ne se rend pas bien compte de l'ampleur et de la difficulté liée à ces chantiers, difficultés liées au foncier, mais pas seulement, ça nécessite de mobiliser des engins lourds, des équipes souvent dans des zones difficiles d'accès.

Certes, on pourrait se dire, ça a été dit, Chantal, que 70 % de taux de réalisation, ça reste insuffisant, mais c'est quand même 70 %. Et quand je les mets, ces 70 %, au regard de ce qu'on entend au quotidien des agents qui travaillent à la Collectivité de Corse, notamment des agents qui travaillent sur le terrain, je me

dis qu'on a quand même un écart considérable entre le ressenti que peuvent avoir parfois les populations, les Corses, sur la qualité du travail réalisé par les agents et l'effectivité du travail réalisé. Donc 70 % de taux de réalisation, ce n'est pas si mal. On va essayer de faire mieux.

Je rappelle que c'est une avancée aussi d'avoir ce débat-là, de venir tous les ans avec un programme de travaux, avec un bilan, en mettant carte sur table sur ce qui a été fait et ce qui n'a pas été fait. Et bien sûr, qu'il faut qu'on améliore les choses, avec la concertation avec les maires, on a encore beaucoup de travail à accomplir. Il y a des difficultés, vous le savez, dues aux moyens humains, dans le Fiumorbu, il y a des équipes qui sont en difficulté, il y a des problèmes aussi de personnes, comme partout, certains ici sont maires, sont des élus, on sait qu'il y a des cas parfois qui sont délicats à gérer. Mais je pense qu'on améliore les choses.

Il faut l'améliorer aussi dans la communication, en effet, pour mettre en valeur le travail de la Collectivité de Corse. Je pense que le conseiller exécutif, Président de l'ODARC, avec ses qualités de communicant, fera le nécessaire pour cela.

Parmi les pistes d'amélioration, bien sûr, le renouvellement des engins. Ça a été dit. Malgré des efforts considérables, ça a été 7 millions d'euros ces dernières années, qui ont été consacrés au renouvellement des engins en mobilisant notamment des fonds européens du FEADER ou des fonds d'État CFM. Donc le renouvellement des engins, des difficultés liées à la maintenance d'engins parfois obsolètes et aussi un effort à faire, à mon sens, en matière de mutualisation des moyens, c'est en cours. Mais ça fait partie des pistes d'amélioration qu'on doit avoir, mutualisation des moyens au sein de la Collectivité de Corse, que ce soit matériel ou humain, mais aussi avec l'ensemble des de l'écosystème Collectivité de Corse avec le travail qui est fait, notamment par les SIS, entre autres.

Poursuivre bien sûr, tout ce qui est lié à la transversalité. On a parlé de l'expérimentation dans le Fiumorbu, ça fait partie des opérations qu'on mène au profit quasi exclusif des communes, avec les moyens de la Collectivité de Corse. C'est valable aussi pour l'entretien des pistes, on vient intervenir, la Collectivité de Corse, sur des compétences qui ne sont pas les nôtres parce que simplement les intercommunalités ou les communes ont du mal à l'exercer. C'est valable dans Fiumorbu, Jean-Noël, tu le sais, la compétence intercommunalités dans le Fiumorbu, elle est partielle, elle est uniquement sur les points d'eau.

Donc, on a vraiment à travailler là-dessus dans le cadre notamment de l'évolution institutionnelle de transfert de compétences. Qui dit transfert de compétences dit aussi de moyens pour exercer ces compétences.

Et là, il faudra qu'on ait une discussion serrée, je dirais, avec l'État dans le cadre des échanges à venir sur ce volet très opérationnel. Bien sûr, toutes les actions transversales, notamment de pédagogie, mais ça, je pense qu'Anne-Laure Santucci sera sensible à la poursuite du programme Furest'avene notamment, mais aussi à toutes les autres actions liées à cette gestion du milieu et à sa protection contre les risques incendies.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, passemu à u votu.

Votu contru ? Non-partecipazione ? Astensione ? Votu à favore?

Allora, à l'unanimità. Ghjè cusì hein ?

RAPPORT ADOPTE.

Presentatu da u Presidente Paolini, Programma INTERREG MED-Star 2.

Raportu n° 105 : Programma INTERREG Italia-Francia MARITTIMU 2021-2027 : prugettu MEDSTAR 2

Rapport n° 105 : Programme INTERREG Italie-France MARITTIMO 2021 - 2027 : Projet MEDSTAR 2

M. Julien PAOLINI

C'est un dernier rapport sur le volet forêt qui vise à habilitier le président du Conseil exécutif à signer une convention relative à un projet partenarial MED-Star 2, donc la poursuite d'un précédent projet, dans le cadre d'un partenariat international, lié au programme européen, notamment au programme FEDER Marittimo, avec de nombreux acteurs, de nombreux partenaires, bien sûr, la Collectivité de Corse, les services d'incendie et de secours, mais également les régions italiennes, de Sardaigne, de Ligurie, de Toscane, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'INRAE, l'université de Sassari et de Florence, par exemple.

Le contexte de ce projet MED-Star est lié aux projets qui ont été déposés dans le cadre de la coopération maritime Italie-France face aux incendies de forêt, c'était le deuxième appel à projets du programme.

Comme vous le savez, la Corse est confrontée aux risques naturels, notamment liés au changement climatique, des incendies, mais pas seulement. Elle a décidé de se doter d'une stratégie pour la gestion des crises, en intégrant mieux les enjeux du réchauffement climatique dans ces politiques publiques.

Ça l'objet aussi d'un axe fort de la révision du PADDUC, que cette adaptation de la Corse au changement climatique et aux risques qui en découlent. Je pense au risque de sécheresse mais aussi lié aux inondations, Vanina Luzzi, présidente de l'Office hydraulique, aura évoqué ce sujet dans le rapport suivant.

Donc en mars 2023, une mission spécifique à la prévention et la gestion de crise a été créée. Donc ce programme, il nous permet d'avoir un dialogue renforcé avec l'Europe et l'Union de la Méditerranée sur toutes les actions liées à la réduction des risques et à l'adaptation aux catastrophes naturelles, notamment aux risques incendies.

Ça rentre également dans le cadre des actions de coopération transfrontalière basées sur le traité du Quirinal et la loi d'orientation et de programmation du ministre de l'Intérieur, LOPMI.

Donc 4 niveaux d'action dans le projet Med Star 2, la planification et la gouvernance, notamment dans le cadre de la création d'une force d'intervention corso-sarde et l'élaboration de modalités opérationnelles d'engagement d'une force d'intervention corso-sarde également.

Deuxième axe, la prévention incendie avec les partages d'expériences liés au PPFENI, on en a parlé et l'intégration des travaux de recherche scientifique qui sont menés en Corse, notamment avec l'université.

Troisième axe, la gestion et la lutte, notamment avec les actions de brûlage dirigé, les actions des commandos, les actions de réouverture des milieux, l'utilisation de drones, donc toutes les spécialités qui sont inhérentes aux corps des forestiers-sapeurs et qui ont permis de spécialiser des corps d'élite sur ces domaines-là et donc des partages d'expériences entre les différentes régions sur ces questions-là.

Enfin, dernier axe, la formation avec une étude sur la réalisation d'un centre euro-méditerranéen de formation et d'entraînement de protection civile et des échanges de bonnes pratiques sur les coopérations transfrontalières qui existent déjà en sécurité et protection civile.

Les services d'incendie et de secours, j'en ai parlé, ils sont bien sûr étroitement liés et associés à ce programme, notamment le SIS 2B qui se chargera d'organiser et d'animer des exercices communs sur le simulateur multirisque et

sur le plateau technique du centre de formation du SIS à Corti. Également envisager l'acquisition, dans le cadre de ce programme, d'un drone de grande capacité, le président du SIS est parti, pas parce que ça ne l'intéressait pas, mais pour éviter tout risque de conflit d'intérêts, donc un drone de grande capacité susceptible d'assister et de renforcer les missions menées par les hélicoptères bombardiers d'eau.

Un point budgétaire et j'ai terminé, c'est un projet d'ampleur avec un budget d'environ 6 millions d'euros qui est financé par le FEDER et des contreparties nationales publiques, 6 millions d'euros de budget total et une part de la Collectivité de Corse qui est faible au regard de ces 6 millions puisque c'est 367 000 € environ qui est la part de la Collectivité de Corse, dont 250 000 € environ en investissement et 110 000 € en fonctionnement. Vous avez l'ensemble du plan de financement détaillé dans le rapport, avec les contributions spécifiques et les catégories qui sont concernées aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

Donc, il vous est proposé d'approuver le projet et d'autoriser le président à signer les conventions nécessaires à ce programme. C'est bien sûr en cohérence avec les autres programmes de collaboration et de recherche, notamment le programme Goliath par exemple, et tout ce qui est réalisé à l'université de Corse en matière de recherche et développement sur cette thématique.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziamu. A presidente Arrighi è u presidente Vanni sò surtiti, hè nutatu.

Avisu di a cummissione ?

M. Jean-Paul PANZANI

Madame la Présidente, dans le recueil des rapports je n'ai pas le...

Mme Nadine NIVAGGIONI

Alors moi là, j'ai un avis oral favorable.

Mme Paula MOSCA

Madame la Présidente, un avis favorable de la commission européenne.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Mi si dice chì ci sò duie amendamenti. Avete ricevute l'amendamenti ?
Monsieur Voglimacci, i presentate ?

M. Charles VOGLIMACCI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, toujours intéressant et important de pouvoir échanger avec d'autres régions sur les moyens engagés, en l'occurrence, on fera un focus sur les incendies.

Je voudrais quand même rappeler que le haut niveau d'expertise de nos sapeurs-pompiers et de nos forestiers-sapeurs, on ne le dit pas assez souvent. Également, leur niveau et leur capacité à former les nouveaux agents, ce qui est très important pour la continuité du service.

Je voudrais rappeler aussi le haut niveau d'investissement au niveau des SDIS, des forestiers-sapeurs mais je parlerai plus précisément des SDIS depuis maintenant une dizaine d'années, qui avait commencé avec le département et qui s'est poursuivi avec la Collectivité de Corse. Il faut continuer là-dessus parce que c'est un service public, mais pas n'importe lequel, c'est un service public qui a pour mission le secours aux personnes.

Sur votre rapport, j'ai une remarque particulière sur le partenariat. Vous avez égrainé la liste des partenaires. Il manque, à mon sens, les partenaires cruciaux qui forment le premier maillon de la chaîne, ce sont les maires qui, je le rappelle à toutes fins utiles, sont les directeurs des opérations de secours sur leur territoire. Après, quand il y a un sinistre qui déborde sur une commune limitrophe, c'est le préfet qui prend la main. Mais les maires doivent être associés.

Alors bien évidemment, on ne va pas inscrire les 360 communes de Corse, mais il y a les deux associations de maires de Haute-Corse et de Corse-du-Sud qui pourraient faire l'objet d'une inscription au niveau des partenaires. C'est l'objet de notre amendement que nous allons déposer, Madame la Présidente.

Et peut-être dans un deuxième temps, plus tard, y inscrire également les réserves communales de sécurité civile, en tout cas, pour celles qui commencent à naître sur le territoire et celles qui vont venir également plus tard, il faut les associer pour que, si demain un sinistre intervient, toutes les parties soient au courant de tous les échanges et de tous les procédés en matière de secours.

Voilà ce que je voulais vous dire pour l'essentiel. Merci.

M. Julien PAOLINI

Merci, pour cette intervention.

Moi, j'ai juste, non pas de difficulté particulière à associer éventuellement les communes à ce travail, mais à ce stade de l'avancée du projet, sachant qu'il y a bien sûr des désengagements financiers et des contreparties à fournir et préciser aussi, dans ce type de projets européens qui sont des projets lourds en termes de montage, les participations des différents partenaires à ce programme, ça me semble difficile de les associer, à ce stade en tout cas, sauf à retirer le rapport, à retravailler avec les communes éventuellement qui seraient intéressées et de revenir devant l'Assemblée de Corse. Mais je vais quand même interroger mes services pour m'en assurer. J'ai un peu d'expérience sur les fonds européens en matière de recherche et de développement, mais je préfère quand même m'en assurer auprès des services.

Peut-être ce qu'on pourrait faire, c'est prendre connaissance de l'amendement qui sera rédigé et de revenir en début d'après-midi si on fait une pause pour déjeuner ... On ne fait pas de pause et bien alors, il faut qu'on suspende après la présentation et on revient après la présentation du rapport pour donner un avis sur cet amendement. Mais à ce stade, ça me semble très délicat.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau. Emu da dà a parolla à l'Assemblea.

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Pierre Poli.

M. Pierre POLI

Monsieur le conseiller exécutif, pour revenir sur ce qu'a dit Monsieur Voglimacci, je pense que l'association des maires, elle est de fait, elle n'est même pas, je dirais, à rajouter ou pas, je veux dire qu'elle est de fait dans les interventions qu'il peut y avoir en cas de catastrophe naturelle, technologique ou industrielle.

Mais au-delà, je voulais féliciter la qualité de ce rapport, c'est vraiment un rapport de très grande qualité. Féliciter bien entendu l'université de Corse pour les travaux qui sont effectués à travers les différents programmes, en particulier Goliath. Féliciter les deux SIS qui aujourd'hui, comme l'a dit Monsieur Voglimacci, s'investissent, l'encadrement, le personnel s'investit dans la formation et est prêt à répondre à toute éventualité, avec ses moyens bien entendu.

Alors citer un problème particulier que l'on connaît, que Monsieur Voglimacci connaît comme moi, pour la ville d'Ajaccio, aujourd'hui la ville d'Ajaccio, je dirais, reçoit régulièrement des bateaux de croisière. Alors sachez quand même une chose que si demain, il y avait un incendie sur ces bateaux de croisière, on n'est pas prêts à y répondre. Donc, ça fait partie justement peut-être de ces programmes qu'il faudrait développer parce que si un incendie venait sur ces bateaux gigantesques en plus, ça poserait des gros problèmes. Les SIS n'étaient pas prêts quand j'y étais, je pense qu'ils ne sont pas prêts aujourd'hui non plus et qu'ils n'ont pas le matériel nécessaire pour y répondre. Donc, je pense que c'est un élément important à envisager.

Mais je reviens sur le rapport qui est de grande qualité que nous voterons. On s'associe à l'amendement de Monsieur Voglimacci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Bateaux de croisière ou pas. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Dans le cadre des notions de coopération et lorsqu'on fait allusion au traité du Palais Quirinal, entre autres, cet article 4, on pense sécurité civile avec risque incendies, catastrophe naturelle.

Côté italien, la catastrophe naturelle envisagée de manière permanente, c'est le tremblement de terre et les incendies. Et nous en Corse, on a cette vision incendie. Mais il y a un autre paramètre qui n'est pas pris en compte, c'est la sécurité aux personnes permanente. Quand je dis sécurité aux personnes, ça veut dire mutualisation de moyens de secours, hélicoptères entre autres et synchronisation.

Je vous en parle parce que j'ai eu connaissance d'un fait qui s'est passé il y a 4 jours sur l'aéroport d'Ajaccio. Il y a un appel de détresse international sur un bateau qui croisait au large de la Sardaigne, côte ouest, un problème médicalisé grave. Par signal radio, connaissance en Corse du problème, mobilisation d'une équipe hélicoptérée disponible, hélicoptère, médecin, personnel, je ne sais pas si c'était des pompiers du GRIMP ou quoi, pour intervenir. L'ordre de décollage n'est jamais arrivé. C'est une vedette qui est partie de Sardaigne pour aller faire une récupération en haute mer. L'autre jour, il y avait du gros vent. Là, pourquoi, le système, quand vous avez une intervention internationale, je me suis renseigné, c'est le SAMU de Toulon, si c'est en mer, qui est habilité et si c'est une mise à disposition sur un côté terrestre, par exemple, je prends un exemple, un gros accident à Bonifacio, on demande une intervention de secours côté sarde, ils sont

tout près, à ce moment-là c'est soit le SAMU de Toulouse, ou je ne sais plus lequel qui est habilité. Donc, on est dans la désynchronisation complète.

Moi je pense qu'on doit aussi demander à ce qu'on travaille à ces synchronisation-là. Là en l'occurrence, les Sardes n'avaient pas d'hélico disponible, la Corse l'avait et l'hélico n'est pas parti. Je ne sais pas si le type, il s'en est sorti ou pas.

Donc, on doit réfléchir à ces planifications-là. On peut avoir la même chose à Bastia avec une disponibilité de moyens aériens sur Piombino ou Livourne, ou autre, et rien à Bastia ou vice-versa.

Donc, quand on regarde la catastrophe naturelle en problématique, je dirais, d'incidents et d'occurrences, elle est faible alors que l'accidentologie avec la pénurie de moyens, elle est certaine. Donc, je pense qu'on doit y travailler. On doit penser collectif et global. Dans ce cadre du traité Quirinal, on doit mettre une clause de discussion des moyens pour les aides à la personne entre la Corse et l'Italie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Françoise Campana.

Mme Françoise CAMPANA

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais adresser un petit message de félicitations. Je tiens donc à féliciter le travail mené depuis près de 3 ans, les services du SIS 2B, notamment les responsables des projets européens pour le projet de drone bombardier d'eau, premier projet de ce genre subventionné par les fonds européens à 100 % et qui sera présenté lors de l'ouverture de la campagne feux de forêt en juin prochain.

Ce drone aura une capacité à terme de 300 kilos, ce qui permettra au SIS 2B d'avoir un appui opérationnel sans précédent, et cela à moindre coût. Félicitations.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'altrè prese di parolla ? Nimu.

M. Julien PAOLINI

J'ai profité des différentes interventions pour consulter les services. Comme je le craignais, à ce stade, vous comprendrez bien que, tout d'abord la Collectivité de Corse n'est pas chef de file, qu'on a répondu à un appel à projets dans lequel les différents partenaires ont précisé leurs interventions, qu'elles soient financières, en termes de ressources humaines ou en termes de réalisation. Donc très délicat à ce stade, sous peine de mettre en danger l'éligibilité à ce programme où je rappelle qu'on est à 6 millions d'euros avec une participation de la Collectivité de Corse autour de 300 000 €, on risque de louper une opportunité stratégique et de passer à côté si demain on venait à suspendre ce rapport.

Donc, le Conseil exécutif est défavorable à l'amendement sous la forme dans laquelle il est proposé. En revanche, il est prévu un certain nombre de tables rondes et de concertations dans le cadre de ce programme européen. Peut-être on peut rajouter à l'une des pages du rapport à l'endroit où c'est le plus indiqué que ce travail-là, par exemple, je prends la page 4 : au II, 1) : planification de la gouvernance, il est écrit « organisation de groupes de travail et tables rondes sur le montage politique avec signature d'une convention », préciser que ça se fera bien sûr « en concertation étroite avec les associations des maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse ». On intègre ça dans le rapport, c'est écrit dans le rapport du président, mais on n'indique pas les deux associations ou les communes comme une liste de partenaires.

Donc je vous propose, si vous en êtes d'accord, mais on le fait en séance directement, à moins qu'il y ait un endroit qui est plus adapté, mais je vois qu'à la page 4, il y a : « l'organisation d'un groupe de travail et tables rondes sur le montage politique avec signature d'une convention dans le cadre de la création d'une force d'intervention corso-sarde ». Préciser : « en concertation étroite, notamment avec les communes et les associations des maires » ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Monsieur Voglimacci, est-ce que ça vous convient ?

M. Charles VOGLIMACCI

C'est parfait. Pour moi, c'est parfait.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Ça, c'est pour le premier amendement.

M. Julien PAOLINI

Ça, c'est pour le premier amendement. Il y en avait un autre ? Non.
D'accord.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Donc, je mets le rapport aux voix.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote favorable ? À l'unanimité. À ringrazià vi.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Mme Nadine NIVAGGIONI

O Sgiò presidente, bona dumenicata !

M. Julien PAOLINI

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Tocca à voi avà. U raportu 107.

ACQUA È RISANAMENTU / EAU ET ASSAINISSEMENT

Raportu n° 107 : E prublematiche di l'acqua è i risichi d'inundazione

Rapport n° 107 : Les enjeux de l'eau et les risques d'inondation

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Nous avons été consultés sur les grands enjeux de l'eau et le programme de travail, première étape de la révision du SDAGE. Parallèlement, dans ce dossier, le préfet coordonnateur de bassin consulte l'Assemblée de Corse pour les enjeux des risques d'inondations, première étape de révision du PGRI.

Donc je vais vous présenter le dossier. On répondra à deux voix avec le président de l'Office de l'environnement.

Au niveau des grands enjeux de l'eau, il y a 3 grandes étapes : la définition des grands enjeux de l'eau et le programme de travail, c'est sur quoi on se penche aujourd'hui ; l'état des lieux du bassin, l'état des lieux qui sera présenté à l'Assemblée de Corse fin 2025, la troisième étape, l'élaboration, c'est-à-dire l'écriture du document en lui-même, des dispositions, des objectifs de bon état pour chaque masse d'eau, mais aussi du programme de mesures associées qui débutera en 2025. Au terme du processus, l'Assemblée sera consultée sur le SDAGE en décembre 2027.

Les grands enjeux de l'eau visent à savoir comment mieux gérer l'eau dans un contexte de changement climatique. Ils orienteront la rédaction du futur SDAGE.

En termes de méthode, les grands enjeux qui sont présentés par le comité de bassin reposent premièrement sur la délibération de l'Assemblée de Corse de 2023 qui faisait suite au rapport de la chambre régionale des comptes relative à la gestion quantitative des ressources en eau en Corse et qui définissait 3 axes : économie d'eau et infrastructures, contrat social et écologique autour de l'eau, gouvernance. Ils s'appuient aussi sur les Scontrì di l'acqua qui ont été organisées par la Collectivité de Corse en 2023 sur tous les territoires où la parole a été donnée aux acteurs locaux pour qu'ils fassent part de leurs besoins en difficulté, le comité de bassin, le bureau du comité de bassin et un groupe de travail où la Chambre des territoires a été associée.

Les 6 grands enjeux qui sont ressortis de ce travail sont proposés par le comité de bassin et font ainsi l'objet d'un consensus.

Je vous les rappelle : encourager la sobriété pour tous et sensibiliser aux enjeux de préservation ; améliorer l'acquisition et le partage de la connaissance sur la ressource, sur les milieux et sur les pressions ; restaurer et préserver les milieux ; placer l'eau et les milieux au cœur des différentes politiques pour un développement et un aménagement durable ; poursuivre le rattrapage en infrastructures, eau potable, irrigation, assainissement ; enfin, améliorer la gouvernance et développer l'ingénierie. Le changement climatique n'est pas un enjeu en tant que tel, il est bien sûr transversal aux 6 et il sera intégré à l'ensemble des enjeux.

Ces enjeux, je vous le disais, sont totalement cohérents avec les axes définis par l'Assemblée de Corse en 2023. Il s'agit notamment, pour encourager la sobriété et prélever moins, de déployer les outils adaptés tant pour les usages agricoles que pour les usages domestiques. De la même façon, l'accélération de la mise en œuvre des PTGE est un levier à activer. Poursuivre l'acquisition de connaissances, car même si elle a progressé, il y a de nombreuses lacunes qui existent sur les prélèvements, les consommations, les rejets. Or, seules des connaissances fiables et robustes permettent d'orienter les politiques publiques et de prendre des décisions éclairées.

Le lien entre l'eau, l'aménagement et le développement des territoires sont forts. La réflexion doit être menée pour définir une trajectoire commune entre SDAGE et PADDUC pour assurer un développement des territoires tenant compte des ressources disponibles et respectueux des milieux.

La révision des 2 documents constitue une opportunité pour parvenir à mieux articuler les politiques sectorielles aussi bien urbanistiques, agricoles, énergie et transport avec l'eau.

Le rattrapage en infrastructures est une priorité, vous le savez, pour la Collectivité de Corse. Les économies sont, comme dit précédemment, un préalable de manière pragmatique en tenant compte de la capacité à faire. L'augmentation des capacités de stockage fait partie du panel de solutions pour être en mesure d'assurer les usages. Bien sûr, l'augmentation des capacités de stockage doit être adaptée aux conditions hydrologiques pour assurer le remplissage et aux besoins, l'idée étant de pouvoir prélever davantage d'eau quand il y en a, donc en hiver, et moins en été, quand les milieux ont davantage besoin.

La définition de ces aménagements sera faite dans le cadre d'instances locales, de concertation et de dialogue, notamment dans les comités de pilotage des PTGE. En matière de gouvernance, les liens entre le comité de bassin et les territoires doivent être approfondis, à l'instar de ce qui a été fait lors des Scontri.

Par ailleurs, l'échelon local doit être davantage moteur et doit définir son ambition pour l'eau, ce qui facilitera la mise en œuvre des actions, mise en place d'instances souples de gouvernance locale sur le modèle des comités de pilotage des PTGE.

Les difficultés des services publics d'eau et d'assainissement pour assurer une gestion patrimoniale sont réelles et la recherche d'une solidarité à une bonne échelle pourrait dans certains cas être une piste pour améliorer la situation, on l'étudiera donc.

Enfin, l'accès à un bien commun, l'eau, en quantité suffisante et de qualité doit être garantie.

Certains enjeux, comme la poursuite du rattrapage des infrastructures d'assainissement ou la question de la préservation des milieux ne figuraient pas dans la délibération de 2023, car cette délibération répondait à des questions quantitatives. Pour autant, dans un contexte de changement climatique et au regard du déficit d'équipement pour traiter les eaux usées, les efforts sont à poursuivre et ces questions paraissent encore prioritaires. La Collectivité est très impliquée sur ces sujets, financièrement mais aussi en assistance avec le SATESE et le SATEMA.

Au-delà de ces enjeux, la Collectivité de Corse sera toutefois vigilante à la prise en compte de l'ensemble de ses politiques dans le SDAGE, schéma territorial des espaces naturels sensibles, lutte contre les espèces exotiques envahissantes par exemple, récemment votés par l'Assemblée de Corse. Par ailleurs, une attention particulière devra être portée à la qualité des eaux côtières et du littoral compte tenu des usages et de son intérêt pour le tourisme et l'économie. Dans ce cadre, les expérimentations en cours de notre Collectivité sur la gestion de la fréquentation des sites naturels patrimoniaux et sur l'organisation des mouillages, devra être prise en compte.

Ces enjeux sont très ambitieux et nécessitent des moyens à la hauteur et une meilleure efficacité de l'action publique. Il convient de rappeler que si la politique de l'eau est décidée localement, à travers le Comité de bassin, sa mise en œuvre et les moyens nécessaires ne le sont pas totalement, le Comité de bassin de Corse est le seul du territoire hexagonal à ne pas être doté de sa propre Agence de l'eau. Pour rattraper les retards et mieux répondre aux besoins qui seront amplifiés par le changement climatique, la création d'une Agence de l'eau propre à notre bassin s'impose pour aboutir à une organisation plus simple et plus efficiente, améliorer la gestion de l'eau et garantir une meilleure maîtrise de nos ressources.

Sur les enjeux inondation, au contraire de la politique de l'eau qui est du ressort de la Collectivité de Corse, la politique de la gestion des risques d'inondation est établie sous l'égide de l'État qui a saisi l'Assemblée de Corse pour donner un avis sur les documents établis. De la même façon que pour l'eau, les enjeux sur la gestion du risque d'inondation est la première phase de la révision du Plan de Gestion des Risques d'Inondation qui sera in fine arrêté par le préfet.

Les enjeux définis pour le prochain cycle semblent cohérents avec les acteurs. Quelques observations seront portées à l'attention des services de l'État par les services de la Collectivité et de l'Office de l'environnement.

D'abord, information sur la stratégie territoriale de protection-civile qui est en cours, capitaliser sur les événements de crues : bilan global, coûts et dommages, à établir rapidement après un événement avec attention particulière sur la présence d'anciennes décharges en bordure des cours d'eau, santé humaine et milieux.

Sur la sensibilisation et la formation de tous les acteurs pour maîtriser l'urbanisation, notamment professionnels de la construction et ordre des architectes...)

Sur la gestion de crise : clarifier les compétences de chacun, identifier et mettre à disposition les outils de connaissance et de sensibilisation, informer les collectivités sur les outils de mise en situation existant, notamment les outils de simulation du SIS 2B à valoriser, former les collectivités à l'utilisation de ces outils, inciter la mise en place de systèmes d'alerte locaux

Deux autres : stratégie territoriale de la bande côtière en cours de réalisation par l'Office de l'environnement sera à prendre en compte pour lutter contre la submersion et la mise en place d'une instance regroupant les acteurs concernés pour élaborer les documents comme demandé par le Comité de bassin. Et pour information, nous travaillons actuellement avec la DREAL à la création d'une instance dont la composition pourrait être proposée au prochain comité de bassin de juin 2025.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avvisu di a cummissione ?

M. Jean-Paul PANZANI

Madame la Présidente, la commission a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes un « Un soffiu novu » et « Avanzemu » ; absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Josépha Giacometti-Piredda, non-inscrite.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau. Quale hè chì dumanda a parolla nant'à issu cartularu ? Marie-Thé.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci.

Comme vous l'avez dit, Madame la Présidente de l'Office hydraulique, les deux documents, le SDAGE et le PGRI vont s'arrêter fin 2027 et on est là sur l'examen de la révision. Vous nous le soumettez dans le cadre de la consultation publique, on en a parlé avant, où notre Assemblée devait donner un avis avant le 25 mars, je pense que vous allez nous répondre là-dessus, 2025. Donc déjà notre question était, est-ce que notre avis va être pris en compte dans la mesure où on a dépassé ce délai ?

Ces rapports interviennent dans un contexte très préoccupant de dérèglement climatique puisqu'après entre autres, une année 2024 extrêmement problématique en termes de sécheresse, grâce à Dieu, l'année 2025 semble démarrer sous des auspices un petit peu meilleurs puisque sur certains territoires, il pleut quand même depuis pratiquement 8 mois. Mais on est quand même dans un contexte très préoccupant.

On avait une question qui aurait peut-être pu être un petit peu mise en exergue dans ce rapport, qu'est-ce qui a changé par rapport aux enjeux du SDAGE précédent ? Nous n'avons pas détecté de changement majeur, mais il aurait peut-être été intéressant que vous nous précisiez si les priorités avaient un petit peu évolué.

Vous proposez 6 enjeux classiques, sobriété, préservation, connaissance, etc., je ne vais pas revenir dessus, avec des débuts de piste de travail sur les actions à décliner.

Alors là je vais citer Josepha qui, hier, à l'occasion effectivement de son intervention, avait dit qu'il serait temps, je paraphrase un peu, de passer un petit peu du déclaratif au concret.

C'est vrai qu'en page 6 de ce rapport, vous admettez que le SDAGE est un document très complexe et technique par nature, dont l'appropriation de la démarche et des objectifs reste quand même difficile. C'est justement sur ce point qui nous paraîtrait intéressant d'agir pour rendre le futur document, en tout cas le document révisé, plus digeste malgré le format, vous l'avez dit imposé, très encadré, plus opérationnel pour en faire un vrai outil de pilotage et de planification de la ressource pour être capable d'en mesurer les effets et donc finalement de mesurer les performances de l'action publique.

Je vais vous prendre quelques exemples. Quand vous parlez de rattrapage sur les infrastructures à tous les niveaux, donc déficit sur le nombre d'ouvrages hydrauliques, capacités de stockage à renforcer, réseaux d'eau des communes, on le sait vétustes, infrastructures assainissement dans un état très critique quand elles existent et aujourd'hui quand même des communes et des intercommunalités asphyxiées financièrement, sans parler des difficultés à mettre en œuvre, nous en parlions avec Valérie Bozzi tout à l'heure, la compétence GEMAPI transférée aux intercos sans forcément avoir transféré les moyens qui venaient avec et tous les risques de responsabilité en plus qui en découlent. Est-ce que ce qui est proposé répond à cet enjeu ? Vous verrez, on a plus de questions à la limite que de réponses, si ça peut enrichir le rapport. Est-ce qu'Acqua Nostra sur la gestion de l'eau brute est toujours d'actualité ? Est-ce que vous comptez le réactualiser ?

J'en parlais, le bloc communal doit faire des investissements faramineux sur la base de choix techniques, je regarde Paul-Félix qui est un spécialiste, je pense surtout à l'assainissement, des choix techniques qui sont peut-être un peu dépassés et on pourrait d'ailleurs dans certains cas se poser des questions sur le retour sur investissement en particulier sur les toutes petites communes.

Donc pour nous, il y a un vrai besoin de renforcer la recherche et le développement, l'expertise et l'expérience pour accompagner les communes, non seulement au niveau financier, mais également au niveau technique. Avons-nous toujours les moyens, c'est une question fondamentale, d'accompagner en particulier le bloc communal ?

Le document devrait effectivement, même si on est vraiment dans l'opérationnel, parler de comment améliorer les process d'instruction avec l'Agence de l'eau dont on a souvent débattu dans cet hémicycle, l'Agence de l'eau, la Collectivité, sans parler du fonds montagne dont le budget aujourd'hui peut apparaître bien maigre face aux engagements.

On incrimine souvent, et c'est légitime, le manque de moyens et le désengagement de l'Agence de l'eau, c'est vrai, ce qui veut dire que nous n'avons

pas forcément, nous n'avons plus les avantages au titre de la solidarité nationale et que les moyens mis à disposition sont souvent en décalage avec les besoins.

On a eu longuement l'occasion de discuter de la valeur ajoutée d'une agence de l'eau locale. De quels moyens disposerait-elle ? Seront-ils pérennes ? Vous savez que nous n'avons pas d'idées préconçues, en tout cas pas de position dogmatique contre, mais je pense qu'il faut vraiment en débattre plus en détail.

L'innovation, ça aurait pu être un axe un petit peu de développement. On a beaucoup parlé de l'exemple d'Israël et du traitement des eaux usées depuis des décennies. Israël n'a pas la chance de disposer, contrairement à nous, de la ressource nécessaire. Nous effleurons dans le rapport le sujet et surtout quand nous voulons le mettre en place sur le terrain, on avait un projet au niveau de l'intercommunalité de la Costa Verde et le président Giovannangeli le savait, ça peut devenir rapidement une usine à gaz.

Il aurait été intéressant également, mais vous m'avez dit en aparté que vous l'aviez intégré dans les actions, d'intégrer au niveau des enjeux, une tarification incitative qui aurait pu être un levier intéressant en faveur de la sobriété.

Là, je vais plutôt m'adresser au président de l'Office de l'environnement, outre la gestion de l'eau, il y a le volet relatif à la gestion des risques. Concernant les 6 enjeux liés aux inondations, là aussi, nous vivons quotidiennement la différence entre la théorie, les obligations d'un document de planification et les actions sur le terrain. Ça tombe bien ou mal, j'allais dire, puisqu'on parle de bilan post-crue. Il en est question, on a encore parlé malheureusement la semaine dernière des crues du Golo à Lucciana et Vescovato. Ce phénomène est révélateur. Des agriculteurs ont tout perdu et ça devient malheureusement très récurrent.

Donc quelles leçons en tirer et surtout que faire ?

Les outils de planification doivent également faciliter le déploiement d'actions concrètes sur le terrain. Dans le cas du Golo, il est question entre autres, de bassins de rétention sur des ouvrages publics, on parle de l'extension de la 4 voies, qui auraient été mal conçus, d'absence d'entretien des canaux. Que pouvons-nous proposer, en plus quand la Collectivité de Corse en a la compétence, pour éviter que ça ne se reproduise à nouveau ? Moi, je suis élue depuis 10 ans sur la région, ça fait 10 ans effectivement qu'on est confrontés à ces mêmes problèmes.

Vous voyez, il y a beaucoup de questions.

Donc pour conclure, il faudra être très attentif au programme de mesures qui est quand même fondamental, c'est le suivi qui sera associé au futur SDAGE ainsi qu'aux actions opérationnelles pour atteindre les objectifs. Il va falloir pouvoir répondre à la question cruciale : comment faire toujours plus avec toujours moins de moyens ? Ça c'est un des enjeux de la négociation avec l'État et c'est sur ce point qu'il faudra travailler pour justement être à la hauteur de ces fameux enjeux.

Je conclurai également pour dire qu'il faut définir les trajectoires communes, on en parle, entre le SDAGE entre autres et les documents d'aménagement dont le PADDUC. Là, cher Julien, je vous rappelle que nous devons délibérer en tout début d'année pour préciser les contours de la révision partielle du PADDUC et que nous espérons que ça va arriver très rapidement.

Donc, nous voterons ce rapport avec les réserves du SDAGE sur son côté opérationnel. Enfin, je ne pense pas que ça nécessite un amendement, depuis la rédaction du rapport, heureusement, le transfert obligatoire de la compétence eau n'est plus prévu depuis la loi effectivement promulguée le 11 avril 2025. Je ne pense pas qu'il faille amender le rapport, mais en tout cas il faut en tenir compte. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. D'altra dumande ? Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

À ringrazià vi.

En effet, au détour de ce rapport, on est un peu dans un entre-deux entre un premier bilan diagnostic pour les futurs enjeux du SDAGE, du futur schéma, avec des grands enjeux qui nous sont présentés et une saisine pour avis sur le volet inondations du PGRI. Donc, on ne va pas rentrer dans le débat de fond aujourd'hui, mais il y a beaucoup de choses quand même qui sont annoncées. On parle de bien commun depuis ce matin et on est sur un débat fondamental pour ce qu'il s'agit de la gestion de l'eau puisqu'on est non seulement sur les enjeux de changements climatiques, sur la question de la gestion de la ressource, sur la question de la gestion des risques.

Sur la gestion de la ressource, on a l'impression là aussi d'être un peu en redite pour les grands ouvrages, pour les capacités de stockage, pour les retenues.

Je rejoins l'intervenante précédente, quelles seront les grandes enveloppes ? Quels seront les financements dans la perspective des futurs schémas à venir ? Donc, on a des questionnements, je dirais, globaux qu'il nous faudra prendre en compte.

Mais aujourd'hui, je vais aller aussi à l'essentiel de ce pourquoi nous sommes saisis pour avis aussi et malheureusement l'illustrer par une triste actualité, ça a été fait par Marie-Thérèse Mariotti et je m'inscrirais dans la continuité puisqu'effectivement, les crues du Golo nous donnent une triste illustration de ce qui, dans nos grands schémas, dans nos grands plans, dans les avis que nous rendons, se concrétisent sur le terrain, se concrétisent lorsque l'on parle de gestion de risques et de préservation des population. Là, on parle de vies, d'agriculteurs qui sont bouleversés, de remise en question de leur propre activité et de la capacité de continuer à produire et à vivre sur leurs terres parce que ce questionnement-là, c'est le questionnement de fond qui est posé parfois derrière des schémas et des grands principes théoriques.

Quand je vois la gestion des risques et le listing qui est établi sur la question des risques d'inondations, on a une double responsabilité ici. On a d'abord celle de l'anticipation et de la prise en compte dans nos documents d'aménagement et également dans le PADDUC, d'un développement urbanistique anarchique de ces dernières décennies parce que le développement anarchique et l'urbanisation massive, ce n'est pas seulement la spéculation, la conséquence, c'est aussi des aménagements, c'est aussi un sol qui devient artificialisé et imperméable et c'est aussi des conséquences claires sur des vies malheureusement et sur des exploitations.

Donc ça, il faudra évidemment l'anticiper encore et encore mieux. Mais ça, c'est des plans à long terme. Donc, il faudra aussi accompagner ceux qui le vivent au quotidien et dès aujourd'hui.

Le 17 avril dernier durant cette crue, le président de la chambre d'agriculture, Jean-Baptiste Arena et le président des maraîchers de Corse, François Geronimi, ont pointé un certain nombre de manquements qui semblaient être à la cause et à l'origine des conséquences de cette crue. Les crues du Golo, elles arrivaient tous les 20 à 25 ans ; aujourd'hui, peut-être même parfois, on pourrait en discuter et on pourrait d'ailleurs se questionner là-dessus, est-ce que ça, c'est bien évalué, en tout cas aujourd'hui, en un an et demi, ce dont nous sommes sûrs en revanche, c'est qu'en un an et demi, il y en a eu trois. Trois qui ne sont pas seulement intervenues sous l'effet du seul changement climatique, mais bien des activités humaines également. Celle que je viens de citer en termes d'urbanisation, ça a été dit sur des aménagements routiers dont on dit qu'ils ont été mal anticipés et que des bassins de rétention auraient été mal positionnés.

Il y a également défaut d'entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales qui ont été évoqués par plusieurs, et c'est récurrent, des défauts d'entretien des canaux du lit et d'embouchure du Golo. Il y a d'ailleurs un plan au niveau des intercommunalités qui est visiblement en cours. Quelle part va y prendre la Collectivité aujourd'hui ? Et même, il a été dans la recherche des causes, je formule l'hypothèse, peut-être qu'il nous faudra regarder du côté d'EDF également et au regard de la convention qui a été signée pour la gestion aval du barrage de Calacuccia, parce que la gestion des causes et la recherche des causes est remontée jusque-là. C'est une hypothèse, il faudra peut-être que nous ayons à nous la poser. C'est un questionnement en tout cas.

Donc, je crois qu'il nous faudra véritablement accompagner la gestion des risques dans un processus de long terme et internaliser tous ces questionnements et véritablement s'engager dans un plan, et de court terme, ce n'est pas le propos de ce rapport, donc je m'en tiendrai là, sur la question des indemnisations immédiates de ces agriculteurs puisque j'ai profité de ce rapport pour les évoquer. Mais aussi, et c'est là l'objet du rapport, de formuler un véritable avis de notre Collectivité et d'être à l'anticipation, à la gestion, à l'organisation, en regardant là où sont les compétences de chacun, intercommunalités, État, EDF, Collectivité, sur une véritable mise en place d'un plan d'action concrète et à court terme parce que sinon, on va rester là aussi dans la théorie et da u di à u fà, ci sò di e vite, di e spluatazione, di e scelte di campà è di u mentenimentu di e nostre risorse.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Altre dumande di parolla ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Juste deux ou trois remarques générales parce qu'il y a deux 2 niveaux : il y a le SDAGE et il y a les avis sur les plans de gestion des risques inondations.

Sur le SDAGE, on a un peu plus la main que sur les PPRI qui sont d'une compétence étatique, c'est pour ça que je vais cerner les deux.

Le SDAGE, en gros, l'objectif c'est de garantir la préservation des milieux naturels et le retour à l'équilibre. En Corse, il n'y a jamais eu de déséquilibre. On est à l'état naturel, donc notre SDAGE, il est naturellement sain et toutes les rubriques qui sont dedans, elles sont automatiquement pré-satisfaites.

Donc, on n'aura pas de soucis sur la maquette des propositions, elles n'entraveront pas, je dirais, les projets globaux, sauf qu'elles figent des situations. Elles les figent par exemple sur l'utilisation de l'hydroélectricité, au vu de

l'évolution du coût de l'énergie, des logiques de développement durable par rapport à la décarbonation de l'atmosphère terrestre, il me semble que la recherche prioritaire d'énergie naturelle est saine, même si le côté anthropique d'une prise sur une rivière génère une nuisance, elle la génèrera de mon point de vue beaucoup moins qu'une centrale thermique fusse-t-elle au colza. Ça, c'est mon avis. Je pense qu'il est partagé par énormément d'économistes et d'énergéticiens dans le monde aujourd'hui. Donc là-dessus, il faudra faire attention aux logiques de classement et de préservation.

Moi je veux bien que l'on ait une préservation sur les cours d'eau pour la macrostigma au-delà de 800 mètres, mais en aval de 800 mètres, pour la fario, je pense qu'on doit avoir une vision beaucoup plus pragmatique et beaucoup plus favorable à l'intérêt général de la Corse. Donc ça, c'est sur ce point-là parce que c'est le seul endroit où on va avoir des restrictions d'usage fort.

Ensuite, sur la partie augmentation des ressources en termes de stockage et de production, je pense qu'il faut qu'on sorte du modèle colonial amené par la SOMIVAC aux années 50, avec les retenues collinaires qui sont encore très chères à l'Office d'équipement hydraulique dont je fus. C'est la facilité. On prend en bas, c'est facile à faire un bassin, on met une pompe, on met un réservoir de régulation et on distribue. Ça coûte aujourd'hui au minimum 25 centimes d'électricité par mètre cube. Je vous le rappelle, nous vendons aujourd'hui aux agriculteurs le mètre cube à 3 centimes.

Donc vous voyez la distorsion qu'il y a entre la réalité d'un coût ne serait-ce qu'énergétique, je ne vous parle pas du coût d'exploitation, et le prix de vente.

Donc moi, je crois qu'on doit prioriser les prises d'eau en altimétrie pas à 500 mètres d'altitude, mais avec un niveau moyen qui doit être au moins une côte de prise à 150 mètres. C'est ce qui a été fait historiquement sur les gros aménagements de la Plaine orientale par les colons. La prise d'eau de Trevadine, elle était à 155 mètres d'altitude. Le barrage de l'Alesani a été fait sur l'Alesani, pourquoi ? Parce qu'on a une disponibilité à 180 mètres d'altitude, ce qui permet ensuite, avec bien entendu les pertes liées au transport de l'eau en termes d'énergie, mais ça vous permet d'avoir ce qu'on appelle une surface dominée disponible sur toute la Plaine orientale et essentiellement historiquement en gravitaire sur une zone dominée à la côte 120, 125. C'est, ensuite, les facilités techniques de recherche de pompage et d'une gestion mécanisée de la distribution de l'eau qui fait qu'on s'oriente vers cela.

Présidente, je vous l'ai dit en aparté, vous avez un projet en cours, c'est l'alimentation du Rizzanese, on s'est battus pour que le projet soit un projet commun eau de manière générale, et électricité.

L'eau de manière générale, c'est quoi ? C'est l'eau potable, c'est l'eau d'irrigation et éventuellement de l'eau d'agrément. De l'eau d'agrément, on n'en a pas trop en Corse, il n'y a aucun grand toboggan géant et de cascades artificielles, on n'a pas de vague de surf. En revanche, on a des besoins en eau potable et on a des besoins en irrigation, entre autres dans le secteur du Rizzanese qui peut être étendu à la plaine de Baracci.

EDF vous fait la proposition aujourd'hui de vous donner l'eau après turbinage en bord de rivière et il vous dit, « vous faites comme vous savez faire, vous faites un petit bassin, une pompe et vous distribuez votre eau ». C'est ce qui a été antérieurement validé par les présidents antérieurs de l'Office hydraulique, parce que le droit d'eau initial qui avait été négocié à la création du barrage, qui avait été négocié au moment de l'enquête publique, entre autres pour qu'on ne rallie pas pour beaucoup d'entre nous, ceux qui étaient contre le barrage pour des raisons environnementales, c'est parce que le barrage allait servir à produire de l'eau agricole et potable gratuite au niveau énergétique.

Aujourd'hui, on revient sur cet accord. Pourquoi ? Parce qu'en 2015, en catimini, la présidence de l'Assemblée de Corse et de l'Office hydraulique a abandonné ce droit d'eau parce qu'elle ne voulait pas payer la quote-part d'aménagement à EDF qui était de 1,5 million. Je le dis publiquement parce que je veux qu'on porte le débat politiquement. L'eau, on va la prendre à sa cote de disponibilité en tête de galerie comme c'était prévu et l'eau sera énergétiquement gratuite. C'est quelque chose qui est un dû. C'est l'enquête publique qui avait validé cela et à partir de là, on doit y revenir. Je vous demande de ne pas signer la convention que vous devez signer le mois prochain qui dit que vous n'aurez que 10 % de l'eau en tête de galerie pour faire semblant d'irriguer 4 ou 5 oliviers et 90 % de l'eau en zone aval. C'est une hérésie énergétique. C'est un coût exorbitant pour la Collectivité de Corse qui sera obligée de continuer à compenser ce prix de l'eau. Donc moi, je vous demande de pas signer la convention et de demander une revoyure, de revenir aux clauses antérieures et que pour tous les autres aménagements à venir, on ait une vision énergétique de la structure des stockages et qu'on reste à ce qu'on a fait avant.

Quand j'étais jeune ingénieur à l'Office d'équipement hydraulique et qu'on a négocié avec EDF les droits d'eau pour la rive sud, EDF, on l'a obligé à nous donner l'eau avant le turbinage aval d'Ocana. Et on a, en revanche, nous, fait la retenue de compensation qui est là aussi toujours à la côte, 180 mètres d'altitude et toute l'eau de la rive sud d'Ajaccio, elle est énergétiquement gratuite.

Donc, ce qu'on a pu faire il y a 25 ans, je ne vois pourquoi nous ne le ferions pas aujourd'hui ? Donc moi, je pense qu'il faut avoir une vision globale énergétique et une vision d'autonomie de production générale.

Donc dans ces conditions, moi, sur cette partie qui est importante, augmentation des stockages, je demande qu'il y ait cette vision stratégique et je demande à l'Office hydraulique de se positionner sur cette vision stratégique.

Ensuite, sur les parties risques inondations, il y a une contrainte très forte pour les maires parce qu'une cartographie inondation, ça vous met des interdictions très, très, très fortes. Or, qui commande les modèles ? Qui fait faire les études ? Le préfet. Donc, la première chose que doit faire la Collectivité de Corse, c'est de demander à ce que les modèles numériques qui conduisent à faire des cartes de couleur où on va de l'aléa moyen à l'aléa très fort en inondation, ils soient disponibles en code ressources, je dirais, logiciel, c'est-à-dire qu'on puisse éventuellement les retravailler et avoir la disponibilité du code.

Aujourd'hui, les modèles, ils sont faits sur une cartographie à très grande échelle et il n'y a pas une vision au cas par cas. Or, il peut y avoir, que ce soit pour la construction d'un hangar agricole ou pour un aménagement urbain, une interdiction formelle parce que vous avez la tâche rouge, PPRI aléa très fort qui n'est pas modifiable. Or, pour pouvoir la modifier, il faut avoir accès aux codes. Donc, les codes, ils doivent être normalisés, il ne faut pas que chaque bureau d'étude qui reçoit une commande invente son code. Il faut qu'on demande une codification de la méthodologie de numérisation de notre risque inondation et qu'on ait la main.

Je ne sais pas si c'est du ressort de l'Office de l'environnement ou de l'Office hydraulique, en tout cas ça fait partie d'une demande de logique d'harmonisation.

Ensuite et pour finir, il y a eu en Corse la définition de 3 secteurs à très grand risque inondation. Il y a le grand Bastia, il y a la Marana et il y a la région ajaccienne, sauf que par commodité, la préfecture, elle a considéré que le Golo ne déborderait jamais à Vescovato, mais qu'il ne déborderait qu'à Lucciana, et il a décrété que le Prunelli ne déborderait jamais sur Grosseto, mais il ne déborderait que sur Ajaccio. Donc, il a fait une délimitation des zonages de TRI en fonction des gros bassins en disant, « eux auront la capacité de mettre en œuvre la politique qui sera induite par les préconisations du plan lié au TRI. Ça, c'est une absurdité.

Donc moi, j'ai été en comité de bassin, je l'ai dit, je n'ai pas été entendu, ils restent encore sur ces conneries administratives. Maintenant, si la France, elle veut rester française avec ses contradictions, c'est son problème, mais nous, à ce niveau-là, si on fait des choix d'inondation, je pense qu'une rivière, elle a deux berges et qu'il y a similitude de problématique et que si c'est un problème financier, on doit discuter, comment, par exemple, Vescovato peut avoir les mêmes capacités de compensation financière que Lucciana ou Grosseto, les mêmes que la ville d'Ajaccio. Point.

J'ai terminé.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci. Tout le monde a balayé, il n'y a pas grand-chose à dire.

Moi, je reviendrai sur des choses qui me semblent des préoccupations de tous les jours. Je lisais l'autre jour dans la presse qu'en 2024, je vais déroger un peu au climat ambiant puisqu'on est dans le changement climatique, les jours les plus chauds que la normale ont été deux fois plus nombreux que les jours les plus froids. Quand je dis ça, ce n'est pas grand-chose, sauf que dans un climat futur, ça veut dire que la température moyenne annuelle de 2024, elle sera dépassée une année sur deux pratiquement de 2,7°. Je ne sais pas si vous imaginez ce que ça veut dire 2,7° en termes d'implication pour le milieu ambiant, pour les humains, pour les cultures et pour tout le reste. Et à l'horizon 2050, c'est après-demain, on arrivera pratiquement à 4° à l'horizon 2100. Là, je ne parle pas pour nous, je parle pour les jeunes qui seront très vieux à ce moment-là.

Donc ça veut dire en gros qu'on est dans un climat méditerranéen aujourd'hui qui n'est plus, je l'ai déjà dit, le climat méditerranéen de nos livres d'histoire-géographie de CM 2, on est dans un climat qui bientôt, et Antoine Orsini l'avait bien souligné, va même être pire que celui, enfin pire, je m'entends en termes de chaleur et de conséquences, que celui de Tunis ou de Tombouctou. Donc, ça nous interpelle parce que quelque part, on est devant ce défi-là.

Alors moi, je dépasse un peu le débat du SDAGE, on est sur une transition puisqu'on est aux 3 ans. J'ai connu ça avant dans une autre vie, puisque le SDAGE actuel, finalement on l'a construit nous à l'époque. On est comptables aussi de ses conclusions et aussi de ses doutes parce que c'est un document qui heureusement, j'espère, doute encore et qu'il aura vocation à être amélioré.

Simplement vous dire que 2024 étant une année significative, elle est au 4^{ème} rang des années les plus chaudes sur la période de 1900-2024, après ex aequo avec 2018, derrière 2022, 2023, 2020. Donc, c'est les années qui sont autour de nous, c'est-à-dire qu'on est devant un pays qui n'est plus la Corse de nos pères ou de nos grands-pères, on est devant un pays qui aujourd'hui, un peu comme tout le reste, comme sa population peut-être aussi et sa culture, est en train de changer complètement.

Donc c'est par rapport à ça que je vois ce que l'interpellation est importante parce que derrière, je pourrais décliner, on pourrait déborder et aller sur l'aménagement hydraulique. Paul-Félix a évoqué un point qui me semble évident. D'abord, vous l'avez indiqué, il y aura une double réponse, parce qu'on est dans la transversalité, on ne peut pas faire autrement qu'être transversal parce que ce n'est pas l'histoire de l'eau, l'eau, je l'avais écrit à une époque, c'est le début de la tribu. L'eau, c'est ce qui conditionne la vie. Mais derrière, il y a, je dirais, au-delà de l'action anthropique qui peut de temps en temps contrarier ce que nous faisons, je crois que l'eau finalement a vocation non pas seulement à abreuver les uns et les autres ou à arroser nos jardins, elle doit aussi produire de l'énergie. Je crois que ce point-là aujourd'hui, il est quand même de mon point de vue en tous les cas, de par la dynamique qu'elle pourrait engendrer, elle est aujourd'hui en dessous des enjeux que nous devrions avoir à ce niveau-là.

Je prends l'exemple de l'hydroélectricité, envisager aujourd'hui de barrer le cours d'un fleuve, c'est aussi produire. Je prends aussi le cas, je ne sais pas si l'Office hydraulique y pense encore, mais d'aménager les plans d'eau, il y a quand même 600 hectares de plans d'eau office hydrauliques aujourd'hui en Corse, aménager le quart de ces plans d'eau en photovoltaïque flottant, ça permettrait pratiquement d'éclairer 100 000 habitants au moins. Donc c'est important aussi. D'autant que, et je ne parle même pas des stations de pompage qui sont le deuxième client d'EDF en Corse après les hôpitaux parce que les surpresseurs, entre autres, puisqu'il y en a quelques-uns et les stations de pompage comme celle d'Alzitone, ce sont de grands consommateurs d'électricité.

Donc ces débats-là, l'eau, au-delà de ce qu'elle a comme première vocation, c'est un débat qui semble aujourd'hui essentiel.

Toujours sur le même sillon, je dirais, la question du stockage. On parle de sobriété, on parle de règles de partage d'usage, le président de l'ODARC sait pertinemment qu'en gros, aujourd'hui on s'équilibre, entre l'eau potable et l'eau d'irrigation, on est à peu près à 50/50, sauf qu'en 2017, on était à peu près autour de 80 millions, 80, 82 millions, aujourd'hui d'ailleurs, il y a des réhausses prévues, mais ça, les réhausses, elles sont prévues depuis un bon moment, j'en parle deux secondes après, mais on avait fixé un seuil qui est quand même d'augmenter d'au moins pratiquement 30 millions de mètres cubes à l'horizon 2050, le stockage des Corses pour des tas de raisons. Le cas de la région ajaccienne, unicité de la ressource, s'il n'y a pas Tolla, s'il y a un problème à Tolla, il n'y a plus d'eau pour 100 000 habitants et pour les agriculteurs qui sont dans le coin.

Si on prend le cas de la réhausse de Figari pour laquelle nous avons milité, vous le savez, la réhausse de Figari, le problème de la réhausse de Figari, ce n'est pas tant de remonter de 2 millions de mètres cubes, c'est l'unicité de la

ressource. S'il n'y a pas l'Orgonu et s'il n'y a pas l'Asinau, demain matin, où on va ? Sachant qu'en 30 ans, 40 ans, les cours d'eau de la Corse ont baissé de 18 % en termes de débit et qu'ils vont bien entendu aller sans s'améliorer.

Tout ceci pose donc des enjeux de stockage

Et le PADDUC, Monsieur le Président de l'AUE, révisé évoquait 4 barrages, dont 2... Je reviens sur celui du Cavu, justement parce que le surpresseur du Prunelli, qui a été évoqué dans le document, vient aussi en complément de transferts qui pourraient venir du Cavu, c'est aussi casser cette unicité de la ressource.

Alors, il y a aussi la prise du Golu qui est importante, parce que Golu ça donne 2 millions de m³ à Bastia.

Sachant que l'extrême-sud aussi aujourd'hui, et vous le savez, l'exclusivité de l'alimentation d'eau potable de l'extrême-sud, de Monaccia pratiquement jusqu'à Santa Lucia, provient du barrage de Figari.

Les ressources en montagne, et ça je le tiens bien sûr de la SDEC, sont pratiquement à 0 ou pas loin. Donc, on est vraiment devant un défi qui dépasse bien heureusement le document du SDAGE.

Paul-Félix l'a fait remarquer, on n'est pas dans une phase de résilience dans ce pays, l'eau est de très bonne qualité, on est plutôt dans une phase de préservation et de valorisation.

Donc je crois que c'est important aujourd'hui de revenir sur ces enjeux-là.

Alors bien entendu, vous évoquez la démographie, imaginez la démographie de 2050, on ne va pas être loin de 400 000 habitants. Et bien entendu, deux autres petits points qui me semblent importants parce que c'est aussi des débats à avoir et que nous aurons certainement plus tard, on ne va pas s'attarder là-dessus, c'est bien entendu la question de la réutilisation des eaux usées. Je crois qu'aujourd'hui il faut accélérer. On l'avait évoquée en 2018 à Bunifaziu et on avait fait quelque chose, mais ça ne suffit pas, je crois qu'il va falloir démultiplier les choses.

Il y a bien entendu la question des nappes alluviales qu'il va falloir exploiter au maximum avec le BRGM ; ça avait été voté d'ailleurs dans un rapport de novembre 2019, mais il y a eu le COVID et après l'alternance, ce qui fait qu'on n'est pas allé plus loin.

Et il y a aussi la question de la désalinisation de l'eau. Le Cap aujourd'hui dessale à prix d'or, alors que l'on aurait peut-être pu anticiper ou en tous les cas trouver des réponses autres, en tous les cas alternatives.

Donc, tout ça pour vous dire qu'aujourd'hui, il y a besoin de redéfinir vraisemblablement aussi l'accélération des PTGE, revoir certains axes du plan de bassin d'adaptation au changement climatique qui sont des documents que nous avons à disposition et, bien entendu, compenser autant que faire se peut ce manque d'infrastructures. On a besoin honnêtement, et le document en lui-même ne prête pas à grande discussion, si ce n'est la question des risques inondations, on a intérêt aujourd'hui à accélérer l'aménagement de ce pays parce que, au regard des quelques chiffres que je vous ai donnés, notamment de la température, nous sommes déjà dans un état de fièvre avancé et on risque d'avoir très rapidement, comme ça a été le cas dans beaucoup de communes, des pénuries en été. Ce n'est pas parce qu'avril... Vous savez, il y a un proverbe en Corse qui dit

« Ottobre à matra, a petra mantene ». Aprile, quist'annu, hè statu veranu, il n'y a rien à dire, sauf que les prochains mois d'avril que nous aurons ne seront pas forcément les mêmes que ceux de 2025.

Donc, je crois qu'aujourd'hui il y a besoin d'avoir un grand débat, parce que pour moi, c'est un fondamental de la lutte de libération nationale de ce peuple et d'émancipation. L'eau aux côtés de la langue, de la culture et de la terre, c'est un combat majeur.

Donc pensons, au-delà du SDAGE, qui est un document que nous voterons certainement fin 2027, pensons à cet aménagement du territoire. Il faut à ce moment-là, je pense, mettre les bouchées doubles.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je voudrais revenir très rapidement sur l'agence locale de l'eau.

C'est un dossier qui, me semble-t-il, est déjà passé dans cet hémicycle et pour lequel il a été voté à l'unanimité. Donc, il y a une volonté manifeste d'une agence locale de l'eau.

Je crois me souvenir, mais je vous laisse me contredire si mes souvenirs sont erronés, qu'on a encaissé entre 13 et 15 M€ et que l'Agence Rhône-Alpes ne nous a reversé que 7.

Donc, si avec une agence locale de l'eau, on récupère entre 13 et 15 M€, je pense qu'on n'aura pas trop de soucis pour une gestion locale, pour répondre à certains questionnements.

Je ne sais pas si je dois me réjouir, comme mes collègues, du fait que la compétence « eau » n'ait pas été transférée aux EPCI, parce que comment allons-nous gérer une agence locale de l'eau, c'est une question que je vous pose, si on a 2 vitesses de facturation et si certains sont toujours à la redevance ? Je maîtrise très mal.

Je pense qu'une agence locale de l'eau va devoir avoir une tarification unique, un taux unique et une gestion unique.

Donc ma question, c'est : que faisons-nous ? Restons-nous avec une indépendance de la gestion aux communes ? Soit on laisse tomber l'agence locale de l'eau ? C'est une question que je pose parce que je maîtrise très, très mal comment les communes vont pouvoir... Je ne sais pas si l'ancien président de l'Office hydraulique a une vision sur cette chose, parce que je ne vois pas comment elle va pouvoir fonctionner.

Voilà, je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Altre dumande ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Dans la continuité de Charlotte, j'avais fait un oubli, c'est la gouvernance.

À la page 20, vous avez un tout petit encart, il est petit, il y est, vous dites « la Collectivité souhaite... ». J'espère qu'avant 2027, on va clôturer cette problématique.

L'Agence de l'eau a, pour la première année, reconnu le vrai chiffre d'encaissement. Ce qu'on lui disait depuis le début, c'est-à-dire qu'ils nous donnaient 12, mais ils encaissaient 16. Donc, là, on a revu le programme sur une base qui est autour des 15, c'est du mieux.

Ça veut dire que si on récupère toutes les finances de la taxation de l'eau telle qu'elle est aujourd'hui, on aura un disponible complémentaire à ce que mettrait la Collectivité de Corse sur les aides aux communes de 15 M€. Ça, c'est

déjà la base. Après, charge à nous peut-être de moduler, de facturer différemment, de gérer les forfaits différemment.

On a réussi à leur faire admettre la logique de laisser aux communes qui sont légalement au forfait, parce que le forfait c'est une habilitation de la Collectivité territoriale, il n'y a pas beaucoup qui ont régularisé la demande, mais celles qui l'ont, on a acté qu'elles ne seraient pas surfacturées sur les taxes de prélèvement ou sur les majorations au volume reconstitué. Ça, on y veillera, on regardera. Ça a été une longue bataille parce qu'ils ne voulaient pas le faire.

Maintenant, la logique de demander la création d'un comité de bassin corse, ça ne dépend pas de la loi sur l'autonomie, ça dépend d'une demande formelle auprès, je ne sais pas si c'est le ministère de la transition écologique, le ministère de l'environnement ou autre, mais on a besoin d'avoir cet outil. La Réunion l'a, la Martinique l'a, toutes les îles qui sont un bassin par définition, elles ont un comité de bassin qui est limité par leur zone terrestre insulaire.

Donc là-dessus, ça fait partie des choses importantes, parce qu'on peut avoir dans le SDAGE, où on a la main, toutes les préconisations qu'on veut, c'est-à-dire améliorer les réseaux, refaire les stations, faire des transferts, faire des barrages, faire des stockages, tout ce qu'on veut, si on n'a pas les moyens de la ressource en parallèle on ne fera rien du tout ou beaucoup moins.

Donc le chapitre, le petit encart de la page 20, moi j'aimerais que ce soit une pleine page et qu'on demande et qu'on l'affirme de manière formelle qu'on voudrait avoir la gouvernance de la fiscalité de l'eau et de la politique de l'eau.

Un peu plus grand que le petit encart, vous pouvez la revoir la maquette.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. D'altre prese di parolla ? Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci.

Pour faire un retour de tout ce que j'ai entendu, on l'a tous évoqué, on entend préserver la ressource et trouver les moyens de stockage, et aussi sécuriser les personnes.

Alors moi évidemment, j'habite à Ponte Leccia, dans la vallée du Golo, avec toutes les contraintes que cela peut apporter au niveau de la sécurisation de la population, au niveau du stockage aussi, parce que nous sommes quand même

dans une zone au confluent de 3 rivières, l'Ascu, le Tartagine et le Golu, dans lequel il n'y a pas de retenue d'eau. Et beaucoup d'agriculteurs qui vivent sur le territoire ne peuvent pas bénéficier d'eau agricole, ils sont obligés d'arroser avec l'eau potable, et ça c'est regrettable.

Et sur toutes les cartes, vous pourrez le vérifier, nous sommes un secteur quand même qui n'a pas de possibilité de pouvoir irriguer les sols et vous le savez. Donc, nous avons des vignes, c'est une zone blanche.

Ensuite, en étant vice-présidente de l'intercommunalité Pasquale Paoli, j'ai, comme tous les présidents et les gens qui siègent au sein de ces instances, la compétence Gemapi à exercer, avec les difficultés que l'on peut rencontrer avec l'Agence de l'eau avec, avec la police de l'eau chaque fois que vous voulez mettre en sécurité une population, c'est très difficile.

Pour ne vous citer que pour exemple, la commune de Ponte Leccia avait un bras du Golo qui existait auparavant. Nous avons mis des années pour pouvoir réouvrir ce bras parce que, à chaque fois, on avait des lourdeurs administratives et on nous évoquait différentes choses.

Quand il y a eu le Casaluna, avec la perte donc du pont, il y a eu des embâcles qui se sont stockés sur Piedigriggio. Donc, pendant des années, il fallait enlever les embâcles, c'était gênant, ça pouvait mettre en difficulté Ponte Novu, Ponte Leccia, etc. Quelques années après, cette année, on apprend que les embâcles, ce n'est plus un problème, on peut les laisser sur place. Donc, à chaque fois, vous avez une nouvelle instance, une nouvelle version des choses.

Donc la sécurisation, elle passe aussi à un moment donné... On fait les choses, on doit les faire, c'est important parce que préserver les agriculteurs, c'est très bien, mais préserver les populations sur un village comme Ponte Leccia, c'était 600 familles qui étaient concernées, avec des embâcles qui attendaient, des difficultés, etc.

Donc toutes ces lourdeurs administratives, il est vrai que peut-être qu'il faudrait une instance qui ne soit pas excentrée, qui soit proche des territoires pour pouvoir nous aider déjà à mettre en place la Gemapi et de façon à régler les problèmes des 2 niveaux : au niveau de la préservation en eau et au niveau de la sécurité des populations.

Donc, moi je m'adresse à la Présidente maintenant de l'Office hydraulique parce qu'on a besoin, on ne peut pas se trouver au confluent de 3 rivières, Ascu, Tartagine et Golu, et ne pas avoir de retenue d'eau et entendre parler de pénurie à venir avec les dérèglements climatiques.

Donc, on vous sollicite pour essayer de trouver une solution à ce problème, parce que c'est important.

Et je vais évoquer aussi un autre problème qui se situe sur la commune de Valle di Rustinu, où à chaque fois on fait venir les services. À un moment donné, il y a des habitations, il y a la route territoriale qui est inondée et on ne peut pas mettre des alluvions pour éviter que le Golu déborde et, à chaque fois, on a des problèmes à ce niveau-là, et ça ne met pas en sécurité les gens qui habitent sur ce territoire.

Voilà. C'est de la compétence Gemapi, c'est vrai, mais on aimerait avoir une instance au sein de cette collectivité qui aide à la fois les communes, les intercos à relever ce type de problème, à nous aider pour apporter des solutions.

Voilà, je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Moi, je vais rejoindre au moins sur un point Saveriu Luciani, sur l'urgence par rapport au réchauffement climatique. Ça, je pense qu'on en est tous conscients. Et cette urgence-là, on a essayé de la traiter et on va continuer à la traiter.

Alors aujourd'hui, le Comité des bassins nous demande quoi ? Il nous demande de fixer de grandes orientations pour la gestion de l'eau, pour la période de 2028 à 2033.

Alors, il y a 6 grands enjeux qui ont été identifiés dans ce rapport. Moi, ce que je voulais vous dire, c'est que ces enjeux, dans le plan à 10 ans que nous avons proposé en mai 2023, ils ont presque tous été identifiés. Donc, ils ont été identifiés, ils ont été quantifiés, en face on a mis des financements et ensuite, on vous a proposé un calendrier.

Donc ce calendrier, c'est un calendrier avec des financements qui sont évalués à 240 M€ sur 10 ans. Et on a essayé aussi d'imposer une méthode, puisqu'à un moment donné, quand on veut arriver à des objectifs, il faut une méthode. Donc la méthode, ça a été quoi ? Ça a été le choix d'aller sur tous les territoires de Corse. C'est un choix qui a été voulu, qui a été assumé. Et quand on s'est

déplacé sur les territoires de Corse, on s'est déplacé avec l'ODARC, le président de l'ODARC et le président de l'Office hydraulique ; chose qui n'avait jamais existé jusque-là. L'ODARC et l'Office hydraulique n'étaient pas associés sur les projets d'eau.

Alors pourquoi l'ODARC ? Parce qu'on avait besoin d'une expertise et d'une évaluation sur chaque exploitation, pour savoir quels étaient les besoins de l'agriculteur, quelles étaient les consommations et quels types de culture aussi. Et c'est grâce à ça qu'on a pu évaluer le besoin et que l'Office hydraulique va pouvoir développer ces schémas-là.

Donc ça, c'était le premier point sur la méthode. Maintenant, sur les enjeux.

Un enjeu qui est principal, c'est l'économie de l'eau et l'extension des réseaux pour l'agriculture.

Alors, sur l'économie de l'eau, c'est 80 M€ qui vont être dirigés pour économiser sur 10 ans 5 millions de m³ ; ça, c'est l'objectif à atteindre.

Alors qu'est-ce qu'on a mis en place pour arriver à cette économie d'eau ?

Premièrement, des systèmes d'irrigation économiques qui sont proposés aux agriculteurs. Aujourd'hui, il faut savoir que l'ODARC ne finance plus de système d'irrigation si on n'est pas sur des systèmes économiques. Ça, c'est le premier point qui a été fait par l'ODARC.

Également sur le changement des compteurs. Donc on a mis de nouveaux compteurs aujourd'hui en place, avec l'Office hydraulique, en concertation avec les chambres d'agriculture, et ça, ça a été un travail qui a été fastidieux mais qui aujourd'hui est accepté par tous.

Sur la facturation incitative, on y travaille encore et aujourd'hui c'est sûr qu'il va falloir distinguer les filières. Demain, on ne va pas pouvoir avoir la même facturation pour un éleveur et pour quelqu'un qui plante de la vigne.

Ensuite, il y a la rénovation des canalisations qui sont fuyardes. Ça, c'est un travail aussi qui a été mis en place. Et il faut savoir qu'aujourd'hui, on a un système satellitaire qui nous permet d'intervenir en temps réel sur l'ensemble des canalisations de Corse.

Et puis, il y a le choix de société. Quelle société demain pour la Corse ? Quel tourisme ? Quel document d'urbanisme ? Là, on va y travailler avec le PADDUC. Ce sont des points importants.

Il faut savoir aussi qu'il y a 5 000 nouveaux arrivants chaque année et ce sont des gens qui consomment de l'eau aussi, donc il va falloir qu'on en tienne compte.

Ensuite, je voudrais aborder le problème du stockage.

Sur le stockage, c'est 160 M€ qui vont être fléchées sur le stockage. Alors, il y a des choix qui ont été faits. Ce sont des choix qui sont assumés. Donc pourquoi on ne veut pas aller sur les grands barrages ? Alors, je sais qu'il y a une campagne qui a été faite par le RN, il y a peu de temps, en nous expliquant qu'il fallait 3 grands barrages pour la Corse et qu'avec ces 3 grands barrages, tous les problèmes étaient résolus et on n'aurait plus de problèmes d'eau jusqu'en 2050.

Nous, on pense que ce n'est pas la bonne solution. Pourquoi ? Parce qu'on s'est déplacé aussi. On a été au Maroc. Pourquoi on a été au Maroc ? Parce que le Maroc, c'est un grand pays au niveau de l'hydraulique et au niveau des grands barrages. Il est reconnu sur la place internationale. Et quand on est arrivé au Maroc, on était dans la région de Béni-Mellal, c'est une région qui représente 15 % du territoire marocain et qui a 85 % des ressources en eau du Maroc. Ça fait 7 ans qu'il ne pleut plus au Maroc. Il y a un déficit hydrique qui est incroyable, avec un stress hydrique qui maintenant est connu et reconnu.

Le Maroc a abandonné toute sa politique des grands barrages. Nous on a visité au mois de février un barrage qui faisait 30 km de long, 2 milliards de m³ stockables, qui était vide. Donc là qu'est-ce qu'ils font ? Ils sont en train de travailler par micro-territoire, on n'est même pas sur des grands territoires, par micro-territoire pour évaluer la ressource et pour voir quels sont les besoins. Donc, il y a tout ce travail-là qui est en train de se mettre en place.

Donc par rapport à tout cela, les choix qui ont été les nôtres, ce sont des choix qui sont assumés et pourquoi aller demain sur une retenue collinaire ou sur une réhausse de barrage ? Parce qu'aujourd'hui, un grand barrage, c'est minimum 15 ans d'études et de travaux. Et on sait, et là je rejoins Saveriu Luciani, que le réchauffement climatique va tellement vite qu'on n'a pas cet espace de 15 ans. C'est pour ça qu'on a réfléchi sur un plan à 10 ans, pour aller très vite. Et quand on sait qu'un grand barrage, c'est 100 M€, la réhausse du barrage de Figari, c'est 25 M€, 2 millions de m³ supplémentaires et jusqu'en 2045, on sécurise tout l'extrême-sud.

Pareil sur le barrage des Codole, qui va être réhaussé et pareillement aussi sur la retenue collinaire de Vadina, on avait prévu 5 millions de m³ et là on va arriver à 9 millions de m³ qui sont stockables.

Alors, moi je pense que le plan qu'on vous a proposé, il correspond exactement aux orientations du SDAGE, donc c'est un plan qui est réfléchi et qui est assumé.

Je voudrais revenir aussi sur la gouvernance.

La gouvernance, c'est un point qui est important, qui est débattu. Aujourd'hui, on est le seul comité de bassin à ne pas avoir d'agence de l'eau qui qui soit propre à la Corse.

Pourquoi une agence de l'eau corse ? Je vais vous prendre qu'un exemple.

Nous, dans la plupart des villages encore, on a des canalisations, on a des réseaux d'assainissement qui ne sont plus aux normes. On a tout juste de l'eau potable. On a des réseaux d'assainissement qui sont polluants. C'est un vrai problème. Et quand on regarde la politique de l'Agence de l'eau Rhône-Alpes-Méditerranée, ces problèmes là sur le continent, ça fait longtemps qu'ils sont résolus. Et pour eux, aujourd'hui, la majorité des financements sont faits exclusivement sur la pollution et sur la préservation des milieux aquatiques.

Alors que nous, nous savons que la majorité de nos cours d'eau aujourd'hui sont de bonne qualité. Donc, on n'a pas ces besoins là et donc on n'a pas accès au financement dont on aurait besoin. C'est pour ça qu'aujourd'hui, il est urgent de travailler sur la réappropriation d'une agence de l'eau pour la Corse, c'est un des enjeux. Et cet enjeu, il a bien été, alors même s'il n'y a peut-être que quelques lignes dans le rapport, mais il a quand même bien été identifié dans le rapport et je sais qu'on y travaille et qu'on y a bien travaillé jusqu'à présent et qu'on va continuer à y travailler.

Et ensuite sur les orientations du SDAGE, ce sont des orientations politiques, ce sont les orientations du plan à 10 ans. C'est quoi ? C'est l'économie de la ressource, c'est le stockage, ce sont les choix économiques et sociétaux, ce sont les documents d'urbanisme qu'on va réviser avec le PADDUC, c'est la gouvernance avec une agence de l'eau pour la Corse. Et ces enjeux-là qui sont retranscrits dans ce SDAGE, c'est ce que nous avons commencé à mettre en musique avec le plan à 10 ans, donc on ne peut pas nous reprocher d'être en retard.

Et je vais reprendre ce que disait Saveriu Luciani, à 2050, il faudrait qu'on ait 30 millions de m³ stockés supplémentaires.

Nous, à 10 ans, on va être à 25 millions de m³ stockés supplémentaires, puisque dans le stockage qu'on vous propose avec les 2 réhausses, avec Vadina et avec, sur l'ensemble des territoires, des retenues collinaires qui sont prévues puisqu'on y travaille, il y a des projets sur chaque territoire de Corse, on va atteindre 20 millions de m³ de stockage. Avec les économies d'eau qu'on va faire, on aura 5 millions de stockage supplémentaires. Donc, à un avenir qui est très proche, qui est l'avenir de 2035, on va être à 25 millions de m³ de stockage, sans savoir que sur les territoires comme l'extrême-sud, on continue à travailler puisqu'en 2026, c'est tout près 2026, on a déjà prévu de travailler, il y a 3 sites qui ont été approchés et dès 2026, on va commencer à travailler sur ces 3 sites, dont le barrage du Cavu. Mais, il y en a d'autres aussi. Ça peut être sur la commune de Monaccia, ça peut être aussi, et Saveriu tu le sauras mieux que moi, sur Chiova d'Asine.

Donc voilà, ces projets-là, ils sont concrets et dès à présent, on ne va pas s'arrêter et dire « on a sécurisé jusqu'à 2045 ». Non, on va continuer à travailler. Et cette politique-là, c'est la politique qu'on retrouve aujourd'hui dans le SDAGE qui vous est proposé ; c'est pour cela que nous votons volontiers ce rapport.

Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Più nimu ùn dumanda a parolla ?

M. Saveriu LUCIANI

Un mot, sans polémiquer.

J'adhère à beaucoup de points de vue, c'est logique. C'est logique puisqu'il y a une poursuite de l'action depuis 10 ans.

Simplement, j'ai entendu quelque chose, qui ne me contrarie pas mais bon, qu'il n'y a pas eu de rapports entre le l'Office hydraulique et l'ODARC depuis 2021 ; je ne veux pas faire de révisionnisme, mais c'est faire injure au travail que j'ai engagé avec François Sargentini, Lionel Mortini et les agriculteurs.

Je rappelle que les filières, et vous le savez, le président le sait aussi (je dis « le président » parce qu'il a continué), les filières qui ne se réunissaient plus depuis des décennies se sont retrouvées dans mon bureau et depuis, il y a eu un plan qui a été fait en coordination avec les filières agricoles.

Donc, je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a pas eu de contacts entre nous, il y en a eu même beaucoup. Et je citerai 2 personnes à qui je rends hommage, de l'ODARC, qui ont travaillé avec nous sur le plan « Acqua Nostra », c'est l'ingénieur M. Moracchini et M. Conventi, qui étaient systématiquement dans mon bureau pratiquement une fois par semaine.

M'arrestu quì, mais bon je veux rendre à César ce qui appartient à César et je ne vais pas rendre à César ce qui n'appartient pas à César.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, Chantal Pedinielli, è dopu Don Jo Luccioni.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie.

Je voudrais revenir sur les propos de Jean-Jacques Lucchini et de Saveriu Luciani. En effet, il y avait eu l'ODARC et l'Office hydraulique qui s'étaient déplacés pour voir les besoins des agriculteurs, mais il y avait aussi, et je voulais le rappeler, la Chambre d'agriculture qui a participé à ces démarches pour lister les besoins des agriculteurs.

Voilà, c'est pour ça que je voulais le rappeler.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Don Jo ?

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, Chers collègues,

Je ne vais pas être plus long que mon collègue et ami Jean-Jacques Lucchini, qui est revenu dans le détail, à juste titre, sur notre vision, sur nos réalisations et sur nos projets en cours, mais simplement sur ce dossier comme sur tant d'autres, et on a parlé notamment hier du modèle de développement économique avec export, on a parlé hier des transports, notamment à l'échelle méditerranéenne.

Sur ce domaine comme sur tant d'autres, on a ici l'expression, Chers collègues, Madame la Conseillère exécutive, d'une vision et d'un projet à l'aune des enjeux qui sont ceux de 2025 et du 21^{ème} Siècle, notamment le dérèglement climatique.

Quand on dit que l'eau, c'est une ressource stratégique, qu'elle est un bien commun et que sa gestion doit être maîtrisée par la puissance publique corse, c'est un choix politique.

Lorsqu'on dit que l'eau et la ressource, et les ressources, de façon générale, notamment naturelles, ne doivent pas s'adapter au modèle, mais que le modèle de développement économique doit s'adapter à la ressource, c'est un choix politique, avec derrière, des concrétisations dans les politiques publiques que nous menons, sous l'impulsion du Conseil exécutif, la Collectivité de Corse, les agences et offices, après délibération de l'Assemblée de Corse. Mais on est véritablement dans une vision politique qui s'exprime et qui se met en œuvre et qui produit là-aussi ses résultats.

Saveriu a eu raison d'exprimer des éléments de continuité, y compris dans les partenariats entre les instances. D'ailleurs, il y a des éléments de continuité puisque la délibération qui fixe le plan à 10 ans de la politique de l'eau de la Collectivité de Corse d'avril ou mai 2023, adopté à l'unanimité, faisait suite aussi, et elle a pris pour base la délibération qu'avait porté Saveriu notamment, Acqua Nostra 2050, adoptée elle aussi en juillet, je crois, 2020 à l'unanimité.

Donc, il y a des éléments de continuité. Il y a aussi l'expression d'une vision que nous partageons, que nous soutenons et nous vous accompagnerons.

Ensuite, un mot quand même sur la gouvernance, parce qu'on a une vision, on a des politiques publiques, mais on a besoin aussi des moyens non seulement financiers, on est sur un plan de 240 M€ sur 10 ans, mobilisant notamment pour partie le PTIC, donc la CdC sait aussi mobiliser un certain nombre de fonds, contrairement à la petite musique qu'on entend ici ou là, mais passons...

Donc, on voit bien qu'on a besoin de ces moyens financiers, on a besoin des moyens budgétaires, on a aussi besoin des moyens normatifs et institutionnels. Et ce n'est pas être dans le dogme. Là-aussi, on est dans une question d'opérationnalité de la revendication d'autonomie.

Alors bien sûr, Paul-Félix a raison, on n'a pas besoin forcément de l'autonomie pour créer une agence de l'eau en Corse, mais on a besoin d'une loi. Et quand on voit la situation politique française, la situation politique au Parlement français à Paris et la situation internationale, légiférer pour créer une

agence de l'eau en Corse, je pense que ce n'est pas la priorité du calendrier parlementaire à venir. Or, si la Collectivité de Corse et cette Assemblée étaient compétentes en matière notamment de pouvoir législatif, et on pourrait même étendre au levier fiscal, on créerait les outils, notamment une agence de l'eau adossée au Comité de bassin Corse, parce que c'est une anomalie aujourd'hui.

La Corse, c'est le seul comité de bassin sur le territoire hexagonal qui n'est pas adossée à une agence de l'eau qui lui est propre, malgré toutes les spécificités et le statut particulier de la Corse que l'on connaît tous. Je pense qu'on irait beaucoup plus vite avec une autonomie.

Donc là aussi on n'est pas dans le dogme, on est dans une autonomie opérationnelle comme sur tant de sujets.

Donc, nous vous accompagnerons bien sûr, Madame la Conseillère exécutive, et saluons aussi le travail de Saveriu, de Gilles Giovannangeli, qui doit être un petit peu nostalgique, je pense, aujourd'hui.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. Allora dopu à un dibattitu assai assai riccu, vi lascemu a parolla, Presidente.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Assai assai riccu. Je pense que tout a été dit.

Moi, j'ai deux petites précisions en fait.

D'abord, je vous remercie tous pour ce débat très riche.

Sur le SDAGE, réellement, je pense qu'on n'a rien oublié sur les 6 enjeux, je pense qu'on est tous d'accord dessus et on va essayer effectivement de le faire beaucoup plus simple, beaucoup plus pragmatique. C'est pour ça qu'on a intégré cette délibération de 2023 pour qu'il le soit.

Don Jo a répondu sur l'agence de l'eau corse.

Vous dire aussi qu'il y a un chantier qui va être entamé dans pas longtemps sur ces négociations pour une agence de l'eau corse.

Merci.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Présidente, ce n'est pas l'usage, c'est le SDAGE... mais je vais me permettre quand même d'intervenir, parce que j'ai eu le plaisir et l'honneur de m'occuper de ce sujet pendant 3 ans, à la suite de Saveriu. Je vais le faire aussi sur un sujet essentiellement d'infrastructures. Ce n'était pas le sujet du débat, mais on y est venu de manière forte, comme on a l'habitude parce qu'on est passionné.

Moi, je veux répéter une chose. Nous sommes des politiques. Nous sommes des politiques et je crois que notre mission, c'est à un moment donné de choisir. On a souvent ces débats là sur le fait qu'on nous demande « vous ne choisissiez pas, vous êtes dans la posture et dans l'indécision ».

Quand il a fallu rendre opérationnels un certain nombre de points d'Acqua Nostra, et c'est la délibération de 2023, nous, nous avons choisi. Nous avons choisi à l'aune d'une vision qui était à la fois pragmatique, opérationnelle et aussi qui tenait compte du calendrier, de l'urgence, de l'accélération du réchauffement climatique.

Donc, je ne vais pas revenir sur les choix qui ont été faits, Jean-Jacques Lucchini les a bien développés, nous les assumons et je pense que cette continuité là, je ne suis plus forcément président, mais même plus administrateur, mais je suis sûr que le Conseil d'administration de l'Office d'équipement hydraulique sera dans cette continuité.

Je veux simplement dire une chose : faire des choix, c'est aussi répondre aux attentes des acteurs, des populations et des besoins.

Paul-Félix, tout à l'heure, a parlé du projet Rizzanese. Je le fais sous l'autorité de Jean-Paul Panzani et de Chantal Pedinielli. Ce projet-là, il a été travaillé, réfléchi avec les acteurs, et la solution qui est proposée, moi je ne suis pas ingénieur, vous savez, et j'ai compris au moins une chose aussi pendant 3 ans, c'est que quand on débat avec des ingénieurs, vous en mettez 3 dans une salle, vous pouvez sortir avec 3 projets différents. Et la force du politique, c'est qu'à un moment donné, il va falloir choisir. Et moi c'est ce que j'ai fait sur le Rizzanese. J'assume le choix. Il ne correspond pas à la volonté et aux options de Paul-Félix. Peut-être qu'il y a mieux à faire techniquement ; opérationnellement, moi je dis que non. Opérationnellement, je dis que non.

Et le besoin des agriculteurs de la basse vallée du Rizzanese, qui attendent depuis 15 ans, on leur a promis qu'ils auraient de l'eau et ils ne l'ont toujours pas aujourd'hui, à mon avis, ils passent avant les considérations techniques, y compris sur la question de la production énergétique dont on

pourrait débattre et je suis tout à fait d'accord sur cette option-là, que Saveriu aussi a développée, et que je pense est prise en compte.

Donc moi, je pense que ce qui est important aujourd'hui, c'est que sur une vallée agricole, là où on a des potentialités aujourd'hui d'exploitation, de production, apportons les solutions aux acteurs et aux agriculteurs, apportons les solutions. Femu la finita avà incu 'ssi dibattiti ! Di e volte mi dumandu !...

Mme Nadine NIVAGGIONI

Voilà une parole de pragmatisme et politique.

M. Guy ARMANET

Présidente !

Mme Nadine NIVAGGIONI

Scusate !

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Ghjustu duie parolle pè pudè purtà qualchì punti di più nant'à i risichi, è mi pare assai impurtante.

Donc, juste pour préciser quelques points, puisque Josépha et Paul-Félix ont abordé le sujet. Et effectivement, il me semble pertinent aujourd'hui de s'interroger sur les risques sur les cours d'eau et non seulement sur les personnes, et je crois que c'est Cathy qui a évoqué le sujet aussi, où d'ores et déjà, avec le SIS de Haute-Corse, on met des capteurs pour essayer d'anticiper les crues et pour se prévenir de ce qui pourrait arriver au niveau humain.

Mais je pense qu'il faut qu'on aille un pas plus loin, parce qu'aujourd'hui on se rend bien compte et je m'associe à vos propos, les catastrophes qui peuvent arriver, et notamment au niveau du Golu, et qui mettent en difficulté les agriculteurs du coin. Donc, c'est effectivement un souci que l'on doit avoir en mémoire.

Je vous rejoins sur votre analyse. On rentre là dans une gestion probablement que l'on devra affiner au niveau du PADDUC.

Vous avez évoqué les thématiques qui sont, à mon sens, extrêmement importantes de citer : vous avez évoqué l'artificialisation des sols, vous avez

évoqué les documents urbanistiques, vous avez évoqué les aménagements routiers, des défauts d'entretien et vous êtes allé jusqu'à envisager aussi peut être des délestages. Mais bon, je suis comme vous, je ne suis pas au courant, donc on ne va pas rentrer dans ce débat-là. Mais voilà, il faut avoir en tête qu'il y a plusieurs facteurs qui peuvent venir aggraver les choses.

Et enfin en corollaire de tout ça, pour rebondir sur les propos de Paul-Félix, il y a effectivement aujourd'hui une problématique forte qui est ni plus ni moins les PPRI, les plans de prévention de risque inondation. Après le PPRFF, plan de risque des feux de forêt, on a aujourd'hui un plan inondation qui s'impose à tous. Et là où je rejoins Paul-Félix, c'est que ça s'est fait à coup de grands traits. À coups de grands traits. Et que la révision tarde. Et qu'aujourd'hui, les communes, les maires, les gens qui le vivent au quotidien aimeraient bien avoir un trait un peu plus fin. Et on manque probablement de codification, et c'est le terme qu'a employé Paul-Félix, et je le rejoins sur ce point-là, il faut vraiment que l'on affine ces zonages. Et il est complètement incompréhensible d'imaginer qu'un côté des berges soit inondable et que l'autre côté ne le soit pas.

Et là c'est le maire qui vous parle parce que j'ai la même chez moi.

Alors il y a quelques raisons qui peuvent être évoquées au niveau de la topographie du secteur, ça peut des fois se comprendre. Mais en plaine, ça reste quand même difficilement acceptable et on a besoin en tous les cas de construire les choses.

Alors, on est dans une révision, vous l'avez compris. Il s'agit là d'une stratégie territoriale qui doit être portée. Donc cela va engager les années à venir, mais je pense qu'il est pertinent aujourd'hui, en tous les cas, je demanderai à mes services au niveau de l'Office de l'environnement, d'engager la discussion avec l'Etat. Je pense qu'il y a aujourd'hui une nécessaire refonte de ces cartes afin que l'on identifie de manière la plus fine possible les risques et qu'on y réponde, parce que ça ne suffit pas de porter le débat, il faut qu'ensuite on soit à même d'apporter des réflexions fortes.

Alors, vous l'avez compris, la réflexion forte, elle porte sur un ensemble de facteurs externes qui viennent compliquer les choses. C'est ce que vous avez évoqué, ni plus, ni moins.

Donc oui, moi je vous rejoins sur ce point de vue-là et je pense qu'il est grand temps que les PPRI que l'on a en Corse, qui se sont faits à grands traits lors des grandes crues que nous avons eues la décennie précédente, je crois qu'il est grand temps de les réviser.

A ringrazia vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Allora avà passemu à u votu.

Votu contru ? Non partecipazione ? Astensione ?

Mme Valérie BOZZI

Présidente, je dois me déporter en raison de ma présidence de la commission locale de l'eau.

Mme Nadine NIVAGGIONI

C'est noté. Vote favorable ?

Le RAPPORT est ADOPTE (Abstention du groupe « Avanzemu » - Déport de Mme Valérie BOZZI)

Allora, ci fermanu e muzione.

MOTIONS / MUZIONE

Motion N° 2025/O1/007 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : **Opposition à la proposition de loi relative à la régulation de l'installation des médecins et ses conséquences pour la Corse**

Mme Nadine NIVAGGIONI

Quale hè chì a presenta ? Dany ANTONINI.

Mme Danielle ANTONINI

À ringrazià vi.

La proposition de loi numéro 966, dite « PPL Garot » a été déposée le 13 février 2025 par Guillaume Garot et adoptée le 2 avril à l'Assemblée nationale.

Elle propose un encadrement et une régulation de l'installation des médecins en la limitant dans les zones dites sous dotées, pour forcer les jeunes praticiens à s'orienter vers les déserts médicaux.

L'article 1er soumet ainsi toute nouvelle implantation à une autorisation délivrée par l'Agence régionale de santé.

Donc, chez nous, aucun docteur ne pourra visser sa plaque à Cervione, Sartè, Siscu, Cargese, Vicu, Lumio, Sotta, Albitreccia, Livia, Moriani è tant'altri.

Cette loi, bien que visant à améliorer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire national, aura des conséquences particulièrement néfastes pour la Corse, en imposant encore une fois des règles uniformes qui ne tiennent pas compte de nos spécificités insulaires, qu'elles soient géographiques, démographiques, et en compromettant de manière encore plus criante l'accès aux soins, notamment dans les zones rurales.

En effet, l'exercice en territoire, souvent vécu comme isolé et difficile, sera définitivement délaissé par les jeunes médecins, et cela au détriment de la prise en charge de ceux qui en ont le plus besoin. Et ce d'autant que nos jeunes consœurs et confrères ont une approche différente de leur carrière par rapport aux générations précédentes et connaissent ce que l'on pourrait appeler un mal-être professionnel grandissant, dont les causes sont multiples.

Je citerai la lourdeur des études, l'intensité de la charge de travail, la complexité croissante des pathologies liées au vieillissement de la population, les exigences administratives chronophages, la judiciarisation des pratiques, la saturation des établissements hospitaliers.

Alors, pour conserver un équilibre entre vie professionnelle et personnelle, beaucoup choisissent désormais des exercices alternatifs, comme une activité partielle, des remplacements prolongés, la médecine esthétique ou l'expertise, voire le salariat dans des structures de soins privées ou publiques.

D'autres voies que la régulation sont possibles et nous espérons fortement que nos politiques le comprendront, sous peine de dégrader encore plus un système de santé, de soins qui est onéreux et surtout au bord du précipice.

Moi, je conclurai en affirmant que nous devons continuer à défendre la médecine exercée par les professionnels libres de leurs choix, dévoués à leur patientèle, mais aussi plus généralement et surtout à obtenir une gestion qui sera autonome et adaptée à la santé sur notre territoire, en incluant bien sûr évidemment la création d'un CHU.

Donc par ailleurs, avant de conclure, j'apporte juste à votre connaissance, d'une part, le préavis de grève nationale illimitée qui a été déposé par l'intersyndicale nationale des internes, à compter du lundi 28 avril, qui concerne l'ensemble des activités des internes docteurs juniors et FFI, c'est-à-dire faisant fonction d'internes. Et d'autre part des rassemblements qui sont prévus le mardi 29 à 08h30, devant les centres hospitaliers d'Aiacciu et de Bastia.

Donc, à présent, je vais juste vous lire la motion, en vous faisant grâce bien sûr des vus et des considérants.

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

EXPRIME son opposition à l'application uniforme en Corse de la Proposition de loi visant à lutter contre les déserts médicaux dit "Garot" et **DEMANDE** son aménagement afin qu'elle tienne compte des réalités de la Corse et de ses besoins en matière d'accès aux soins ;

SOUTIENT la mise en place d'une politique de santé de la Collectivité de Corse, coconstruite avec les élus, les professionnels de santé et les différents ordres, reposant sur des leviers incitatifs, telle que la valorisation de la médecine de proximité ;

REAFFIRME qu'au cœur de la stratégie de santé portée par la Collectivité de Corse, le projet de création d'un Centre Hospitalier Universitaire

(CHU) selon un modèle innovant, centré sur les coopérations entre établissements de santé publics et privés, qui, par le développement de la recherche et la formation des médecins à l'Université di Corsica, renforcera l'attractivité de l'île, et contribuera nécessairement à l'installation de nouveaux médecins en Corse ;

S'ASSOCIE à toutes les démarches engagées par les élus corses et les professionnels de santé pour défendre un égal accès aux soins pour tous les Corses. »

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Presentate ci u vostru amandamentu.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie, Madame la Présidente.

En effet, je tenais à compléter cette motion par voie d'amendement pour bien préciser les choses.

Alors, à titre personnel, je suis favorable à un mécanisme de régulation pour inciter à l'installation des médecins en zone rurale. Je sais d'expérience que sans ça, l'implantation des praticiens dans l'intérieur ne sera pas naturelle. Et on se retrouve ainsi avec des déserts médicaux qui alimentent l'exode rural.

Alors l'étude qui avait été faite en 2011 par l'URML avait identifié 16 bassins médicalement sinistrés, laissant 50 000 personnes en carence d'accès à un médecin généraliste.

À l'époque déjà, il était considéré que ce n'était pas le nombre total de médecins en Corse qui faisait défaut, mais c'était la territorialisation de l'encadrement de ces médecins.

Alors réguler l'installation pour les flécher vers les territoires qui en ont le plus besoin s'avère salutaire. Voilà pour le principe.

Maintenant, le problème mis en lumière par cette proposition de loi, c'est que la Corse, considérée globalement comme suffisamment dotée, ne devrait pas bénéficier d'installations dans le rural à proprement dit, en cas d'adoption d'un mécanisme de régulation.

Donc, si c'est pour que les médecins s'installent à Bastia ou Ajaccio, à mon sens, ça ne satisferait pas l'objectif recherché.

Il faut donc aménager le texte, si vous en êtes d'accord, pour qu'il tienne compte des réalités internes à la Corse infra-insulaire, en fléchant les installations vers les territoires sous-dotés. C'est tout l'objet de cet amendement qui consiste à apporter cette précision dans le premier alinéa du dispositif et à ajouter 2 considérants qui vont dans ce sens.

Je vais vous lire, si vous le permettez, rapidement ces considérants.

On ajouterait donc,

1^{er} considérant : les difficultés d'accès aux soins, de par le déséquilibre territorial de l'encadrement médical qui est fortement concentré sur les grands centres urbains, aggravé par le fait que le vieillissement du personnel médical atteint particulièrement les praticiens en zone rurale.

2^{ème} considérant : CONSIDERANT que, d'après une étude menée par l'URML, il y a plusieurs années, 16 bassins médicalement sinistrés avaient été identifiés.

Ainsi, le premier alinéa du dispositif est complété comme suit, si vous en êtes d'accord : « en se fondant sur un maillage identifiant à l'échelle infra-insulaire, les bassins médicalement sinistrés ».

Je vous remercie. Alors je pense que vous avez eu sur vos iPad les amendements.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Quale hè chì piglia a parolla à prò ?

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi.

Innò, ùn hè micca à prò, quì ci sò l'amendamenti chì sò dipusitati. Simpliciamente pà dì ch'elli sò ghjunti avà, senza cuntastà par avà a so legitimità o micca, ghjè una muzione impurtante ch'avemu travagliatu dapoi parechji ghjorni è tuttu, pudariam piglià dui minuti pà piglià cunniscenza di modu appaciatu diciaremu, è serenu, di l'amendamenti pà pudè discorre cù quella chì porta a muzione perchè ghjunghjenu ghjustu avà.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avemu da fà un'interuzione di seanza ? 10 minuti.

M. Romain COLONNA

Il y a d'autres motions si vous voulez, Mme la Présidente.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Pudemu cuntinuà nant'à l'altra muzione.

Motion N° 2025/O1/009 déposée par **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Conseillère non-inscrite : Demande d'arrêt définitif et immédiat de toutes les études préalables d'opportunité et de faisabilité du projet d'extraction du nickel dans le Cap Corse**

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Vi ringraziu, Madama a Presidente. Ùn aghju guasgi più voce, pè a vostra più grande gioia saraghju corta (*ride*).

Dapoi qualchì mesi dunque a sapete chì a sucietà Aurania porta una vulintà forte di spluatazione di u nickel.

Vous savez donc que cette volonté est portée par la société Aurania de mener à bien son projet d'extraction de nickel dans le Cap Corse.

C'est un enjeu, bien entendu, de niveau mondial sur l'approvisionnement et les besoins en nickel. Mais ce sont aussi des intérêts spéculatifs totalement extérieurs à la Corse, avec une prédation affichée pour nos ressources naturelles.

Ce projet, et cette opposition, a déjà été évoqué dans notre Assemblée et depuis le 11 janvier dernier, suite à la conférence de presse de Nazione, beaucoup ont eu à se prononcer, notamment à travers la création d'un collectif qui, à ce jour, a recueilli près de 25 000 signatures.

Le 13 mars dernier, l'Association des maires, les maires directement concernés, mais aussi les communautés de communes, par la voie de Guy Armanet, le Conseil exécutif a affirmé son opposition ferme et définitive à ce projet. Donc, je crois qu'il y a une très large unanimité, que le peuple corse également s'est très largement exprimé.

Malgré ses déclarations initiales, la société Aurania compte poursuivre et persiste. Je dis « malgré ses déclarations initiales », puisqu'elle avait affirmé que si les populations, que je traduirai par « le peuple corse », les populations ne

souhaitaient pas et rejetaient clairement ce projet, elle ne poursuivrait pas. Bien entendu, elle a peut-être obtenu des garanties en haut lieu et puis je pense que c'était aussi une volonté d'affichage et un effet de manche de communication.

Je crois qu'aujourd'hui, face à l'opposition unanime, il est très clair qu'on ne va pas se soumettre au bon vouloir de la société Aurania. Il est d'autant plus clair aussi qu'il nous faut être très déterminé également dans l'ordre des responsabilités, puisque, et c'est l'objet de cette motion, la responsabilité incombe dès aujourd'hui, dans le cadre réglementaire législatif existant, à l'Etat.

Il incombe à l'État de pouvoir cesser toute étude, qu'elle soit d'opportunité ou de faisabilité, dès aujourd'hui, par le biais notamment de la DREAL.

Je crois que si l'état voulait montrer dans ce dossier un signe d'apaisement, il doit aller en ce sens, puisque sinon nous irions au-devant de mobilisations. Nous avons connu dans notre histoire, dans notre histoire récente et moins récente, ces dernières décennies, des mobilisations contre les boues rouges bourreaux de la Montedison, contre les projets d'essais nucléaires dans l'Argentella.

Nous avons pu nous opposer les uns et les autres à différents projets qui portaient atteinte à notre environnement et à notre patrimoine collectif. Je crois que nous saurons encore le faire s'il était nécessaire. Mais un signe simple d'apaisement, que j'espère sera relayé aussi par cette Assemblée, serait de la part de l'État d'assumer toutes ses responsabilités et de mettre fin dès aujourd'hui à toute étude de faisabilité ou d'opportunité.

En conséquence, et si vous allez dans ce sens,

« L'Assemblée de Corse,

EXPRIME son opposition ferme et définitive au projet d'extraction de nickel dans le Cap Corse porté par la société Aurania ;

EXIGE l'arrêt immédiat et définitif de toutes études visant à promouvoir et démontrer la faisabilité de ce projet ;

MANDATE la Présidente de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif afin d'exiger de l'Etat français qu'il mette fin à toutes études préalables à la réalisation de ce projet. »

Vi ringraziau.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau ancu eiu.

Quale hè chì hè contru ? Quale hè chì vole piglià a parolla ? Christelle è dopu Juliette.

Mme Christelle COMBETTE

Madame la Présidente,

Nous, nous ne sommes pas contre sur le fond de votre motion. D'ailleurs, il y a quelques temps, nous avons déposé une motion similaire.

Nous, c'est juste sur la forme. On aurait souhaité alléger, rendre un petit peu plus neutre votre texte sur deux points.

Le premier, ça serait de retirer le dernier considérant.

Et la deuxième modification qu'on propose, c'est « mandate la Présidente de l'Assemblée de Corse et le Président du Conseil exécutif afin de défendre l'arrêt définitif des études préalables à la réalisation de ce projet », c'est-à-dire de retirer d'exiger de l'État français qu'il mette fin à toutes études visant à promouvoir. »

Ce serait ces 2 points qu'on souhaiterait modifier pour vous accompagner et voter cette motion.

Je vous remercie.

Mme Juliette PONZEVERA

À ringrazia vi.

Dans le droit fil de la motion que nous avons défendue et votée à l'unanimité le 29 novembre dernier, nous souhaitons nous associer à la motion portée par notre collègue et amie Josépha Giacometti qui demande l'arrêt immédiat et définitive de toutes les études préalables au projet d'extraction de nickel dans le Cap Corse.

Ce projet n'est pas seulement une menace environnementale, il est une provocation, une tentative d'imposer une fois encore à notre terre des logiques étrangères à nos intérêts, à notre culture et à notre volonté collective.

Notre terre est le socle de notre identité, de notre mode de vie, de notre histoire et cette histoire, c'est aussi celle des luttes pour défendre notre environnement contre les essais nucléaires à l'Argentella, comme vous avez pu le rappeler, Chère collègue, contre les boues rouges.

Ce projet d'extraction minière purement spéculative s'inscrit dans une logique prédatrice.

On nous promet quelques études, on nous parle d'évaluation de faisabilité, mais derrière, ce sont toujours les mêmes logiques et les mêmes intérêts lointains qui reviennent déguisés en projet d'avenir.

Mais nous avons déjà donné, et surtout dans le Cap Corse, avec l'usine d'amiante de Canari. Et nous savons que notre avenir ne peut se construire sur le sacrifice de nos espaces naturels, de notre santé et de notre patrimoine.

La mobilisation du 13 mars dernier des maires de Nonza et d'Ogliastru, de la Communauté des communes du Capi Corsu, de l'Association des maires, de la prise de position ferme du Président de l'Office de l'environnement et du Conseil exécutif de Corse sont des signaux clairs. Ils disent tous la même chose, cette terre ne sera livrée aux appétits d'Aurania ou de tout autre groupe d'ici ou venu d'ailleurs.

Il est temps ici, collectivement, de réaffirmer cette évidence. Notre terre n'est pas une zone industrielle, ce n'est pas un laboratoire à ciel ouvert. C'est un lieu de vie, de mémoire et de futur, et notre futur, nous le voulons durable, enraciné, respectueux de notre environnement, non pas au service de multinationales, mais au service de notre peuple.

À ringrazià vi.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Bien entendu, on est favorable à la motion dans son intégralité.

Pour donner mon avis par rapport à la demande de Christelle, sur « retirer État français », ce n'est pas l'État français en opposition à un État Corse en gestation, c'est le code minier qui veut que la rédaction soit comme ça, parce que même les droits d'étude sont sous la responsabilité exclusive de l'État. C'est un principe régalien. C'est-à-dire que même si on est propriétaire d'un sol, c'est l'État qui donne les droits de recherche dans le sous-sol. Et là en l'occurrence, c'est l'État qui est propriétaire du sol parce qu'on considère que tous les galets qu'il y a sur la plage de Nonza sont sur le DPM, que c'est une ancienne marine.

Voilà, moi c'est la remarque que je fais sans préjuger de ce que peut dire Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Alors, en effet, la réponse a été donnée.

Pour moi, vous le savez très bien que l'État français pour moi, ghjè u Statu francese, quellu chì ghjè in faccia, mais là pour la question de la rédaction, c'est tout à fait...

Mme Christelle COMBETTE

« Demander », pas « exiger ».

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Je crois que nous sommes en droit d'exiger dans le sens où, ça a été rappelé, il y a des projets spéculatifs extérieurs à la Corse, que je crois qu'aujourd'hui, il y a très certainement des accords qui ont été obtenus en haut lieu et des garanties qui ont déjà été obtenues en haut lieu, parce que l'atteinte à notre patrimoine collectif, l'exploitation de nos ressources, c'est un projet d'essence coloniale.

Aujourd'hui, il est porté par une société canadienne. Je crois que cette société canadienne, elle a très certainement, et je le répète, obtenu des accords en haut lieu par celui à qui nous demandons et duquel nous exigeons qu'il cesse toute étude, c'est à dire l'État français.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, Juliette !

Mme Juliette PONZEVERA

Nous avons déposé un amendement. Je pense que vous en avez eu connaissance, donc je n'ai pas besoin de...

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Je l'avais moi-même omis, donc très bien que vous l'ayez ajouté.

Mme Juliette PONZEVERA

Très bien.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Avemü da vutà prima à nantu à l'amendamentu presentatu da "Fà populu insemi" chì ricorda chì una muzione hè stata aduttata di nuvembre.

Dunque, passemu à u votu.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Présidente, notre groupe, avec l'accord de l'oratrice, souhaiterait s'associer au texte.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora « Fà populu insemi », « Avanzemu » sò assuciati à u testu, micca d'altri ? Nò. Òn n'hè micca una muzione di tutti i gruppi di l'Assemblea.

Allora, passemu à u votu nant'à l'amendamentu.

Contru ? Non-partecipazione ? Astensione ? À prò ?

Tutti i gruppi ? Ghjè cusì ? À l'unanimità ?

Vi ringraziu.

Dunque, secondu amendamentu presentatu da Chantal PEDINIELLI.

Mme Chantal PEDINIELLI

En effet, je devrais présenter, je l'ai donné à ma collègue Christelle...

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nò ma ghjè u listessu. Allora, quellu chì ghjè statu presentatu da Christelle COMBETTE.

Mme Christelle COMBETTE

Madame la Présidente, excusez-moi, du coup on retire l'amendement.

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'accordu, alè, casca, hè ritiratu. Allora, ci vole l'avisu di l'esecutivu pè piacè.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Cara Presidente.

Je pense qu'il est, sur ce sujet-là, très, très important de rappeler les choses et je considère que cette piquêre de rappel est nécessaire et elle le sera tant qu'on n'aura pas les garanties d'aller au bout.

Donc oui, je vous confirme dans vos propos, le peuple Corse est contre ce projet, c'est une évidence. Nous sommes bien évidemment, non pas déterminés, mais très, très déterminés à ce que ce projet n'aboutisse pas. Nous avons-nous-mêmes demandé à l'état de ne donner suite à aucune étude et possibilité d'études sur ce secteur.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, sta volta, vutemu à nantu à u testu presentatu da Josepha GIACOMETTI. Si sò assuciati "Fà populu insemi" è "Avanzemu". Passemu à u votu.

Non-partecipazione ? Astensione ? Contru ? À favore ?

MOTION ADOPTEE

Vi ringraziu.

Avete finitu à nantu à a muzione di a stallazione di i medichi ?

Allora, l'avisu di l'esecutivu?

(mufulime)

Ma hè statu presentatu digià.

Hè statu mudificatu torna?

Allora, vi stemu à sente nantu à u sott'amendamentu allora.

(SUITE) Motion N° 2025/O1/007 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : **Opposition à la proposition de loi relative à la régulation de l'installation des médecins et ses conséquences pour la Corse**

Mme Chantal PEDINIELLI

Donc, nous avons gardé le premier considérant.

Le deuxième est enlevé, celui qui prenait état de l'étude qui avait été faite en 2011. Madame Antonini ne veut pas s'appuyer sur cette étude qui est trop lointaine. Donc ça, c'est supprimé, et si elle est d'accord pour maintenir dans « l'Assemblée de Corse exprime », nous avons rajouté une phrase « en se fondant sur un maillage identifiant les bassins médicalement sinistrés », on a juste enlevé le mot « infra-insulaire ». Un sous-amendement de l'amendement. Voilà.

Mme Nadine NIVAGGIONI

L'avisu di u cunsigliu esecutivu ?

M. Julien PAOLINI

Bien sûr, un avis favorable sur cette motion et défavorable à la proposition de loi relative à la régulation de l'installation des médecins, notamment l'impact que ça pourrait avoir sur le territoire insulaire, notamment sur les territoires les plus fragiles de l'intérieur et de montagne sur l'accès aux soins.

Donc, on est bien entendu favorables à cette motion.

Souligner aussi qu'une fois encore dans cette proposition de loi, les spécificités relatives à la Corse ont été ignorées. Ça met de l'eau à notre moulin de la nécessité d'avoir des évolutions institutionnelles, notamment en matière législative.

Constater avec regret que d'un côté, on a des avancées majeures, je pense par exemple à la loi sur le CHU pour la Corse ou encore l'ouverture jusqu'à la troisième année de médecine pour l'université de Corse. Les combats qu'on gagne d'un côté, on nous les détricote de l'autre.

Donc voilà, c'est juste un constat un peu amer sur cette question centrale de l'accès aux soins pour les Corses, que je voulais réagir en remerciant l'ensemble des groupes et notamment le groupe majoritaire pour cette proposition et les autres groupes pour avoir travaillé à l'amélioration de cette motion.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, passemu avà à u votu di a muzione sott'amendata.

Mme Valérie BOZZI

Présidente, là, on vote l'amendement ou la motion ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

D'abord le sous amendement et après le texte.

Mme Valérie BOZZI

D'accord, parce que je souhaiterais faire une intervention, non pas en mon nom ni au nom du groupe, mais au nom du docteur Ghionga qui a dû partir et qui votera contre cette proposition et qui m'a donné les raisons. Donc je porte, sa voix.

En fait, il propose, lui, contrairement au dispositif qui est proposé, que la CdC détermine le nombre de médecins nécessaires sur l'île, que les communes les répartissent ensuite sur leur territoire avec un médecin pour 800 habitants en milieu urbain, c'est très précis, un médecin pour 400 habitants en milieu rural. Et les médecins qui souhaiteraient s'implanter en plus auraient cette liberté, mais leurs patients ne seraient à ce moment-là pas remboursés lorsque le territoire serait suffisamment doté.

Il propose également que les médecins installés en zone rurale, bénéficient d'une exonération de l'impôt sur le revenu.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Voilà, je pense que si le docteur Ghionga est ministre de la Santé, nous allons faire des économies !

Donc, cela étant dit, on va voter le sous-amendement d'abord.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote pour ?

Le sous-amendement est adopté.

Nous votons maintenant la motion ainsi sous-amendée.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote favorable ?

La motion, ainsi sous-amendée, est ADOPTÉE à l'unanimité.

Nous passons maintenant à la dernière motion.

Motion N° 2025/O1/011 en soutien aux salariés de La Poste déposée par les groupes Fa Populu Inseme, Core in Fronte, Avanzemu

M. Paul-Félix BENEDETTI

On a un conflit sur la poste de Baleone depuis 3 semaines. Avant qu'il ne s'envenime, j'estime que la Collectivité de Corse, sans se mêler sur le fond du conflit social, mais sur la forme, doit demander et exiger qu'il y ait une ouverture de négociation qui aujourd'hui n'a pas lieu.

Bien entendu, suite à la connaissance de la rencontre de la délégation syndicale à l'Assemblée de Corse, du préfet qui s'en est mêlé, la direction de la poste a programmé une première réunion de négociation lundi matin. Donc, le fait de préparer la motion a eu un effet bénéfique. Mais maintenant, il faut qu'elle aboutisse et il faut surtout que le négociateur soit quelqu'un de mandaté, parce qu'il y a des discussions bien entendu, qui sont en termes organisationnelles, mais surtout financières.

L'objet du conflit, je crois que ce n'est pas le rôle de l'Assemblée de Corse de le juger parce que chacun a des opinions divergentes, mais en revanche c'est la demande d'une négociation. On ne peut pas laisser, surtout un bassin de vie, c'est le plus gros centre de distribution postale de Corse, en moyenne il y a 50 agents de temps plein qui travaillent, il y a aujourd'hui en gros un quart de la population de Corse qui est privé de courrier. Il y a eu une attitude déloyale de la poste qui risque de finir au pénal, qui a organisé, je dirais, une contre grève avec un centre de tri clandestin avec des intérimaires, dans le hangar d'un grand entrepreneur ajaccien.

Bon, à un moment donné, je crois que force doit rester à la logique du droit, du droit social et à l'émergence d'une solution et d'une fin de conflit.

Donc, je pense que l'esprit-même de la motion a déjà porté ses fruits. Mais il faut montrer qu'il faut que ça aille au bout et qu'on ait une logique.

Ensuite, ça, c'est mon avis, c'est que la Poste aujourd'hui est en train de créer des micro-conflits permanents. Il y a eu des grèves à Furiani, il y eu des

grèves à Borgo et ils font des négociations compartimentées par petits secteurs alors que logiquement c'est une seule et unique entité, il doit y avoir une négociation globale, des contrats globaux et des discussions qui soient homogènes et transparentes pour chaque secteur d'activité. Ce n'est pas le cas, il y a une espèce de privatisation et je dirais, ce sont des micro-conflits et je pense qu'il faut demander aujourd'hui à ce qu'il y ait une vision globale et stratégique et qu'elle soit appuyée sur le comité social d'entreprise général qui est dédié à la Corse et que ce soit l'interlocuteur privilégié de tout. Ça n'a pas été le cas. Donc à partir de là, c'est malheureux, mais c'est la Collectivité de Corse qui a dû s'en mêler.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, quale hè chì dumanda a parolla à nantu à issa muzione ?
Nimu ?

Tuttu u mondu hè à prò ? Allora, passemu à u votu.

Votu contru ? Non-partecipazione ? Astensione ? Votu favurevule ?

À l'unanimità ?

MOTION ADOPTEE

A muzione depositata da “Core in Fronte” nant'à e droghe è l'addizione hà da esse travagliata torna è hà da ripassà in cumissìu.

È quella à nant'à e tasse di l'agenzia di l'acqua, depositata da Antoine Poli dinù, hà da esse presentata credu u ghjornu chì l'agenzia di l'acqua vene in Bastia mi pare, da quì à u 22 di maghju. U quantu ? U 19 di maghju.

Dunque, v'avemu da mandà un invitu, à i membri di a cumissìu di u sviluppu ecunomicu.

À ringrazia vi tutti è bona duminicata, avvedeci!

M. Hyacinthe VANNI

Madame la Présidente, il reste une motion, ma motion au nom du groupe, bien sûr.

Motion N° 2025/O1/010 déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe “Fà populu insemi”. **Objet : maintien des dispositions en matière d’indemnisation du congé de maladie ordinaire à 100 %.**

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Juste un petit point d'ordre, Madame la Présidente.

Déjà il y a eu une CP organisatrice, CPO, qui a validé un ordre du jour, on ne l'a pas respecté puisque certains rapports devaient passer aujourd'hui, ils sont passés hier, donc pour nous on a dû s'organiser.

Là Hyacinthe, avec tout le respect, elle vient à peine d'arriver ?

M. Hyacinthe VANNI

Non, non, elle était...

Mme Marie-Antoinette MARIOTTI

Elle n'était pas à l'ordre du jour, on vient de la recevoir maintenant.

M. Hyacinthe VANNI

On avait annoncé en CPO qu'il y aurait une motion d'urgence.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

D'accord, mais on vient de la recevoir maintenant.

M. Hyacinthe VANNI

Comme les amendements avant.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Mais enfin, ce n'était pas un amendement en plus exceptionnel, exceptionnel stratégiquement puisqu'on est tombés d'accord. Là, c'est quand même un sujet important qui va peut-être demander des explications. Donc si maintenant, on dépose tout à la dernière minute, on a qu'à supprimer le règlement, c'est tout.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, ghjè forse un sugettu à nant'à u quale tuttu u mondu si pò ritruvà. Eiu pensu chì s'ellu hè pussibile di passà lu oghje sarebbe megliu, hein ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Après, il faut regarder les notions d'urgence. C'est vrai qu'elle est arrivée au dernier moment suite à une rencontre qui a été annoncée en séance avec les représentants des grévistes, qui de notoriété...

Non, c'est une autre celle-là ? Ah ce n'est pas celle-là, ce n'est pas sur celle-là ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Paul-Felix est en hypoglycémie. C'est la motion qui porte sur le maintien des dispositions en matière d'indemnisation du congé de maladie ordinaire à 100 %.

Jean Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Président, caccia la. On se donne un peu de temps.

Celle de Toni, ça fait 4 fois que vous la renvoyez. Celle-là, elle débarque et il faut la voter. Elle demande un petit débat, on est fatigués, il est 16 h, on en rediscute tranquillement.

M. Hyacinthe VANNI

On ne va pas régler le problème du maintien aujourd'hui.

Je voudrais rappeler les règles parce que j'entends beaucoup de choses. Jean-Michel était présent, Jean-Martin était présent à la CPO, Saveriu était présent. J'ai annoncé en CPO cette motion. La motion qui n'était pas prévue, c'est la motion qu'on a votée tout à l'heure pour laquelle bien entendu tout le monde était d'accord parce qu'on a rencontré des grévistes. Cette motion-là, elle a été annoncée en CPO.

Maintenant si vous voulez la reporter, on la reporte, il n'y a pas de problème. Par contre, juste pour dire que le maintien à 100 %, où des personnes aujourd'hui qui sont confrontées à la maladie et qui vont être confrontées pour se soigner à une baisse de salaire, je parle pas des maladies imaginaires, je parle des

personnes aujourd'hui, des fonctionnaires, tous les fonctionnaires et pas que les fonctionnaires de la Collectivité de Corse, tous les fonctionnaires de Corse qui sont confrontés à la maladie, qui vont voir leur salaire diminuer pour se soigner, pour prendre l'avion, pour partir et compagnie. Maintenant, si vous voulez la reporter, moi je la reporte, mais franchement, c'est quelque chose d'important, d'important. Alors après, je me plie à l'avis de l'Assemblée.

(Brouhaha)

Mme Nadine NIVAGGIONI

Piantemu à nant'à issa muzione, a presentate o micca? Perchè chì hè passata in cumissìu permanente organisaziunale, hè stata validata, a presentate o micca?

M. Hyacinthe VANNI

Eiu aghju da esse cum'è d'abitudine, aghju da dumandà à i Presidenti di gruppu, s'elli sò d'accunsentu, perchè hè ghjunta tarde, hè vera, s'elli sò d'accunsentu pè passà la o nò! S'elli sò d'accunsentu pè passà la, a passemu, s'elli ùn sò micca d'accunsentu pigliemu u tempu di fidighjà, è fidighjemu, ùn hè micca impurtentissimu cum'è u mese vicinu ma ghjè impurtente pè a ghjente chì soffre!

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, pè finisce, m'indirizzu à i Presidenti di gruppi,

Paul-Félix ?

M. Paul-Félix BENEDETTI

Nous, on compte la voter sans discuter, donc si elle passe, on vote, si elle ne passe pas, on verra, on revotera le coup d'après. Je n'en fais pas un formalisme, mais si elle passe ça nous arrange, comme ça on revoit plus le coup d'après.

M. Romain COLONNA

À partir du moment où l'auteur de la motion l'a annoncé en CPO, et que ça a été validé, si et au nom du groupe, il souhaite la présenter, il pourra la présenter pour le groupe.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Est-ce que vous souhaitez qu'elle passe aujourd'hui ou pas ?

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

On souhaiterait si possible qu'elle soit reportée parce que c'est un débat de fond.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Non mais là, on tranche, on demande aux présidents de groupes, si vous êtes favorables pour...

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

C'est ce que je vous ai dit, nous préférons un report pour avoir le temps d'en discuter.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Et Josepha Giacometti qui a le vote prépondérant ?

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Ah voilà, moi je suis bien en peine dans le sens où je n'ai même pas connaissance de la motion, parce que je ne siège pas en CPO comme je n'ai pas encore le don d'ubiquité, je ne suis pas partout, ùn socu mancu di chì si tratta.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, l'autori di a muzione, chì ne fate ?

M. Hyacinthe VANNI

Dans ma grande sagesse, comme d'habitude, on la reporte pour que Josepha en prenne connaissance et tout le monde, et on reviendra au mois de mai pour la voter.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziamu è avvedeci. Bona dumenica !

La séance est levée à 16 h 05.